© René Berthier 2008
Tous droits réservés

La crise syndicale

du Livre parisien CGT

(1993-2007)

Histoire qui ne prétend aucunement à l'impartialité,
vue par un militant correcteur

René BERTHIER

Qu'il se trouve dès maintenant, dans chaque fédération professionnelle, dans chaque union départementale, un camarade, qu'il s'en trouve plusieurs, qu'il s'en trouve vingt, mais qu'il s'en trouve au moins un pour écrire la monographie de son industrie ou de son département et, demain, (…) la propagande syndicale pourra reprendre sans tâtonnement d'un vigoureux élan.
Pierre Monatte, 15 juin 1917 [1].

Le 7 mai 2001, je suis allé voir Pierre Bourdieu, qui m'a reçu dans son bureau du Collège de France [2]. Le rendez-vous avait été organisé à l'instigation de Jacky Toublet, qui le connaissait depuis longtemps : retraité, ex-secrétaire du Syndicat des correcteurs, il militait avec son groupe, Raisons d'agir, et me « tannait » depuis longtemps pour que je le rencontre. J'étais moi-même à l'époque secrétaire de ce même syndicat : nous réservions à la Bourse du travail les salles dans lesquelles le groupe Raisons d'agir se réunissait. Tout cela n'était pas très régulier mais l'administration de la Bourse fermait les yeux. Peut-être Pierre Bourdieu accepta-t-il de me recevoir pour cette raison.

J'avais cependant une idée derrière la tête. Je voulais l'intéresser, en tant que sociologue, aux ouvriers du Livre parisien, mais j'étais convaincu qu'il

[1] Extrait d'une série d'articles écrits au front en 1917 et publiés dans les *Cahiers du travail* en 1921. Cette citation de Monatte figure en exergue de l'ouvrage d'Yves Blondeau, *Le Syndicat des correcteurs*, 1973. C'est évidemment à dessein que je reprends cette citation.

[2] Le rendez-vous est indiqué à cette date dans le compte rendu de l'activité du comité du syndicat des correcteurs. Le 22 mai le compte rendu mentionne le rapport qui a été fait de cette entrevue. (*Cantonade* n° 200).

m'écouterait poliment et que l'entrevue serait expédiée en quelques minutes. En fait elle dura une heure et demie.

Je lui expliquai que les ouvriers de la presse parisienne se trouvaient dans une période de transition et que les mutations technologiques, sociologiques, les modifications profondes dans les rapports de production créaient des tensions extrêmes entre des groupes qui se confrontaient à la fois pour le contrôle du pouvoir dans l'appareil syndical et pour leur survie professionnelle.

Je lui expliquai qu'il y avait un clivage grandissant entre les catégories professionnelles dont les métiers disparaissaient ou étaient en voie de disparition et celles dont les métiers perduraient, et que les stratégies de survie des premières consistaient à tenter de prendre le contrôle des appareils au détriment des secondes.

Je lui expliquai qu'on assistait à un phénomène sans doute inédit : un appareil syndical en presse parisienne – la Chambre typo – était en train de se choisir de manière volontariste une nouvelle base sociale.

En résumé, je lui demandai de s'intéresser aux ouvriers du Livre pendant qu'il était encore temps, pendant qu'il y en avait encore.

Manifestement, il fut extrêmement intéressé. Je ne pense pas que je serais resté aussi longtemps dans son bureau s'il en avait été autrement. Bien entendu, me dit-il, il ne pouvait se consacrer lui-même à la question mais il me mettrait en contact avec l'un de ses étudiants. Je lui assurai que j'userais de mon influence pour permettre à ce dernier de rencontrer des militants du Livre. Précisément, me dit-il, la difficulté dans ce genre de travail était de pouvoir être introduit dans les milieux à étudier.

Pierre Bourdieu mourut peu après.

Je publiai à cette occasion, dans notre bulletin syndical, un communiqué daté du 25 janvier 2002 :

> A titre personnel autant qu'en ma qualité de secrétaire du Syndicat des correcteurs CGT, j'ai appris avec une grande tristesse la disparition de Pierre Bourdieu.
>
> Il était, en tant que sociologue, un grand professionnel, et en tant qu'homme un grand militant.
>
> La contribution de ce penseur à la critique des dogmes libéraux, son engagement auprès des chômeurs, son militantisme contre le néolibéralisme nous feront défaut, autant que son travail de recherche.
>
> Je l'ai rencontré le 17 mai dernier parce que je souhaitais que le Syndicat des correcteurs s'implique plus dans les actions qu'il soutenait, mais aussi parce que je voulais, sans trop d'illusion, lui demander de s'intéresser, d'un point de vue professionnel, au milieu du Livre parisien dans lequel je vis depuis trente ans et que j'ai vu évoluer. En quelque sorte, je lui proposais de faire un « audit sociologique » de notre milieu.
>
> Pierre Bourdieu s'est montré extrêmement enthousiaste par cette idée, et l'entrevue, que je pensais être courte, dura fort longtemps. Il m'expliqua que la grande difficulté des chercheurs qui étudient un milieu est de s'en faire ouvrir les portes ; aussi était-il enchanté que quelqu'un vienne lui faire une telle proposition. Il se mit à réfléchir tout haut à qui, parmi les chercheurs de son entourage, il aurait pu proposer le travail.
>
> Il a été particulièrement intéressé par notre projet, mené avec de nombreux ouvriers du Livre de Paris et de province, de développer une réflexion sur les métiers, sur la base de l'idée que nos qualifications professionnelles, avec notre force syndicale, étaient notre seul capital.
>
> Pierre Bourdieu était l'intellectuel critique dont nous, les travailleurs du Livre, avions peut-être besoin pour comprendre l'essence de la crise que nous traversons maintenant depuis trop longtemps, celui qui aurait pu « faire sortir les savoirs de la cité savante » afin de nous aider à mieux comprendre les champs de force contradictoires qui nous tiraillent.
>
> Sa disparition laissera un grand vide dans le mouvement social.
>
> (*Cantonade* n° 200, Hiver 2001-2002.)

Ce communiqué provoqua des réactions significatives, ce qui valut une nouvelle réaction de ma part :

Le communiqué que j'ai rédigé à l'occasion du décès de Pierre Bourdieu a suscité des commentaires critiques de certains responsables syndicaux.

Certains militants syndicaux ont en effet de sérieuses réserves quant à l'activité de Pierre Bourdieu, qu'il s'agisse du sociologue ou du militant.

Personnellement, je n'en tiens pas particulièrement pour Pierre Bourdieu comme sociologue ou, pour être plus précis, je ne me réclame pas de son école et je ne me considère en aucun cas comme l'un de ses disciples. Il n'empêche qu'il propose une grille de lecture des phénomènes sociaux dont on ne peut pas nier qu'elle soit stimulante.

Comme sociologue, il avait dit sur les médias des choses qui ne peuvent pas laisser indifférents les travailleurs de la presse. On comprend la crainte que pourraient éprouver certains responsables syndicaux devant un travail sur la bureaucratie syndicale.

Cependant, c'est sans doute surtout l'intérêt que portait Bourdieu aux coordinations de travailleurs qui suscite la critique de certains militants syndicaux.

Que des travailleurs se rassemblent ou s'associent en dehors des structures syndicales, souvent sur des bases professionnelles, est évidemment perçu comme une concurrence déloyale par des dirigeants qui, pour certains, n'ont pratiquement jamais travaillé.

En tant que syndicaliste je ne me réjouis pas particulièrement que des travailleurs s'associent en dehors des structures syndicales ; force est de constater que lorsqu'ils le font c'est qu'ils ont des raisons et ces raisons sont l'expression des carences mêmes de l'organisation syndicale. Pour certains, ce constat est évidemment inacceptable.

Évidemment, je n'avais aucune compétence pour faire le travail que Bourdieu ou quelqu'un de son équipe aurait pu faire, et ce n'est absolument pas dans cet esprit que j'ai rédigé le travail qui suit. Le souvenir de ma rencontre avec le sociologue ne m'est d'ailleurs revenu à l'esprit qu'au moment où j'en rédigeai la conclusion… ce qui me donna l'idée d'en parler en introduction !

Tout au plus puis-je avoir la prétention d'avoir exposé la *matière* sur laquelle il aurait pu travailler.

AU DEBUT DES ANNEES 1990 s'est constituée une cassure dans le syndicalisme CGT du Livre parisien, cassure durable puisqu'elle existe toujours, bien qu'elle se manifeste aujourd'hui sous des formes qu'on n'aurait jamais cru possible à cette époque-là. Cette cassure a provoqué l'éclatement du Comité intersyndical du Livre parisien (CILP), qu'on appelle communément « Comité inter ».

Le Comité intersyndical du Livre parisien a été constitué avant la fin de la Seconde Guerre mondiale comme coordination des syndicats du Livre parisien, et se composait d'une représentation des syndicats : Syndicat général du Livre, Chambre syndicale typographique parisienne, Syndicat des mécaniciens linotypistes, syndicat des correcteurs. A cette époque-là la Chambre typo avait 6 000 adhérents et le SGL 25 000.

Un peu avant le conflit du *Parisien libéré*, qui dura de mars 1975 à août 1977, une modification des règles de fonctionnement du Comité inter permit l'intégration de délégations des catégories professionnelles qui n'étaient alors pas représentées. C'est à ce moment-là que les rotativistes furent admis à l'Inter ès qualités.

Amaury, le patron du *Parisien*, entendait faire un véritable putsch pour liquider la CGT du Livre : il fit équiper une usine à Saint-Ouen dans laquelle il introduisit les techniques les plus modernes de l'époque : photocomposition, montage papier, impression offset. C'est en quelque sorte lui qui donna le coup d'envoi de la modernisation de la presse parisienne. La modernisation n'était cependant que le prétexte à l'élimination de la CGT, qui seule était capable de garantir les statuts et les avantages acquis.

Les raisons pour lesquelles Émilien Amaury décida d'engager seul le combat contre la CGT du Livre ne seront sans doute jamais vraiment éclaircies. La volonté de liquider la CGT est évidente mais ne constitue pas en soi une explication dans la mesure où tous les patrons de presse ne rêvaient que de ça. Il est évident aussi qu'Amaury avait le soutien du gouvernement, qui a joué un rôle essentiel dans l'affaire.

Amaury voulut-il prendre à la lettre les conclusions du rapport Lecat qui, en 1974, déclarait : « La France n'a pas de vocation graphique [3] ? »

Je pense que ce serait une erreur de ne pas envisager, dans le déclenchement du conflit, les facteurs internes au patronat de presse. Amaury, l'« outsider », aurait pu être envoyé au casse-pipe pour tâter le terrain, façon « armons-nous et partez ». Cela expliquerait les relations tendues que le groupe Amaury eut toujours avec le reste des patrons de presse. Ce ne sont là que des conjectures.

Il y a eu clairement une sous-estimation de la capacité de résistance des ouvriers du Livre, qui tinrent vingt-huit mois : ceux du *Parisien*, bien sûr, mais aussi les autres ouvriers de la presse qui versaient 10 % de leur salaire comme solidarité. En tout cas, ce conflit aura permis de gagner trente ans de répit pour les ouvriers de la presse parisienne, répit que leurs camarades britanniques, sous Margareth Thatcher, n'eurent pas.

C'est pendant les deux ans et demi de grève du *Parisien* que fut constituée une nouvelle structure, le bureau de l'Inter, formé d'un militant par catégorie ou syndicat, afin d'assurer la coordination et la direction de la lutte. Après la fin du conflit, cette structure resta en place parce qu'elle avait prouvé son efficacité. Le bureau de l'Inter fut dès lors constitué de deux militants par catégorie ou syndicat, d'un représentant du bureau parisien du Syndicat national des cadres techniques. Il y avait en tout 14 membres du SGL (2 rotativistes, 2 photograveurs, 2 messageries, 2 départs-imprimerie, 2 électromécaniciens, 2 auxiliaires, 2 agences de presse) ; 4 Chambre typo, 1 cadre, 2 correcteurs.

[3] Préfigurant un autre rapport qui dira que la France n'avait pas de vocation sidérurgique – à se demander de quoi la France pouvait bien avoir vocation.

L'admission des correcteurs au bureau de l'Inter presse [4] fut directement liée à leur participation à la grève du *Parisien*.

Le Comité inter regroupait donc syndicats *et* catégories, indistinctement. Chacun avait la parole. Et les décisions se prenaient par *consensus*. Il n'y avait pas à proprement parler de vote. Lorsqu'il y avait un problème sur la marche à suivre, un litige, il fallait trouver un compromis qui satisfasse tout le monde. Cela conduisait parfois à de furieuses engueulades, mais ça marchait. Le système du consensus présentait au moins l'avantage qu'en cas de désaccord on était obligé d'expliciter son point de vue et de l'argumenter.

[4] Il y avait aussi un Inter labeur dont je ne parle pas ici.

I. – La cassure

Automne de l'année 1993. Les syndicats du Livre ont de quoi être inquiets. Le nouveau gouvernement doit faire passer au Sénat, le 13 novembre, son plan quinquennal qui remet en question un certain nombre d'acquis sociaux. Les lois ou projets de loi Pasqua sur les immigrés provoquent la multiplication des bavures meurtrières dès la mise en place du gouvernement [5]. Et, pour ce qui concerne les ouvriers du Livre, le plan Villin occupe leur attention, qui doit aboutir à la disparition de plusieurs centaines d'ouvriers en presse parisienne. Prévu, en principe, pour faire face à la modernisation et permettre aux entreprises de s'adapter, il sert en réalité de simple prétexte pour réduire les effectifs, en particulier dans le groupe Hersant :

> La forme sous laquelle nous a été présentée la proposition de diminution des effectifs a quelque chose de provocant en ce sens que la direction du groupe Hersant n'a même pas daigné la justifier par la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, qui pourtant s'impose tant il existe des disparités énormes dans les charges de travail entre le secteur dit rédactionnel et les autres [6].

Mais les ouvriers du Livre attendent la signature, par le ministère du budget, du plan Carignon qui est l'accompagnement social du plan Villin. Il définit, dans le cadre de la modernisation, des restructurations ou des disparitions d'entreprises, les mesures d'accompagnement social. Autrement dit, les ouvriers quittent la production encore jeunes, dans des conditions tout à fait décentes et n'auront pas à s'inscrire à l'ANPE. Et ceux qui sont éligibles au départ sont d'autant plus pressés que l'avenir s'annonce incertain. Ils répondent mollement aux appels de leurs dirigeants syndicaux à combattre ces mesures, qui vont en outre éclaircir leur base sociale…

Il y avait là de quoi occuper les dirigeants syndicaux et les militants.

Pourtant, en cette fin d'année 1993, un autre sujet va occuper les ouvriers du Livre. Pendant trois semaines, le Comité intersyndical du Livre parisien, organe de coordination des syndicats du Livre CGT de la région parisienne, sera complètement bloqué. Ainsi commence une crise qui va s'étaler, d'escarmouches en embuscades, de trêves vite rompues en coups tordus, jusqu'à aujourd'hui.

Que s'est-il passé ?

Roland Bingler, le secrétaire général du Comité inter, démissionne de son mandat. Bingler est aussi le responsable de la section des imprimeurs rotativistes du Syndicat général du Livre, le syndicat le plus nombreux. Il est remplacé par Daniel Légerot. La tradition veut que le mandat de secrétaire général de l'Inter soit occupé par un militant du SGL, le mandat de secrétaire adjoint étant occupé par un militant de la Chambre syndicale typographique parisienne.

Le secrétaire du Syndicat des correcteurs déclara ainsi dans son rapport d'activité :

---

[5] Pour l'anecdote, un correcteur du *Figaro* que nous appellerons G., peu satisfait du titre d'un article relatant une de ces bavures meurtrières, transforma « Mort dans un commissariat » en « Meurtre dans un commissariat ». L'article parut ainsi. Intervention vigoureuse de Charles Pasqua, qui réclama la tête du correcteur. A l'époque nous – c'est-à-dire la CGT du Livre – étions assez forts pour résister à ce genre de pression. Ce même correcteur, qui n'avait pas sa plume dans sa poche, avait été discrètement retiré du JO parce qu'il avait fait des commentaires extrêmement désobligeants sur un député en marge d'une épreuve – oubliant que les épreuves des interventions des députés retournaient à la Chambre après correction… Intervention vigoureuse du député… G. termina sa carrière comme cadre correcteur à *France Soir*.

[6] *Cantonade* n° 170, rapport d'activité du secrétaire.

> Nous n'avons pas à intervenir dans les affaires d'un autre syndicat ; en revanche, cette crise ouverte, profonde, à l'intérieur du SGL a eu pour conséquence un blocage total du fonctionnement du Comité inter pendant presque trois semaines, et là nous sommes directement concernés. Il nous semble assez mal venu, dans la période actuelle, au moment où nous allons être confrontés à de difficiles négociations chez Hersant et bientôt au *Monde,* de prendre la responsabilité de paralyser le Comité inter et le risque de se présenter pour le moins en ordre dispersé devant les patrons de la presse parisienne.

Rétrospectivement, on se rend compte que le secrétaire correcteur inaugure une formule de style qui sera propre au syndicat pendant des années : nous n'avons pas à prendre position, dit-il en substance, mais tout le reste du texte montre qu'il prend effectivement position pour les rotativistes dans la mesure même où il dénonce la paralysie de l'Inter provoquée par l'éviction des rotativistes. Pendant plusieurs semaines, une activité intense sera déployée pour « tenter d'éteindre le feu que des pyromanes avaient de longue date programmé d'allumer », dit encore le secrétaire.

L'événement déclenchant de la démission de Roland Bingler fut la manière dont fut mené le conflit contre Ayache. Une manifestation à Bernay tourne mal. Des militants sont arrêtés [7]. Le conflit avec Les Meilleures éditions d'Ayache n'était pas un conflit quelconque : il avait une haute valeur symbolique. En effet, il s'agissait d'une tentative d'un patron de presse de remettre en cause la convention collective et les usages établis, notamment les bureaux de placement. Ayache tenta de retirer ses deux titres hippiques, *Le Meilleur* et *Spéciale dernière,* du périmètre de la presse et de les faire imprimer dans une imprimerie de labeur, à Bernay. L'absence de réaction des ouvriers du Livre risquait de conduire à une fuite de tous les titres de presse imprimés à Paris, dans le cadre conventionnel. Il fallait donc réagir vigoureusement. Dans les faits, une telle fuite générale était peu probable. Mais il fallait réagir.

Le 7 septembre, Maurice Lourdez, « responsable des loisirs pour le Comité inter [8] et membre du bureau des photograveurs du SGL », adresse une longue lettre à tous les secrétaires du Comité inter, à Daniel Légerot pour la région Île-de-France et à Michel Muller pour la Filpac. Dans ce courrier, il souligne son désaccord complet avec la ligne suivie dans le déroulement de l'affaire Ayache par Roland Bingler, et porte des accusations graves contre l'attitude d'un délégué syndical rotativiste impliqué dans l'affaire. Plus largement, il remet en question la politique menée dans le cadre des négociations en presse parisienne par Roland Bingler.

Là encore, on constate la mise en place des éléments d'un conflit qui va durer quinze ans : l'opposition entre imprimeurs rotativistes et photograveurs. De fait, un secrétaire correcteur qui vécut de près les événements raconte : « Cette manœuvre

---

[7] L'« affaire Ayache » ne connaîtra son épilogue qu'en 2002. La cour de cassassion rejette le pourvoi en appel, par la société Les Meilleurs éditions, d'un arrêt rendu le 29 février 2000 et la condamne à verser 2 250 € aux syndicats qui constituaient alors le Comité inter, à savoir le SGLCE, la CSTP et le Syndicat des correcteurs. Dans l'arrêt de la cour de cassation, on apprend ainsi que M. Ayache fait grief aux ouvriers de « pressions exercées sur l'entreprise cliente et la personne de son dirigeant, notamment sa séquestration ainsi que des interventions auprès de l'imprimerie de labeur qui avait accepté de procéder à l'impression de ses publications, telles que destruction d'exemplaires de revues, occupation de locaux et neutralisation des rotatives ». Le Conseil de la concurrence a rédigé un rapport de 400 pages « relatif aux pratiques mises en œuvre par le Comité intersyndical du Livre parisien et les syndicats le composant dans le secteur de l'imprimerie de publications ».

[8] Le Comité inter avait ce qu'on appelait euphémistiquement une « commission des loisirs ». Il s'agissait de tout autre chose que d'organiser des week-ends champêtres ou des visites dans les musées. C'était en fait une sorte de groupe d'intervention. En cas de crise, la « commission des loisirs » pouvait mobiliser en un temps record les militants afin qu'ils soient prêts à intervenir, vigoureusement si nécessaire, en un lieu qui n'était dévoilé qu'au dernier moment afin d'éviter les fuites. En cas de prolongation de l'intervention, la « commission des loisirs » prenait efficacement en charge la « logistique » : casse-croûtes, boissons…

Le responsable de la commission des loisirs était également celui du service d'ordre de la CGT et… du PC.

Un jour, le camarade Lourdez reçut des menaces et on craignit pour son intégrité physique et celle de sa famille. La menace était-elle réelle ou s'agissait-il de faire monter la mayonnaise ? Des tours de garde furent organisés chez lui. Ce n'est pas sans une certaine délectation ironique que des militants libertaires du Livre se portèrent volontaires.

fut orchestrée par le groupe des anciens clicheurs en charge des photograveurs-copistes pour s'assurer le secrétariat de l'Inter » [9].

Manifestement, les informations sur l'événement circulaient mal car un article de Sitting Bull, pseudonyme du correcteur Thierry Porré, révèle que « les travailleurs du Livre qui confectionnent *France Soir* et *le Figaro* se disaient qu'il valait mieux lire la presse bourgeoise que les communiqués du Syndicat général du Livre pour comprendre les dernières "secousses telluriques" dans la presse parisienne [10]. »

Le bureau du Syndicat général du Livre – syndicat dont les imprimeurs rotativistes font partie en tant que catégorie constituée – publie une déclaration qui ne fait aucune mention à l'affaire de Bernay. Il y est question de « l'offensive brutale du patronat et du gouvernement sur les emplois, les statuts et les conditions de travail ». Il est question d'« accélérer » la préparation du congrès du syndicat qui doit se tenir en janvier 1994. La seule allusion indirecte à la crise en cours est la nomination d'une « direction collégiale » du syndicat. C'est là une innovation dans la CGT du Livre. Une telle idée est sans doute moins le signe d'une volonté de compromis que le résultat de différends internes sur le candidat à désigner.

La déclaration du 13 septembre évoque cependant une question de fond qui constitue en fait le pivot du conflit qui est en train de se mettre en place :

> Le SGL propose la constitution d'une organisation syndicale unique des salariés de la communication en région parisienne. Cet outil moderne s'enrichira des diversités et des spécificités pour gagner l'efficacité indispensable pour la défense de l'intérêt général.

La constitution d'un « syndicat unique » est une véritable provocation. Il s'agit de créer un syndicat d'industrie dans un secteur où existent deux syndicats de métier – le Syndicat des correcteurs et la Chambre typo – et un syndicat « général », le Syndicat général du Livre, qui n'est pas non plus un syndicat d'industrie mais un regroupement de catégories professionnelles aux identités extrêmement marquées.

Le bureau de la section des imprimeurs rotativistes répliqua le lendemain. La déclaration du SGL « tourne le dos aux décisions prises antérieurement concernant une politique régionale unitaire, transparente, allant dans le sens que souhaitent les travailleurs de notre profession. » L'affaire de Bernay n'a été qu'un « prétexte pour contester les structures et le fonctionnement de notre organisation ».

Le 20 septembre la Chambre typo y va également de sa déclaration. Elle « regrette l'impossibilité du Syndicat général du Livre de proposer le nom de l'un de ses responsables au poste de secrétaire général du Comité intersyndical du Livre parisien, suite à la décision de Roland Bingler de ne plus assumer cette fonction. » L'absence d'un secrétaire général à la tête du Comité inter, dit la déclaration, « empêche, de facto, tout fonctionnement de celui-ci et ce, dans une période cruciale pour le devenir des ouvriers de la presse parisienne. » D'une certaine manière, les dirigeants typos inaugurent la position qu'ils adopteront tout

---

[9] Jacques Toublet, « La genèse de l'"alliance" avec les rotativistes », *Cantonade* n° 193.

[10] « Plus de timonier ? », *Monde libertaire* n° 925, 23-29 septembre 1993. Cet article synthétise une situation dont les effets sont perceptibles encore aujourd'hui : les plans patronaux prévoient le départ à la retraite d'ouvriers du Livre non remplacés, « tout en laissant incertain l'avenir de ceux qui resteraient au XXIe siècle ». L'article dit également que « le débat dans le Livre entre les graphiques et les non-graphiques est donc monté en intensité en cette rentrée sociale », anticipant ainsi un conflit qui va durer quinze ans. Enfin, l'article montre qu'à cette époque le Syndicat des correcteurs n'avait pas encore pris position dans le conflit qui se trouvait en germe : « Les deux autres syndicats du Comité inter (Chambre typographique et Syndicat des correcteurs) ne sont pas loin de considérer tout ceci comme un conflit interne au SGL qui risque de briser à jamais ce qui faisait la force des syndicats du Livre. » La Chambre typo et le Syndicat des correcteurs se sépareront rapidement sur cette question, la première s'accrochant à la thèse du « conflit interne au SGL » dont il ne fallait pas se mêler tandis que les correcteurs prendront le parti des imprimeurs rotativistes.

au long des années suivantes, consistant à considérer la crise qui débute comme une affaire strictement interne au SGL, sur laquelle ils n'ont pas à prendre position.

Le 22 septembre, le bureau du Syndicat général du Livre décide donc de mandater Daniel Légerot pour le représenter « dans la période transitoire jusqu'à la tenue de son prochain congrès ». Le lendemain, le Comité inter nomme Légerot au poste de secrétaire général de l'Inter et Marc Peyrade à celui de secrétaire adjoint.

Une vaste mobilisation est alors décidée par le Comité inter contre le reniement, par les patrons de presse, des engagements pris et contre l'utilisation du plan social comme simple moyen d'« éliminer les ouvriers du Livre des entreprises de la presse parisienne » [11]. Une semaine d'action est annoncée pour « contraindre les éditeurs à respecter leurs engagements et se replacer dans le cadre des accords signés ». Cette semaine d'action, appelée pour des motifs légitimes, va tourner, comme le dira le secrétaire correcteur dans son rapport d'activité, à la pagaille et révéler dans toute leur ampleur les divergences au sein du Livre parisien. Le représentant correcteur à l'Inter commentera, le 11 octobre :

> Cette initiative du Comité inter, qui aurait pu avoir la vertu de redonner unité et cohésion des diverses catégories après la grave crise qu'il vient de traverser, a, au contraire, été souvent le théâtre de règlements de comptes, invectives, insultes et menaces se substituant dans les assemblées générales au nécessaire débat démocratique et à l'information permettant une réflexion constructive.
>
> Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là ?
>
> Sans revenir plus sur la crise du SGL, qui a conduit à la démission de Roland Bingler et son remplacement par Daniel Légerot, et sans intention de polémique autour des réelles raisons de ce remue-ménage, il nous semble, comme nous l'avions affirmé dans notre déclaration du 15 septembre, que ceux qui ont pris le risque de décapiter et de déstabiliser le Comité inter dans cette période à haut risque pour le devenir de notre profession, ceux-là prenaient alors une lourde responsabilité. Ils l'ont prise. Il semble inutile, maintenant, de chercher à savoir qui a commencé le premier, et si c'est l'œuf qui fait la poule ou la poule qui fait l'œuf !
>
> Toujours est-il que les problèmes qui nous sont posés en presse parisienne restent entiers et que le patronat a beau jeu d'exploiter nos criantes divisions, encore plus visibles dans le cadre de cette semaine d'action.
>
> Qu'avons-nous constaté?
>
> Des mouvements divers appliqués différemment d'une entreprise à l'autre et différemment d'une catégorie à l'autre. En clair, et pour parler vrai, l'attaque du SPP n'était plus totalement notre préoccupation principale, et, sans trop exagérer, chaque catégorie avait sa cible privilégiée et répondait dans l'escalade à une autre catégorie.
>
> Quant à la démarche de certains travailleurs de la Sirlo se désolidarisant du mouvement, elle participe à peu de chose près du même malaise.
>
> Quant aux tenues des assemblées générales, il vaut mieux les oublier tant le climat fut détestable, et ce lorsqu'elles pouvaient se tenir avec la présence de l'ensemble des catégories, dont certaines étaient purement et simplement privées de parole. Il n'est pourtant pas certain qu'il suffise de parler haut et fort pour avoir raison.
>
> Enfin, en ce qui concerne l'information, le moins que l'on puisse dire est qu'elle fut distillée, elle aussi, de manière parcellaire et différente d'une entreprise à l'autre, c'est-à-dire d'un délégué à l'autre et le délégué syndical, en l'occurrence, avait souvent tendance à reprendre sa casquette de catégorie.
>
> Nous pensons qu'il est encore temps de rectifier le tir et que rien n'est irréversible, à condition que chacun affiche clairement la couleur, laisse de côté la langue de bois ou les déclarations péremptoires qui ne peuvent être sérieusement prises au pied de la lettre et que l'on cesse de se partager en pseudo « durs » ou prétendus « mous ». Il faut que l'on dise, sans détour, ce que l'on veut. Dire seulement « non » ne peut être

[11] Les plans sociaux furent la méthode « soft » employée par le patronat et le gouvernement pour atteindre l'objectif que Margaret Thatcher réalisa avec la plus extrême brutalité : liquider une communauté entière, celle des ouvriers de presse. Les résultats furent cependant les mêmes. Depuis trente ans, il n'y a pratiquement pas eu d'embauche, et lorsque la charge de travail augmentait, on faisait appel à des précaires qui, en tournant d'une entreprise à l'autre, ont pu bénéficier de l'équivalent d'un plein-temps pendant des années. C'étaient des précaires à temps complet. L'exemple de Margaret Thatcher était présent dans l'esprit des patrons de presse parisiens. Par une indiscrétion, j'appris un jour, pendant les négociations sur les NMPP, qu'un représentant patronal déclara devant ses collègues réunis plus ou moins ceci : « On mettra plus longtemps que Thatcher, mais on les aura. »

une base de négociation; dire « non » ne donne pas non plus d'objectifs de lutte clairs. C'est aussi, nous le croyons, un des défauts majeurs de la semaine d'action qui vient de s'écouler.

Le 12 et le 13 octobre, les rotativistes se réunissent : la structure syndicale régionale que représente le CILP doit évoluer, disent-ils. Elle doit « utiliser nos différences non pas en termes de division mais bien dans le but de rassembler et constituer la base de notre rapport de force ». Aussi les rotativistes se prononcent-ils contre le « syndicat dit "unique et d'industrie" » qui « nous conduirait fatalement à l'éviction, la division et la non-prise en compte de l'intérêt d'une partie au profit de l'autre partie ». Et les rotativistes font une annonce qui va clairement situer les enjeux :

> Les rotativistes ont aujourd'hui inscrit à l'ordre du jour la mise en place d'un syndicat de métier. Ce n'est pas, comme certains le prétendent, pour imposer une politique, mais pour défendre une politique, empêcher la casse du CILP et pour que leurs voix soient entendues dans une structure syndicale régionale qui coordonne l'ensemble des revendications et qui prenne réellement en compte les spécificités, l'identité de chaque syndicat et catégorie, le maintien de l'originalité de nos métiers et la place que nous occupons en presse.

Ainsi se trouve en place le décor d'une crise qui va durer plus de dix ans, puisque les imprimeurs rotativistes ne se constitueront en syndicat qu'en novembre 2006. Et cette crise n'avait rien d'idéologique. Elle avait des causes pratiques parfaitement identifiables :

- Les évolutions technologiques inévitables dans le secteur de la presse éliminaient certaines catégories et en épargnaient relativement d'autres.
- Les catégories les plus menacées tentaient de prendre le contrôle de l'appareil syndical.

Le bulletin du Syndicat des correcteurs publia à cette époque un tableau montrant la réduction des effectifs prévue par catégories professionnelles dans le groupe Hersant. L'examen de ce tableau est significatif et donne, arithmétiquement en quelque sorte, la répartition des composantes qui constitueront les pôles d'affrontement dans le Livre parisien [12] :

Premier groupe :
Correcteurs : 43 %
Rotativistes : 45%

Second groupe
Typos : 63 %
SGL (hors rotos) : 63 %

Les protagonistes de la crise de l'Inter sont ainsi désignés. Le système d'alliances [13] qui va se mettre en place est identifié.

Il fallut ensuite transformer l'essai que constituait l'éjection des rotos de la direction de l'Inter en trouvant un moyen statutaire qui les marginaliserait définitivement. Ce fut la tentative de modification du règlement du Comité inter (car il y avait un règlement) *[Voir annexe II]*. L'idée générale était qu'il fallait dépasser les corporatismes, qualifiés d'archaïques, et créer une coordination régionale (en attendant le « syndicat unique ») constituée de la seule représentation des syndicats, et supprimer la représentation par catégorie professionnelle. Le

[12] Les chiffres sont établis à partir d'un tableau publié dans *Cantonade* n° 170, novembre 1993.

[13] J'aurai l'occasion d'employer fréquemment le terme d'« alliance ». Il ne faut évidemment pas entendre par là un pacte formel concrétisé par un document, un serment secret ou que sais-je, mais une concordance conjoncturelle et implicite d'intérêts entre deux ou plusieurs groupes.

Syndicat des correcteurs et la Chambre typo, qui étaient des syndicats, n'étaient pas touchés par cette nouveauté, mais réagirent différemment face à cette initiative : le premier soutint les rotativistes, la seconde ne les soutint pas.

L'argumentaire pour justifier cette transformation était évidemment la démocratie : une décision était soumise au vote au sein du Syndicat général du Livre, et on appliquait cette décision. Les imprimeurs rotativistes, nombreux et constituant l'élément décisif en cas de conflit, étaient cependant minoritaires dans le SGL et le seraient restés indéfiniment si la réforme avait abouti. Ainsi leur influence politique aurait été neutralisée.

Évidemment, ce souci de démocratie cachait quelque chose, et ce quelque chose était tout simplement le contrôle du pouvoir.

Le projet de la direction du SGL allait cependant bien au-delà de la suppression de la représentation des catégories dans le Comité inter ; il s'agissait de liquider l'Inter et de constituer le fameux « syndicat unique », c'est-à-dire un syndicat d'industrie, ce qui signifiait la suppression des syndicats de métier.

* * *

Le syndicalisme du Livre parisien se caractérisait par deux traits principaux : l'existence de syndicats de métier et l'absence totale d'expérience du syndicalisme d'industrie. Car même le Syndicat général du Livre, qui n'était pas un syndicat de métier, n'était pas non plus un syndicat d'industrie dans la mesure où il était un regroupement de catégories professionnelles qui fonctionnaient virtuellement comme des syndicats.

Le Syndicat des correcteurs est une incongruité dans la CGT. Créé en 1881, avant la CGT elle-même, il a gardé un certain nombre de caractéristiques souvent qualifiées d'« archaïques » liées au début du mouvement ouvrier organisé et au passé anarcho-syndicaliste de la CGT. D'une certaine manière, c'est un monument historique. De tout temps, il a été l'expression d'une opposition à la ligne confédérale dans les pires moments de l'époque stalinienne.

Les élections à son organe de direction, le comité syndical, se font tous les ans. La rotation des mandats est inscrite dans ses statuts : un candidat peut être élu cinq années de suite, au terme desquelles il ne peut plus se présenter pendant deux ans. Deux assemblées générales doivent être convoquées tous les ans. Il y a un bulletin syndical, *Cantonade*, dans lequel les syndiqués peuvent publier des tribunes libres, sans limitation de sujet, sous les réserves d'usage : pas de propos raciste, sexiste, pas d'injures etc. L'habitude des responsables correcteurs élus de ne pas s'exprimer en langue de bois et la présence fréquente d'analyses des syndiqués dans les tribunes libres font que le bulletin des correcteurs est beaucoup lu, par les militants des autres syndicats du Livre aussi bien que par les patrons. Pendant les quelque dix ans qu'a duré la « crise du Comité inter », dont il sera question dans cet ouvrage, *Cantonade* a virtuellement servi de « bulletin officiel » du Comité inter. Je me suis largement servi de notre bulletin pour rédiger ce travail.

Dans le modèle syndical habituel tel qu'il domine en France existe le syndicat établi sur une base géographique : localité, région, voire parfois national [14]. Ce syndicat organise l'ensemble des salariés d'une branche d'industrie, par exemple la métallurgie, la chimie, etc. indépendamment du métier exercé. Le syndicat a, dans les entreprises, des *sections*, terme qu'il faut prendre au sens propre, c'est-à-dire des « morceaux », des « parties » qui, toutes ensemble, forment le syndicat proprement dit. L'unité de base est le syndicat, non la section syndicale. C'est là un héritage de l'influence anarcho-syndicaliste dans le mouvement ouvrier. Le syndicat ainsi constitué, avec ses sections, possède une vue d'ensemble des

[14] Les syndicats nationaux sont souvent des syndicats de métier ou de statut : journalistes, instituteurs, etc.

problèmes liés à la branche industrielle sur son aire d'implantation géographique, que n'a pas la section syndicale, implantée dans une entreprise [15].

La mise en place du syndicalisme d'industrie dans le Livre parisien n'était pas critiquable dans son principe ; cependant il arrive souvent que d'excellents principes s'accompagnent de pratiques peu conformes à l'objectif visé. En l'occurrence, cela aurait abouti non pas à la suppression (quasi miraculeuse) des mentalités catégorielles, mais à l'hégémonie de la catégorie majoritaire. Si le Comité inter n'était pas une forme parfaite d'organisation, il assurait malgré tout un réel équilibre des forces.

Dans le Livre parisien, il n'y avait pas de « section syndicale » puisque l'organisation était fondée sur des bases professionnelles ou catégorielles. Aussi avait-on inventé une structure en faisant office : le GIA – groupement intersyndical d'ateliers. Le GIA jouait littéralement le rôle de section syndicale, avec ses réunions périodiques, débats, engueulades et action revendicative. Il regroupait les délégués du personnel de l'entreprise, élus par métiers, chapeautés par le délégué syndical désigné par le Comité inter. De cette manière, la politique revendicative propre à l'entreprise était liée à la politique régionale dont le délégué syndical était en quelque sorte l'expression. Le délégué syndical était issu inévitablement d'une des catégories professionnelles de l'entreprise mais il était censé dépasser ses déterminismes professionnels et représenter toutes les catégories. Pas toujours facile…

Périodiquement avaient lieu des « Inter élargis », c'est-à-dire des réunions organisées par le Comité inter avec l'ensemble des délégués des entreprises.

Si, dans les entreprises, l'activité syndicale était permanente, c'est au niveau régional, à travers le Comité inter, qu'elle prenait tout son sens. La pratique du paritarisme impliquait des réunions fréquentes avec l'organisation patronale, le SPP.

La survivance de syndicats de métier, mais aussi de catégories professionnelles fortement organisées à l'intérieur du Syndicat général du Livre, était un héritage du passé. Ce seul constat ne suffisait pas à légitimer leur maintien indéfiniment, mais il ne suffisait pas non plus à justifier leur suppression. En effet, c'étaient des structures qui, dans le contexte parisien, conservaient une réelle efficacité en matière revendicative et il nous semblait alors – correcteurs comme imprimeurs rotativistes – stupide de casser un système qui restait efficace. En outre, la convention collective des ouvriers de presse avait été négociée et signée par ces syndicats *et* par ces catégories organisées, et le Comité inter, qui regroupait tout ce petit monde, restait lui aussi un cadre dont l'efficacité en matière de mobilisation et de luttes revendicatives avait fait ses preuves. Les patrons en savaient quelque chose.

Le fétichisme d'organisation n'est pas de mise. Si ceux qui, dans le Livre, se déclarent partisans du syndicalisme d'industrie ne le font pas pour des raisons syndicales, les partisans du syndicalisme de métier ne le font en général pas pour des raisons de corporatisme. La défense d'une forme d'organisation ou d'une autre n'est pas une question de principe mais d'efficacité – à condition de définir quelle genre d'efficacité on veut atteindre.

Le syndicat d'industrie est la forme dominante d'organisation dans le mouvement ouvrier. C'est, dans l'ensemble, incontestablement la forme d'organisation la plus efficace. La constitution, puis la survivance des syndicats de métier, est due à des circonstances historiques et économiques particulières qui ne sont pas survenues dans d'autres secteurs d'industrie. Cette forme a pu perdurer dans la presse parce que les métiers étaient bien différenciés, que les syndicats de métier étaient en mesure de négocier avec le patronat et qu'il existait le monopole de l'embauche.

[15] La question se complique avec la mode de constituer des syndicats d'entreprise. On en arrive ainsi à avoir des micro-syndicats, parfois de 5 ou 10 adhérents. Il n'entre pas dans mon propos de développer ce point, mais cette pratique de fragmentation de l'organisation permet un meilleur contrôle du sommet. Plus on fragmente, plus en fait on centralise. C'est une manière très efficace de remettre en cause le fédéralisme sur lequel est fondé, en principe, le mouvement syndical.

Mais si la forme syndicat de métier s'est révélée jusqu'à présent efficace dans le Livre, on n'a peut-être pas bien perçu ce qui faisait son efficacité :

– l'existence de catégories qui pouvaient arrêter les titres et faire pression sur le patronat ;

– l'unité dans l'action qui faisait que les catégories qui étaient en position de faire pression tiraient vers le haut les autres catégories et leur faisaient bénéficier des avantages obtenus.

(« "Syndicat unique" : Logique managériale et lutte des classes », Tribune libre, R. Berthier, *Cantonade* n°189.)

Seul un bouleversement important de l'environnement général, un bouleversement que les ouvriers du Livre n'auraient pas pu maîtriser, aurait justifié d'envisager d'autres formes d'organisation. La chose n'était pas du tout exclue, mais à l'époque on n'en était pas encore là. Car le mode d'organisation existant avait pour corollaire les permanences syndicales, directement liées à la structuration en métiers. Or c'était là une chose que les ouvriers du Livre – en tout cas les correcteurs et les imprimeurs rotativistes et, sans doute alors, les typos – n'étaient pas disposés à abandonner. C'est ce qui explique l'émotion que suscitait le secrétaire général de la fédération lorsque, dans des interviews à la presse, il semblait vouloir remettre en cause ce qui était à nos yeux un acquis que nous tenions à défendre bec et ongle.

La « permanence syndicale » est une institution, elle aussi héritée des premiers âges du mouvement ouvrier, qui constitue sans doute la principale raison de l'acharnement des syndicats du Livre à conserver le syndicalisme de métier, car les deux sont très étroitement liés. Il s'agit du contrôle syndical de l'embauche.

Le lecteur qui pourra être choqué par la pratique du contrôle syndical de l'embauche devrait garder à l'esprit que les citadelles du libéralisme que sont les États-Unis et la Grande-Bretagne [16] pratiquent couramment ce système, qui s'appelle *closed shop* en anglais. Les opposants à ce système qui, en France, réclament sa suppression au nom de la liberté, de la concurrence, du libéralisme, ignorent en général qu'au pays même de la libre concurrence il est infiniment plus développé qu'en France.

Un employeur qui a besoin de personnel fait appel à la permanence syndicale liée au syndicat de métier concerné, qui lui envoie le nombre d'ouvriers dont il a besoin. Lorsque la cause de cet appel à la permanence disparaît, l'ouvrier – nécessairement syndiqué, bien sûr – retourne à la permanence. Chez les correcteurs, on appelle cela un « rouleur », pour des raisons évidentes. Sinon, on appelle ça aussi un « permanent », ce qui conduit évidemment à des confusions chez les non-initiés (des sacs de nœuds pas possible ont été créés notamment aux Assedic à cause de ça), car un permanent est… un précaire inscrit à une *permanence* syndicale, et non un salarié en CDI !

Un « permanent » est donc un ouvrier qui vient en complément des travailleurs « en pied » (en CDI, disons) dans l'entreprise lorsque la charge de travail s'accroît. Il y avait des accords très précis qui définissaient les seuils déclenchant l'appel aux permanences. Des accords définissaient également l'appel aux permanences lorsque les malades dépassaient un certain pourcentage de l'équipe. On remplaçait aussi les vacanciers. En somme, tout avait été négocié, les choses étaient très précises et, sur l'ensemble des entreprises de presse, il était possible de faire travailler à plein temps pas mal de gens, qui tournaient d'une entreprise à l'autre. Certains, en général les plus anciens, par le jeu des maladies, vacances, fonctions syndicales, etc. dans la même entreprise, pouvaient y travailler à plein temps pendant des années. On appelait cela un PTC – permanent à temps complet. Lorsqu'un ouvrier partait à la retraite, c'est le syndicat qui le remplaçait. De même lorsqu'un poste était créé. En somme, sauf cas exceptionnels, l'employeur était totalement déchargé de la gestion du personnel dans le secteur ouvrier. La

[16] Le système du *closed shop* fut interdit en Grande-Bretagne en 1990 pendant la dernière année de « règne » de Margaret Thatcher.

contrepartie était qu'en cas de problème grave (de travail ou de discipline) c'est le syndicat qui devait régler l'affaire.

On comprend que les syndicats aient été très attachés à ce système – le contrôle syndical de l'embauche – qui leur assurait l'autonomie dans les ateliers. Les patrons s'y retrouvaient également, d'ailleurs.

Ce système était intimement lié à l'existence des syndicats de métier, et explique l'attachement des ouvriers du Livre à défendre leurs permanences syndicales. Ce constat se vérifie à contrario par le fait que, avec l'évolution des technologies, certains métiers tendant à disparaître, l'attachement des catégories syndicales concernées à leur permanence s'atténua : on fut tenté de négocier la disparition de la permanence contre le maintien des postes.

Ce que le secrétaire correcteur qui avait rédigé le rapport d'activité publié dans *Cantonade* n° 186 (novembre 1997) avait parfaitement saisi :

> Les problèmes de l'Inter auxquels nous sommes confrontés ne sont pas seulement un problème de personnes, comme on voudrait nous le faire croire ici ou là, ni d'interlocuteur, mais le reflet de ces situations contrastées des catégories et des syndicats vis-à-vis de la modernisation.
>
> Compte tenu des chances de développement ou de survie que chacun s'attribue, il est évident qu'on ne négocie ni les mêmes choses, ni avec les mêmes interlocuteurs.

La Fédération du Livre – la Filpac – avait subi en vingt ans une baisse considérable de ses effectifs, et les dirigeants fédéraux insistaient sur la nécessité de regagner des syndiqués dans des secteurs que jusqu'alors la CGT ne touchait pas, des secteurs qui étaient apparus avec l'essor des nouvelles technologies. C'était là une préoccupation parfaitement légitime. Ce qui nous paraissait moins légitime, c'était de considérer que la casse des secteurs déjà existants, très fortement organisés et structurés, était une *condition* pour se développer dans les secteurs où la CGT était faiblement implantée. En tout cas c'est ainsi que beaucoup de militants parisiens interprétaient les orientations de la direction fédérale. Il nous semblait plus judicieux, pour se développer ailleurs, de s'appuyer sur ce qui *existait déjà*, et qui conservait une force incontestable, ce qui ne signifiait pas qu'il fallait appliquer dans cet ailleurs les modes d'organisation spécifiques aux ouvriers du Livre parisien.

La direction fédérale semblait considérer que *l'image* de l'ouvrier du Livre chez les salariés des secteurs nouveaux n'y favorisait pas l'implantation de la CGT. Elle n'avait pas entièrement tort, à vrai dire. Cet ouvrier du Livre traditionnel suscitait incontestablement à la fois la crainte et le mépris auprès de ces populations pratiquement pas syndiquées, exploitées et se livrant entre elles à une concurrence effrénée. A côté d'elles, ces prolétaires étaient des martiens : syndiqués à 100 % dans la même organisation, ils gagnaient deux ou trois fois plus, élisaient leurs cadres et pratiquaient le salaire unique – « Quoi, il n'y a pas d'évolution de carrière ? » entendait-on lorsqu'on expliquait à des gens incrédules que, dans la même entreprise, tous les ouvriers d'une même qualification gagnaient le même salaire du début à la fin de sa « carrière » [17]. En presse, il n'y avait aucune discrimination des salaires entre hommes et femmes [18]. Invraisemblable !

Le salaire unique était lui aussi un héritage du passé anarcho-syndicaliste de la CGT. Un ouvrier nouvellement embauché gagnait la même chose qu'un autre ayant une ancienneté de vingt ans. C'était une chose totalement incompréhensible pour un non-initié. Les différences de salaires n'apparaissaient que lorsque le poste occupé exigeait une qualification supérieure, mais là encore, à qualification égale, les salaires étaient les mêmes. Cette pratique était fondée sur l'idée que les besoins

[17] Il y avait un salaire conventionnel de base : les salaires effectifs étaient nettement supérieurs mais des différences de salaires, pour une même qualification, existaient cependant d'une entreprise à l'autre.

[18] Il est vrai que la présence des femmes dans les ateliers de presse fut tardive. Mais lorsqu'elles y arrivèrent, il ne fut jamais question de discrimination dans les salaires. Le salaire unique, qui est l'aboutissement ultime du principe : même travail, même salaire, s'appliqua naturellement à elles.

des travailleurs sont les mêmes et sur la nécessité d'empêcher la concurrence entre les travailleurs. Tout le monde savait ce que son voisin gagnait.

Il fallait donc modifier cette image, et la fédération semblait avoir choisi l'alignement vers le bas plutôt que l'alignement vers le haut. Voilà comment était perçue la situation par beaucoup de militants.

La Fédération du Livre n'avait jamais vraiment reconnu le Comité inter, pour des raisons évidentes : le pouvoir lui échappait sur toute la presse parisienne. Elle ne pouvait contrôler la presse parisienne qu'à trois conditions :

1. Un des éléments constituant l'Inter devenait hégémonique ;
2. Cet élément hégémonique était sur les positions de la Fédération.
3. Les décisions n'étaient plus prises par consensus mais par un vote majoritaire, dans lequel l'élément hégémonique et le plus nombreux aurait toujours la majorité.

Dès lors, pendant des années, il y aura une concordance d'objectifs entre le SGL et la direction fédérale afin de réduire le Comité inter, ce bastion du Livre parisien qui entendait conserver une certaine autonomie d'action mais surtout la maîtrise des négociations avec les patrons de presse, négociations auxquelles la direction fédérale n'était pas conviée. La modification des statuts du Comité inter, qui n'était qu'un prélude à la constitution du « syndicat unique » voulu par le SGL, s'inscrivait parfaitement dans cette stratégie.

Contrairement au Syndicat des correcteurs ou à la Chambre typo, le SGL n'était pas un syndicat de métier, c'était un syndicat « polyvalent » en quelque sorte, dans lequel étaient regroupées des « catégories » différentes, c'est-à-dire des métiers fortement constitués – rotativistes, photograveurs, mécaniciens-linos, etc. Ce n'était pas un syndicat d'industrie, mais il en avait superficiellement l'aspect. Mais surtout, c'était le syndicat qui, dans le Comité inter, avait de loin le plus grand nombre d'adhérents. Par conséquent, l'application du principe majoritaire lui assurait la prééminence. La direction fédérale s'appuiera donc sur le SGL pour tenter de liquider le Comité inter, sans jamais dire les choses aussi ouvertement, bien sûr. La Chambre typo, sans être absolument enthousiaste pour liquider les syndicats de métier (ce qu'elle était), était d'accord pour limiter, dans le Comité inter, la représentation à celle des syndicats (ça ne changeait rien pour elle) et écarter les imprimeurs rotativistes. Elle se positionna du côté de la fédération et du SGL, sans doute parce que le « vent de l'histoire » semblait à ses yeux souffler dans cette direction-là. Elle se dissocia donc de l'Inter dans sa forme historique et, sans militer formellement pour le « syndicat unique » – idée qui répugnait à beaucoup de typos –, défendit l'idée d'un Comité inter où ne se trouvaient que des syndicats, à l'exclusion des catégories. Pendant des années, la Chambre typo jouera en quelque sorte un double jeu : freiner par son absence totale d'enthousiasme la constitution d'un syndicat d'industrie (ce qui signifiait sa disparition) ; soutenir les initiatives visant à empêcher la représentation ès qualités des rotativistes. Pendant toute la durée de la crise de l'Inter, la Chambre typo se contentera d'analyser la situation en termes de problème interne au SGL, dont elle n'avait pas à se mêler, ce qui la dispensait ainsi de prendre position.

La question du « règlement de l'Inter »

Au fil du temps, il y avait eu plusieurs modifications du règlement de l'Inter [19]. La chose n'avait donc rien d'exceptionnel. En mai-juin 1998 *le Livre parisien*, bulletin du Syndicat général du Livre, publia un « projet de règlement de l'Inter », dont Christian Guillaumie, secrétaire photograveur, fit une introduction. On peut y

[19] 20 novembre 1979, complété le 19 décembre 1979, mis à jour le 3 février 1986, mis à jour le 13 décembre 1988, mis à jour le 24 avril 1989, mis à jour le 26 février 1998.

lire que « la mise en place d'une dynamique unitaire et revendicative appuyée sur l'établissement d'une plate-forme commune adoptée par les quatre syndicats : CSTP, SGLCE [20], Syndicat des employés, Syndicat des cadres, a, en quelques semaines, redonné souffle, confiance et efficacité aux salariés de la presse parisienne ». Grâce à cette « dynamique unitaire », apprend-on, « deux dossiers » ont pu aboutir à une conclusion favorable, l'accord de salaires 1998 et une augmentation significative des remboursements des frais de santé.

En fait, la négociation sur ces deux « dossiers » était une affaire de routine engagée depuis un moment et dont la conclusion n'avait évidemment rien à voir avec cette « dynamique unitaire ».

Le Syndicat des correcteurs est pris à partie dans cette introduction :

> La persistance du Syndicat des correcteurs à vouloir à tout prix se situer en dehors de cette démarche unitaire, à constituer une coalition avec les rotativistes, à se présenter en délégation séparée, exprimant publiquement les divisions en combattant sans retenue devant le patronat la délégation des quatre syndicats, porte un lourd préjudice à la défense des intérêts des syndiqués et des salariés en général.

Le Syndicat général du Livre avait donc élaboré un projet de règlement intérieur du Comité inter presse ; mais il ne s'agissait que d'un projet. Or le SGL agissait comme s'il était en vigueur, ce qui n'était pas le cas. Le simple fait qu'il ait été « soumis aux autres composantes et au SNEPL » *[le syndicat des employés]* et que la Chambre typo ait donné son « accord de principe » ne suffisait pas pour légitimer les statuts du Comité inter presse dans la version du SGLCE. L'innovation du projet du SGL était l'introduction du syndicat des employés dans le Comité inter, chose qui n'a jamais été débattue et, en quelque sorte, la validité du nouveau règlement de l'Inter était légitimée par son approbation par une composante qui n'en faisait pas partie… C'était évidemment absurde.

Le Livre parisien n° 281 affirme que « le Syndicat des correcteurs refuse toute discussion avec notre syndicat sur les modifications que nous proposons dans le fonctionnement de l'Inter ». C'était évidemment faux. L'article aurait dû dire : « le Syndicat des correcteurs n'est pas d'accord avec le SGLCE sur cette question », ce qui n'était pas la même chose. Mais il ne refusait pas le dialogue. Parlant du projet de règlement proposé par le SGLCE, il est dit dans la *Lettre de Cantonade* de juin 1998 que « l'essentiel du texte de l'actuel Comité inter, encore en vigueur, a été repris ». Dans deux articles commentant les positions du SGLCE, rien ne laisse entrevoir une fin de non-recevoir définitive. *Jamais* les positions du Syndicat des correcteurs n'ont été exposées aux adhérents du SGLCE et aux lecteurs du *Livre parisien*.

En juin 1998, la crise du Livre parisien avait abouti à la constitution de deux structures, le Comité inter « maintenu » dans ses formes historiques, avec les correcteurs, les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP-REC, et une « coordination » avec le SGL (hors rotos et PDP-REC), les typos, les employés et les cadres techniques. Le 1er juin 1998, le Comité inter « maintenu » envoya à l'ensemble des syndicats parisiens du Livre une lettre [21] motivée par le fait que, lors d'une réunion avec le SPP à laquelle assistaient les représentants de toutes les composantes du Livre parisien, un désaccord violent s'était publiquement manifesté au sein de la délégation ouvrière. Le 8 juin, le Syndicat des correcteurs adressa aux syndicats composant la « Coordination des quatre syndicats » un

[20] Respectivement : Chambre syndicale typographique parisienne et Syndicat général du Livre et de la communication écrite.

[21] Le Syndicat des correcteurs a publié, en juin 1998, une *Lettre de Cantonade* intitulée « La crise du Comité inter et la question du "syndicat unique" » qui fait le point sur la question du règlement de l'Inter, incluant l'introduction de Christian Guillaumie au projet de règlement du SGLCE et mettant face à face, article par article, le règlement encore en vigueur et le projet du SGLCE, avec les amendements du Syndicat des correcteurs. (Voir Annexe II).

courrier proposant que les réunions avec le SPP soient précédées d'une préparatoire.

Ces deux démarches – celle de l'Inter « maintenu » et celle du Syndicat des correcteurs – n'aboutirent pas [22], et dès lors les réunions avec le Syndicat de la presse parisienne [23] eurent lieu sous la forme de deux délégations séparées, Comité inter « maintenu » d'abord, Coordination des quatre syndicats ensuite.

Le Comité inter version SGL devait permettre « d'agir efficacement » et ne devait plus être le « lieu de déchirement et de pression entre catégories qui a conduit à l'immobilisme et aux divisions que l'on connaît » – allusion évidente à la représentation catégorielle, qui est supprimée.

> Le SGLCE est le seul syndicat du Livre ouvrier représentant plusieurs secteurs professionnels ; c'est en son sein que les questions relevant des catégories doivent se discuter et trouver réponse et non pas dans un Comité intersyndical qui, comme son nom l'indique, doit s'attacher à construire la solidarité entre les syndicats dans l'action revendicative, permettant de sceller les rapprochements menant à l'unification syndicale dont les salariés de notre profession ont besoin.
>
> (*Le Livre parisien* n°280, mai-juin 1998.)

Tout est dit, dans cette phrase :

1. Les catégories à l'intérieur du SGL s'expriment *dans* le SGL, pas à l'Inter. Ce qui est exprimé à l'Inter, c'est la position du syndicat, démocratiquement déterminée par un vote à l'intérieur du SGL. Cette disposition scelle définitivement la question des imprimeurs rotativistes. Ils sont muselés.
2. Le Syndicat général du Livre est l'embryon du syndicat d'industrie qui regroupera à l'avenir l'ensemble des salariés de la profession.

Le syndicat des correcteurs répliquera [24] :

> Nous ne voyons pas en quoi le « fonctionnement syndical nouveau, associant étroitement les délégués et militants à la définition des revendications et à leur négociation, en favorisant la consultation constante des salariés » [25], est particulièrement nouveau. Les délégués, militants et salariés sont ni plus ni moins consultés qu'auparavant, quelque opinion qu'on puisse avoir sur la réalité de ces consultations, passées et actuelles (…)
>
> Or, notre position ne consiste pas à faire une « coalition » avec les rotativistes mais à nous affirmer comme partisans de leur droit à avoir une représentation, ce qui n'est pas la même chose. Si le SGLCE estime que cette exigence est intolérable, qu'il le dise clairement.
>
> Quant aux désaccords exprimés « sans retenue devant le patronat » par rapport à la délégation des quatre syndicats et au « préjudice » porté aux syndiqués et aux salariés, il consiste pour l'essentiel à s'obstiner à faire référence à la convention collective des ouvriers de la presse, à laquelle ladite délégation omet systématiquement de faire référence.
>
> Il se trouve que la convention collective des ouvriers de la presse n'inclut pas les employés. Nous le regrettons, mais c'est comme cela. Notre attitude ne consiste pas à nous accrocher à de prétendus « privilèges » et à en exclure les employés. Nous disons simplement que si nous signons des accords incluant les employés, cela pose un double problème :
>
> 1) ils risquent de battre en brèche la convention collective puisque nous ne pourrons pas nous y référer ; il n'y a pas de raison d'aller volontairement vers une liquidation de la convention collective des ouvriers de la presse, qui constitue un acquis incontestable, les employés n'ayant quant à eux rien à gagner à cette liquidation ;
>
> 2) ils introduisent des personnels travaillant dans des secteurs à pluralité syndicale : si nous nous attachons à ne pas casser le monopole syndical de la CGT, ce n'est pas par esprit mafieux, c'est parce que nous savons par expérience que là où il y a pluralité syndicale (pluralité de confédérations syndicales, pour être précis) les travailleurs sont moins forts face au patron. C'est pourquoi on peut dire que les vrais diviseurs sont ceux

---

[22] Cf. *infra*, troisième partie : « 1998, année charnière ».

[23] L'organisation des patrons de presse.

[24] R. Berthier : « A propos de l'Introduction du camarade Guillaumie », dans *La crise du Comité inter et la question du syndicat unique*, Lettre de Cantonade (juin 1998).

[25] La citation est de C. Guillaumie.

qui, involontairement, peut-être, veulent introduire le loup dans la bergerie et ouvrir la voie à l'éparpillement syndical des travailleurs.

Ces réserves mises à part, il n'y a évidemment aucune objection à intégrer les employés dans une organisation, dans une stratégie syndicales globales du Livre, bien au contraire, et des moyens peuvent là encore être facilement trouvés pour ce faire. Nous craignons cependant que l'objectif de la fédération soit *précisément* de remettre en cause la convention collective, certaines déclarations passées du camarade Michel Muller allant clairement dans ce sens. En tant que syndiqués, correcteurs et rotativistes ont quand même le droit de ne pas être d'accord.

Les correcteurs n'entendaient nullement s'arc-bouter à des formes immuables de l'organisation du Comité inter. Le projet de règlement proposé par le SGL fut étudié et annoté, avec des propositions d'amendement. Cependant certains principes devaient être respectés : l'Inter doit rester, dit Jacky Toublet, ancien secrétaire, « un lieu de débat syndical où tous seraient représentés » ; or le projet du SGL apparaît comme « une sorte de tour de passe-passe bureaucratique dont l'objet réel n'est pas d'actualiser nos structures pour mieux lutter mais d'exclure purement et simplement les représentations des rotativistes et de PDP-REC » :

Est-il utile de préciser qu'en aucun cas le Syndicat des correcteurs ne pourra se résoudre à accepter une situation qui officialiserait l'exclusion des lieux de décision de près d'un millier de camarades de la CGT [26] ?

Cependant, Jacky Toublet estime qu'il est indispensable, dans la gestion de la future organisation régionale, de prendre en compte l'existence de plusieurs conventions collectives, « dont les aires d'application ne sont pas les mêmes et dont certaines sont étendues et d'autres pas ». C'était là une réelle nouveauté :

A cet effet, nous proposons de constituer plusieurs délégations, l'une gérant la convention collective des ouvriers, une autre celle des employés, une troisième celle des cadres. Cette procédure nous permettra peut-être d'introduire les autres confédérations. Cette disposition devrait apparaître dans les statuts et nous faisons des propositions en ce sens.

L'idée d'introduire « les autres confédérations » dans cette structure peut paraître surprenante au premier abord, venant d'un militant de la CGT du Livre, anarcho-syndicaliste par surcroît. Tandis que les ouvriers de la presse sont tous à la CGT, les cadres et des employés sont dans des secteurs où existent de toute manière la pluralité des confédérations syndicales, et les délégations de la CGT « gérant » ces conventions collectives sont inévitablement amenées à entretenir des relations avec les représentants de ces différents syndicats. Imaginer une coordination permettant d'unifier l'action syndicale dans ces secteurs n'était sans doute pas une mauvaise idée, *une idée qui allait d'ailleurs dans le sens de la politique fédérale*. Mais en même temps, la « gestion », par la seule CGT, de la convention collective des ouvriers était préservée…

On voit donc que le Syndicat des correcteurs n'était absolument pas indifférent à la nécessaire adaptation de la structure du l'Inter.

Lorsqu'un groupement modifie son mode de fonctionnement, les modifications sont effectuées à partir des règles déjà existantes de ce groupement. Ensuite sont appliquées les modifications ainsi décidées. C'est ce qui est exprimé dans un document signé par le Syndicat des correcteurs, la section des imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP-REC :

PROJET DE LETTRE DE PRINCIPE
SUR LE RÈGLEMENT DE L'INTER [27]

---

[26] Jacky Toublet, « Commentaires sur le projet de règlemet de l'Inter du SGLCE », *La crise du Comité inter et la question du syndicat unique*, Lettre de Cantonade (juin 1998).

[27] *Édition spéciale* n° 10, été 1998.

Saisis d'une proposition de modification du règlement du Comité intersyndical du Livre parisien, le syndicat et les sections soussignés y apportent la réponse suivante

Comme pour tout statut démocratiquement élaboré, une proposition de modification ne peut être examinée que dans le respect des dispositions de fonctionnement en vigueur. Cela implique qu'elle le soit par la structure intersyndicale réunie dans les formes traditionnelles.

Si ce cadre est respecté, non seulement nous sommes prêts à examiner tout changement, mais nous avons des propositions à soumettre.

Défenseurs du fédéralisme comme mode de fonctionnement du mouvement syndical, nous sommes attachés à la coordination des efforts de toutes les composantes de la CGT implantées dans les entreprises de presse.

Nous sommes donc favorables à un élargissement du Comité intersyndical à une représentation parisienne du Syndicat des employés, qui viendrait rejoindre celle des cadres aux côtés des représentations ouvrières. Nous disons bien DES représentations ouvrières, car notre conception de la démocratie syndicale implique la possibilité d'expression des revendications spécifiques, donc le droit à la parole et à la participation aux décisions pour toutes les catégories.

Élargissement du Comité intersyndical, mais maintien de sa fonction de coordination entre syndicats et sections confédérées d'un même secteur professionnel, lesquels conservent leur autonomie d'administration et ne s'accordent que librement, par consensus, aux décisions d'ensemble.

Coordination libre et démocratique des représentations diverses de la CGT, mais respect des cadres conventionnels. Vouloir s'abstraire des textes fondamentaux qui régissent les différents secteurs de la presse serait courir au-devant de graves désagréments. Comité intersyndical élargi oui, mais délégations distinctes pour négocier dans le cadre de chacune des conventions collectives, donc.

Voilà tracées dans leurs grandes lignes nos propositions. Nous sommes prêts à les détailler, à répondre à toute question et à présenter nos amendements en ce sens au règlement actuel du Comité intersyndical.

Syndicat des correcteurs
Section des imprimeurs rotativistes
PDP-REC

L'inspiration libertaire de cette déclaration est évidente…

Le SGL ne tiendra aucun compte des objections formulées et considérera unilatéralement que *son* projet de règlement de l'Inter était désormais le seul valable et un point c'est tout. Dès lors, le débat ne servait plus à rien. Le Syndicat des correcteurs n'avait qu'à approuver les modifications qu'il n'avait pas pu discuter ou se positionner une fois pour toutes comme le fauteur de la division. C'était un véritable coup de force, que la Chambre typo entérina par son absence de réaction. Des années de conflit au sein du Livre parisien allaient suivre.

Dans un sens, il n'y avait donc pas de *crise* de l'Inter : il y avait ceux qui voulaient le maintenir et ceux qui voulaient le liquider. Tout en se masquant derrière l'idée que la crise interne du SGL ne la regardait pas, la Chambre typo avait clairement pris le parti de la direction du SGL contre les 600 imprimeurs rotativistes et les 400 ouvriers de Paris Diffusion Presse.

Lors de son congrès de décembre 1997, le SGL ambitionnait rien moins que d'intégrer en son sein l'ensemble des structures syndicales du Livre. Ainsi Daniel Légerot, alors secrétaire général du syndicat, proposa-t-il à la CSTP de « constituer une organisation syndicale qui ne serait ni le SGL ni la CSTP, mais le Syndicat des industries graphiques et de la communication de la région parisienne ». Qui pouvait croire qu'il s'agissait là d'autre chose que de l'absorption de la CSTP et du Syndicat des correcteurs par le SGL ? A ce moment-là, la Chambre typo avait pris « sans ambiguïté », selon les termes de Daniel Légerot, position en faveur du « syndicat unique », mais ce dernier regrettait que les responsables de la CSTP en soient « restés à une position d'attente regrettable », moins suscitée par les dissensions internes au SGL que par le peu d'enthousiasme d'une grande partie de la base de la Chambre typo envers une telle évolution, manque d'enthousiasme que quelques expériences pratiques de rapprochement ont par la suite confirmées.

Il fallut presque dix ans pour que la Chambre typo se rallie de nouveau au Comité inter, et ces années perdues auraient pu être facilement évitées si la direction de la CSTP avait soutenu les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP – ce qu'elle finit en fin de compte par faire après de nombreux détours. Il aurait suffi, en 1997 et 1998, que la CSTP prenne clairement position.

On peut ainsi lire dans une *Lettre de Cantonade* parue en 1998 une analyse certes un peu naïve mais qui prend une curieuse résonance aujourd'hui :

> Il suffirait donc que la CSTP prenne clairement position pour qu'une véritable dynamique unitaire s'enclenche, dynamique dont les correcteurs auraient tout particulièrement à se féliciter, leur positionnement professionnel étant beaucoup plus proche de celui des photocompositeurs que des rotativistes, hébergement ou pas. Si une fusion devait intervenir, elle se ferait beaucoup plus logiquement entre correcteurs et photocompositeurs, qui interviennent sur du *texte,* qu'avec toute autre catégorie…

Pour tenter de résoudre son problème de positionnement, la Chambre typo tomba dans une sorte de névrose d'échec collective qui la poussa pendant dix ans à faire de mauvais choix en matière d'alliances, jusqu'à ce qu'elle finisse par revenir au point de départ, réintégrer le Comité inter.

En 1995, les militants parisiens étaient encore sous le choc des accords de 1992, à la suite desquels beaucoup d'entre eux en avaient conclu que « c'était la fin ». Beaucoup de correcteurs pensaient que leur métier était fini, du moins en presse. Les rotativistes avaient été écartés de la direction du Comité inter en 1993 : celui-ci continuait cependant de se réunir mais était en situation de crise permanente.

Le rapport d'activité du secrétaire correcteur, Philippe Lagrue, publié dans *Cantonade* n° 178 (novembre 1995), donne le ton :

> La situation du Comité inter est catastrophique. Les divisions syndicales, ce n'est plus un secret pour personne, perdurent. Elles ont même plutôt tendance à se radicaliser. Et comme les décisions se prennent à l'unanimité, l'activité est paralysée. Chaque catégorie tente tant bien que mal de régler ses propres affaires courantes, mais aucune action commune n'est possible, aucune position commune ne peut se dégager. (…)
>
> Depuis bientôt trois ans, le Comité inter est malade. On annonce régulièrement sa mort. Mais il est toujours là. Fragile, divisé, mais toujours là. Le projet de merveilleux syndicat unique de la communication est toujours dans les cartons. Est-ce que la crise de *France Soir* aura raison de ses dernières forces ? On peut le craindre. Peut-être que nous avons cette fois franchi un point de non-retour.

Le mode de décision par consensus qui avait eu cours jusqu'alors, et qui avait prouvé son utilité, impliquait… un réel consensus sur l'essentiel. C'est-à-dire qu'il ne pouvait fonctionner que dans l'hypothèse où des compromis acceptables pouvaient être trouvés. Dès lors que l'organisme régional était traversé de divergences inconciliables, rien n'allait plus. C'est ce qu'explique encore Philippe Lagrue :

> Le Comité inter est une coordination de syndicats. Aucune décision ne peut se prendre autrement qu'à l'unanimité. Les problèmes se posant de manière complètement différente d'une catégorie à l'autre, d'un secteur à l'autre, il était jusqu'ici difficile de définir une approche commune, une position commune. Mais nous pouvions encore nous mettre au moins d'accord sur une plate-forme minimale. Il semble cette fois que nous ne le puissions plus, car ce qui nous reliait jusqu'ici était la volonté de maintenir tant bien que mal l'ensemble de l'édifice. Certaines catégories estimant désormais qu'elles n'ont plus de choix, plus d'autre perspective que de « mourir debout », aucune discussion n'est possible et elles souhaitent engager la lutte finale. Dans cette attitude, elles comptent bien entraîner de gré ou de force les catégories et syndicats qui n'auraient pas la même vision des choses.

Les « jusqu'au-boutistes » étaient les catégories du Syndicat général du Livre qui se trouvaient menacées, ou en passe de l'être, par les évolution technologiques

et les accords qui avaient été signés, et qui, arc-boutés à des statuts et des modes de travail dépassés, n'avaient plus leur place. Ce sont ceux-là mêmes qui firent la promotion d'un « syndicat unique », véritable usine à gaz à propos de laquelle aucune précision n'a jamais été donnée quant à son mode de fonctionnement, mais qui avait pour objectif évident d'assurer aux catégories en perte de vitesse le contrôle de l'appareil syndical. Les rotativistes s'opposeront à la fois au jusqu'au-boutisme de leurs camarades du SGL et au projet de « syndicat unique ». Les correcteurs aussi, ainsi qu'une partie des ouvriers de la distribution. Les germes du conflit interne dans le Livre parisien sont en place, mais en 1995 personne ne pouvait prédire comment il se manifesterait. La tendance était plutôt à penser que le Comité inter était lui aussi « fini ». C'est ce qui transparaît dans l'analyse du secrétaire correcteur :

> Cela dit, il faut se garder d'être affirmatif. Nous avons constaté dans un passé récent des volte-face spectaculaires. Nous l'espérons, évidemment. Mais il faut se préparer à de profondes transformations de nos structures, de notre fonctionnement si nous devions être amenés à publier l'avis de décès du Comité inter.

Philippe Lagrue se garde bien de rejeter l'entière responsabilité de la crise syndicale sur les syndicats eux-mêmes, cependant. En effet, dit-il, « il ne faudrait quand même pas oublier l'offensive patronale. On peut même raisonnablement penser qu'il y a une relation de cause à effet. On s'amuse tellement bien entre nous que l'on finirait par oublier les patrons ! Comme tous les autres syndicats et catégories du Comité inter, il *[le Comité inter]* en sort évidemment affaibli. Affaibli, mais entier [28]. »

Le plan Villin-Carignon conduisait à la disparition de 872 ouvriers du Livre entre 1993 et 1997, dans des conditions acceptables pour les intéressés – à partir de 50 ans. Ce plan arrivait dans « un paysage qui compte 3 ou 4 millions de chômeurs ». La presse n'est pas épargnée par les difficultés économiques. Le paritarisme, dont on s'était jusqu'ici félicité, ne peut être raisonnablement abandonné. Avancer la réponse « Les patrons peuvent payer » est un peu court dans notre système, déclare encore Philippe Lagrue : car ce plan a permis de faire face sans drame à la modernisation et aux restructurations pour les titres en difficulté. Ceux qui ont suivi de près la restructuration des imprimeries britanniques sous Margaret Thatcher, qui s'est effectuée dans la plus extrême violence – une délégation de correcteurs est allée voir cela de près, à Wapping – peuvent apprécier. D'ailleurs, lit-on dans *Cantonade*, « ce fameux plan Villin-Carignon, c'est celui pour lequel nous avons tous fait des pieds et des mains pour en obtenir la reconduction ! »

Significativement, ce numéro 178 de *Cantonade* publiait un article de trois pages de Michel Muller, secrétaire général de la fédération, intitulé « Nous arrivons au bout d'une époque ».

Opposition à la direction fédérale

Les rotativistes avaient depuis un moment pris leurs distances par rapport à la Fédération et se trouvaient en désaccord systématique avec la direction du SGL, auquel ils appartenaient. Certes, la direction fédérale lançait des appels formels à la raison, à l'unité, mais dans l'ensemble ce qu'elle proposait ressemblait plutôt à des appels à la reddition aux conditions imposées par la direction du SGL.

A la fin de l'année 1997, c'est surtout la direction fédérale qui est l'objet des critiques du Syndicat des correcteurs, à laquelle il est reproché de ne pas avoir su ou voulu jouer le rôle de médiateur dans le conflit interne du Livre parisien.

Le syndicat des correcteurs et, on peut le penser, les rotativistes reprochaient à la fédération « d'abord et surtout, une gestion insuffisamment vigoureuse des

[28] « Une page se tourne : l'urgence d'un indispensable débat », *Cantonade* n° 178, nov. 1995.

récents conflits – pratique en contradiction avec des affirmations nombreuses et appuyées en faveur d'un syndicalisme de lutte de classes ». (*Cantonade* n° 187, décembre 1997.)

Il est fait référence ici au conflit du *Midi libre* qui opposa, de juin à juillet 1997, les ouvriers du Livre à leur direction.

> Des informations recueillies à la source, auprès des délégués du *Midi libre,* confirment que la direction fédérale n'a pas assumé toutes ses responsabilités dans le conflit d'un mois qui opposa, de juin à juillet 1997, les ouvriers du Livre travaillant dans ce titre à Claude Bujon, patron du *Midi Libre.* Les travailleurs de l'entreprise n'ont toujours pas compris pourquoi la Fédération n'a pas, ne serait-ce qu'une seule fois, arrêté la presse, lorsque la direction du quotidien de Montpellier fit publier régulièrement des journaux pirates, édités on ne sait où en Europe. Et ce, malgré les explications, quelquefois embarrassées, du secrétaire fédéral, présent sur place pendant le conflit.
>
> Ils n'ont pas compris, également, pourquoi la Filpac s'était opposée à tout mouvement à *l'Indépendant* de Perpignan. Et ce sont les avertissements des imprimeurs rotativistes parisiens, et leur menace de généraliser le conflit en arrêtant la presse nationale, qui ont contraint Claude Bujon à revenir sur les licenciements de délégués du *Midi Libre.* (*Ibid*.)

En menaçant d'arrêter la presse nationale, ce sont les imprimeurs rotativistes parisiens qui ont poussé la direction à revenir sur les licenciements de délégués à *Midi libre*. L'intervention des rotativistes aurait donc suppléé l'indécision de la fédération. Dans cette affaire, on comprend déjà que les « opposants » parisiens à la direction fédérale avaient des relations informelles avec leurs camarades des journaux du Midi, relations qui se concrétiseront plus tard de manière plus formelle.

On soupçonna la direction du *Midi libre* de faire imprimer le journal en Espagne. Les responsables de la direction du syndicat des correcteurs, qui avaient des relations privilégiées avec les anarcho-syndicalistes espagnols, tentèrent par leur intermédiaire de savoir où le journal était imprimé, sans succès. En tout cas, il ne l'était probablement pas en Espagne.

Le secrétaire général de la Filpac, Michel Muller déclara, lors du comité exécutif national des 18 et 19 octobre 1995, que le lien existant dans la presse « entre poste de travail, statut et appartenance syndicale est tellement étroit que toucher à un des éléments signifie la disparition des deux autres ». Les déclarations contradictoires de la Filpac sur la question de la convention collective des ouvriers des entreprises de presse de la région parisienne ont empêché, lit-on dans *Cantonade*, « toute lisibilité des orientations réelles de la direction fédérale » : là encore, accusation d'indécision ou d'ambiguïté.

Le Syndicat des correcteurs s'inquiète en particulier de la volonté de remise en cause des syndicats de métier affirmée par la direction fédérale dans une déclaration du 19 janvier 1998, dans laquelle il est dit que « tous et toutes ensemble » s'attacheront à « dépasser les clivages structurés par des métiers ». La question de la remise en cause du syndicat de métier et de son corollaire, le monopole de l'embauche, sera au centre des débats et alimentera l'essentiel de l'opposition du Syndicat des correcteurs à la politique fédérale pendant des années [29].

---

[29] La remise en cause du syndicalisme de métier est une vieille affaire dans la CGT. On apprend ainsi sous la plume de Jacky Toublet qu'au IIIe congrès de la Filpac tenu à Evian en 1994 que « la délégation du Syndicat des correcteurs a quitté la salle lors de l'intervention finale de Viannet *[secrétaire général de la CGT],* pour montrer à ce dernier qu'elle n'appréciait guère de ne pas avoir reçu de réponse à un courrier qui exprimait la volonté des correcteurs de rester un syndicat de métier. » (« IIIe congrès de la Filpac CGT », *Monde libertaire* n° 953, 14-20 avril 1994). D'une façon générale, les dirigeants confédéraux ne comprenaient rien à la structuration des ouvriers du Livre parisien (sauf peut-être Krasucky). Une délégation du Comité intersyndical du Livre parisien ayant rencontré Bernard Thibault au début des années 2000, celui-ci pensait avoir affaire à une instance regroupant des syndicats de plusieurs confédérations syndicales.

Le bulletin du syndicat des correcteurs sert alors de bulletin officieux pour les rotativistes et PDP-REC. C'est d'ailleurs *le seul* endroit où leurs points de vue sont développés et il en sera ainsi pendant des années.

On reproche au secrétaire général de la Filpac l'usage qu'il fait de la presse « bourgeoise », dans laquelle il expose des prises de position que les travailleurs de la presse n'approuvent pas : on put lire dans *Libération* des 17 et 18 janvier 1998 : « Michel Muller estime que le monopole CGT sur l'embauche des ouvriers, qui a construit l'originalité de la branche presse du syndicat, peut être remis en cause. » On avait l'impression qu'il s'agissait de donner des gages de bonne volonté au patronat.

Cantonade s'étonne :

> Nul communiqué, les jours suivants, ne vint nuancer cette prise de position en contradiction avec celle des syndicats parisiens de la Filpac. Enfin, dans *le Monde,* daté du 24 octobre 1995, le même camarade secrétaire général affirma tout de go que « la question du statut se pose pour l'ensemble des salariés de la presse ».

Le comité syndical des correcteurs proposera à l'assemblée générale suivante du syndicat de voter contre les différents rapports présentés par la direction sortante à l'occasion du IVe congrès de la Filpac. Il propose que la délégation des correcteurs alerte les syndicats de la fédération sur les « graves dérives » de la direction fédérale et demande la mise en place d'un débat ayant pour but de « changer les membres du secrétariat fédéral sortant » [30]. Rien que ça. Rétrospectivement, on peut être stupéfait devant le culot de ce petit syndicat qui demande tout simplement de virer la direction fédérale en place.

*****

La volonté d'indépendance des rotativistes avait des causes très concrètes : ils voulaient à tout prix conserver leur capacité de négocier eux-mêmes avec les patrons les questions qui les concernaient. Avec la modification des statuts de l'Inter, avec l'introduction du principe majoritaire, ils savaient bien que progressivement, les militants qui les représenteraient dans les négociations seraient des gars désignés par la direction du SGL, voire la Fédération. La cassure s'est faite là-dessus. Disons qu'il y a d'autres raisons, mais il est inutile de trop compliquer l'explication. C'était là la raison majeure. Une raison de politique syndicale : qui négocie ?

Le 27 mars 1997, le Syndicat des correcteurs publie une déclaration qu'il a signée avec la section des imprimeurs rotativistes et PDP-REC :

Déclaration

> Depuis plus d'un an, les catégories et syndicat soussignés réfléchissent sur le fonctionnement, ou plutôt sur les dysfonctionnements de l'Inter.
>
> Aujourd'hui, si nous nous adressons publiquement, ce n'est pas par gaieté de cœur ou par envie de différence, mais par nécessité d'être les acteurs et les décideurs de notre vie syndicale à l'intérieur de la CGT.
>
> Si nous nous taisions, nous serions complices de ces dysfonctionnements. Silence contraire à notre mandat. Nous réaffirmons que notre seul but est le fonctionnement démocratique de l'Inter. Et pour cela, nous sommes prêts à nous battre.
>
> Le Comité inter se doit d'avoir la volonté d'être le premier interlocuteur légitime vis-à-vis des éditeurs, en l'occurrence du SPP et du SPMI. Le Comité inter est le seul garant de la convention collective des ouvriers de la presse parisienne et de l'évolution de leur statut.
>
> Le Comité inter n'est pas à l'heure actuelle la représentation de ses mandants.
>
> C'est pourquoi, aujourd'hui, les soussignés, tous membres du Comité inter, créent une coordination afin que l'Inter retrouve la place qu'il n'aurait jamais dû perdre.

[30] *Cantonade* n° 187.

Dès mars 1997, le problème est déjà posé publiquement. Les positions des deux parties, si elles ne sont pas encore définitivement arrêtées, ont l'avantage de la clarté et indiquent quelle sera la tonalité de cette crise.

Le SGL réagit le 9 avril 1997 par une déclaration dont le ton est mesuré, sans anathème, mais qu'il faut lire entre les lignes.

Protestations démocratiques :

> Organisation construite sur des principes démocratiques, le Syndicat général du Livre parisien agit sur la base de la démocratie syndicale comme règle de fonctionnement assurant son efficacité. Elle garantit l'expression de tous les avis et la capacité de décision de l'organisation syndicale.

Certes, l'expression des avis est garantie, mais comment peut-il en être autrement ? Qui pourrait empêcher les rotativistes de dire ce qu'ils pensent ? La question essentielle est cependant qu'il soit *tenu compte* de ces avis. On chercherait cependant en vain une expression écrite et développée de leur point de vue. C'est que le débat se clôt par « la prise de position majoritaire », qui, assure le SGL, « ne peut être un moyen de contrainte ».

La déclaration du SGL fait un rappel au passé : le Livre parisien en 1947 a refusé la division [31]. Ce sont donc les rotativistes qui sèment les germes de division en organisant une conférence de presse et en refusant de participer à la journée nationale d'action en presse quotidienne.

> En appelant, avec la section REC et les délégués PDP, à des initiatives de caractère fractionnel, c'est le renoncement à l'acceptation des principes de fonctionnement démocratique, c'est le risque de conduire à l'éclatement de l'organisation syndicale.

La déclaration se termine en appelant à « s'engager résolument dans la définition collective de solutions aux problèmes rencontrés, d'un meilleur fonctionnement du syndicat et du Comité inter ». « Le XIIe congrès du SGL, de décembre prochain, devra en assurer la concrétisation à l'issue de sa préparation à organiser sans plus attendre. »

Ce même jour, 9 avril, L'*Huma* publie une interview de Michel Muller – nous sommes à le veille d'une journée nationale d'action des salariés de la presse. De cette interview, il n'y a pas grand-chose à dire dans la mesure où le secrétaire général assume son rôle en expliquant les raisons de la grève nationale qui est prévue ; il y a cependant une phrase curieuse – un lapsus ? – dans un passage où il explique que le patronat a érigé les rapports sociaux en terrain de gestion de plans sociaux : « On a éliminé des salariés à statut pour les remplacer par des salariés précaires, n'évoluant plus dans le cadre de statuts. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement des ouvriers du Livre, pas de gens qui chercheraient à préserver des choses qui n'ont plus lieu d'être. » Michel Muller se plaint que le patronat a éliminé des personnels à statut pour les remplacer par des précaires. Très bien. Mais ensuite n'assimile-t-il pas les ouvriers du Livre à des gens « qui chercheraient à préserver des choses qui n'ont plus lieu d'être » ? On comprend dès lors l'inquiétude d'une partie des ouvriers du Livre.

Le 14 avril 1997, la rupture semble consommée. Le Syndicat des correcteurs publie ce jour-là une déclaration :

---

[31] En 1947, un certain nombre de syndicats de la CGT firent scission et constituèrent la CGT FO. Les ouvriers du Livre décidèrent de ne pas scissionner et de conserver l'unité. Cf. *infra*, « Parenthèse sur 1947 ».

Les divisions au sein du SGL vont crescendo. A tel point que M. Yves de Chaisemartin en a tiré prétexte pour rompre le processus de négociation engagé autour de la restructuration et du plan de relance de *France Soir* tout en affirmant vouloir continuer – donc sans la concertation – la mise en œuvre de cette restructuration.

Parallèlement, ces mêmes divisions se sont étalées dans les médias à l'occasion de la journée de grève organisée par la Filpac.

Le comité syndical du Syndicat des correcteurs, réuni le lundi 14 avril, a examiné avec attention les déclarations des uns et des autres.

Subissant de plein fouet les conséquences des dysfonctionnements d'un syndicat du Comité inter, il n'est pas pour autant dans son intention de prendre le parti de tel ou tel dans cette affaire.

En revanche, il tient à réaffirmer solennellement :

– qu'il entend rester maître de ses décisions, de son orientation et répondre seul au nom de ses mandants ;

– qu'il met en garde tous ceux qui voudraient lui imposer, sous une forme ou une autre, un fonctionnement de syndicat unique en région parisienne ;

– qu'il sera du côté de tous ceux – syndicats ou catégories – dont l'objectif affirmé est de défendre et la pérennité de la coordination de syndicats qu'est et doit rester le Comité inter et s'opposera avec la plus grande fermeté à toute tentative, fût-elle avec une complicité patronale, de lui substituer une autre instance, prétendument représentative.

Le comité syndical appelle l'ensemble de ses adhérents à la plus grande vigilance et à se tenir prêts à répondre et à soutenir toutes les initiatives du Syndicat des correcteurs dans une période où tous les mauvais coups ne viennent pas obligatoirement que du seul patronat.

Le comité syndical

Curieuse façon pour le Syndicat des correcteurs de refuser « de prendre le parti de tel ou tel dans cette affaire », tout en proclamant des attendus qui le situent très clairement du côté des rotativistes…

Dès lors, nous sommes dans une sorte de période de transition. La section REC [32], les délégués de PDP et le Syndicat des correcteurs ne songent pas encore envisager de reprendre l'appellation « Comité inter ». Dans leur déclaration du 27 mars 1997, ils se contentent d'annoncer la création d'une « coordination » dont l'objectif est de faire en sorte que l'Inter « retrouve la place qu'il n'aurait jamais dû perdre ».

Le secrétaire général de la Filpac adresse le 2 juin à Daniel Légerot, secrétaire général du SGL (dont dépendent les trublions), une sorte d'avertissement dans lequel il l'informe que les « camarades Bingler et Rouzé » ont adressé à M. de Chaisemartin, président du SPP, un courrier annonçant la création d'une « soi-disante coordination » habilitée à négocier des « solutions d'avenir ». Une telle démarche dépasse les attributions d'une simple catégorie ouvrière,

car elle conduit des « organisations » non habilitées à interférer dans les négociations collectives. Il faut rappeler que, surtout dans la période actuelle, la dimension « légale » des accords passés est de plus en plus importante, car il est évident que l'exercice du seul rapport de force n'est pas suffisant s'il ne peut s'appuyer sur des bases juridiques sérieuses.

Michel Muller, secrétaire général de la Filpac, touche ici *le cœur du problème :* seuls, les rotos, PDP et REC ne peuvent aller bien loin car les accords qu'ils pourront signer n'auront pas valeur conventionnelle. Le secrétaire général précise d'ailleurs à juste titre :

(…) la seule structure reconnue juridiquement est le syndicat, en l'occurrence, le Syndicat général du Livre et les syndicats composant le comité intersyndical, ou bien la Fédération pour des accords nationaux.

[32] Le REC est une section des NMPP qui s'associa un temps avec leurs camarades de PDP et l'Inter « maintenu » mais qui disparut rapidement du paysage.

Donc les accords que les « trublions » pourront signer ne seront que des accords catégoriels. Ainsi s'explique le rôle décisif que jouera le Syndicat des correcteurs dans la coordination régionale qu'il constituera bientôt avec les imprimeurs rotativistes et PDP-REC, et qui reprendra l'appellation « Comité inter » : dans la mesure où les « dissidents » du SGL ne sont que des catégories professionnelles, ils ne peuvent signer d'accords conventionnel, seulement des accords catégoriels. Pour signer un accord régional, il faut un syndicat : ce sera le Syndicat des correcteurs. Ainsi le Syndicat des correcteurs se verra-t-il propulsé à un rôle régional dépassant largement le cadre de son champ d'action. A considérer le contexte de l'époque, ce n'était pas sans risque et il fallait tout de même un certain culot [33].

Ainsi, la direction fédérale menaça : Michel Muller s'en prit à « l'attitude de certains groupuscules » qui font le jeu du patronat. Il avertit le secrétaire général du SGL :

> Nous ne pouvons tolérer plus longtemps de tels agissements qui affaiblissent la capacité de lutte des travailleurs. Persuadés que les camarades du SGL sauront surmonter ce cap difficile comme ils l'ont déjà fait dans le passé, nous te transmettons, cher Daniel, nos salutations les plus cordiales.

En gros, cela signifie : « Faites le ménage chez vous. »

Quelques jours avant cette lettre, le secrétaire général de la Filpac avait publié un article dans *Impac*, le journal de la fédération. Article qui provoquera une réaction violente dans *Cantonade*, mais qui prend une curieuse résonance dix ans plus tard.

Là, le ton est mesuré, comme presque toujours chez Michel Muller. On y trouve évidemment la même référence incontournable à 1947, le refus de la division. L'article s'intitule « Corporatisme et unité », mais après quelques paragraphes où il évoque le corporatisme, dans lequel on peut « trouver le meilleur et le pire [34] », l'auteur parle ensuite de tout autre chose.

Rappelons-nous : deux ans après les grèves de 1995, le souvenir des « coordinations » reste encore vivace, et la création de ces structures en marge du mouvement syndical est encore crainte par les appareils syndicaux. Ce qui se passe entre correcteurs, imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP-REC est manifestement assimilé au phénomène des « coordinations » de 1995. Plus tard, Michel Muller évoquera la création des coordinations comme expression de la carence du mouvement syndical, mais on n'en est pas encore là en 1997. Qu'on en juge :

> Les arguments utilisés pour justifier en nos rangs des créations de structures syndicales « nouvelles » sur une base « corporatiste » sont révélatrices des erreurs voire des errements auxquels peuvent conduire une mauvais analyse de l'évolution de la situation industrielle, économique et sociale.

Cela vient, pense Michel Muller, d'une « crise profonde de la négociation collective » due à la remise en cause par les patrons des conquêtes sociales ou par

---

[33] Le syndicat avait alors environ 1 000 adhérents, tous secteurs confondus, c'est-à-dire y compris hors presse quotidienne.

[34] Nous nous sommes efforcés, au sein du Comité inter, de défendre le corporatisme en tant qu'attachement à un métier et à la qualification professionnelle. C'est là le « meilleur » du corporatisme. Mais il y avait aussi le pire. Ainsi, lors d'une « tasse » (pot) de départ d'un typo de l'équipe de nuit du Journal officiel à laquelle j'assistai jusqu'à la fin parce que je m'entendais bien avec eux, nous nous retrouvâmes à quatre avec un fond de bouteille à terminer. Le futur retraité versa du vin dans les verres des deux typos qui étaient là et me déclara : « Je les sers d'abord parce que ce sont des typos. » Après qu'il se fût servi lui-même, il ne restait rien dans la bouteille et je demeurai là avec mon verre tendu, interloqué. C'était pourtant un brave gars, militant CGT convaincu, membre tout aussi convaincu du Parti communiste, avec qui je m'étais souvent retrouvé à coller des affiches et distribuer des tracts et à qui j'avais pendant quinze ans acheté toutes les semaines la *Vie ouvrière*.

la gestion du recul social. « Et comme ces situations se répètent pour devenir quasiment la pierre angulaire des rapports sociaux, cela mène parfois les travailleurs à douter d'eux-mêmes et de leur organisation. » Les travailleurs ont tort de douter de leurs organisations syndicales, mais enfin, ils doutent.

Parvenu à la moitié de l'article, l'auteur change de registre. Les patrons insistent sur la « disparition inéluctable » de certains métiers ; ils affirment que les statuts ont un caractère « exagéré », que les conventions collectives sont un frein à la compétitivité. Intéressant, ça : le thème de la disparition des métiers est désigné comme un thème patronal. Prendre en compte ces arguments peut « conduire à des erreurs de stratégie syndicale graves ».

> S'il est vrai que les nouvelles technologies engendrent de véritables révolutions, en quoi signifieraient-elles liquidation des statuts et instauration d'une précarité ?

Les plans de départ à 55 ans « voire avant » pervertissent en quelque sorte les ouvriers – bien sûr le secrétaire général ne s'exprime pas en ces termes, mais c'est l'idée : « est-ce une perspective pour un salarié âgé de 25, 30 ou 40 ans ? » Non, le salarié a « besoin d'autres objectifs qu'il souhaitera voir proposés par son organisation syndicale ».

Quels objectifs ? « L'extension des qualifications relevant de nos statuts », « une protection sociale professionnelle englobant tout le champ de notre industrie qui lui-même a beaucoup évolué ».

> En clair, un bouleversement technologique et social entraîne, *de facto,* un bouleversement de notre champ syndical.

Et c'est la crainte de ce changement qui, selon Michel Muller, engendre des « attitudes négatives », le « repli sur soi », le « rejet du nouveau (et donc de l'autre) » et qui pousse à s'enfermer dans une « citadelle assiégée ». On comprend évidemment que cette description s'applique aux « dissidents » du SGL. Leur attitude serait liée à la crainte du nouveau ; ce sont en quelque sorte des rétrogrades, des archaïques accrochés au passé, tandis que la fédération et le SGL représenteraient la modernité. Tel sera dès lors, pendant des années, l'argumentaire fédéral et celui du SGL sur les rotativistes et les dissidents de PDP. Ce qui permettra d'éviter la réflexion sur la question des politiques syndicales.

Cela dit, l'article de Muller aborde certaines questions tout à fait pertinentes, sur lesquelles on n'avait peut-être pas suffisamment réfléchi à l'époque :

> On lit dans certaines argumentations que l'avenir c'est « la fin du prépresse » [35] et la prédominance du secteur impression qui, lui, perdurerait. Tragique analyse pour un funeste avenir !

Le prépresse ne disparaît pas, dit Michel Muller, il se développe, mais dans des secteurs où les patrons ne veulent pas de salariés à statut. « La vraie bataille syndicale est donc bien celle d'imposer la reconnaissance d'un statut collectif relevant de nos conventions dans ce secteur. »

> Cela nous conduit, bien évidemment, à devoir travailler avec d'autres salariés qui sont déjà présents car le secteur de la « préparation de la forme imprimante » ne nous a pas attendu pour se mettre en place. (…) Nos rapports avec ces salariés ne peuvent donc pas se résumer à « ôte-toi de là que je m'y mette ! » mais bien celui de la construction convergente de revendications mettant en place un véritable statut.

On est en plein dans la problématique que nous connaissons aujourd'hui. Michel Muller expose parfaitement un problème que, malheureusement, personne n'a pu résoudre, mais qui reste encore aujourd'hui d'une actualité brûlante. Force

[35] Par « prépresse » on entend le secteur qui se situe en amont de l'impression, regroupant typos, photograveurs, correcteurs et journalistes.

est de constater que la Chambre typo, première intéressée, n'a pas réussi à « travailler avec d'autres salariés qui sont déjà présents » et qu'elle n'a pas réussi à réaliser une « construction convergente de revendications mettant en place un véritable statut ». Ce qui n'est pas surprenant si on songe que, la même année, avaient lieu des discussions entre représentants ouvriers du prépresse et représentants journalistes, lors desquelles les typos et les photograveurs se sont montrés tellement « impérialistes » que les représentants journalistes [36] sont partis.

Michel Muller poursuit : il est nécessaire que nous développions un « champ nouveau » dans les secteurs où le patronat nous interdit d'accéder car les salariés des autres secteurs ne seront pas épargnés socialement. « Dans la grande "lessive sociale" que le patronat veut faire, il ne restera pas un "lot préservé". »

Dans sa critique du « corporatisme », le propos du secrétaire général de la Filpac est sibyllin. Il ne désigne jamais ouvertement ceux qu'il critique. Pour comprendre, il faut déjà savoir de quoi il s'agit. C'est un discours d'initié. L'adhérent de province qui n'a pas de ligne directe avec la fédération ni de décodeur pourrait penser que Michel Muller parle « en général ». Néanmoins, en lisant les deux derniers paragraphes de l'article, il sait que le danger dont le secrétaire général l'avertit est réel et sérieux. « Ces discours sont révélateurs d'une attitude totalement contraire à l'esprit même du syndicalisme, dont le premier fondement est la solidarité. » Ce sont donc des antisyndicalistes et des gens qui ne pratiquent pas la solidarité. « Même en 1947, Force ouvrière n'a pas réussi à faire fructifier le germe de la division. » Ça doit être sérieux, pensera l'adhérent de province, si le secrétaire général évoque l'expérience de 1947, lorsque l'écrasante majorité des ouvriers du Livre ont refusé la scission.

Pas étonnant que les militants de province n'aient jamais rien compris aux divisions internes du Livre parisien [37].

Parenthèse sur la scission de 1947

Il y avait traditionnellement plusieurs courants au sein de la Fédération du Livre (appelée initialement FFTL – Fédération française des travailleurs du Livre) :

• Un courant dit « réformiste », terme qu'il ne faut pas prendre au sens habituel de « réformisme politique » lié à un parti. Il faut entendre par là un courant solidement implanté dans la classe ouvrière, tourné vers l'acquisition de réformes sociales mais qui n'excluait pas le recours à des grèves très dures si nécessaires.

• L'anarcho-syndicalisme.

• Un courant révolutionnaire – terme un peu vague qui pouvait recouvrir le parti communiste des années 1920-30 et les groupes communistes oppositionnels.

Ces courants coexistaient en s'affrontant parfois vigoureusement.

Après la guerre, la nouvelle direction fédérale issue de la résistance, avec Edouard Ehni à sa tête, impulse une politique qui prend le contre-pied des compromissions de l'Occupation. Cette nouvelle ligne est marquée par la volonté d'indépendance et le maintien de l'unité syndicale. Ehni est issu du courant réformiste, mais il défend l'idée du maintien des trois courants au sein de l'organisation.

[36] Michel Diard et Dominique Candille.

[37] Quelques années plus tard, au plus fort du conflit des NMPP (je parle du conflit interne à la Filpac qui vit s'affronter violemment deux options divergentes sur la manière d'aborder les négociations avec la direction des NMPP), des membres de province, lors d'une réunion du bureau fédéral, avouèrent qu'ils ne comprenaient rien. Je proposai de faire venir des représentants des deux parties en présence (à tour de rôle évidemment) pour qu'ils exposent leur point de vue. La proposition fut un flop total. Du côté de ceux qui « ne comprenaient rien », on n'insista pas beaucoup, il faut le dire…

Nous reproduisons ci-dessous un passage de l'intervention que fit Michel Muller, secrétaire général de la Filpac (ex-FFTL) le 16 mars 1995 au Conservatoire national des arts et métiers dans le cadre d'un colloque sur le centenaire de la CGT [38].

> Les vifs débats d'après-guerre donnent la vraie dimension de la notion d'indépendance telle qu'elle est vécue par la direction de la FFTL : méfiance à l'égard des partis, et bien sûr à l'égard du parti communiste, mais tout en laissant toutes les idées s'exprimer.
>
> La scission de FO va faire la démonstration d'une autre facette de la vision de l'indépendance de la direction de la FFTL et de son secrétaire général, plus particulièrement.
>
> En effet, à l'examen des pressions et de l'ambiance de 1947, il a fallu un courage politique et une conception audacieuse de l'unité pour se désolidariser de la tendance FO et s'engager aussi fortement dans l'option « non à la scission » que défendait Ehni.

Comment Edouard Ehni gère-t-il la situation ? s'interroge Michel Muller.

> – Il est cosignataire, avec Alain Le Léap et Louis Saillant, d'une lettre appelant les syndicats à rejeter toute démarche scissionniste.
>
> – Tout en étant mis en minorité à l'intérieur de la commission exécutive de la FFTL, il continue de défendre, au sein de l'organisation, la position de rester à la CGT ; tout en défendant cette idée dans la presse fédérale, il laisse à la tendance scissionniste la possibilité de s'exprimer dans le journal de la fédération.
>
> – Il organise un référendum auprès des syndiqués de la FFTL avec un résultat lui donnant raison, mais avec une situation difficile à gérer : sur 48 767 votants, 28 953 votent pour rester à la CGT, 18 060 pour la quitter (dont 5 505 choisissent l'option d'aller à FO). Une bonne majorité et une forte minorité, en quelque sorte, en considérant que les 59,38 % votant pour rester à la CGT ne reflètent pas un courant bien ciblé, par exemple le courant révolutionnaire.
>
> Il faut préciser que Ehni n'a pas utilisé le référendum pour voir d'où soufflait le vent. Dans une déclaration préalable, il dit clairement qu'en cas de succès de l'option scissionniste il ne le suivrait pas.
>
> Le plus important étant quand même que l'unité de la FFTL fût préservée : à part le syndicat de Belfort (dont le secrétaire général était André Bergeron), aucune organisation ne quittait la CGT et la FFTL restait intacte, adhérente à la Confédération générale du travail.
>
> Rappelons qu'à cette époque le Parti socialiste menaçait ses militants d'exclusion s'ils restaient à la CGT.
>
> On peut donc dire que le concept d'indépendance défendu par la FFTL, et plus particulièrement par son secrétaire général, n'était pas valable à l'égard d'un seul parti ou d'une seule tendance ; ainsi, il permettait de faire la démonstration que les trois courants historiques du mouvement ouvrier pouvaient vivre ensemble au sein d'une même organisation syndicale.
>
> Je ne voudrais pas présenter cela comme une exemplarité intangible, mais cette démonstration a été faite, qu'on le veuille ou non, sans que cela nuise aux débats, parfois très vifs, qui se sont déroulés durant toute la période qui a suivi la scission de 1947, notamment à propos des guerres coloniales.
>
> Le courant révolutionnaire a pu s'exprimer, souvent en bataillant, mais il a pu le faire. Il a ainsi contribué à ce que la Fédération du livre prenne sa place dans la confédération. Mais il ne l'a pas fait seul. Avec Édouard Ehni, une partie importante du courant réformiste y a également pris part. Aujourd'hui, des militants de ce courant sont nombreux au sein de la direction fédérale. Cette évolution s'est faite en maintenant l'unité et sans exclusion d'un courant ou d'un autre. La direction fédérale actuelle tient à continuer sur cette voie : le passé, somme toute récent, démontre que le respect des diversités d'opinion, leur prise en compte pour définir une politique syndicale, sont un facteur d'unité et non pas de division.

Je terminerai cette parenthèse en soulignant que, dans ce texte de 1995, le secrétaire général de la Filpac évoque la question du corporatisme, ce qui nous ramène à notre propos. Dans les enseignements qu'il tire de la période de 1947, il souligne les points qui ont été en quelque sorte constitutifs du maintien de l'unité.

Au premier chef, il mentionne le fait que « les trois courants majeurs du mouvement ouvrier se sont exprimés, ont débattu, se sont parfois affrontés, tout en

[38] Publié dans *Cantonade* n° 177, juin 1995.

préservant l'unité de l'organisation ». C'est, ajoute-t-il, « un choix politique, l'expression d'une volonté de mettre l'unité syndicale comme objectif prioritaire du mouvement ouvrier ». Michel Muller fait ensuite le commentaire suivant : les difficultés surgissent dans le mouvement syndical lorsque certains militants considèrent les syndiqués comme une masse de manœuvre au service du politique.

Ensuite, « l'unité trouve également sa justification dans la stratégie revendicative ». Celle-ci s'appuie sur « des organisations qui existaient déjà sur la base de la défense collective des intérêts des salariés » : autrement dit, le syndicalisme s'est construit en s'adaptant aux structures préexistantes, sans rompre avec le passé.

Pour terminer, un point de vue qui détonne avec les prises de positions que prendra Michel Muller peu après : « Le corporatisme est un élément unificateur dès lors qu'il est le reflet des intérêts communs d'un groupe (non d'un groupuscule) de salariés. » La question reste de savoir ce qu'est un « groupuscule » de salariés : par exemple, est-ce le cas des quelque 600 imprimeurs rotativistes de Paris ? Et un petit coup de griffe, sans doute pour le Syndicat des correcteurs : « En cette époque de résurgence de quelques vieilles litotes du genre "syndicat de métiers", il est important de préciser que ce n'est pas là ma définition du corporatisme. » Ce qui n'exclut pas, précise le secrétaire général, qu'il faille « mettre la question de la qualification, du statut, dans une industrie ou une entreprise, en avant comme première étape d'un rassemblement plus large du salariat » – mais pas, on l'a compris, dans un syndicat de métier.

Si Michel Muller expose de manière objective le contexte qui a conduit à la scission dans la CGT en 1947 – sauf dans la Fédération du Livre – il ne fait qu'effleurer de manière très légère deux des raisons qui me semblent pourtant essentielles. La première est qu'à l'époque l'influence du Parti communiste était faible dans le Livre, du fait même de l'influence d'un courant réformiste hégémonique et opposé aux communistes. Mais surtout, l'influence de très puissantes traditions corporatives, parfois, comme à Paris, appuyées par des syndicats de métier ou des catégories professionnelles fortement structurées, qui faisaient passer la défense du métier avant les conflits idéologiques. Il ne me semble pas exagéré de dire que le corporatisme fut l'élément essentiel qui éloigna les ouvriers du Livre de la scission. Tout le monde savait que le pluralisme syndical allait affaiblir leur capacité de négociation face aux patrons sans apporter rien de plus en matière de démocratie.

Par la suite, comme lors de la crise du Comité inter, la référence à 1947 fera partie de la mythique des ouvriers du Livre et de leurs dirigeants, référence qu'on ressortira dès que se présenteront des militants qui exprimeront un désaccord.

Retour à « Corporatisme et unité »

J'ai insisté un peu sur l'article du secrétaire général de la Filpac sur le corporatisme, paru dans *Impac*, pour plusieurs raisons. D'abord pour montrer qu'il ne contribuait en rien à expliciter le problème qui secouait alors le Livre parisien. Celui qui n'était pas *déjà au courant* n'était pas plus avancé. Ensuite pour montrer que sur la forme, l'article restait mesuré. Enfin pour montrer qu'il exposait certains problèmes de manière judicieuse, mais qui sont restés inaperçus alors.

L'article suscita le 10 juin une violente réaction des « dissidents » dans un texte intitulé « Unifier ou uniformiser », signé par une assemblée réunissant les 120 responsables syndicaux CGT de PDP-REC et des imprimeurs rotativistes (1 200 actifs) [39]. Évidemment, la violence de la réaction pouvait sembler disproportionnée aux yeux de ceux qui avaient lu l'article incriminé mais qui n'avaient pas le « décodeur ». C'est que la réaction était moins liée à ce qui avait été *dit* dans le texte du secrétaire général qu'à tout un ensemble d'arguments relevant du *non-dit*,

[39] Paru dans *Cantonade* n° 187, décembre 1997.

perceptibles seulement par les initiés. D'ailleurs les signataires à leur tour soulignaient un point tout à fait pertinent, à savoir que l'argumentaire de Michel Muller était peu compréhensible au profane :

> Décidément, il va falloir un lexique pour que les salariés de notre profession comprennent le secrétaire général de notre Fédération quand il s'adresse à eux et à l'opinion publique. » (« Unifier ou uniformiser ? » *Cantonade* n°187, décembre 1997.)

Muller est accusé d'« écrire au vitriol », de « menacer d'exclure » – alors qu'il n'a pas été question de cela dans son article. Cependant, ces quelques « piques » introductives passées, la réponse de ceux qui ne sont encore qu'une « coordination » s'attache à exposer leur projet et à décrire longuement leur activité syndicale sur le terrain, comme pour exorciser les accusations d'antisyndicalisme.

> (…) nous avançons la proposition de cinq groupes professionnels, reflétant la réalité de l'activité syndicale, qui constitueraient un CILP rénové, remis en ordre de marche.
>
> Ces cinq groupes seraient : la préparation, l'impression, la maintenance, l'expédition et la finition, la distribution.

Si on écarte la maintenance et la finition, on retrouve, curieusement… le projet que le Comité inter mettra sur pied dix ans plus tard, *avec le soutien de la Filpac,* à savoir la constitution de trois pôles syndicaux : édition, impression, distribution, constitués en union syndicale. Mais n'anticipons pas.

On peut dire que deux visions de la démarche syndicale s'opposent dans « Unifier ou uniformiser ? », deux visions que je serais tenté de qualifier de « dogmatique » et de « pragmatique ». La vision dogmatique consiste à « uniformiser dans un syndicat unique, où toutes les spécificités seraient gommées » ; la pragmatique consiste à envisager l'unification « à partir des réalités de chaque métier, de façon que tous les salariés concernés soient acteurs et décideurs ». Le secrétaire général est accusé de vouloir « plus d'unité pour mieux commander » :

> Au fond, s'agit-il simplement de désigner le corporatisme à abattre pour réformer la direction du CILP au profit du seul secrétaire fédéral de la Fédération ? Dès lors se posent plusieurs questions; et d'abord celle de la connaissance du terrain, et nous doutons que pour acquérir cette connaissance le meilleur poste d'observation soit un bureau à Montreuil.

Et la réplique des « dissidents » de montrer à quel point ils sont liés à la pratique du terrain :

> Aussi nous permettons-nous de rappeler quelques réalités pour information du secrétaire général, qui témoignent de notre activité syndicale réelle.
>
> 1. Malgré les départs en FNE (90 % du salaire net), certaines de nos catégories continuent de remplacer l'effectif atteint par les plans sociaux.
>
> 2. Après la modernisation, certaines de nos catégories voient leurs qualifications s'élever à 5 %, 10 % et même 22 % de ce qu'elles étaient avant le changement dans le procès de production.
>
> 3. Un cahier revendicatif spécifique est élaboré par les salariés eux-mêmes de nos catégories professionnelles.
>
> 4. La proposition de Jean-Michel Floret, secrétaire du SGL, est devenue la nôtre, concernant la coordination et le regroupement de nos écoles capables de dynamiser les différents secteurs.
>
> 5. La solidarité intercatégorielle n'est pas pour nous qu'un simple slogan de congrès. Les auxiliaires, départ-poste, chômeurs du labeur, voire d'autres professions en sont un témoignage vivant.
>
> 6. Solidarité, cette activité s'exerce pour nous dans de multiples directions: vers les cheminots et d'autres catégories socioprofessionnelles dans leurs luttes, vers Cuba où la CTC bénéficie de notre soutien et où l'intervention de nos camarades permet le soutien à l'enfance (école primaire, bateau pour les enfants), sans oublier *Gramna* et sa machine rotative, vers le Vietnam, le Nicaragua et le Mali.

7. L'action bénévole de nombre de tracts et de publications de la CGT, dans laquelle beaucoup de ses organismes (UL, UD, UR, Fédérations et Confédération) savent et peuvent compter sur nous. »

On voit donc que les « dissidents » ne cherchent pas à « comploter dans un but d'on ne sait quel pouvoir » mais à « revitaliser un syndicalisme au plus près des réalités des entreprises et des adhérents ».

Est-ce qu'un tel objectif, qui est le nôtre, mérite ces attaques publiques incessantes, qui accusent nos adhérents de créer la division et de préparer la scission, alors qu'ils refusent la mort du syndicalisme qu'ils défendent. Est-ce que ces articles de Michel Muller ne visent pas à combler le vide d'une activité syndicale fédérale, en écrivant *contre* au lieu d'agir *pour* ?

Les signataires demandent « une entrevue avec le secrétariat de la Fédération » pour mettre les choses à plat.

Le 9 septembre, on apprend par une déclaration du bureau syndical du SGL que, dans le cadre de la préparation du 12e congrès du SGL, « les représentants de PDP, du REC et des Imprimeurs rotativistes ont réaffirmé le jugement négatif qu'ils portent sur le bilan des quatre années écoulées. En conséquence, les catégories concernées (qui comptent un millier d'adhérents environ) ont décidé de ne participer ni aux commissions préparatoires ni au 12e congrès du SGL »

Que demandent les élus de PDP-REC ? Dans une « Mise au point » du 11 décembre 1997 ils revendiquent le droit d'être reconnus comme une section à l'intérieur des Messageries : « Nous n'acceptons plus d'être traités par le mépris, aujourd'hui la section PDP-REC représente 450 adhérents, 450 adhérents **attachés à leur syndicat**, la CGT, et qui n'entendent pas être représentés par d'autres que **leurs représentants élus démocratiquement »**. *(En gras sur l'original.)* On voit qu'il s'agit de bien autre chose que de « corporatisme étroit », comme cela a été dit ; toute l'affaire est fondée sur l'idée que les travailleurs veulent être représentés par des délégués qu'ils ont directement élus. D'ailleurs la « Mise au point » précise :

Toutes tentatives qui consisteraient à exclure ces mêmes représentants **élus** pour les remplacer par d'autres non élus et n'appartenant pas à leur Section confirmeraient la volonté délibérée du SGL de remettre en cause la décision souveraine des syndiqués et engageraient sa responsabilité quant aux conséquences. »

On est là au cœur du conflit interne au Syndicat général du Livre, conflit qui va diviser l'ensemble du Livre parisien. On peut dire que la crise du Comité inter est entièrement fondée sur cette question.

Le 16 septembre 1997, la rupture allait être consommée. Une délégation de rotativistes, de PDP et du REC demande à être reçue par le comité syndical des correcteurs. L'affaire de l'« hébergement » allait commencer, sur laquelle beaucoup de sottises ont été dites.

Mais avant de poursuivre, il nous faut donner quelques éléments sur l'« alliance » des correcteurs et des imprimeurs rotativistes. Le terme « alliance » étant mis entre guillemets pour réfuter l'idée d'un pacte formel établi entre nos deux catégories, mais pour désigner le rapprochement consécutif à la convergence entre les politiques syndicales des correcteurs et des rotativistes.

L'« alliance » avec les rotos

Les correcteurs avaient compris depuis longtemps que leur positionnement professionnel ne pouvait pas être garanti « sans solidarité ouvrière, sans rapport de force, c'est-à-dire sans une alliance opportune », comme l'affirme Jacky Toublet, ancien secrétaire du syndicat (*Cantonade* n° 193). L'erreur de la Chambre typo, me

semble-t-il, fut de penser tout d'abord qu'elle pouvait s'en sortir toute seule, et ensuite d'avoir contracté de mauvaises alliances.

Pour ce qui concerne les correcteurs, il est évident que, malgré le fait que la nécessité de la correction elle-même n'était pas contestée par les patrons de presse, sans le soutien des rotativistes les correcteurs n'auraient pas pu maintenir une correction spécifique dans les titres où la PAO a été introduite : les secrétaires de rédaction auraient absorbé la correction, comme ce fut le cas à *Libération*, de la même manière qu'ils ont absorbé l'essentiel des tâches des typographes. L'alliance avec les imprimeurs rotativistes n'était pas une fiction.

Si, grâce au soutien des imprimeurs rotativistes, les correcteurs ont réussi à maintenir leurs postes en presse parisienne, cette « alliance » impliquait de la part des correcteurs un certain nombre de devoirs.

Les rotativistes ont toujours eu besoin d'une « antenne » dans le prépresse, pour des raisons évidentes. Ils se situent à la fin du processus de production, tandis que les correcteurs sont au début. La politique syndicale qu'ils mènent en aval du processus est en partie déterminée par ce qui se passe en amont, et à ce titre ils avaient besoin des analyses et des informations que les correcteurs pouvaient leur fournir.

Conscients du déclin professionnel des typos, ils auraient souhaité que les correcteurs deviennent le *moteur du syndicalisme CGT dans le prépresse*. Roland Bingler, secrétaire de la section des imprimeurs rotativistes, m'incita fréquemment à prendre les initiatives dans ce sens. A cette époque, le syndicat subissait le contre-coup de la crise interne qu'avait provoquée la direction précédente à la suite de son choix de soutenir l'« hébergement » des rotativistes – politique que soutenait le comité en place, dont j'étais le secrétaire. Les assemblées générales étaient pratiquement bloquées par ces conflits, et d'autres, ce qui interdisait toute réflexion sur des problèmes de fond. Quoi qu'il en soit, indépendamment de cette ambiance peu favorable, il est peu probable que le Syndicat des correcteurs eût été en mesure de mettre en œuvre une telle politique. Ses effectifs avaient sensiblement baissé, le nombre de ses militants était en baisse et la composition sociologique du syndicat s'était considérablement transformée par l'afflux d'universitaires, de couches d'intellectuels déclassés, de demi-intellectuels et de quart d'intellectuels issus des classes moyennes, plus soucieuses de promotion sociale et de bonnes paies que procuraient les services en presse que de la pérennité du syndicat. De celui-ci, ils ne semblaient considérer comme digne d'intérêt que le bureau de placement. L'esprit « Livre » disparaissait. La « crise du militantisme » s'appliquait particulièrement à notre syndicat. Il devenait de plus en plus difficile de trouver des candidats pour se présenter aux mandats de délégués.

Le constat n'était pas récent. Un texte signé « le comité syndical » mais sans doute écrit par Philippe Lagrue affirme que « notre population a changé » : « Pour une bonne part, elle vient de Coforma [40], qui est désormais une école presque comme les autres et qui dirige vers nous des gens venus d'horizons très différents et qui ont un regard et une approche de notre syndicat autre que celle de nos anciens et n'ont plus comme eux le même sens de la solidarité ni le culte d'un syndicalisme idéologique (bien que le bureau de placement n'ait jamais été non plus tout à fait étranger, pour beaucoup, à leur engagement !) [41] »

---

[40] Il est difficile de dissocier l'histoire du syndicalisme dans la presse parisienne de l'histoire des écoles que les différents syndicats de métier ont créées. Pour ne pas alourdir le débat, je ne m'attarderai pas sur ce point. Cependant, il faut savoir que dans les négociations avec les patrons de presse, il y a *toujours* ou presque un point concernant les écoles. Elles sont l'un des points d'appui du syndicalisme de métier. L'idée de base est que, pour garantir la qualification professionnelle, il faut une école de formation. Laquelle, en retour, « aspire » les fonds destinés aux formations. D'où l'énorme enjeu que cela représente. Correcteurs, rotativistes, typos, photograveurs, tous ont une école. Régulièrement vient sur le tapis la question du regroupement des écoles, question vite évacuée. Chacun tient à sa spécificité. Les correcteurs ont fondé Coforma vers 1980, devenue par la suite Formacom.

[41] « Une page se tourne : l'urgence d'un indispensable débat », *Cantonade* n° 178, nov. 1995.

Enfin, dernier point, le mode d'organisation « hyper-démocratique » du syndicat rendait la mise en place de cette politique extrêmement difficile. En effet, le Syndicat des correcteurs est soumis à une élection annuelle de son comité. Cette pratique avait ses avantages lorsque le syndicat avait en son sein un volant important de militants expérimentés, qui pouvaient passer facilement du mandat de délégué à celui de comitard, éventuellement en les cumulant. En 1997, nous nous trouvions dans une situation où la grande majorité des membres du comité syndical, y compris le secrétaire [42], n'avaient jamais assumé un mandat syndical dans une entreprise [43].

Dans ces conditions, l'élection annuelle (dont l'un des inconvénients est qu'on se trouve pour ainsi dire perpétuellement en situation préélectorale) amenait systématiquement des correcteurs sans expérience à la direction du syndicat. La trop grande périodicité de l'élection interdisait pratiquement la mise en place d'une politique planifiée sur le long terme.

Là encore, l'analyse faite en 1995 reste valable aujourd'hui :

> Notre spécificité réside dans le fait qu'il *[l'élu au comité syndical]* est obligé de se retirer au bout de cinq ans. Là encore, n'est-ce pas une disposition dépassée ? Le Syndicat des correcteurs est, et était, un des rares syndicats à l'intérieur de la CGT à ne pas être aux mains du Parti communiste. En citadelle libertaire assiégée, il se « bordait » de partout. Et si par « malheur », il était « tombé » aux mains de l'« ennemi », il fallait que cette situation ne soit pas à jamais irréversible, donc retrait obligé au bout de cinq ans. Mais aujourd'hui, les velléités de « mettre la main » sur le syndicat, si velléités il y avait, ne le seraient pas pour raisons idéologiques. »

Cependant, le rédacteur du texte fait une grosse erreur : la rotation des mandats ne fut absolument pas mise en place par les libertaires pour préserver le syndicat de la mainmise communiste. Elle date de 1902-1903, bien avant l'existence même du parti communiste et constitua pendant un temps *la norme* dans la CGT. Le débat sur la rotation des mandats eut lieu en 1911 [44].

Les rotativistes ont toujours pensé que l'activité syndicale qu'ils mènent à leur bout de la chaîne de production devait être couplée à un pôle syndical dans le prépresse le plus fort possible. C'est une chose qu'il faut avoir à l'esprit si on veut comprendre les évolutions qui eurent pour conclusion, vers 2005, le projet de constitution d'une union syndicale regroupant édition, impression et distribution.

Dans l'Inter, lors des négociations avec les patrons, les représentants correcteurs avaient une fonction non dite : intervenir lorsque l'un ou l'autre représentant patronal « se la jouait » un peu trop dans le registre du mépris contre les « ouvriers ignares ». Les représentants correcteurs jouaient un rôle décisif dans le travail rédactionnel des textes que l'Inter publiait, des projets d'accords qui étaient élaborés, et à ce titre ils avaient pour fonction de souligner les éventuelles ambiguïtés des formules employées. Mais ils devaient aussi faire leur part dans le

---

[42] Floréal Cuadrado.

[43] « Il faut constater qu'on ne se bouscule pas au portillon pour prendre des responsabilités syndicales et que l'on n'a pas vu poindre de relève. Il y aurait même plutôt pénurie. Ce sont finalement toujours les mêmes et toujours dans la même génération. Alors, s'il reste encore des compétences et des bonnes volontés, il est dommage d'en être privé par des verrous statutaires qui protègent de dangers qui n'existent plus. Il en est de même de nos camarades partis dans le cadre des plans sociaux à partir de 50 ans. Il n'y a aucune raison, là encore, de se priver de leur temps, leur expérience, s'ils manifestent le désir de poursuivre l'action syndicale. En revanche, il ne faudrait pas que l'ensemble du comité soit coupé des entreprises. Mais tout cela est une question d'équilibre. » (« Une page se tourne : l'urgence d'un indispensable débat », *Cantonade* n° 178, novembre 1995.)

[44] « Le débat sur la rotation des mandats dans la CGT s'est tenu en 1911, il a été décidé dans une conférence confédérale de permettre aux secrétaires des syndicats de se maintenir dans leurs fonctions, aussi longtemps qu'ils étaient élus, jusqu'à leur départ en retraite qui était à cette époque très tardive. C'est à ce moment que s'est créé apparemment un corps de syndicalistes professionnels, lequel a eu l'avenir que nous connaissons... » (Jacky Toublet, *Cantonade* n° 179, p. 27.)

domaine des propositions constructives. On attendait d'eux qu'ils aient leur part d'idées, de propositions, d'initiatives.

Pour résumer, les correcteurs ne devaient pas seulement faire appel à l'Inter comme parapluie contre les patrons, ils devaient *servir à quelque chose*. Quant à faire appel à ce parapluie, il n'était pas question d'avoir recours aux « alliés » dès qu'il y avait un pet de travers. Les imprimeurs rotativistes n'étaient pas là pour régler les problèmes à la place des correcteurs, genre « Que font les rotos ? ». Car si certains correcteurs déploraient la trop grande proximité du syndicat avec les rotativistes, d'autres voyaient ces derniers comme un substitut à leur propre activité revendicative. Le secrétaire correcteur avait donc la tâche souvent ingrate d'expliquer que l'appel au Comité inter n'était que le dernier recours et que celui-ci n'interviendrait pas si les correcteurs dans les titres ne se mobilisaient pas eux-mêmes.

Les réunions du bureau de l'Inter, toute fraternelles qu'elles fussent, n'étaient pas des réunions de patronage car il arrivait que les projets des uns entrent en contradiction avec les intérêts des autres. Il fallait donc être capable de faire valoir ses vues. Il fallait que les représentants correcteurs à l'Inter soient suffisamment solides pour ça. Le cas se présenta en particulier lors de l'élaboration du projet d'accord sur la réduction du temps de travail. Ce projet était constitué en principe de trois volets : congé d'une semaine, financement de formations par les écoles, départs anticipés. Les imprimeurs rotativistes n'étaient pas intéressés par l'aspect « congé » et entendaient « mettre le paquet » sur les formations – dont leur école aurait bénéficié. Les représentants correcteurs ont dû quelque peu insister pour que le volet « congé » ne soit pas mis de côté. Si les correcteurs n'étaient pas capables de défendre leurs vues au sein de l'Inter, y compris éventuellement en tapant sur la table, personne ne l'aurait fait à leur place. D'une façon générale, les responsables syndicaux du Livre n'ont aucun respect pour ceux qui ne sont pas capables de défendre les intérêts de leurs mandants.

L'« alliance » avec les rotativistes était donc un mariage de raison – ce qui n'excluait pas, à l'occasion, des sentiments d'estime ou d'amitié, à titre individuel. Je serais tenté de dire que les mariages de raison sont les meilleurs. Mais lorsque la raison de ce mariage n'existe plus, il peut être unilatéralement dissous. Tout le monde le savait.

La question de l'« hébergement » des rotos

L'affaire de l'hébergement secoua la presse parisienne pendant plusieurs mois et aboutit à un résultat inattendu, la consolidation de façon durable du Comité inter dans sa version « maintenue »[45], c'est-à-dire composée des correcteurs, des rotativistes et de PDP-REC (le REC finira par s'en retirer).

On était en pleine période de remise en cause, par la Fédération et le SGL (auquel, répétons-le, adhéraient les rotos et PDP-REC), de la représentation des catégories à l'Inter. C'était aussi l'année du congrès du SGL et du congrès de Strasbourg de la Fédération. Un litige était survenu sur la question de la représentation des rotativistes lors du congrès du SGL. Les rotos avaient cessé de verser leurs cotisations à leur syndicat (ce qui le mettait en difficulté, dans la mesure où les grosses cotisations des rotativistes constituaient un apport vital). Il y a eu, il est vrai, un peu de surenchère verbale de part et d'autre et on a parlé d'exclusion. C'était ennuyeux car il y avait la permanence syndicale des rotos,

[45] Afin de distinguer les deux structures lors de la division du Comité inter en deux, j'ai alors qualifié l'Inter auquel nous participions, un peu par dérision, de « canal historique » parce qu'il entendait rester dans la continuité du fonctionnement qui jusqu'alors avait fait sa force. L'expression était surtout en usage chez les correcteurs. Par commodité, je l'utiliserai dans le présent travail. Lorsque je parle du Comité inter ou de l'Inter sans préciser, c'est de celui-ci que je parle.

qu'ils auraient perdue. Alors on a parlé d'« héberger » les rotos chez les correcteurs, où ils auraient bénéficié de leur permanence pour placer leurs gars [46].

Plus tard, certains correcteurs se plaindront du manque d'information sur cette question. C'est en partie vrai en ce sens que les militants qui eurent à « gérer » cette affaire auraient dû faire des « tournées de popotes » dans les équipes de presse pour s'expliquer. Les correcteurs lisent peu… la presse syndicale. Habitués à la démocratie directe, ils aiment les contacts avec leurs élus, ils aiment qu'on vienne leur expliquer les choses de vive voix. Ils aiment aussi pouvoir faire des objections, « pinailler », ne pas se rendre immédiatement aux arguments de leurs élus, se laisser convaincre. Une déclaration affichée sur un panneau syndical ne les satisfait pas, ne les convainc pas. En cas de problème important, une déclaration imprimée doit être suivie de la visite du secrétaire entouré de sa garde rapprochée. Et après la réunion, on discute avec les copains, et on en profite pour aborder les problèmes propres à l'entreprise. Et on va boire un coup.

Néanmoins, ceux qui lisent les comptes rendus des réunions du comité syndical ont pu avoir des éléments d'information sur ce qui s'est dit le 15 septembre 1997 – mais il est vrai que le bulletin du syndicat a été publié en novembre seulement :

> Une réunion du comité pour une fois peu ordinaire : nous avons reçu ce soir les représentants des imprimeurs rotativistes, de PDP (Paris diffusion presse) et du REC (Routage expédition communication). Ces trois catégories présentent la demande suivante : « Pourriez-vous nous rattacher au Syndicat des correcteurs ? » Et de nous expliquer avec force détails le pourquoi de cette demande. Ces trois catégories représentent environ 1 000 syndiqués, qui n'arrivent pas à se faire entendre au sein du SGL. A la veille des congrès du SGL et de la Filpac, il est important qu'ils puissent s'exprimer. Ces congrès, selon eux, vont préparer le syndicat d'industrie qu'ils ne veulent, tout comme nous, sous aucun prétexte. Accepter le syndicat d'industrie, ou syndicat unique, serait signer notre arrêt de mort en tant que Syndicat des correcteurs et en tant que métier.
>
> Ici, les érudits ne manqueront pas de faire remarquer que les trois catégories n'ont pas le même statut – les rotos et le REC sont des catégories et PDP est une section. Les camarades de PDP se sont séparés des messageries, auxquelles ils appartenaient, et, depuis, ils n'ont plus d'existence légale.
>
> PDP, c'est le niveau 2 de la distribution (distribution de la presse quotidienne nationale) .
>
> Ce qui est important, c'est que, contrairement aux apparences, cette démarche collective et unitaire est pour eux le moyen de rester au sein de l'Inter, de la fédé et de la CGT, tout en existant en tant que métier. Selon eux, la solution d'un rattachement au Syndicat des correcteurs est le moyen le plus adapté de faire front. S'il n'y avait pas les correcteurs, cela obligerait à une radicalisation de la situation.
>
> Ce que développent nos camarades, c'est la complémentarité de nos métiers et la possibilité de créer un outil sur la base des métiers. Il n'y a aucune concurrence entre nos catégories : nos métiers sont complémentaires et nous travaillons sur des lieux différents.
>
> Après le départ des camarades, un débat s'engage sur la demande et les questions qu'elle pose. Il est clair que cette démarche dépasse, et de loin, le seul comité ; ce sera à l'ensemble des syndiqués de prendre une décision. Dans cette affaire, le rôle du comité doit être de permettre une véritable évaluation de la demande et d'en analyser toutes les conséquences pour le syndicat. Pour l'heure, une chose est sûre : il faut ouvrir le débat à tous les niveaux. Une commission de la presse devra aussi se tenir rapidement.
>
> En dernier recours, l'assemblée générale avec, pourquoi pas, un référendum ? devra déterminer si, oui ou non, une telle demande est recevable. Si oui, il faudra mettre sur pied une commission de modification des statuts. Tout cela risque d'être long, mais n'en est pas moins indispensable si nous ne voulons pas nous voir fondre dans un grand ensemble et perdre ainsi toutes nos particularités syndicales et politiques en prenant ainsi le risque de faire exploser le syndicat.

---

[46] Rendons à César ce qui appartient à César : le maître d'œuvre de l'idée d'« hébergement » fut Jacky Toublet, qui servait de « conseiller technique » au secrétaire correcteur d'alors. Certains correcteurs confondent l'« hébergement » avec l'« alliance avec les rotos », attribuant la paternité de cette dernière audit secrétaire. C'est absurde. L'« alliance avec les rotos » date d'une époque où ce secrétaire n'était pas au syndicat. La paternité de l'« alliance avec les rotos » ne peut être attribuée à personne, elle résulte de rapprochements militants entre nos deux catégories au moment de la grève du *Parisien libéré*.

Le comité décide de publier un communiqué pour clarifier, vis-à-vis des autres membres de l'Inter, notre démarche et notre position, et cela pour éviter, dans la mesure du possible, des polémiques inutiles qui ne manqueront pas de se produire dès que cette rencontre sera connue. (Compte rendu du comité syndical du 15 septembre paru dans *Cantonade* n°186, novembre 1997.)

Tout y est dans ce texte, et même si les choses doivent être développées, il n'y a, sur le fond, rien à ajouter. Les enjeux sont parfaitement décrits. La poignée de correcteurs qui, peu après, mèneront une véritable guérilla contre le comité syndical ne pouvait pas ne pas avoir eu connaissance de ce compte rendu. Notons qu'il est, sur un point, prémonitoire : en effet, dix ans plus tard sont engagées des discussions au sein du Comité inter pour la constitution d'une union syndicale dont l'affaire de l'« hébergement » est incontestablement une esquisse.

Déclaration du Syndicat des correcteurs

Paris, le 16 septembre 1997

Le comité syndical a reçu hier, 15 septembre 1997, une délégation composée de représentants des imprimeurs rotativistes, de PDP et du REC. Ils nous ont informés de leur situation au sein du Syndicat général du Livre. Situation qu'ils qualifient d'intolérable. Pour y remédier et poursuivre l'action syndicale au sein de l'Inter, de la Filpac et de la CGT, ils nous ont demandé d'étudier la possibilité de leur rattachement à notre syndicat.

Le comité syndical a décidé d'étudier avec la plus grande attention leur demande, d'en informer tous ses syndiqués et de mettre en œuvre les mesures statutaires qui permettront l'évaluation et le débat démocratique sur cette sollicitation.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction CGT est conscient que la situation syndicale du Livre parisien est extrêmement grave, qu'elle peut entraîner des fractures irréversibles et engendrer des divisions profondes entre les travailleurs du Livre.

Comme il ne saurait ni oublier les luttes menées en commun dans le passé avec ces camarades, ni les nombreux débats d'orientation professionnelle au cours desquels il s'est retrouvé en maintes occasions en accord avec eux, ni son attachement à l'unité syndicale dans la droite ligne de sa tradition démocratique de solidarité, il prendra toutes ses responsabilités pour empêcher ces divisions.

Le comité syndical

De l'aveu même du secrétaire correcteur, ce communiqué ne servit à rien : « Pour les dirigeants du SGL, ce que nous avons fait est une ingérence. » (*Cantonade* n° 186.)

Mais trois mois plus tard, la situation a évolué. La question de l'« hébergement » n'est plus à l'ordre du jour. Il s'agit de constituer une union syndicale. C'est ce qui apparaît dans une déclaration commune du 1er décembre 1997 :

Déclaration

Réunis ce jour à la Bourse du Travail de Paris et après en avoir débattu, l'ensemble des imprimeurs rotativistes retient l'acte fondateur suivant.

Le SGL a su surmonter, tout au long de son histoire, par son attachement aux différents métiers que composent les travailleurs du Livre, toutes les crises externes et internes à la CGT.

Aujourd'hui aucune de nos propositions syndicales portant sur la prise en compte de la spécificité des métiers n'ont été retenues tant par la commission exécutive que par le bureau du SGL.

Cette situation exceptionnelle fait suite à plusieurs rendez-vous avec le secrétaire général de notre confédération, Louis Viannet.

Le secrétaire de la confédération, les représentants de la fédération et certains dirigeants du SGL n'ont pas pris en compte les légitimes intérêts des imprimeurs rotativistes.

Fort de ce constat, considérant avoir été au bout de notre démarche, nous prenons acte de la nécessité de trouver une autre forme d'organisation.

Nous déclarons solennellement qu'à dater du 1er décembre 1997 nos représentants élus sont mandatés pour construire dans la CGT un projet d'union syndicale avec les sections Paris Diffusion Presse (PDP), Routage Expédition Communication (REC) et le Syndicat des correcteurs.

Fait à Paris, le 1er décembre 1997

La Filpac réagit immédiatement à ce texte :

Déclaration de la CGT et de la Filpac CGT

Le Syndicat général du Livre parisien CGT subit une grave crise dont l'origine est autant dans des difficultés d'appréhender l'activité revendicative, que dans des modes de fonctionnement ne répondant plus à l'action syndicale nécessaire de nos jours. Ce constat a été fait par l'ensemble des catégories lors d'entretiens avec la Confédération et la Fédération.

La CGT et la Filpac CGT ont pris connaissance des propositions faites par le bureau du Syndicat général du Livre qui conduisent à la mise en œuvre de pratiques syndicales nouvelles, pour assurer un fonctionnement démocratique avec la mise en place d'une équipe syndicale nouvelle, chargée de mettre en œuvre les changements nécessaires.

Ces propositions sont les seules en mesure de surmonter la crise qui secoue le syndicat et c'est en son sein que les solutions doivent être trouvées et appliquées. Toutes recherches en dehors des structures actuelles du SGL, et donc de la CGT, seraient vaines et ne conduiraient qu'à aggraver une situation déjà fortement préoccupante dont les seuls à se satisfaire sont de toute évidence les patrons de presse.

La CGT, la FILPAC-CGT appellent les travailleurs de toutes les catégories à agir pour que l'unité soit préservée au sein de la CGT, et donc du Syndicat général du Livre parisien, et que des vrais changements s'appliquent, seules mesures permettant de développer un outil syndical indispensable pour la défense des intérêts de l'ensemble des salariés.

Montreuil, le 2 décembre 1997

Le lendemain, c'est le SGL qui réagit :

Déclaration du SGL

Paradoxalement, c'est en arguant d'un attachement à la conception du « syndicat de métier » et du refus de constitution d'un syndicat unitaire qualifié de « fourre-tout » que les responsables rotativistes de presse ont avancé, devant leur assemblée générale, la mise en place d'une structure syndicale avec le Syndicat des correcteurs, la section REC du SGL et PDP.

Une telle initiative fractionnelle pousserait la division dans notre organisation syndicale jusqu'à la scission. Elle mettrait en cause le Syndicat général du Livre parisien, sa section des Messageries, le Comité inter presse, voire le Syndicat des correcteurs.

Elle s'affiche totalement à l'inverse des orientations et des objectifs de la CGT fixés lors de ses deux derniers congrès confédéraux. Après le retrait de fait du SGL (non-versement des cotisations mensuelles depuis deux années), elle conduirait ses artisans à se placer hors de la CGT.

Rien ne peut la légitimer : au débat démocratique est opposé le refus de participer à la préparation et à la tenue du congrès du SGL, la contestation de toute solution y compris celles s'inspirant largement des propositions avancées par les responsables rotativistes eux-mêmes, le blocage de la prise des décisions ou le refus de les appliquer, le rejet des documents construits sur la base des discussions dans les entreprises et dans les structures ou à partir de projets admis par tous dès 1996.

Des rencontres se sont tenues avec le secrétaire général de la CGT et celui de la Filpac pour dégager des mesures permettant de surmonter la crise qui secoue le SGL.

Comment accepter qu'au droit au désaccord soit substituée la menace de se constituer dans une nouvelle structure? Ce serait ou subir un chantage, ou renforcer la division qui pèse tant sur le syndicalisme français, exacerbée avec les créations récentes de la FSU et de SUD, par exemple.

Malgré les dysfonctionnements et les blocages, le SGL et le Comité intersyndical du Livre parisien ont permis, ces quatre dernières années encore, de pérenniser, voire

d'améliorer, les acquis des salariés. La coordination syndicale assurée par l'Inter presse est une arme efficace redoutée par le patronat, qui spécule sur les divisions et l'affaiblissement syndical.

Les salariés des industries graphiques, les adhérents du SGL attendent de l'organisation syndicale bien plus que le maintien de leurs conquêtes et la défense des emplois. Ils veulent l'aboutissement de leurs revendications, la satisfaction de leurs besoins. Ils veulent un fonctionnement syndical, avec l'adhérent comme véritable acteur-décideur, dans lequel tous, donc chacun, se retrouvent. Ils veulent que leur diversité reconnue soit le ciment de leur unité, en opposition au repli sur l'entreprise ou sa catégorie.

Cela implique une pratique syndicale démocratique – nous sommes loin du compte – dynamique et rassembleuse.

Dès le XIe congrès du SGL en janvier 1994, ces exigences ont été prises en compte dans une résolution adoptée unanimement. Parallèlement, la Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP) s'affirmait sur un engagement unitaire. Il s'agit, sans plus attendre, d'agir avec détermination et volonté d'ouverture avec des responsables sans esprit de revanche. Il convient de mettre en place une nouvelle équipe avec, en particulier, un secrétaire chargé d'animer l'activité en presse quotidienne et le secrétariat du Comité inter.

Telles sont les propositions soumises au XIIe congrès du SGL, élaborées à partir des discussions engagées depuis une année par sa commission exécutive et son bureau.

Paris, le 3 Décembre 1997

Puis le rotativistes :

Déclaration des Imprimeurs rotativistes

Suite aux déclarations de la CGT, de la Filpac CGT et du Syndicat général du Livre, les rotativistes et leurs élus CGT ne peuvent rester sans répondre et préciser de suite qu'ils n'acceptent en aucune façon ces déclarations datées du 2 et 3 décembre 1997.

Si personne ne peut, en effet, nier qu'une crise profonde traverse notre Syndicat général du Livre parisien CGT, personne, pour autant, ne peut en attribuer les causes ou les effets à la seule section des imprimeurs rotativistes de presse.

Une fois de plus, l'hypocrisie des mots, le mensonge et les phrases toutes faites afin d'entretenir des ambiguïtés ou laisser planer des menaces sont largement utilisés dans ces déclarations. En effet, les auteurs de ces déclarations ont omis de mentionner les dernières propositions faites par les rotativistes lors du dernier bureau syndical, qui portaient sur la possibilité de reporter le congrès afin de poursuivre le débat sur le rapport d'activité et les statuts. (Est-ce cela, ce qu'on appelle la démocratie syndicale ?)

A aucun moment, et devant plus de 450 camarades rotativistes de la CGT, des mots comme « initiative fractionnelle, scission, division, se placer hors de la CGT... » n'ont été prononcés lors de notre assemblée du 1er décembre 1997 à la Bourse du travail. Bien au contraire, notre attachement à notre organisation syndicale CGT a été réaffirmé haut et fort, sur des bases de classe, et sans compromissions possibles avec le patronat, notre déclaration en témoigne.

Quand notre Fédération déclare : « Le SGL subit une grave crise dont l'origine est autant dans des difficultés d'appréhender l'activité revendicative que dans des modes de fonctionnement ne répondant plus à l'action syndicale nécessaire de nos jours. »

Si nous confirmons cette déclaration pour ce qui est du SGL, voire du secteur Labeur aujourd'hui, en tant que section imprimeurs rotativistes, le constat de ce qui a été décidé et mis en œuvre par nous-mêmes, depuis le dernier congrès du SGL, à aucun moment ne peut nous faire douter ou rougir de nos acquis:

– départ en préretraite de nos camarades à taux plein à 55 et 10 mois ;

– maintien de nos effectifs et embauche de jeunes camarades (plus de 60 !) ;

– maintien de notre statut d'ouvrier du Livre (politique salariale et de protection sociale) ;

– politique de formation et de qualification professionnelle de haut niveau.

Entre autres !

Aujourd'hui, le mot démocratie revient dans beaucoup de propos, qu'en est-il exactement, dans le moment même où nous posons le débat au niveau de nos structures et de l'organisation syndicale (bureau syndical et commission exécutive du SGL, du bureau du Comité inter du Livre parisien, du Comité inter élargi, dans les GIA [47], dans les comités d'entreprise ou au CEN [48]).

[47] Pour les profanes, et pour éviter toute ambiguïté avec un autre « GIA » : groupement intersyndical d'atelier. Dans ce cas, le concept d'« intersyndical » ne s'applique pas à des syndicats

La constatation est que les appareils se réunissent, pour simplement mettre en place certains hommes, de nouvelles équipes ou de nouveaux responsables ayant leurs agréments.

Nous le répétons, il ne s'agit pas d'un problème d'hommes, mais d'une logique et d'une conception syndicale, reposant sur l'évolution des métiers, la prise en compte des spécificités, de nos acquis, de notre statut et de la modernisation de notre outil de travail.

Le syndicalisme au quotidien est basé sur la réalité du vécu dans les entreprises et de la revendication des salariés concernés, coordonnés au niveau régional par les catégories ou syndicats. On ne peut laisser croire que les orientations de la CGT ne sont décidées que par quelques-uns, et qu'il suffit de changer d'équipe pour changer ou rénover une politique. Comment accepter qu'au droit au désaccord soit substituée la menace d'exclusion de la CGT ?

Les rotativistes, dans le respect des orientations de leur organisation syndicale CGT, sont acteurs et décideurs de leur avenir. Ils ne permettront à personne de décider à leur place de leur avenir et des luttes à tenir, surtout pas des auteurs des déclarations des 2 et 3 décembre 1997.

Nous ne nous permettons pas de nous immiscer dans les décisions prises lors des assemblées générales des autres catégories du SGL ou des syndicats composant le Comité inter du Livre parisien CGT, nous sommes, malgré les déclarations contradictoires, beaucoup plus respectueux de la démocratie syndicale que certains.

Paris, le 4 décembre 1997

C'est dans ce contexte que se déroula le congrès fédéral de Strasbourg de 1998, qui fournit au secrétaire du Syndicat des correcteurs, Floréal Cuadrado, l'occasion d'analyser les positions de la direction de la Filpac. « Le schéma organisationnel y a été exposé et prescrit : il ira donc de la section d'entreprise du syndicat unique à la fédération. Quant aux syndicats, s'ils continuent d'exister, la réforme des cotisations les étranglera financièrement et les réduira largement à l'impuissance plus sûrement que n'importe quelle réforme de type idéologique. Les voilà menacés concrètement de devenir, pour longtemps, de vulgaires collecteurs de fonds. »

La réunion de la Fédération du Livre et de celle du papier carton, qui a donné naissance à la Filpac, « n'a pas obtenu de résultats à la hauteur de ses espérances ». Malgré cela, on accroît le processus de centralisation de l'organisation : « Il y avait des régions : on les détruit au profit de zones géographiques plus grandes et moins nombreuses. Un super-délégué régional – sorte de préfet – appliquera la politique décidée par le "gouvernement" : la Fédération. Plutôt que construire un syndicalisme qui va du bas vers le haut, encourageant la participation militante, on est en train de lui appliquer un système calqué sur la bureaucratie professionnalisée et centralisée de l'État. »

Ce que le secrétariat fédéral nous présente comme un remède et une innovation est pratiqué depuis belle lurette par la classe politique avec le succès que l'on sait. Ce que nous en retenons, et la chose est inquiétante, c'est que ces orientations tournent également le dos à un syndicalisme de lutte qui était encore parfois en vigueur dans la CGT. (*Cantonade* n° 188, rapport d'activité.)

Réformes de structure

Les craintes que les militants de l'Inter éprouvaient concernant les projets d'insertion de la CGT dans l'usine à gaz du syndicalisme européen étaient accompagnées de craintes concernant les projets de la Fédération du Livre concernant la restructuration de la fédération au niveau national. Ces craintes n'émanaient pas seulement des militants parisiens, loin s'en faut.

La direction fédérale entreprit des réformes de structure qui devaient permettre d'enrayer la baisse dramatique des effectifs. Comme c'est souvent le cas pour les

---

appartenant à des confédérations différentes, mais à des syndicats de métier ou catégories de la CGT du Livre. Le GIA jouait le rôle d'une section syndicale d'entreprise.

[48] Comité exécutif national.

appareils fortement constitués, la solution proposée ne fut pas un accroissement de la capacité d'initiative « en bas » mais une centralisation au sommet.

L'objectif était de supprimer l'organisation existante de la fédération en dix-sept groupes régionaux, ce qui impliquait la suppression des congrès régionaux, de l'élection des comités exécutifs, des bureaux et des secrétariats régionaux. Dans l'espace qui se trouvait entre les syndicats, au niveau local, et la direction fédérale, au niveau national, les structures intermédiaires démocratiquement élues étaient supprimées. A la place étaient instaurées sept « zones » animées chacune par un délégué membre du comité exécutif national (CEN) : en d'autres termes, les structures intermédiaires élues, qui constituaient l'épine dorsale du fédéralisme, étaient remplacées par des militants désignés par la direction fédérale. Concession à la « démocratie », le nouveau délégué fédéral devait être aidé dans sa tâche par des « collectifs » de département ou de site, etc. dont on ne savait trop comment ils étaient désignés. « Les raisons invoquées pour justifier le changement de statuts ne sont pas sans surprendre un esprit cartésien », commenta Jacky Toublet dans *Cantonade* (n° 193).

> L'objectif visé serait, louable préoccupation s'il en est, d'accroître la vie syndicale dans les entreprises. La modification statutaire adoptée favoriserait cette augmentation générale de la démocratie syndicale parce qu'elle permettrait une « activité décentralisée » de la Fédération. Cette version d'une plus grande décentralisation de l'organisation fédérale autorisée par les nouveaux statuts recèle, apparemment, beaucoup d'importance pour la direction de la Fédération. La camarade Morel [49], sans doute afin que l'on comprenne bien, lors d'une intervention d'environ vingt minutes devant le congrès peu convaincu, s'est ingénié à prononcer les mots « décentralisé » ou « décentralisation » toutes les trois ou quatre phrases – une nouvelle illustration de la méthode de persuasion par accumulation... (J. Toublet, *Ibid*.)

Jacques Toublet produisit alors une définition de la décentralisation, tirée de plusieurs dictionnaires, qui ne concordait pas du tout avec ce qui était annoncé : « Il n'existe plus de structures intermédiaires élues entre le syndicat local ou d'entreprise et la direction de la Fédération : parler, en cette occurrence, de "décentralisation" ou "d'activités décentralisées" ne relève pas du contresens, c'est, pour parler poliment, une contrevérité ! » La « logomachie fédérale », dit encore Toublet, dissimule un projet qui « revient à envoyer dans les régions, rebaptisées zones, des "agents nommés par le pouvoir central", tels les *missi dominici* des Carolingiens, les intendants des Bourbons de la monarchie absolue, les représentants en mission des jacobins, les préfets de l'Empire napoléonien, de la Restauration et des Républiques successives ».

> Comment peut-on prétendre à plus de démocratie syndicale alors que les congrès et les comités régionaux vont être supprimés ? Pour être remplacés par quoi ? Des collectifs réunis par le délégué de zone ? Comment, plus de cent ans après la fondation de la CGT, peut-on sous-entendre que l'informel pourrait être plus démocratique que le formel et le délibératif ? Et les camarades des syndicats de telle ou telle région auront-ils encore le droit statutaire de se réunir entre eux, comme ils l'entendent, ou devront-ils attendre l'autorisation du délégué de zone. Peut-être – qui sait ? – ne pourront-ils organiser une réunion que sous l'œil évidemment fraternel et bienveillant dudit délégué ?

Jean-Pierre Combébiac, un représentant du bureau fédéral, déclara au congrès de l'union fédérale des retraités des industries du Livre, du papier et de la communication [50] : *a)* « Nous avons fait des constats à l'époque dans le sens que des régions fonctionnent, et d'autres pas du tout... » ; *b)* « La mise en place d'une structure intermédiaire, avec ses élus, ses décisions, n'était pas de nature à confirmer les objectifs d'un syndiqué acteur et décideur, dans un syndicat en lien direct avec sa fédération ... » Ce qui revenait à dire : supprimons ce qui fonctionne parce que le reste ne fonctionne pas. La remarque du représentant fédéral révèle sans doute l'intention réelle du projet : les structures régionales, intermédiaires,

[49] Trésorière de la fédération.
[50] 1er, 2, 3 et 4 juin 1999.

avaient une vie propre ; le comité régional et les élus prenaient des décisions et entravaient le lien direct que la direction fédérale entendait instaurer avec les syndicats locaux.

> On comprend mieux pourquoi la Fédération estime nécessaire de travestir cette orientation en prétendant qu'elle veut le contraire de ce qu'elle fait. Le double langage et le jésuitisme sont pourtant l'attitude politique la pire possible au sein des organisations populaires. Ces pratiques, outre l'absence d'éthique qu'elles révèlent, érodent peu à peu la confiance des militants de base et des adhérents envers les dirigeants et les organisations qu'ils incarnent. Or ce sont les hommes et les femmes du rang qui comptent vraiment ; ce sont eux qui comptent parce qu'ils travaillent dans les entreprises et vivent dans les quartiers – sans eux, pas d'organisation syndicale réelle, seulement des fantômes juridiques et des généraux impuissants [51].

Les mesures de réorganisation étaient jugées nécessaires, selon la direction fédérale, pour faire face à l'affaiblissement du syndicalisme en général, qui ne se limite pas au Livre. Le mensuel de la fédération, *Impac* (septembre 1999), désigne comme l'une des causes de cette situation la délégation de pouvoir aux commissions paritaires qui aurait contribué à écorner le rapport de forces. On ne semble pas envisager que c'est au contraire l'affaiblissement du rapport de forces qui a diminué l'efficacité des commissions paritaires – une commission paritaire n'étant « efficace » que lorsque derrière les représentants syndicaux se trouvent un moyen de pression effectif.

Il faut, dit *Impac*, « reconquérir le champ syndical » et combattre la remise en cause par le patronat des négociations de branche et des conventions collectives. Il existe un « décalage de plus en plus frappant entre les accords d'entreprise et les conventions collectives » qui doit être combattu afin de faire respecter les conventions collectives là où elles ne le sont pas. Il faut donc une « approche nouvelle de la politique revendicative et du rôle du syndicalisme », approche qui s'oppose à celle des multiples coordinations et « *associations éphémères »*, qui sont condamnées à « *disparaître quand colère et mécontentement »* sont tombés, tandis que la fonction du syndicat est d'être une organisation permanente. Le rapport *d'Impac* affirme que « *le syndicalisme a un rôle durable à jouer »* et qu'il doit prendre sa place dans le mouvement social.

La proximité de l'affaire de l'« hébergement » et la lutte pour le maintien du syndicalisme de métier menée par les « dissidents » du Livre parisien rendait la question des coordinations constituées pendant les grèves de 1995 extrêmement sensible. Les grèves de 1995 avaient été menées sous le signe du métier. Les coordinations, constituées en marge des syndicats, n'avaient le plus souvent été rien d'autre que la forme d'organisation de catégories professionnelles détentrices d'un savoir-faire (infirmières, agents de conduite de la SNCF), dont les syndicats n'assuraient pas correctement la représentation : ces coordinations exprimaient la volonté de nombre de salariés de maîtriser leur lutte, de décider eux-mêmes de leurs mots d'ordre, de parler de leur métier, ce qui n'a pas du tout empêché en même temps une mobilisation intercatégorielle de grande ampleur et la remise en cause des effets de la mondialisation.

Cette mondialisation, ainsi que les contours que prenait l'Europe, lançaient effectivement un défi au syndicalisme. Il n'est pas certain, cependant, que les syndicats et les militants se soient montrés incapables d'« apprécier ce que cela supposait de modifications, de changements, de manières de travailler nouvelles » *(Impac)*. Il n'est pas certain non plus, contrairement à ce qui est suggéré dans *Impac*, que seule une direction fédérale soit capable de « réfléchir », d'« anticiper », de percevoir les changements et les « modifications dans la société » tandis que les « militants centrés sur leur entreprise » se laissent aller à « l'émotion que la situation sociale du moment ou d'un endroit spécifique suscite ».

[51] Jacky Toublet, *Cantonade* n° 193.

Cette analyse reflétait parfaitement la perspective dans laquelle se situait la réforme proposée par la direction fédérale, réforme qui visait à liquider les structures intermédiaires du syndicalisme, lesquelles constituent précisément le fondement du mouvement syndical français. Il y aurait donc les travailleurs cantonnés à leur entreprise, ayant une vision nécessairement étroite, et la direction fédérale, qui a une vue globale. Et rien entre les deux. C'est ce qu'on lit dans *Impac :*

> Il est naturel qu'une direction fédérale perçoive des changements, des modifications dans la société et les solutions qu'il faut y apporter pour le syndicalisme, plus tôt que des militants centrés sur leur entreprise…

Il est certain, dans cette logique, que si on supprime tout ce qui est intermédiaire entre l'entreprise et la direction fédérale, cela réduit d'autant la capacité globale de l'organisation à réfléchir.

La section des retraités du syndicat [52] s'opposa vigoureusement à cette réforme, et sa représentante, Annick Béjean, dénonça le projet de liquidation des structures intermédiaires lors du congrès de la Filpac Île-de-France, en octobre 1999 :

> Donc, cette restructuration va accroître les tensions, je dirais même les conflits et en créer. Pourquoi, ne pas avoir essayé d'éviter cela ? Qu'est-ce qui n'est pas dit dans ce fatras de contradictions ? A la lueur de l'intervention de Jean-Pierre Combébiac au congrès de l'UFR, on distingue une piste, je le cite : « Avec mes camarades régionaux et des dirigeants fédéraux, nous avons fait des constats à l'époque dans le sens que des régions fonctionnaient et d'autres pas du tout, mais en tout état de cause, la mise en place d'une structure intermédiaire avec ses élus, ses décisions, n'était pas de nature à confirmer les objectifs d'un syndiqué acteur et décideur dans un syndicat en lien direct avec sa fédération. »
>
> Si on décode ce genre de discours, qui est un langage de bois, voilà ce qu'on doit comprendre. Ce qui est dit là c'est que la structure intermédiaire, c'est-à-dire les syndicats locaux et leurs élus, fait obstacle à l'application de la politique fédérale et que, contrairement à ce que prétend Muller, c'est bien une reprise en main dont il s'agit, et une intervention directe des dirigeants fédéraux dans les négociations dans les entreprises, dépossédant ainsi les travailleurs militants de la gestion des fruits de leur lutte. On retrouve les mêmes propos dans les explications que nous avons recueillies auprès de Danièle Morel pendant le congrès de l'UFR, le but de la manœuvre est de supprimer toutes ces structures intermédiaires qui s'interposaient entre l'entreprise et la Fédération. Pourtant, à Montpellier, pendant la grève du *Midi libre,* les salariés en lutte se sont plaints d'être abandonnés par la Fédération. Peut-être que la tactique de la Fédération est de laisser pourrir une lutte qui n'est pas dans la ligne fédérale.
>
> Quand on veut s'allier avec la CFDT et entrer dans l'Europe, il ne faut pas se laisser déborder sur sa gauche dans les luttes ! Il faut prouver qu'on tient bien ses troupes.
>
> Les correcteurs ont peut-être beaucoup de défauts, mais on ne peut pas leur reprocher de ne pas savoir lire et de ne pas connaître le sens des mots. Quand un fédéral va en province à vélo, en voiture, en train ou en avion aux frais du syndiqué, ce n'est pas la décentralisation de la Fédé, c'est un fédéral voyageur qui se décentralise pour centraliser les décisions fédérales dans les entreprises, c'est-à-dire les faire appliquer, à la hache s'il le faut. La région Aquitaine en est l'exemple. Il ne faut pas confondre décentraliser et voyager. Décentraliser, c'est déléguer les responsabilités aux travailleurs et à leurs élus dans une lutte et les laisser décider de leurs revendications et de leur aboutissement. La Fédération est là pour fédérer les luttes et leur porter assistance si besoin en est demandé, mais pas pour se substituer aux sections syndicales.
>
> Il s'agit bien d'une recentralisation et non de décentralisation dans cette affaire de zone. Il n'y a plus de structures intermédiaires entre le syndicat local et la Fédération. De plus, la Fédé va faire payer aux syndiqués les salaires des permanents qui vont les spolier de leurs luttes. Sur ce point de vue, nous sommes en accord total avec les

[52] Au Syndicat des correcteurs, la section des retraités dispose d'un réel pouvoir, contesté par les autres syndicats et catégories. L'idée de base est qu'un retraité reste un travailleur comme les autres – héritage des traditions anarcho-syndicalistes. Les retraités participent donc, au même titre que les actifs, au vote du comité syndical, ce qui n'existe nulle part ailleurs. Ils ont donc une réelle influence sur les orientations du syndicat. Une règle implicite veut cependant qu'ils n'interfèrent pas dans les problèmes des actifs. Leur intervention, dans les situations graves, lorsque l'existence du syndicat était en jeu, fut cependant plusieurs fois décisive. Le ou la secrétaire de la section des retraités est quelqu'un qu'on écoute.

positions des syndicats d'Aquitaine du livre et du papier qui, lors de leur congrès, se sont prononcés à une large majorité pour le maintien de leur région Filpac-Aquitaine jusqu'au congrès fédéral extraordinaire de l'an 2000.

Annick Béjean en profite pour rappeler que c'est dans la région Aquitaine que la fédération a signé des accords dans le labeur sur les 35 heures sans avoir consulté les syndicats, que la fédération a signé un accord de branche malgré l'opposition des salariés, qui se sont prononcés à 1 756 contre et 883 pour. C'est encore en Aquitaine que le secrétaire général de la Fédération a écrit à la direction de la SAD pour faire perdre sa représentativité CGT à la fois au syndicat CGT de l'agence de Bordeaux et à son délégué syndical au comité d'établissement, alors que ce syndicat fédéré était à jour de ses cotisations et comptait 34 adhérents sur 51 salariés. Cette région, ajoute Béjean, est « l'exemple de ce qui nous attend avec les zones et leurs permanents fédéraux. Plus de structure intermédiaire et d'élus, puisque la Fédé les liquide, directement à l'aide des patrons s'il le faut, des accords signés sans l'aval des syndiqués et au mépris des consultations, et un accord sur les 35 heures tellement bradé que c'est un cadeau aux patrons ! » (*Cantonade* n° 193, « Congrès de la Filpac Île-de-France », Annick Béjean, 1er octobre 1999.)

Le syndicalisme serait donc une affaire exclusive d'entreprise. Il n'y a de syndicat que le syndicat d'entreprise. « Nous avons défini à Strasbourg la nécessité d'orienter toute l'activité fédérale prioritairement vers l'entreprise, vers le lieu de travail, vers nos structures d'entreprise », dit un document fédéral. « La reconnaissance du syndicat d'entreprise est une conquête extraordinairement importante s'il fonctionne comme il faut. » (*sic*.) Entre l'entreprise et la direction fédérale, il n'y a rien, par conséquent. Pourtant, le syndicat d'entreprise n'est pas du tout une tradition du mouvement ouvrier français, qui est fondé sur le syndicat ayant un fondement géographique, avec des *sections* syndicales d'entreprise, ce qui n'est pas du tout la même chose. Le mot « section » est parfaitement explicite : une *section* syndicale est un « morceau » du syndicat dans l'entreprise, le syndicat lui-même ayant une assise plus large, locale ou régionale, englobant plusieurs « sections ». La vision du syndicat ne saurait donc être limitée à l'entreprise.

Une tribune libre parue dans le bulletin des correcteurs et consacrée à la critique du projet fédéral conteste catégoriquement que les militants syndicaux aient *nécessairement* une vision limitée à la sphère locale :

> Il y a des adhérents de base tout aussi capables de mesurer les enjeux de la mondialisation, mais qui n'ont tout simplement pas envie de devenir des permanents fédéraux... Sans espérer que chaque syndiqué individuel puisse ou veuille contribuer à une réflexion sur les grands enjeux stratégiques, cette réflexion peut quand même être une œuvre collective dans une organisation syndicale. Entre l'élitisme de type léninien et la démagogie basiste, il y a un moyen terme. (René Berthier, « Comment la Filpac "décentralise" », *Cantonade* n° 193, novembre 1999.)

Cependant, la pratique quotidienne tend à un encouragement implicite au localisme. L'accent mis sur la constitution de syndicats d'entreprise conduit à une situation où dans certaines entreprises on a un syndicat avec cinq adhérents (voire moins), ce qui n'a pas de sens. Dans une configuration normale, il y aurait dans l'entreprise une *section* du syndicat de la ville ; c'est-à-dire que les cinq adhérents en question seraient membres d'une structure plus large qui leur fournirait de la « logistique », et ils seraient forcément moins isolés. Cette situation, dont l'alibi est la « décentralisation » et le « retour à l'activité dans l'entreprise », ne présente d'avantage que dans la perspective d'une volonté d'accroître la centralisation réelle de l'organisation : les petits syndicats se trouvent ainsi complètement dépendants de la fédération. Autre conséquence : l'existence de cinq syndicats d'entreprise dans une même localité à la place d'un syndicat avec cinq sections syndicales présente l'avantage d'une plus grande dispersion politique et réduit les risques de concertation en cas de désaccord sur les orientations fédérales.

Il convient de dire cependant que les modifications de structure proposées par la direction fédérale ne relevaient pas toutes d'intentions machiavéliques et qu'elles étaient en partie parfaitement fondées. Le constat avait été fait de la modification sociologique de la classe ouvrière ou, pour parler politiquement correct, du salariat. Il y a moins d'ouvriers, plus d'ingénieurs, de cadres, etc. Il y a également des modifications dans les structures économiques avec la prépondérance des services.

> La démarche unitaire (...) nécessite une implication nouvelle des salariés et des syndiqués dans l'activité du syndicat ; et cela change aussi le fonctionnement du syndicat en lui-même. (*Impac,* septembre 1999.)

On a affaire à « des industries et entreprises qui ne sont plus ouvrières dans leur majorité, qui se sont fortement féminisées, dont le salariat est globalement traversé par de multiples organisations syndicales et par de nombreuses diversités ». Il faut donc « s'ouvrir à d'autres secteurs d'activité à culture salariale différente, faire une place aux employés ». Il s'agit aussi de préserver, en quelque sorte, ces populations des modes d'organisation et méthodes d'action des ouvriers ; ainsi peut-on lire : « Nous n'avons pas imposé à ces salariés notre vision des choses inspirée de notre fonctionnement séculaire, mais (...) nous sommes partis de leurs attentes et de leurs volontés. »

Les moyens proposés consistaient d'une part à diluer l'organisation, d'autre part à concentrer les décisions.

Selon la Filpac, la question est moins d'organiser que de rassembler : « Gagnera celui qui rassemblera le plus pour peser le plus lourd. »

Peser plus lourd où ça ?

« Consulter les salariés sur le résultat d'une négociation », peut-on lire, « n'est pas seulement légitime, mais relève d'une volonté politique lourde *(sic)*. D'abord nous disons bien les salariés et pas uniquement les syndiqués. »

On veut nous rassurer, « c'est le syndicat qui est le garant de la démocratie et cela commence par le syndicat lui-même », mais sans doute s'agit-il du syndicat d'entreprise dont on nous vante les mérites.

Le fait qu'un syndicat consulte les « salariés » (c'est-à-dire les non-syndiqués) n'a rien de particulièrement original. Le problème n'est d'ailleurs pas là, mais dans le fait que les syndiqués doivent continuer à être ceux qui déterminent les orientations de leur syndicat, sinon ils peuvent tout aussi bien faire l'économie de leurs cotisations syndicales. Il ne semble pas être fait de différence entre la consultation des « salariés » dans le cadre d'une lutte ou d'une négociation et la définition par les syndiqués de l'orientation du syndicat. Sans doute cette distinction est-elle caduque dans la mesure où les orientations sont définies par la fédération…

Le « choix d'une décentralisation de l'activité fédérale avec pour cible le lieu de travail », « l'octroi de réels pouvoirs d'action et de décision aux structures syndicales sur le lieu de travail », la nécessité de « recentrer notre travail fédéral vers le lieu de travail » sont des mesures qui retiennent évidemment l'attention dans la mesure où il est question de « décentralisation » et de pouvoir de décision à la base, mais il ne s'agit là rien d'autre que de demander aux militants syndicaux dans les entreprises de faire leur travail syndical, et ils n'avaient probablement pas attendu les injonctions de la fédération pour le faire.

La crainte formulée dans les débats au sein du syndicat des correcteurs et du Comité inter était que l'instauration de délégués fédéraux conduise à liquider de fait toute instance intermédiaire entre l'entreprise et la direction fédérale, ce qui équivalait à une centralisation masquée, qui ne voulait pas dire son nom. On soupçonnait que le discours sur la décentralisation masquait en fait une centralisation quasi totale de l'appareil syndical.

Dans une structure fédérale, les adhérents ne déterminent pas, par un processus référendaire ou identique à celle d'une élection présidentielle, la composition et les orientations de la direction fédérale, ils déterminent les orientations de leur syndicat et mandatent celui-ci pour défendre leurs positions dans les instances fédérales. Le syndicat (il ne s'agit pas ici du syndicat d'entreprise) est donc un intermédiaire entre le syndiqué et la fédération, et cette « intermédiation » est ce qui fait la vie de l'organisation syndicale.

> Si cette vie syndicale n'existe pas, c'est qu'il y a des dysfonctionnements qu'il faut régler, mais il n'est pas certain que ce soit en nommant une sorte de « préfet » qu'on réglera le problème. La solution qui est mise en place par la fédération consiste en réalité moins à décentraliser qu'à diluer l'organisation pour ensuite mieux centraliser. (« Comment la Filpac "décentralise" », *loc. cit.)*

L'agent de cette centralisation est évidemment le délégué fédéral, nommé par la fédération, et qui est « un dirigeant fédéral prioritairement chargé d'animer l'activité Filpac dans les bassins d'emploi ».

Un permanent syndical serait donc mieux placé pour ce travail que les délégués régionaux élus ou les équipes qui animent les unions départementales ou les unions régionales. Cela restait à prouver.

La décentralisation version Filpac consistait en quelque sorte à envoyer un permanent fédéral dans les « *structures locales* » de la Filpac. Mais si les syndicats, les unions locales et départementales ne sont pas capables d'animer l'activité syndicale là où ils sont implantés, on pouvait se demander à quoi ils servaient, et on ne voyait pas en quoi l'envoi d'un permanent fédéral changerait grand-chose.

D'ailleurs, on ne savait pas très bien ce qu'étaient ces « zones fédérales » que la Filpac voulait instaurer à la place des structures régionales élues. La « zone fédérale » de l'aveu même de la direction fédérale n'était « pas une structure constitutive de la Fédération ». On apprend ainsi que « la définition des contours des zones est très arbitraire et peut évoluer en fonction de nécessités ». Par ailleurs, « l'absence de règles formelles de fonctionnement (par exemple statutaires) ne nuit pas à la mise en place, par les syndicats d'un bassin d'emploi, d'une équipe chargée d'impulser l'activité Filpac ». En somme, un permanent syndical nommé par la fédération allait exercer son autorité sur une zone dont le contour est défini comme arbitraire, et en se fondant sur des règles non statutaires.

Les militants les plus critiques ne purent s'empêcher de penser que l'impasse qui était faite sur les structures intermédiaires de l'organisation visait en fait à accroître le contrôle du centre sur la périphérie, à limiter les fonctions dirigeantes élues et à assurer aux délégués de zone un pouvoir de type préfectoral. Il s'agissait d'une véritable dérive bonapartiste du syndicalisme.

De l'aveu même de la direction fédérale, cette réforme fonctionna mal. Dans certaines régions, elle fut carrément refusée, notamment dans le Midi. Les militants refusèrent de l'appliquer. Ces mêmes militants du Midi, qui étaient en relation avec le Comité inter correcteurs-rotos-PDP, constitueront avec celui-ci l'association Antrapresse dont il sera question plus loin. Peu à peu se mettent en place les éléments de l'épilogue de cette histoire. Mais pour l'instant on en est encore loin, et rien n'est joué.

Crise interne au Syndicat des correcteurs

La crise qui aboutit à l'affaire de l'« hébergement » semble avoir eu raison du secrétaire, Philippe Lagrue, qui démissionna et fut remplacé par Floréal Cuadrado. Le paradoxe veut que, à un moment où le syndicat prenait de réels risques politiques à cause de ses positions, le comité syndical subissait une crise interne, le secrétaire démissionnaire s'étant plaint de l'inactivité des comitards et de leur incapacité à prendre et à assumer leurs décisions.

Aussi est-ce son successeur, Floréal Cuadrado, qui écrit au secrétaire général de la confédération.

Lettre du Syndicat des correcteurs à Louis Viannet et au bureau confédéral de la CGT [53]

Paris, le 12 décembre 1997
Louis Viannet
et le bureau confédéral de la CGT

Chers camarades,

Nous croyons de notre devoir de syndicalistes d'alerter le secrétaire général et le bureau confédéral de la CGT de la situation très grave qui se développe aujourd'hui au sein des syndicats du Livre parisien.

Depuis longtemps déjà, et surtout durant ces quatre dernières années, les problèmes du Syndicat général du Livre parisien ont empêché le fonctionnement normal du Comité intersyndical du Livre parisien CGT.

Cette déliquescence progressive s'est aggravée et arrive maintenant à son terme. Les sections des imprimeurs rotativistes, de PDP (Paris diffusion presse) et du REC (Routage, expédition, communication) – soit environ 1 000 syndiqués, c'est-à-dire 30 % du SGL et 20 % du CILP –, estimant que les conditions du débat démocratique ne sont plus réunies dans le SGL parisien, ont demandé que le Syndicat des correcteurs les « héberge syndicalement ».

L'assemblée générale du Syndicat des correcteurs, en date du 6 décembre 1997, leur a répondu favorablement, afin de maintenir l'unité syndicale des travailleurs de la presse parisienne au sein de la CGT. En effet, le Syndicat des correcteurs, en dépit des divergences qu'il a parfois exprimées avec la majorité confédérale, demeure fermement attaché à l'unité du Livre CGT.

Or la non-maîtrise de la présente crise peut, si l'on n'y prend garde, aboutir à une scission syndicale, la première que les travailleurs de la presse auraient à déplorer depuis la Seconde Guerre mondiale alors qu'elle avait été repoussée lors de la création de Force ouvrière... Il importe peut-être de rappeler, à cet égard, que des syndicats SUD ont été constitués récemment dans la presse, tant à Paris qu'à Grenoble.

Faut-il, en outre, souligner que les orientations fédérales à propos de la disparition prochaine des syndicats de métier ont aggravé lourdement les tensions ? Les militants et les adhérents des trois catégories se sentent marginalisés dans l'organisation syndicale et se demandent si leur présence est réellement souhaitée dans la fédération. Alors que le processus de réalisation des journaux leur donne un rapport de force incomparable et indispensable au maintien des conventions collectives des travailleurs de la presse parisienne.

En ce sens, nous entendons nous opposer à l'attitude hégémonique de la direction fédérale, dont la politique cherche à minoriser le rôle des syndicats parisiens dans la lutte et la négociation. Si une telle orientation devait s'appliquer complètement, elle affaiblirait encore plus notre organisation syndicale. Est-il utile de rappeler que celle-ci comptait, en 1978, environ 80 000 adhérents pour 15 000 à ce jour...

C'est la raison pour laquelle nous faisons appel à toi et au bureau confédéral ; il nous apparaît que la direction fédérale s'est impliquée trop passionnément dans ce conflit pour conserver le recul et la sérénité nécessaires à la gestion pragmatique et positive de la situation.

Nous souhaitons vivement pouvoir vous entretenir, dans les meilleurs délais, de cette grave crise.

Parce qu'aujourd'hui la scission n'est pas consommée : les militants et les adhérents de ces trois catégories de travailleurs de la presse parisienne souhaitent rester dans la CGT.

Nous comptons sur toi et sur le bureau confédéral pour élaborer, avec les parties concernées, une solution acceptable par tous et qui préserve notre unité.

Nous vous prions d'accepter, chers camarades, nos cordiales salutations syndicalistes.

Pour le Syndicat des correcteurs :
Le secrétaire délégué
Floréal Cuadrado

[53] *Cantonade* n° 187, rapport d'activité.

Louis Viannet ne répondit pas au Syndicat des correcteurs, mais on apprend dans les comptes rendus des débats du comité syndical que les rotativistes, eux, avaient été reçus par le patron de la confédération peu de temps auparavant, qu'ils ont été « écoutés avec attention » et que les rotos s'étaient montrés « plutôt satisfaits de cette entrevue ». L'« alliance » n'empêchait pas les stratégies particulières…

L'affaire de l'« hébergement » va amplifier la crise interne au comité. Certains comitards faisaient de l'opposition systématique confinant à l'obstruction, mais l'affaire de l'« hébergement » va leur fournir du grain à moudre. L'affaire sera amplifiée hors de toute proportion, même lorsqu'elle sera terminée, servant de prétexte aux entreprises de déstabilisation du syndicat. Ainsi, l'un de ces « opposants », travaillant aux Journaux officiels (JO), épingla sur le panneau syndical des correcteurs une réponse de Michel Muller à une lettre du comité syndical avant même que ce dernier ne l'ait reçue. Cette « affaire » suscita un certain émoi. Le correcteur en question se plaisait à faire croire qu'il avait l'oreille de la direction fédérale. Étant membre du comité syndical, il avait selon toute probabilité subtilisé la lettre avant que le secrétaire n'en aie connaissance, l'avait photocopiée et affichée au JO. L'incident donna lieu à des interprétations un peu paranoïaques ; il me paraît cependant totalement invraisemblable que le secrétaire général de la Filpac, même dans le contexte de l'époque, ait pu remettre à un correcteur, fût-il membre du comité syndical, un courrier adressé au secrétaire du syndicat.

« S'il est tout à fait légitime qu'existe une opposition, celle-ci doit se manifester tout d'abord au sein du comité syndical », déclara le secrétaire lors du comité du 15 décembre.

Il reste que les arguments des « opposants » n'étaient pas dénués de fondement. Certains comitards se plaignent d'être embarqués dans une « stratégie de décision dans l'urgence » et de se trouver « au pied du mur sans qu'un réel débat ait eu lieu et surtout sans que les enjeux pour notre collectivité soient clairement posés ». (Compte rendu du comité syndical, 15 décembre.) C'est que, parallèlement à la crise consécutive à l'« hébergement », le comité doit gérer une autre crise, celle de l'école du syndicat, Coforma, qui va très mal, au sujet de laquelle il est urgent de prendre des décisions que les membres du comité semblent hésitants à prendre : le secrétaire – c'est encore Philippe Lagrue – se plaint que le comité syndical refuse de voter sur la question de la reprise de Coforma. Il rappelle également « qu'il est de la responsabilité de la direction syndicale de prendre des décisions et que le fait de différer continuellement cette prise de décisions altère l'activité syndicale ». Nous ne sommes pas un « club de bons copains », dit-il, nous sommes là « pour diriger le syndicat et ce n'est pas en différant systématiquement les prises de décisions que nous résoudrons les problèmes. Il est alors mal venu de parler de décisions prises dans l'urgence ».

Des voix dans le comité « s'élèvent pour que le syndicat rompe définitivement avec Coforma ». La crise de Coforma, que le secrétaire doit gérer parallèlement à celle de l'« hébergement », va aboutir à la mise en liquidation de l'école, liquidation que le comité suivant prendra en charge. Et parmi les tâches que le comité syndical suivant, dirigé par Floréal Cuadrado, aura a affronter, figurera la reconstitution de l'école de formation du syndicat, qui sera encore source de conflits internes [54].

Le 22 décembre 1997, un comitard remet une lettre dans laquelle il souhaite que « l'ensemble du comité prenne des décisions lorsque cela s'impose » ; ensuite, il estime que doit cesser « "l'état d'urgence et d'exception" en vigueur depuis plusieurs mois, qui nuit à la discussion ». Dans sa réponse, le secrétaire « déplore

[54] Par école de formation, il ne faut pas entendre formation syndicale, mais formation professionnelle. L'héritage du syndicalisme de métier et de la préoccupation majeure envers les questions de qualification professionnelle font que les différents syndicats et catégories du Livre ont constitué des écoles qui forment des professionnels dans leurs différentes branches d'activité. La nouvelle école des correcteurs s'appellera Formacom.

un dysfonctionnement du comité et la peur de celui-ci de prendre la moindre décision ».

Enfin, le secrétaire constate « un pourrissement de l'Inter, lequel, de fait, ne semble plus servir à rien ».

« L'Inter ne fonctionne plus… »

Compte rendu du comité du 5 janvier 1998 :

> 1. Comité inter. – Le secrétaire indique que l'Inter ne fonctionne plus du tout (la dernière réunion remonte au 24 novembre) et que le SGL adopte la politique de la chaise vide vis-à-vis de l'Inter. Le problème devient maintenant crucial : le SPP est inquiet de la situation; plusieurs dossiers (Capsag [55], négociations salariales...) sont bloqués de fait et le SPP cherche des interlocuteurs. Le secrétaire indique par ailleurs qu'il n'a reçu aucune réponse aux courriers qu'il a adressés à la Confédé et à la Fédé, ce qui lui semble cavalier. Il propose que le débat soit mis sur la place publique. Dans ce sens, il propose qu'une assemblée ouverte commune avec les rotos et PDP-REC se tienne le lundi 26 janvier et que des communiqués soient publiés dans la presse. Il est décidé d'arrêter comme date le 24 février pour permettre aux camarades hors presse quotidienne de pouvoir y participer. (…)
>
> Le secrétaire ajoute que ce qui nous est reproché, c'est de faire de l'ultracorporatisme, alors que notre démarche est tout à fait contraire, que le réel problème est la volonté délibérée de la Fédé, appuyé par le SGL, d'arriver à un syndicat unique, ce qui signifierait notre disparition. Il ajoute que le projet de la Confédé d'augmenter les cotisations aura pour résultat d'étrangler financièrement les syndicats comme le nôtre.

Au niveau parisien, le Syndicat général du Livre a tenu son congrès en l'absence des rotativistes. Le compte rendu du comité syndical des correcteurs commente :

> Le SGL a tenu son congrès les 11 et 12 décembre, a adopté un nouveau nom, SGLCE, et a affirmé sa volonté de rencontrer les autres syndicats « dans la perspective de la construction d'un syndicat unitaire ». Les rotativistes, comme prévu, n'ont pas assisté au congrès. Un vif débat s'engage alors sur la notion d'« hébergement » des rotativistes et de PDP-REC par le Syndicat des correcteurs. La notion d'hébergement apparaît floue à un certain nombre de comitards. « Restons empiriques dans cette affaire et ne précipitons rien », soutient le secrétaire. Celui-ci indique que la proposition d'orientation adoptée par l'assemblée n'avait pas pour but unique de permettre aux rotos et à PDP-REC d'assister au congrès de la Filpac, mais s'inscrivait dans une démarche globale de gestion d'un conflit qui a abouti au non-fonctionnement de l'Inter et à la radicalisation des positions de diverses composantes du SGL. (Compte rendu du 15 décembre.)

Au 12 janvier 1998, le SGLCE et la CSTP « continuent de pratiquer la politique de la chaise vide » à l'Inter.

Le comité syndical semble lui aussi pratiquer une forme de politique de la chaise vide : en effet, lorsque le secrétaire évoque une réunion préparatoire pour élaborer un communiqué avec les imprimeurs rotativistes et PDP-REC, il constate qu'aucun membre du comité n'est venu à la réunion, en dehors du secrétaire adjoint.

C'est à ce moment-là que fut publié, le 16 janvier 1998, le fameux communiqué dans *Le Monde* et *l'Huma* qui mit en émoi le petit monde de la presse, provoqua quelques vertueuses indignations et servit d'aliment à un petit groupe de correcteurs dont l'agitation empoisonna le vie des comités suivants.

Ce communiqué, daté du 12, était signé par Roland Bingler, Floréal Cuadrado, Max Mandray. On peut y lire notamment :

> Actuellement, c'est un bon tiers des syndiqués qui quitte le Syndicat général du Livre. Ils ne veulent pas des structures nouvelles mises en place lors de son dernier congrès. Ils ne veulent plus être représentés par sa direction. Ils ont donc demandé

[55] Association de gestion de la caisse presse de salaire garanti.

« l'asile syndical » au Syndicat des correcteurs, lequel, fidèle à sa tradition de solidarité et soucieux de l'unité des travailleurs du Livre, y a répondu. (…)

Nous ne voulons pas d'un syndicalisme soumis aux seules règles de l'organisation économique où nous serions réduits au rôle de simples exécutants, masse de manœuvre malléable pour quelques bureaucrates irresponsables, dont le seul objectif en l'occurrence est la préservation de leurs fonctions et privilèges. (…) Nous défendrons nos savoir-faire, nos qualifications, la maîtrise des techniques que nos métiers exigent [56].

Il est vrai que *Le Monde* fut un petit peu forcé de publier ce communiqué. On peut supposer que *L'Huma* le publia de bonne grâce [57]. Les journaux qui refusèrent ne parurent pas. Scandale ! C'était clairement un message destiné à montrer à la fois aux patrons et aux instances dirigeantes de la fédération qu'il fallait compter avec les auteurs du communiqué. Celui-ci fit grand bruit, provoqua un tollé, de saintes indignations. Incidemment, c'est par lui que de nombreux syndiqués correcteurs apprirent qu'il y avait une « affaire de l'hébergement », la direction du syndicat ayant omis de les en informer.

La Filpac fit distribuer le même jour auprès des syndiqués un communiqué qui n'a d'intérêt que le titre : « Tentative scissionniste dans le Livre parisien ». Pour le reste, le texte se contente d'apporter son soutien au SGL devenu SGLCE par adjonction de « Communication écrite » à son intitulé, et rappelle que les « sections rotativistes, PDP-REC » sont « parties statutairement intégrantes du Syndicat général du Livre ». Rappels incantatoires à la nécessité du débat (auquel on ne se réfère jamais plus que lorsqu'il n'y en a pas [58]), et à la constitution d'un rapport de forces face aux patrons (auquel on ne fait jamais plus appel que lorsqu'on fait tout pour éliminer du débat ceux qui sont le plus susceptibles d'y contribuer).

J'étais à l'époque délégué au *Journaux officiels*, et il y avait dans mon équipe deux membres du comité syndical. Le soir de la publication du communiqué, ils étaient aussi étonnés que nous et furent incapables de nous expliquer ce qui se passait. Il fallut faire plusieurs demandes insistantes au secrétaire pour qu'il vienne expliquer la situation. Lorsque, enfin, il vint, les correcteurs dans l'ensemble comprirent la situation, mais lui reprochèrent simplement le manque de concertation. A sa décharge, il put invoquer, non sans quelque raison, l'accélération des événements et le fait qu'il avait la « tête dans le guidon ». Un minimum de délégation des responsabilités aurait pu éviter cet inconvénient. Il reste cependant que chaque fois que la chose fut calmement expliquée, les syndiqués comprirent parfaitement la situation. Dans l'ensemble, les quelques correcteurs qui refusèrent de suivre le comité dans cette affaire étaient ceux qui auraient refusé de le suivre en quoi que ce soit. Les opposants à l'« hébergement » ne se confondaient pas avec ceux qui reprochaient au secrétaire de ne pas avoir suffisamment informé les syndiqués, quoique les premiers aient pu faire croire.

La Chambre typo avait cependant parfaitement raison lorsque, dans un communiqué, elle posait la question : « Par combien de voix ces orientations suicidaires ont-elles été acquises ? » (17 janvier 1998.)

Le manque de transparence dans cette affaire produisit des conséquences fâcheuses, à double titre, et durables.

Quelques correcteurs – en petit nombre, mais fort bruyants – décidèrent de cesser de payer leurs cotisations au syndicat et les versèrent à la Fédération. La fédération fit savoir qu'elle n'avait pas le droit de recueillir les cotisations de syndiqués et ouvrit un compte séparé en attendant que le problème se règle. Bien

[56] A de nombreux passages de ce texte, on reconnaît la patte de Jacky Toublet.

[57] Le quotidien du Parti communiste était en difficulté permanente et les rotativistes l'imprimaient sans se faire payer, à titre de solidarité.

[58] C'est comme le concept d'« unitaire », dans le mouvement ouvrier français, que presque tous les mouvements scissionnistes accolent à leur nouveau nom une fois qu'ils ont quitté la maison mère.

entendu, étant donné le contexte, la direction fédérale ne devait pas être mécontente de la situation mais entreprit une tentative de médiation, qui bien entendu échoua.

Par la suite, cette affaire fit perdre beaucoup de temps et d'énergie au syndicat. Le secrétaire qui avait, courageusement il faut le dire, assumé le rôle d'« hébergeur », et qui resta en place encore une année, entreprit de régler les comptes de ceux qui avaient décidé de « passer à la fédé » – initiative certes anti-statutaire, mais qui aurait dû être abordée prudemment. Il se mit en tête de radier cinq correcteurs désignés comme meneurs de l'affaire. Un certain nombre de correcteurs s'opposèrent à cette mesure, non par sympathie pour les « dissidents » mais parce qu'elle était maladroite, contre-productive politiquement et parce qu'il y avait d'autres moyens de régler le problème. Il suffisait de les radier pour défaut de paiement des cotisations. Cette solution fut écartée par le secrétaire en place parce qu'elle n'était pas assez spectaculaire.

Les derniers mois du mandat du secrétaire correcteur sortant furent « plombés » par cette question, au point que sa dernière assemblée générale se termina par un vote de justesse de son rapport d'activité, alors que, pour le reste, l'activité de ce secrétaire, qui avait remplacé au pied levé Philippe Lagrue démissionnaire, avait été dans l'ensemble positive.

Les rotativistes ne se rendirent sans doute jamais compte de l'ampleur des dégâts que produisit, par réaction en chaîne, la décision d'« hébergement » et la manière dont la question avait été gérée au sein du syndicat, de l'énergie et du temps qui furent gaspillés par les comités suivants pour y faire face. Le syndicat se trouvait ainsi dans une situation paradoxale, en ce sens que l'affaire de l'« hébergement » et le renforcement des liens avec les imprimeurs rotativistes et PDP-REC avaient également renforcé sa position au niveau régional, mais avait également créé une crise interne qui fut grandement responsable de son incapacité à faire face aux enjeux auxquels le syndicat sera confronté dans les années suivantes.

* * *

Apparemment, l'absence de transparence avec laquelle l'affaire avait été gérée conduisit les rotativistes à publier une déclaration [59], « Précisions sur la notion d'hébergement aux correcteurs », dans laquelle ils expliquent leur démarche.

> C'est parce que nous partageons quelques idées (pas toutes) avec le Syndicat des correcteurs sur ce que devrait être le rôle du Comité inter et que nous avons les mêmes doutes quant à l'efficacité d'un syndicat unique (ou unitaire, comme ils disent) tel que le conçoivent le SGLCE et la majorité fédérale que nous nous sommes adressés à lui.
>
> Nous pensons également avec les correcteurs que les divergences à l'intérieur de la CGT peuvent et doivent être surmontées, et qu'il est grand temps de sortir des impasses et de l'enlisement provoqués par l'autoritarisme de certains, lancés dans une lutte éperdue pour le pouvoir absolu et suicidaire pour toute l'organisation syndicale parisienne.

La question qu'ils soulevaient alors reste parfaitement d'actualité :

> Nous pensons que l'entrée de nos professions dans la modernité, en l'occurrence le monde numérique, ne signifie pas la mort de notre métier, et que c'est de nos savoir-faire et de notre qualification que dépendront nos emplois dans les entreprises modernisées que nous voyons naître sous nos yeux.
>
> Nos statuts et nos conventions collectives devront évoluer ? Certains métiers vont disparaître ? Certes... Mais nous refusons de tout brader sous prétexte d'adaptation moderniste. On ne construit jamais à partir de rien. Et la revendication, par certains, de l'emploi à tout prix parce qu'on a un statut ne nous semble pas sérieuse. Seuls des métiers et des qualifications seront pourvoyeurs d'emplois.

[59] Dont certains affirment qu'elle a été rédigée par des correcteurs…

On trouve formulée ici une approche qui sera reprise lors des négociations sur les NMPP. En insistant sur la nécessité d'un plan industriel, sur la mécanisation de l'entreprise, l'Inter savait qu'il y aurait des pertes d'emplois mais c'était à ses yeux la seule façon d'aboutir à une solution durable. L'autre approche, choisie par la direction du SGLCE, fut d'insister sur la défense à tout prix des avantages acquis.

La déclaration des rotativistes soulève un autre point, qui reste lui aussi tout à fait d'actualité :

> La règle majoritaire ne doit pas étouffer et condamner à la disparition des minorités.
> Nous ne voulons pas que d'autres que nous, grâce aux règles centralisatrices du fonctionnement majoritaire, parlent et négocient à notre place les problèmes qui nous concernent. Nous ne demandons pas aux partisans du syndicat d'entreprise ou du syndicat unique de changer d'opinion ou de renoncer à leur projet: nous voulons être reconnus pour ce que nous sommes, parler pour ceux que nous représentons et construire librement, dans la CGT, l'outil syndical dont nous croyons avoir besoin.

C'est moi qui souligne. Ce que disaient les imprimeurs rotativistes en 1998 resta encore valable lorsque se posa la question d'adhérer au projet de réorganiser les structures régionales de la presse parisienne en 2006-2007.

Compte rendu du comité du 19 janvier 1998 :

> 1. Alliance correcteurs-rotos-PDP-REC. – Le communiqué paru dans le journal le *Monde* et le blocage des titres, en particulier ceux du groupe Hersant, ont beaucoup énervé le SGLCE et agacé les typos. Le communiqué a déclenché une violente polémique au comité : son ton irrévérencieux et parfois violent n'a pas eu l'heur de plaire à certains comitards. Une adresse du secrétaire adjoint s'en prend directement au secrétaire délégué. Il évoque tout à la fois le fond et la forme du communiqué, qu'il qualifie de publicité. Il demande, ni plus ni moins, que le secrétaire délégué n'entreprenne aucune démarche engageant l'avenir du syndicat.

Cependant, la crise a d'une certaine façon débloqué la situation. Les négociations en cours avec le SPP avaient été interrompues depuis le 24 novembre 1997 ; des dossiers importants étaient en suspens : institutions sociales du Livre, négociations salariales. Désormais, les négociations vont pouvoir reprendre :

> Le SPP a reçu les secrétaires du Syndicat des correcteurs, des Imprimeurs rotativistes et de PDP-REC. Après avoir reconnu la représentativité de la délégation, il s'est engagé à ouvrir avec nous des négociations sur la politique salariale, sur l'application du plan social, sur la Capsag. Et il souhaite engager un débat de fond sur l'emploi, l'évolution des métiers et notre positionnement. (Compte rendu du comité, 19 janvier.)

Les premières réunions avec le SPP se feront en présence de toutes les composantes de l'ancien Inter, mais le SGLCE tentera d'en évincer les rotativistes.

> Rencontre SPP-Inter – Pour la première fois depuis trois mois, l'Inter s'est trouvé au grand complet mais divisé. Le SGLCE, qui avait fait des pressions sur le SPP pour que les Imprimeurs rotativistes et PDP-REC ne participent pas à cette négociation, a dû accepter la présence de ces camarades, qui ont par ailleurs pu signer l'accord salarial. Ils pourront participer aux groupes de travail qui sont mis en place. Nous y serons particulièrement vigilants, tout comme nous l'avons été pour imposer leur signature. Cet accord s'est fait sous l'égide du SPP et du Comité inter alors que le SGLCE voulait qu'il se fasse sous celle des syndicats pour pouvoir exclure les rotos et PDP-REC de la signature. L'accord salarial repose sur une augmentation des salaires de 1,1 % en deux paliers : 0,5 au 1er mai et 0,6 au 1er octobre. (Compte rendu du 9 février 98.)

Peu à peu, les « dissidents » se positionneront comme les successeurs légitimes du Comité inter et pendant presque dix ans mèneront le jeu en presse parisienne ; le SGLCE et la Chambre typo, soutenus par les employés et les cadres, se contentant de suivre.

On ne parle plus d'union syndicale entre correcteurs, rotativistes et PDP-REC. Le rapport d'activité du secrétaire annonce, lors de l'assemblée générale du

25 avril 1998, « la fin de l'hébergement », après le congrès de Strasbourg auquel les imprimeurs rotativistes ont finalement pu assister :

> Les rotos étaient, eux aussi, représentés à Strasbourg, ils y ont pris la parole et... ont été élus brillamment au Comité exécutif national de la Fédération.
>
> Une section syndicale dont les membres délégués siègent dans les instances dirigeantes de la Fédération ne peut plus être considérée par quiconque comme non fédérée ou non confédérée. Remettre en cause sa représentativité et sa qualité d'interlocuteur nous semble difficile et, souhaitons-le, impossible aujourd'hui. (*Cantonade* n° 188.)

Mais, ajoute le secrétaire, « les questions en suspens entre ces camarades et le nouveau syndicat SGLCE sont très loin d'être réglées. La forme de notre solidarité envers eux doit changer, pour être plus efficace et adaptée au nouveau contexte syndical ». Pas question, donc, de remettre les armes sur le râtelier… car les rotativistes « devront bien être inscrits tôt ou tard dans le cadre régional qu'ils ont défendu avec nous jusqu'au bout. Nous avons un problème en commun et nous partageons quelques soucis, cela ne fait peut-être pas encore une alliance, mais, pour le moins, ça crée des liens faits de respect et de compréhension mutuelle. » (*Ibid*.)

Ceux qui avaient voulu liquider le Comité inter se feront appeler un moment « Coordination des quatre syndicats » – une « coordination » à laquelle la fédération ne trouvera rien à redire, cette fois. En firent partie le SGLCE, la Chambre typo, les bureaux parisiens du syndicat national des cadres et du syndicat des employés. Cette dernière instance sera plus tard intégrée à la hussarde au SGLCE [60].

Cependant, aux yeux des ouvriers de la presse, l'Inter, c'était quand même autre chose. Aussi la coordination sera vite oubliée et le label « Inter » sera repris. Il y aura donc deux Comité inter, et ceux qui avaient voulu le liquider tenteront en permanence de se refaire une légitimité.

Est-ce un hasard si le communiqué qui fit tant de bruit passa en force dans le *Monde* le 16 janvier, alors même que se tenait le VIe congrès de la Chambre typo ? Bien sûr que non. Les typos réagirent :

> Les Correcteurs, les Rotativistes et une partie des NMPP font publier aujourd'hui une pleine page dans certains quotidiens. Ce faisant ils proposent ainsi l'acte de décès du Comité interpresse et radicalisent les positions respectives, ce qui ressemble fortement à une scission de fait dans le SGL CE. S'ils avaient quelque chose à dire aux travailleurs de la presse, ils avaient d'autres moyens. Leur seule argumentation repose sur l'opposition entre syndicalisme de métier et syndicalisme d'industrie, débat classique, constitutif de la CGT. Les syndiqués qui ont vécu ce débat dans les structures syndicales ces vingt dernières années sentent bien qu'il y a autre chose : le verbiage historico-démocratique a pour fonction ici de masquer certaines attitudes corporatistes qui ont conduit de fait à la division que nous connaissons.

Là se trouve l'argumentaire légitimant le choix que fera la CSTP de suivre malgré tout le SGLCE dans les années suivantes, malgré le fait que ce dernier ne soit pas dans une « situation particulièrement attrayante », comme cela a été dit lors du VIe congrès de la Chambre typo. L'alliance avec le SGLCE semble, pour la CSTP, plus à même de réaliser les vœux des travailleurs : « Travailler, <u>réussir leur reconversion professionnelle</u>, sauvegarder leurs acquis collectifs, défendre leurs conditions de travail à l'aide d'un syndicalisme unitaire et démocratique » *(Je souligne)*. Il est clair qu'à ce moment-là, l'analyse que font les typos est qu'ils auront plus de chances de « réussir leur reconversion professionnelle » en se mettant dans l'orbite du SGLCE. Analyse surprenante *a posteriori* dans la mesure

[60] Les cadres et les employés étaient constitués en syndicat national. Leurs relations avec les ouvriers du Livre parisien étaient régies par leur bureau parisien. Les adhérents parisiens du syndicat national des employés apprirent un jour que désormais ils appartenaient au SGLCE.

où le projet déclaré du SGLCE est de supprimer les syndicats de métier – ce qu'est, rappelons-le, la Chambre typo, qui n'en est pas encore elle-même à vouloir les supprimer – tandis que l'Inter « canal historique » [61] avec les correcteurs, les rotativistes et les ouvriers de PDP-REC se place dans une perspective affirmée de sauvegarde des métiers et des syndicats de métier.

Le rapprochement de la Chambre typo et du Syndicat général du Livre est une alliance bancale, et toute la suite de l'histoire du Livre parisien va le montrer, dans ce sens que le « programme » du SGL est la suppression de la représentation par catégories au Comité inter *et* la suppression des syndicats de métier, tandis que la Chambre typo n'en est pas encore, et de loin, à remettre en cause les syndicats de métier mais se contente de vouloir supprimer la représentation par catégories dans l'Inter. Leur seul dénominateur commun est l'élimination politique des rotativistes en tant que catégorie dans l'Inter [62].

Dans le communiqué du VIe congrès de la Chambre typo, la coalition roto-correcteurs-PDP-REC, est qualifiée de « corporatiste », se retranchant derrière un « verbiage historico-démocratique », donc archaïque : or ce que voulaient les catégories incriminées, c'était simplement de ne pas abandonner leur capacité de négocier eux-mêmes, et de choisir eux-mêmes leur représentation.

Le véritable clivage, que la Chambre typo ne pouvait évidemment pas voir, ne se situait pas entre « syndicalisme de métier et syndicalisme d'industrie », mais entre catégories dont l'avenir professionnel est menacé et catégories dont l'avenir professionnel ne l'est pas. Ce clivage n'est pas *en soi* constitutif de division car il aurait pu, il aurait dû, dans d'autres circonstances, conduire à des pratiques de solidarité, de soutien. Ce qui fut constitutif de division, ce fut le fait que les catégories en déclin prétendirent *détenir la direction du mouvement* et écarter des centres de décision les imprimeurs rotativistes, une catégorie fort vivace et disposant d'une indiscutable capacité de mobilisation. C'était comme si un général décidait de ne pas utiliser son artillerie dans une bataille.

Là se trouve l'origine de tous les conflits qui divisèrent le Livre parisien. La nomination, à la tête du SGLCE, d'un militant qui n'était pas issu d'une catégorie graphique confirmera cette évolution aux yeux des « dissidents ». Doit-on appeler cela du corporatisme ? Peut-être. Mais stratégiquement, cela équivalait à mettre aux premières lignes du front de bataille des divisions mal équipées. (On pardonnera à un antimilitariste ces métaphores guerrières…)

Cependant, face à la situation de crise, la Chambre typo fait une proposition : « remettre la machine en marche en prenant en compte les données de la nouvelle situation, aussi aberrantes soient-elles. »

> Si l'Interpresse, en tant que structure intercatégorielle, peut apparaître comme dépassée historiquement, l'urgence du moment est de réactiver une coordination minimale, qui prenne en compte les situations des uns et des autres. (…)
>
> Il n'est pas question de nier ce qui vient de se passer. Mais la CSTP ne peut se résoudre à la division. La CSTP se déclare prête à participer à toute initiative ou à toute action commune se fixant comme but de sortir de l'impasse actuelle.
>
> La CSTP souhaite rencontrer, dans les plus brefs délais, toutes les composantes du Livre afin de rechercher les bases organisationnelles et revendicatives sur lesquelles il reviendrait possible de faire fonctionner une coordination régionale. (Motion des délégués au VIe congrès de la CSTP.)

---

[61] Afin de distinguer les deux structures lors de la division du Comité inter en deux, j'ai alors qualifié l'Inter auquel nous participions, un peu par dérision, de « canal historique » parce qu'il entendait rester dans la continuité du fonctionnement qui jusqu'alors avait fait sa force. L'expression était surtout en usage chez les correcteurs. Par commodité, je l'utiliserai dans le présent travail. Lorsque je parle du Comité inter ou de l'Inter sans préciser, c'est de celui-ci que je parle.

[62] Plus tard, le secrétaire roto qui succédera à Roland Bingler dira à une correctrice : « Les typos ne nous ont jamais trahis », montrant pas là un oubli de l'histoire des relations entre la Chambre typo et la section des imprimeurs rotativistes

Une rencontre eut lieu entre la Chambre typo et le Syndicat des correcteurs le 11 février 1998 pour « savoir ce que les typos comptaient réellement faire au sujet de l'Inter ». Le compte rendu du comité syndical du 16 février rend ainsi compte de la réunion :

> Cette rencontre a mis en évidence les divergences de vues que nous avions avec les typos. Ils sont pour l'Inter mais ils ne veulent pas servir de médiateurs. Le problème, selon eux, est interne au SGL, il remonte au conflit de Bernay et il s'agit d'un conflit de pouvoir. Ils pensent que le problème dans les imprimeries va se régler de lui-même (passage au CTP, système permettant de confectionner les plaques offset directement à partir de la page numérique, ce qui va réduire sensiblement le nombre de photograveurs dans les imprimeries) et que les rotos vont l'emporter. En ce qui concerne le prépresse, ils continuent de penser que le plus important pour eux est leur positionnement au niveau régional. Ils sont d'accord pour un syndicat nouveau qui engloberait tous les métiers de la communication. Cet échange de vues n'a pas permis d'aboutir à une démarche concrète pour réactiver l'Inter. Aucune date n'est prise pour une rencontre élargie aux deux comités même si le principe en est retenu. (*Cantonade* n° 188.)

La position constante de la Chambre typo sera que le litige entre la section des imprimeurs rotativistes et la direction du SGL est une affaire interne au SGL, ce qui justifiera qu'elle ne prenne pas position. Ainsi peut-on lire, dans une motion des délégués au VIe congrès de la CSTP, « le SGL n'a pu résorber ses divisions internes. Les contradictions entre sections catégorielles sont plus fortes que jamais, ce qui ne constitue pas une situation particulièrement attrayante pour qui voudrait rejoindre le SGL CE. D'autant que, s'il doit y avoir une organisation commune, il serait souhaitable qu'elle s'incarne dans les faits, dans les luttes, qu'elle soit discutée et élaborée par les intéressés et qu'elle soit profondément novatrice ».

Ainsi on cantonne le conflit à l'intérieur du SGL, mais en même temps on envoie le coup de pied de l'âne à ce syndicat qui, par ailleurs, se prétend l'embryon du syndicat d'industrie de l'avenir.

C'est sans doute le 28 janvier qu'apparaît pour la première fois un courrier à en-tête du « Comité intersyndical du Livre parisien » sur lequel figurent les parties constitutives de ce Comité inter nouvelle manière : « Section des imprimeurs rotativistes, Syndicat des correcteurs, PDP-REC ». Il est adressé à Louis Viannet, à qui les signataires annoncent qu'ils se sont réunis pour affirmer qu'ils « n'acceptent pas l'autodestruction de la structure syndicale régionale de la CGT ».

> Au cours de cette réunion responsable et unitaire, chacune et chacun, à sa manière, a réaffirmé son attachement aux point suivants :
>
> 1) Attachement aux organisations de la confédération générale du travail ;
>
> 2) Confirmation de la nécessité d'une structure unitaire régionale (Comité inter presse) ;
>
> 3) Structure régionale qui doit s'appuyer sur les différents métiers du Livre ;
>
> 4) Maintien de notre convention collective des ouvriers de la presse parisienne, socle indispensable pour la reconnaissance de nos métiers et la défense de l'emploi garantissant ainsi notre statut ;
>
> 5) Toutes les composantes du Livre parisien sont appelées à se regrouper en s'inspirant de la motion des délégués de la CSTP lors de leur dernier congrès : « … réactiver le fonctionnement d'une coordination minimale, qui prenne en compte la situation des uns et des autres…
>
> Aussi les participants à cette réunion te demandent solennellement de mettre en œuvre tous les moyens dont tu disposes au service d'une solution raisonnable et viable pour tous.
>
> Copie à l'ensemble de travailleurs de la presse parisienne.
>
> Paris, le 28 janvier 1998.

Bien entendu, cet appel resta lettre morte. Ce même jour, un communiqué de la section PDP-REC dénonçait les injures et les menaces physiques dont fut victime le secrétaire correcteur lors du congrès régional de la Filpac. Le secrétaire général du SGLCE répliquera en reprochant aux militants de PDP-REC d'avoir livré l'agresseur à la vindicte publique.

Les réactions sur l'« hébergement »

Le bureau des retraités du syndicat des correcteurs réagit au « Communiqué » paru dans *Le Monde,* émettant, le 19 janvier 1998, « des réserves sur la méthode employée par notre syndicat, qui a consisté à porter sur la place publique, par l'intermédiaire de la presse, un conflit interne, même si cela a déjà été fait par d'autres. La presse ne doit en aucun cas devenir l'arbitre de nos conflits ni être prise en otage. (…) Il reste que les arguments développés dans le communiqué sont pertinents… »

C'est donc une critique sur la forme mais pas sur le fond.

L'assemblée générale des correcteurs du 6 décembre 1997 approuvera les orientations de la politique syndicale défendue par le comité. Mais une pétition sera signée par 12 correcteurs du *Monde* – quotidien directement impliqué dans la publication du communiqué – accusant le secrétaire d'avoir fait passer un texte « censé émaner du comité syndical, non publié dans le bulletin », par lequel le syndicat offrait l'« hébergement » à des ouvriers du SGL – texte, est-il précisé, qui a été « voté à la hussarde par une trentaine de personnes ».

Un texte signé par quatre correcteurs de *l'Equipe* déclare que « sans l'avis des adhérents, sans l'avis du comité, trois initiatives aux répercussions énormes ont été prises dans l'urgence. Elles entraînent le syndicat sur une trajectoire que personne ne maîtrise » :

– la première initiative était de publier dans *Le Monde* une adresse aux salariés de la CGT, alors que le « débat est pourtant possible dans la CGT, avec ses adhérents ». Le communiqué paru est un « pensum sans fin », « incompréhensible pour les salariés, non syndical, idéologique ».

– la seconde initiative a été de « cautionner une non-parution des titres parisiens qui n'ont pas publié cette "adresse" ».

– la troisième fut d'appeler par voie de presse à un meeting suivi d'une conférence de presse, « ce qui revient à éviter le débat dans le syndicat, et dans le Livre sur les perspectives syndicales ».

Un correcteur, membre du comité syndical, fera remarquer dans une « adresse au secrétaire délégué du syndicat des correcteurs », datée du 19 janvier 1998, que la proposition d'orientation proposée à l'assemblée générale n'était pas statutaire et se plaint de l'absence totale de transparence dans les initiatives du secrétaire. Il souligne que « la publicité parue dans *Le Monde* daté du 16 janvier 1998 a été rédigée le lundi 12 janvier 1998. Or , le soir même, se tenait la réunion hebdomadaire du comité syndical et ce texte n'a pas été porté à la connaissance des présents ». L'auteur demande en conclusion l'organisation d'un référendum pour que les adhérents puissent se prononcer sur la poursuite de l'« hébergement », « si tant est que l'on puisse donner au préalable une explication enfin concrète, syndicalement parlant, de ce terme qui n'a jamais figuré dans nos statuts ».

Le SNJ CGT condamnera « avec la plus vive fermeté les interventions des rotativistes, correcteurs et ouvriers de distribution qui ont perturbé les quotidiens nationaux la semaine dernière » :

> L'empêchement de paraître ou les perturbations dans la distribution du *Monde,* du *Figaro,* de *France-Soir,* de *Libération,* du *Parisien-Aujourd'hui* et de *l'Équipe* pour des motifs internes à l'organisation syndicale sont scandaleux.
>
> Comment une minorité de salariés d'une entreprise de presse peut-elle, pour des raisons de désaccords internes au sein de l'organisation syndicale, s'arroger le droit d'intervenir sur le contenu d'un journal et décider d'empêcher sa parution ? La démocratie syndicale a été bafouée par ceux qui se targuaient de ne jamais intervenir sur le contenu des journaux. L'image du syndicalisme a été ternie à un moment décisif de l'avenir de la presse nationale et de ses salariés. (19 janvier 1998.)

Le même jour, la Filpac publie une déclaration s'étonnant de « voir brandir l'étendard de la révolte par une minorité ». « Se replier sur soi, sur sa catégorie, en

ayant l'illusion que, peut-être, on peut s'en sortir contre les autres, a toujours eu des conséquences lourdes pour ceux qui s'y sont laissés prendre. » Le point de vue est tout de même un peu réducteur dans la mesure où il s'agit d'un tiers des syndiqués du SGLCE qui estiment que leur syndicat ne les représente pas : ceux-là sont donc assimilés à une petite minorité brandissant l'étendard de la révolte. Il s'agit de bien autre chose.

Avec le recul, on reste confondu devant le constat qu'une direction syndicale, confrontée à un tiers de ses effectifs (entre 1000 et 1200 ouvriers) qui estiment ne pas être représentés par elle, ne cherche d'autre issue à la crise qu'en tentant de les faire rentrer dans le rang.

Le Syndicat des correcteurs entend jouer le rôle de médiateur entre les « dissidents » du SGL et la fédération : le secrétaire correcteur écrit au secrétaire général de la Filpac, le 24 décembre 1997, pour lui annoncer que le processus d'« hébergement » était entamé, et il ajoute que les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP-REC « souhaitent vivement pouvoir participer aux travaux du congrès fédéral ». « Pourrais-tu, ajoute le courrier, nous indiquer la démarche que nous devons suivre pour que nous soyons en conformité avec les statuts de l'organisation fédérale et que cela permette à ces camarades de participer au congrès. » Fausse naïveté ?

La réponse de la Filpac, datée du 9 janvier 98, est habile et jésuitique. Et pour tout dire, de bonne guerre. Le bureau fédéral a été « fort surpris par la teneur de la question que vous posez : en effet, les "sections" auxquelles vous faites référence rassemblent des syndiqués du Syndicat général du Livre et de la communication écrite et il est évident qu'ils participeront au congrès dans la délégation de leur syndicat. » Par ailleurs, précise le texte, « le congrès fédéral est en fait le congrès des syndicats de la Fédération ».

Ces deux phrases en disent beaucoup : il n'y a, au SGLCE, que des adhérents ; ils ne sont pas organisés en « sections », les guillemets étant en la matière significatifs. Par conséquent les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP-REC (ceux de PDP réclamant le statut de section, qu'on leur refuse) sont forcément représentés au congrès fédéral par leur syndicat, d'une façon ou d'une autre, même si ce n'est pas par des militants issus de leurs rangs. Le secrétaire général fait semblant de ne pas comprendre que c'est *précisément* là que se situe le problème. Mais autre chose est également dit dans cette phrase : c'est une affaire interne au SGLCE. Belle esquive, mais qui évite d'examiner la question sous son vrai jour.

La lettre de la Filpac renvoie également au secrétaire correcteur, dans des termes où on devine une pointe d'ironie, son choix de l'imprécision dans la formulation des termes, imprécision qui sera cause de beaucoup de troubles :

> D'autre part, le concept d'« hébergement » syndical n'ayant pas encore été débattu au sein des instances de la CGT et n'étant pas prévu dans les statuts, il nous est impossible de prendre cela en compte, d'autant plus qu'il s'agit, selon votre lettre, d'une « proposition d'orientation [...] pour entamer un processus d'hébergement »...

Après ces deux coups de banderilles très mouchetées, deux petits coups de soporifique. D'abord, le secrétaire général de la Filpac assure le secrétaire correcteur qu'il n'a aucunement l'intention de mettre en application l'article 74 des statuts fédéraux [63] stipulant la disparition des syndicats de métiers (pudiquement appelés « syndicats techniques »).

Ensuite, annonce le secrétaire général, « nous souhaitons vous solliciter pour présenter deux candidats (un titulaire et un suppléant) au Comité exécutif national à élire au prochain congrès ».

C'est cette lettre du 9 janvier qui sera affichée au *Journal officiel* avant même que le comité ne l'eût reçue.

---

[63] Bien que le processus de la mise en place du syndicat d'industrie soit entamé, dit cet article, « les syndicats techniques existants jouissent *provisoirement* de leur autonomie administrative ».

L'ironie sous-jacente de la missive fédérale fut manifestement perçue, puisque le secrétaire correcteur répliqua sèchement, le 20 janvier : le comité syndical « vous remercie de nous préciser que le congrès fédéral est le congrès des syndicats de la Fédération. Mais nous le savions déjà ». Et de rappeler une nouvelle fois les faits :

> Les rotativistes, depuis leur assemblée générale du 1er décembre 1997, et PDP-REC, depuis le 23 décembre 1997, ont décidé de quitter le SGL car ils estiment que les conditions du débat démocratique ne sont plus réunies au sein de ce syndicat. Et parce qu'ils souhaitent rester dans la CGT, ils demandaient dès septembre 1997 l'hébergement syndical au Syndicat des correcteurs. Demande à laquelle il a répondu dans sa proposition d'orientation acceptée par son assemblée générale du 6 décembre 1997. Nous pensons ne rien vous apprendre en vous rappelant ces faits, mais nous tenons à réaffirmer avec force qu'il ne s'agit pas d'une tentative quelconque de scission comme vous le déclarez partout dans vos différents communiqués. C'est bien parce qu'on refuse à ces catégories de se constituer en syndicats de métier et qu'elles souhaitent rester dans la Fédération et dans la CGT qu'elles nous ont demandé de les héberger.

« Peut-être que cette situation évoque le mariage de la carpe et du lapin, comme le disait notre camarade Michel Muller au congrès de la CSTP », dit encore le secrétaire correcteur, mais « il apparaît ainsi que la carpe et le lapin ont des soucis démocratiques et de représentativité communs ». Pour ce qui concerne les correcteurs, il s'agit du refus par la Filpac que le Syndicat des correcteurs se constitue en syndicat national, comme celui des employés [64].

> Il est manifeste qu'il y a une crise au sein des syndicats du livre parisien. Notre intention est de participer à la résolution raisonnable de cette crise. La réponse commune de la CGT et de la Filpac du 2 décembre : « Toutes recherches en dehors du SGL, et donc de la CGT seraient vaines », nous semble inadéquate. A notre avis, aujourd'hui, c'est bien hors du SGL et dans la CGT qu'il faut trouver une solution pour ces 1 000 camarades. C'est sur ce point que nous attendons une réponse de votre part qui permette d'élaborer une solution satisfaisante pour tous.

Sans doute n'y eut-il jamais autant de courriers échangé entre la Filpac et le petit syndicat des correcteurs. La fédération répondit le 22 janvier à notre lettre du 20. « Apparemment la réponse faite par le Bureau fédéral ne convient pas », dit la lettre, qui reprend l'argumentaire déjà exposé : le congrès fédéral est un congrès de syndicats, les sections que le Syndicat des correcteurs « héberge » y participeront « dans le cadre de la délégation de leur syndicat c'est-à-dire le SGLCE ». Par ailleurs, « la délégation du Syndicat des correcteurs devra être constituée par vos adhérents », manière de dire : « et pas par des rotativistes ».

Pour le reste, ça n'a rien à voir avec le congrès fédéral. Autrement dit : c'est hors sujet.

Quant aux allégations selon lesquelles la direction fédérale n'a rien fait pour calmer le jeu, le secrétaire général se défend :

> La Fédération a, depuis le début de la crise, tenté, avec la Confédération, d'apporter sa contribution pour trouver un compromis. L'origine de la crise du Comité inter n'est ni du fait de la Fédération, ni de celui de la Confédération. Néanmoins, nous avons essayé, dans le cadre du congrès du SGL, d'écouter l'ensemble des catégories, de reprendre leurs propositions et d'appuyer une solution qui semblait convenir à une écrasante majorité des camarades. Il est inexact d'affirmer que nous nous sommes désintéressés de la situation: mais nous sommes intervenus dans le respect des prérogatives du syndicat et en restant dans notre rôle.

---

[64] La réunion du comité syndical du 1er septembre 1997 fut marquée par un long débat sur la question du syndicat national des correcteurs. « La constitution d'un Syndicat national nous permettrait de mieux défendre notre profession. Par ailleurs, les choix de la Filpac sur la presse parisienne nous laissent présager le pire, d'autant que le SNJ-CGT risque de rentrer à la Filpac au prochain congrès. Connaissant ses prises de positions vis-à-vis des typos, il est clair qu'il voudra être à court terme l'interlocuteur pour le prépresse, tout au moins pour la partie qui concerne l'écrit. » Si le SNJ CGT n'est pas entré à la Filpac, la prévision concernant sa volonté d'être « l'interlocuteur pour le prépresse » reste toujours d'actualité.

Ce que dit Michel Muller est sans doute vrai. Il est possible qu'il n'ait pas mis absolument tout son poids pour régler la crise, parce qu'à ce moment-là il était de toute évidence d'accord avec la direction du SGL, mais rien ne prouve que la fédération ait contribué au déclenchement de cette crise. D'ailleurs, même en y mettant tout son poids, cela n'aurait sans doute pas changé grand chose, étant donné la nature même du SGL. Ce syndicat, en effet, est comme le Canada Dry : il ressemble à un syndicat d'industrie, mais est tout sauf cela. Formé d'un conglomérat de catégories professionnelles, il présente les défauts d'un syndicat de métier multiplié par le nombre de catégories dont il est formé. Les accusations de « corporatisme » portées par la direction du SGLCE contre les rotativistes étaient donc particulièrement mal venues dans la mesure où ce syndicat est constitué de catégories professionnelles extrêmement affirmées et toutes plus corporatistes les unes que les autres. Se trouver à la tête d'un tel syndicat, c'est se mettre dans la même position que le Jules César de la bande dessinée de Goscini et Uderzo, à cette différence près que César, lui, n'a *qu'un seul* village gaulois. C'est ingérable.

Ces catégories peuvent, à l'occasion, contracter entre elles des alliances de circonstance, et fluctuantes, laissant la direction, ou l'initiative, à l'une d'entre elles : un moment les rotativistes, un autre les photograveurs. Mais au moment de la crise dont il est ici question, il semble bien qu'elles étaient au moins d'accord sur une chose : écarter, marginaliser les rotativistes et refuser le moindre compromis avec les ouvriers de PDP-REC – parce qu'ils soutenaient les rotativistes [65]. Quelle que fût la force de caractère du secrétaire général du SGL ou son désir de trouver un compromis, si tant est qu'il en ait eu envie, il était impossible d'aller à l'encontre de cette tendance [66]. La même remarque peut être fait concernant le secrétaire général de la fédération. La preuve *a contrario* de cette hypothèse est apportée par le conflit des NMPP, qui verra plus tard se heurter deux orientations contraires, celle de PDP et celle de la direction du SGLCE : le secrétaire général de la Filpac ne pourra rien faire pour modifier l'approche de la direction du SGLCE. Je finis même par acquérir la conviction absolue que, au sein du SGLCE, certaines catégories souhaitaient tout sauf une normalisation des rapports des imprimeurs rotativistes avec le syndicat. En effet, le retour des rotativistes au bercail du SGLCE aurait déstabilisé le réseau ténu d'alliances internes qui s'y était constitué. C'est, je le précise, un point de vue strictement personnel.

Faisons un *a parte*.

Cette affaire d'hébergement, les troubles internes qu'elle provoquera par la suite dans le syndicat des correcteurs alors que les rotativistes reprendront le cours normal de leurs activités, la mobilisation permanente que cela demandera, la nécessité de légitimer constamment l'Inter dans sa nouvelle forme, contribueront à évacuer un problème de fond soulevé pourtant par Michel Muller, dont nous avions parfaitement conscience. Ce problème, le secrétaire général de la Filpac l'évoque dans sa correspondance, mais il est évident que c'était passé inaperçu sur le moment : il avait évoqué dans sa lettre du 9 janvier « le travail de relance de l'activité envers les salariés de la correction dans toutes les entreprises du pays, activité qui, étant nationale, relève des responsabilités de la Fédération qui souhaite

[65] Le rapprochement des ouvriers de PDP avec les rotativistes est le résultat du refus de la direction du SGL à leur accorder le statut de section à part entière dans le syndicat.

[66] Lorsque l'actuel secrétaire général du SGLCE entra en fonctions, je lui proposai de déjeuner ensemble, à titre de courtoisie. J'eus par la suite l'occasion de discuter avec lui, notamment lorsque je proposai qu'on règle une fois pour toutes le litige qui opposait depuis des années le Syndicat des correcteurs et le SGLCE sur les « frais de l'inter » et les « frais d'ascenseur » – une histoire digne de Clochemerle. Pour autant que ces simples contacts aient suffi à me faire une opinion, j'acquis la conviction que Marc Norguez souhaitait sincèrement régler le problème. Malheureusement, pour diriger une barque aussi lourde que le SGLCE, il aurait fallu un navigateur plus rusé, plus roublard, plus fort et plus expérimenté que ceux qui dirigeaient les catégories constitutives de ce syndicat. Là encore, c'est une opinion strictement personnelle.

s'entourer de vos compétences ». Muller revient sur le sujet dans la lettre du 20 janvier :

> J'avais également proposé d'ouvrir un travail en commun au sein de la Fédération et tout particulièrement avec le Syndicat des correcteurs pour mener une activité envers ce salariat dans l'ensemble des entreprises concernées. J'ai même proposé de participer à un comité syndical pour que nous puissions en débattre. Sans aucune réponse de votre part...

Cette proposition était également à mettre en rapport avec ce que disait Michel Muller dans son article « Corporatisme et unité » où il parle des « autres salariés qui sont déjà présents car le secteur de la "préparation de la forme imprimante" », que les correcteurs, du fait même de leur positionnement près des rédactions, auraient pu toucher.

Était-ce une proposition destinée à nous « endormir » ? Je ne pense pas ; en tout cas elle aurait mérité d'être prise en considération, mais le contexte très passionnel de l'époque l'a interdit. Dix ans plus tard, ces remarques restent toujours valables.

Rapidement, Philippe Lagrue, le secrétaire correcteur, était devenu la cible d'un petit nombre de syndiqués extrêmement virulents. Il éprouva le besoin de faire confirmer sa politique par le comité syndical. Aussi peut-on lire dans le compte rendu du 26 janvier 1998 : « Quitus. – Pour lutter contre la campagne de déstabilisation dont il est la cible, le secrétaire a demandé quitus de son action. Un vote lui donne 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions. Il peut donc poursuivre son travail. »

Le comité, dans sa séance du 26 janvier, donne acte à son secrétaire et au secrétaire adjoint « qu'ils ont appliqué au mieux dans les difficiles conditions actuelles de la presse parisienne, une orientation adoptée à l'assemblée générale du 6 décembre 1997, à savoir une proposition d'hébergement des trois sections (imprimeurs rotativistes, PDP-REC) de façon transitoire et irréversible [67] dans l'attente d'une solution qui convienne aux parties ».

Une déclaration du comité syndical du 27 janvier 1998 expose la situation de manière parfaitement claire, et les modalités d'application sont précisées :

> Une première assemblée générale ordinaire élira, si elle le juge utile, la commission de révision des statuts. Publication d'un bulletin spécial insérant toutes les contributions. (c'est-à-dire l'assemblée du mois d'avril 1998).
>
> Lors d'une assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 76, il sera examiné les conclusions de la commission des statuts. Un référendum sera organisé, si nécessaire, sur les conclusion de cette assemblée général extraordinaire.
>
> Le comité syndical réaffirme que cette orientation est la plus efficace et la seule qui permette de s'opposer à une scission syndicale parmi les ouvriers de la presse. Elle permet dès aujourd'hui, comme l'a demandé la Chambre syndicale typographique parisienne dans son récent congrès, de répondre à l'urgence du moment, c'est-à-dire de « réactiver une coordination minimale, qui prenne en compte les situations des uns et des autres. » Premier pas vers la recomposition, souhaitons-nous, des syndicats du Livre parisien et d'un Comité inter rénové. (*Je souligne*.)

Il n'y a donc aucune ambiguïté ni imprécision dans le projet. Mais là encore, les syndiqués ont-ils eu connaissance de cette déclaration ?

Un peu plus tard, le secrétaire correcteur fera remarquer dans son rapport d'activité du 25 avril 1998 que si les correcteurs peuvent statutairement organiser un référendum avec l'accord de 25 % des syndiqués, « ce n'est pas le cas au SGL où plus du tiers des syndiqués demandaient un congrès extraordinaire et que cela leur a été refusé [68]... ? » (*Cantonade* n° 188.)

---

[67] On notera que dans d'autres textes, l'« hébergement » est « réversible ».

[68] Le secrétaire reprend ici le texte d'une tribune libre parue dans le même bulletin, signée René Berthier, Gérard Laporte, José Nuevo et Jacky Toublet : « Alors qu'un groupe de correcteurs peut demander une assemblée générale ou un référendum s'il réunit sur sa demande un quart des adhérents du Syndicat – tâche à laquelle s'étaient attelés quelques correcteurs avant la forclusion de

La question de l'« hébergement » continua de dégrader l'ambiance dans le comité et dans le syndicat. Dans le cadre de la préparation du congrès fédéral, le secrétaire avait lu une introduction pour le bulletin préparant le congrès. « Certains comitards souhaitent avoir une copie de ce texte. Le secrétaire délégué refuse de la leur donner et explique pourquoi : absence de loyauté d'une partie des comitards à son égard et au syndicat en général. Ce texte doit aller d'abord aux syndiqués et ensuite à la fédération, et non l'inverse. » (Compte rendu du comité syndical, 9 février 98.) C'est une réaction évidente contre le fait qu'un membre du comité avait, peu auparavant, affiché au JO un courrier du secrétaire général de la Filpac avant même que le syndicat ne la reçoive.

Quelques correcteurs tentent de remettre en cause les positions développées jusque-là par le comité et l'assemblée générale du 6 décembre. Ainsi, une proposition de référendum est présentée au comité syndical :

Au comité syndical :
proposition de référendum

2 février 1998

La majorité du comité syndical a « donné acte » « en sa réunion » du 26 janvier 1998, au secrétaire délégué de ce qu'il a appliqué « au mieux » une décision d'« hébergement »

C'est en référence à l'« hébergement » que notre syndicat a été associé à son insu à la décision irresponsable d'arrêter la parution des titres pour des raisons totalement étrangères aux revendications à caractère professionnel.

C'est également pour légitimer l'« hébergement » que le secrétaire envisage de proposer à l'assemblée générale du syndicat la convocation de la commission de révision des statuts.

Or à ce jour aucun des membres du comité syndical n'est en mesure d'indiquer la nature précise ou même approximative de la chose dont il s'agit. Le secrétaire délégué lui-même renvoie au dictionnaire ou précise qu'il s'agit d'un « flou artistique » ou d'un « no man's land ».

La plus grande confusion règne dans le syndicat des correcteurs et le divise. Il est indispensable que, préalablement à la mise ne marche de toute procédure de révision des statuts du Syndicat, la chose qu'est censé traduire l'« hébergement » soit définie clairement par ses initiateurs, portée à la connaissance de tous, débattue et soumise, par voie de référendum, à l'appréciation de l'ensemble des adhérents du syndicat.

Une pétition circule pour obtenir un référendum sur la question de l'hébergement :

A l'ensemble des adhérents
du Syndicat des correcteurs

Le comité syndical refuse de procéder à l'indispensable consultation préalable de l'ensemble des adhérents sur le processus d'« hébergement » des rotativistes adopté par 33 voix sur les 53 présents lors de l'assemblée générale du 6 décembre 1997.

Nous demandons que, dans les plus brefs délais et préalablement à toute autre procédure, cette notion d'«hébergement » soit définie clairement par ses initiateurs, débattue et soumise, par voie de référendum, à l'appréciation de tous les membres du Syndicat.

Lorsque la question fut abordée au comité syndical, ceux qui soutenaient la proposition de référendum entendaient définir les critères permettant aux correcteurs de voter… critères qui devaient exclure certains correcteurs du droit de vote ! Le comité syndical rejettera cette demande de référendum par 9 voix contre 5.

1'« hébergement » des travailleurs de PDP-REC et des rotativistes à la suite du congrès fédéral – un tiers des effectifs du Syndicat général du Livre n'a pas obtenu, l'année dernière, bien que cela fût demandé formellement, la convocation d'un congrès extraordinaire de ce syndicat. » (« La qualité, c'est bien La force syndicale, c'est mieux » (

Les allusions au caractère imprécis de la notion d'hébergement ne sont pas justifiées, mais il est vrai également que le secrétaire n'a pas fait un travail d'information auprès des syndiqués, ce qui a alimenté tous les fantasmes. Il s'agissait d'une mesure transitoire avant que les correcteurs ne se prononcent statutairement sur la question de la constitution d'une union syndicale avec la section des imprimeurs rotativistes et PDP-REC. Ainsi, la section PDP-REC écrit-elle au Syndicat des correcteurs le 23 décembre pour confirmer la décision concernant le principe de l'« hébergement », « cette démarche devant permettre la mise en place d'une union syndicale garantissant notre appartenance à la CGT et nous permettre de retrouver toute notre place dans la Filpac et au CILP. » (*Je souligne*.) C'est donc parfaitement clair, mais, là encore, les syndiqués ont-ils eu connaissance de cette lettre avant sa publication tardive dans *Cantonade* ?

Notons que le comité syndical envisageait déjà son action dans le cadre d'un projet plus large de recomposition des syndicats au niveau régional. Ce n'était donc pas un projet fermé. Ce que confirme encore la déclaration d'un secrétaire roto lors du congrès régional Île-de-France de la Filpac :

Intervention de Bernard Rouzé,
secrétaire des imprimeurs rotativistes
au congrès régional Île-de-France,
23 janvier 1998

(Extraits)

Nous pensons encore que des solutions appropriées à cette crise sont envisageables, tout en sachant que plus rien ne sera comme avant.

Ce n'est un secret pour personne dans cette salle, qu'avec nos camarades de PDP-REC, nous avons pris la décision de ne pas participer au dernier congrès du SGL, devenu SGLCE.

Ce n'était ni un coup de tête de notre part, encore moins une tentative de scission à l'intérieur de la CGT, même si certains ont tenté et tentent de le faire croire aux salariés du Livre.

Par contre, que cela modifie quelque peu les structures existantes, ce n'est pas un scoop!

Oui, nous ne partageons plus la politique du SGL, et ce, depuis le dernier congrès de 1994.

Nous n'acceptons pas cette idée de la mise en place d'un syndicat unique, qui, soit dit en passant, se donne pour objectif non avoué la disparition du Comité inter, avec comme corollaire la mainmise de notre Fédération dans le processus de négociation au niveau régional.

Cette vision, nous ne demandons à personne de la partager. Sauf que, dans cette perspective, nos camarades correcteurs et nos camarades de PDP-REC ne sont pas d'accord non plus.

A partir de ce constat, il nous semble opportun de réfléchir à une recomposition des structures syndicales.

Et, si les correcteurs ont fait connaître leur volonté de trouver une solution alternative permettant aux Imprimeurs rotativistes et à PDP-REC d'être « hébergés » chez eux, c'est tout le contraire d'une solution définitive et irrévocable.

De plus, dans la résolution faite au dernier congrès de la CSTP, une solution provisoire permettrait de continuer une activité syndicale régionale nécessaire, tout en construisant d'autres structures syndicales dans la CGT, capables de répondre aux intérêts des uns et des autres.

La proposition serait de : « réactiver une coordination minimale qui prenne en compte les situations des uns et des autres ».

Bien sûr, personne n'est dupe dans cette histoire. Cette proposition, même insatisfaisante, répond partiellement à cette volonté de tout faire afin d'éviter l'irréparable.

Mais, que les choses soient claires pour tout le monde, notre détermination reste sans faille.

Pas question de revenir en arrière dans notre démarche de modification structurelle.

Cependant, et, si les uns et les autres acceptaient la possibilité de préserver le seul dénominateur commun qui nous reste : le Comité intersyndical du Livre parisien, vous

pouvez compter sur notre volonté de le faire vivre, en attendant la mise en place de solutions alternatives, capables de répondre à l'attente de nos différents mandants.

C'est dans ce sens que j'invite, au nom des Imprimeurs rotativistes, et, si le congrès en était d'accord, de finaliser cette proposition, par une déclaration commune.

Merci de m'avoir écouté, en espérant avoir été entendu. Vive la CGT !

Sur le projet de référendum, le comité prendra clairement position contre, en expliquant que malgré les apparences, c'est une démarche antidémocratique qui ne permet pas le débat :

Paris, le 9 février 1998

Déclaration

Le comité syndical a eu connaissance d'une demande de référendum en application de l'article 74 des statuts du Syndicat des correcteurs ; cette procédure correspond à la lettre et à l'esprit de notre syndicat qui permet à un groupe de syndiqués, s'il atteint le quart des membres du syndicat, de demander l'organisation d'un référendum.

Le comité syndical, dans l'attente de la conclusion de la procédure ci-dessus décrite, appliquera, conformément aux statuts, les décisions adoptées lors de l'assemblée générale du 6 décembre 1997, laquelle prévoyait le processus suivant :

Une première assemblée générale ordinaire élira, si elle le juge utile, la commission de révision des statuts avec publication d'un bulletin spécial insérant toutes les contributions. (C'est-à-dire à l'assemblée générale d'avril 1998.)

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 76, il sera examiné les conclusions de la commission des statuts tel que prévu dans le dernier paragraphe dudit article :

– La commission élabore un projet publié dans un bulletin spécial, elle nomme un rapporteur chargé de présenter le projet à une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

– Si les propositions de la commission de révision des statuts sont adoptées par l'assemblée générale extraordinaire, il sera alors organisé un référendum.

Le comité syndical tient à rappeler que le processus adopté par l'assemblée générale et décrit ci-dessus est plus démocratique, parce qu'il ouvre un débat de fond, dans la tradition du Syndicat des correcteurs, à la différence de la proposition d'un référendum préalable demandé par un groupe de syndiqués qui, au lieu d'ouvrir une discussion approfondie, ferme immédiatement tout débat.

Quant au fond du problème, à propos duquel ceux contestent l'orientation de l'assemblée générale et du comité syndical ne s'expriment jamais, le comité syndical rappelle qu'il a deux préoccupations : éviter la scission syndicale dans le Livre parisien et maintenir l'existence et l'indépendance du Syndicat des correcteurs, existence indépendance qui sont fortement compromises par les orientations du dernier congrès du SGL devenu, à cette occasion, le SGLCE.

C'est la dislocation du SGL en deux groupements qui a obligé le Syndicat des correcteurs à trouver une solution transitoire permettant aux imprimeurs-rotativistes et à PDP-REC de rester dans la CGT. Il est illusoire et dangereux de penser qu'il serait possible de revenir à la situation *ante :* les camarades ne doivent pas imaginer que les imprimeurs-rotativistes et PDP-REC intégreraient le SGLCE si le Syndicat des correcteurs ne les hébergeait plus. Il y a tout lieu de penser qu'au contraire la division s'accentuerait et conduirait inévitablement à la scission. Situation désastreuse pour tous, y compris pour les correcteurs, que personne ne souhaite.

Il existe cependant une autre solution, la meilleure : le Comité intersyndical se reconstitue et intègre, dans leur structure propre, ces camarades. Cette perspective de recomposition unitaire du Comité intersyndical exige, pour se concrétiser, du temps et un appui résolu des correcteurs.

Toute modification de la situation, par exemple la suspension de l'hébergement par le syndicat, serait immédiatement interprétée comme un affaiblissement et inciterait la direction actuelle du SGLCE, appuyée par le secrétariat fédéral, à appliquer des solutions de force, c'est-à-dire d'exclure les camarades de ces deux catégories.

Pour toutes ces raisons, et en rappelant que quoi qu'il arrive, le comité veillera à maintenir l'existence et l'indépendance du Syndicat des correcteurs, il importe que les camarades du syndicat n'appuient pas l'initiative du référendum préalable.

Le comité syndical

L'article 74 des statuts du syndicat permet à 25 % des syndiqués de demander l'organisation d'une consultation. Dès lors, un nouveau sujet de litige apparaît : qui vote ? Les promoteurs de la pétition vont énormément s'activer pour que la liste

des signataires potentiels de la pétition, et des votants, soient la plus réduite possible, afin d'augmenter leurs chances d'arriver au chiffre de 25 %. Le comité syndical répondra en toute bonne logique que la base électorale des correcteurs s'exprimant sur la pétition ne pourra pas être différente que celle des précédentes élections. Les pétitionnaires s'appuieront sur les statuts qui stipulent que trois mois de retard de cotisation conduisent à la radiation ; en conséquence la base électorale doit se limiter à ceux qui sont à jour. Ce formalisme, qu'ils ont voulu introduire dans les pratiques du syndicat, les conduira eux-mêmes un an plus tard à la radiation, car ils ne payaient plus leurs cotisations, ou les payaient, en mesure de protestation, à la fédération, ce qui était totalement anti-statutaire.

On constatera que les pétitionnaires, toujours prêts à en appeler par écrit les correcteurs à s'opposer à l'orientation du comité syndical, ne seront jamais là lorsqu'un qu'un débat public sera organisé.

En revanche ils feront appel à un huissier pour remettre au secrétaire le courrier d'un avocat, daté du 30 mars 1998, agissant au nom de cinq correcteurs (dont quatre du comité sortant), qui lui avaient fait part des « inquiétudes qu'ils avaient quant aux conditions dans lesquelles se dérouleraient, prochainement, le renouvellement de l'instance dirigeante du Syndicat des correcteurs, en l'occurrence le comité syndical ». Affirmant que « la question de la sincérité et de la régularité du processus électoral fait l'objet d'une inquiétude légitime », le courrier de l'avocat met le comité syndical en demeure de mettre en place une commission électorale regroupant des membres des diverses sensibilités en présence et qui aurait pour mission de vérifier le liste électorale, expédier les bulletins de vote etc.

Le 3 avril la commission de contrôle du syndicat réplique :

– les opérations électorales sont statutairement et traditionnellement organisées par le comité syndical sortant ;
– le comité sortant est donc de fait la commission électorale ;
– il a d'ores et déjà vérifié la liste des candidatures ;
– il lui revient de vérifier la liste électorale, d'expédier la propagande électorale, les enveloppes et les bulletins de vote ;
– pour les votes par correspondance, la commission de contrôle propose la création d'une boîte postale à laquelle seront adressées les enveloppes et qui ne sera ouverte par la commission électorale que le jour de l'assemblée générale.

La commission de contrôle rappelle que, selon l'article 23 du règlement intérieur des statuts, elle est seule à même d'examiner le bien-fondé de la contestation de la régularité des élections.

L'affaire ira en justice et les plaignants perdront leur procès [69].

* * *

Les années passant favorisant une réflexion dépassionnée, il est peu probable que les rotos souhaitaient réellement constituer une union syndicale. C'était simplement une menace destinée à faire pression sur les événements. Les ouvriers

[69] Il y avait à la tête de cette fronde un correcteur du JO, que j'appellerai « Alpha » par commodité. Alpha ne s'exprima jamais publiquement dans les débats et, dans les réunions d'équipe, s'abstint de dire ouvertement qu'il était pour le syndicat unique. C'était un esprit procédurier qui n'hésitait pas à faire un procès quand il pensait avoir raison – il en fit plusieurs, qu'il perdit – mais n'hésitait pas non plus à frapper ceux qui n'étaient pas d'accord avec lui : trois correcteurs en firent les frais, dont deux dans les locaux de travail, sans que personne ne portât plainte. Ce qui prouve que la tyrannie est un phénomène à double sens, produit *aussi* par ceux qui s'y soumettent. De nombreux camarades, terrorisés, n'osant pas exprimer leur désaccord avec lui, vinrent s'en plaindre à moi. Je leur répondis que je ne pouvais intervenir que s'ils faisaient une démarche pour s'en plaindre et me fournissaient des témoignages.. Alpha, qui avait été un temps secrétaire adjoint mais avait été démis de son mandat parce qu'il ne faisait rien, était animé d'une haine mortelle pour le syndicat. Il se plaisait à faire croire qu'il était en ligne directe avec la direction fédérale de la Filpac.

de PDP le souhaitaient réellement, eux. Chez les correcteurs, très peu le souhaitaient également, sauf Jacky Toublet, ancien secrétaire et pendant un temps « conseiller technique » du secrétaire en place, Cuadrado. *A posteriori*, on peu regretter que cela ne se soit pas fait, car on aurait sans doute gagné dix ans sur les débats qui secouent encore la CGT dans la presse parisienne.

* * *

A la suite de son congrès, le SGL, qui devient dès lors SGLCE, avait proposé de relancer l'Inter en région parisienne, ce dont le secrétaire correcteur se félicite dans son rapport d'activité de l'assemblée générale du 25 avril 1998. Cependant, cette proposition est accueillie avec quelque peu de scepticisme : « …qu'à la suite du congrès, le SGLCE, syndicat le plus engagé sur les orientations fédérales, s'adresse à nous – alors que son attitude récente annonçait la disparition prochaine du Comité inter puisqu'il avait unilatéralement décidé de la suspension de ses réunions – pour relancer le CILP pourrait, si nous étions naïfs, être considéré comme un recul de son offensive en faveur du syndicat unique et donc comme une petite victoire de notre persévérance irrévérencieuse. » Le SGLCE invite le Syndicat des correcteurs à s'associer à la réforme de l'Inter. Mais le secrétaire correcteur prend soin de « baliser » en quelque sorte l'approche que les correcteurs adopteront dans cette réforme.

> Il va donc bien falloir répondre politiquement et collectivement à cette sollicitation du SGLCE, qui dit vouloir nous associer à la réforme de l'Inter. Nous avons, en effet, toujours défendu cette structure régionale. Il est pour nous un outil unitaire de première importance pour instituer notre présence dans la négociation collective et conventionnelle sur les sujets dont dépendent notre existence et notre avenir professionnel. Et nous continuerons à y défendre jalousement notre autonomie et nos orientations en nous opposant à toutes les réformes qui lui feraient perdre son originalité démocratique de fonctionnement. Tous ceux qui s'opposeront à ce qui pourrait brouiller le jeu de la négociation paritaire et conventionnelle dont l'Inter est le garant trouveront en nous des alliés fidèles et résolus. (Rapport d'activité, *Cantonade* n° 188.)

Tout le monde comprend qu'il n'est pas question de lâcher les imprimeurs rotativistes.

Le nouveau comité syndical, qui va être élu lors de cette assemblée générale, devra affronter ce problème. Or l'instance dirigeante du syndicat est en crise. Le comité syndical « fonctionne peu ou bien mal ». Les correcteurs qui ont désapprouvé les orientations de politique syndicale adoptées lors de l'AG du 6 décembre « n'ont opposé qu'une contestation systématique et rarement argumentée, souvent injurieuse, semant assidûment le discrédit, le doute et le soupçon sur les actes et les déclarations du secrétaire délégué et du comité. Plus rien ne semble faire hésiter ni limiter les pratiques de blocage de ceux qui se sentent minoritaires et ont du mal à convaincre. » C'est donc avec cet « outil syndical affaibli » que le comité syndical devra affronter les problèmes de la reconstitution d'une structure régionale, dont on ne sait pas encore à ce moment-là comment elle s'articulera. Depuis le 16 septembre, jour où les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP-REC sont venus demander au Syndicat des correcteurs son soutien, « une grande partie de l'activité du comité syndical a été occupée, voire parasitée, par cette affaire ».

> Beaucoup de choses ont été reprochées à la direction du syndicat. Plus particulièrement l'absence de transparence, un mauvais contrôle de la situation, d'être en quelque sorte devenus des otages naïfs et consentants dans la pogne rugueuse de rotos rusés et dominateurs, de vouloir sortir de la CGT en scissionnant, de vouloir, après avoir été subjugués et inféodés, fusionner avec ces deux catégories et de perdre ainsi l'indépendance si chère à tous et même à ceux qui en ont oublié le prix en termes d'alliance au sein du rapport de force. Nombreux sont ceux qui, opposés à cette démarche d'« hébergement », soutiennent cependant qu'il faut aider ces camarades en délicatesse avec leur organisation syndicale, mais d'une autre manière. Laquelle ? Ils souhaitent sans doute dîner en compagnie du diable avec une fourchette à très, très

long manche... Si long que seule leur pusillanimité pourrait en voir le bout. Ne pas avoir de politique ne peut plus être notre politique ! Mais nous qui ne croyons ni à dieu ni à diable, et qui ne pratiquons ni manichéisme ni angélisme, pensons simplement qu'il n'y avait pas d'autre démarche possible à entreprendre sans se renier ni abandonner ses amis. Nous n'arrivons pas à manger de ce pain-là. (Rapport d'activité, *Cantonade* n°188.)

Le SGLCE, dit le rapport d'activité, « a repris dans sa pratique l'offensive concrète qu'il feint d'avoir abandonnée dans son discours ». Il a « mis en route une véritable machine de guerre pour faire passer en force ses conceptions et imposer ses structures *new look* sans jamais tenir compte de l'opinion de sa minorité. Nous croyons avoir fait notre devoir de solidarité syndicale élémentaire envers ces camarades qu'on ne peut pas faire disparaître du paysage par un grossier tour de passe-passe bureaucratique. » Le secrétaire et la majorité du comité on strictement appliqué les décisions de l'assemblée générale du 6 décembre 97. Ceux qui se sont opposés à cette décision « ne se sont malheureusement jamais expliqués sur le fondement explicite de cette opposition ni n'ont exposé publiquement un contre-projet politique pour la collectivité. Ils ont même fui les réunions publiques convoquées par le comité où ils auraient pu faire valoir leur opinion... »

A cette date, la forme sous laquelle les rotos « devront bien être inscrits tôt ou tard dans le cadre régional » n'apparaît pas encore clairement : on ne songe pas à reprendre le « label » Comité inter. Les relations entre imprimeurs rotativistes et leur direction syndicale sont orageuses et se manifestent lors des réunions avec l'organisation patronale, qui ne se fait pas encore sous la forme de deux délégations séparées.

Dans la logique du congrès du SGL, devenu depuis le SGLCE, le bras de fer est arrivé à son paroxysme lors des négociations sur l'accord de politique salariale.

Le SGLCE souhaitait que ce soit une négociation des syndicats : Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP), Syndicat des correcteurs, SGLCE, Syndicat national des employés de la presse et du livre (SNEPL) et syndicat national des cadres et techniciens du livre et de la communication (SNCTLC). Cette manœuvre n'avait d'autre but que, d'une part, exclure nos camarades PDP-REC et rotos de la négociation et, d'autre part, d'imposer les employés et les cadres qui eux habituellement ne participaient pas à nos négociations. Seul le bureau parisien des cadres y participait. (Rapport d'activité, *Cantonade* n°188.)

L'opposition des « dissidents » – correcteurs, imprimeurs rotativistes et ouvriers de PDP à la présence des employés et des cadres n'était pas motivée « par volonté d'exclure ces camarades mais tout simplement parce que, dans leur secteur professionnel, existe le pluralisme syndical. C'est risquer de voir voler en éclats la convention collective de la presse parisienne. »

Des dossiers importants étaient gelés depuis des mois. Le SPP commençait à donner des signes d'impatience... En outre, nous avions fait savoir au SPP qu'il était hors de question pour nous d'accepter ce diktat. Peut-on imaginer qu'un accord régional puisse être signé sans les rotos ? Ce n'est pas sérieux. Après de nombreuses péripéties et de jeux en coulisses dignes d'un mauvais film de série B, le SGLCE, dans un premier temps, acceptait la présence aux négociations de nos camarades. Nous acceptions la présence des employés et des cadres.

Imaginez la délégation CGT divisée en deux, chacune d'un côté de la table, un vrai face-à-face, où nous nous regardions en chiens de faïence. Ce n'était pas la joie. L'atmosphère était à couper au couteau. Où était passé l'Inter ? Lui qui avait fait trembler tant de patrons... Une première. Les patrons, en position d'arbitres, comptaient les points, tout en essayant de ne pas éclater de rire devant cette division. Parce que la délégation ouvrière parlait à deux voix avec des approches différentes sur bien des sujets.

Les dossiers à traiter étant nombreux ils ont été divisés en deux. Les dossiers de fond au nombre de trois: l'emploi, l'avenir et l'évolution professionnels, la protection sociale complémentaire. Les questions d'actualité immédiate au nombre de quatre : la politique salariale, la Mutuelle, la cotisation Capsag, la Capprem.

Après deux journées de négociations, l'accord était en vue. L'épisode de la signature fut épique. Le SGLCE souhaitait que l'accord soit signé par les syndicats ; quant à nous,

nous désirions vivement qu'il soit paraphé par le Comité inter. Si la seconde option était choisie, cela signifiait que PDP-REC et rotos pourraient signer l'accord. La guerre de tranchées dura un long moment. Je vous laisse imaginer… Finalement, une solution qui ménage les deux positions fut adoptée : l'accord fut rédigé sur un papier avec un en-tête du SPP et du CILP (Comité intersyndical du Livre parisien) et signé par les syndicats...

Les camarades PDP-REC et rotos avaient signé. Une manœuvre de dernière minute permit au SGLCE de se saisir d'un exemplaire de l'accord, alors que nous ne l'avions pas encore signé, et de quitter précipitamment la salle. Ledit SGLCE a ainsi pu afficher l'accord dans les ateliers et prétendre que nous n'en étions pas signataires... Drôle de méthode !

Que dire de cette bataille des signatures ? Il était important que PDP-REC et rotos puissent signer cet accord afin de rendre impossible leur exclusion des futures négociations. Nous l'avons vérifié depuis. On peut dire que l'accord du 9 février est une petite victoire pour les défenseurs du CILP. Sans notre ferme détermination, PDP-REC et rotos n'auraient pu signer cet accord.

Quant à l'accord lui-même il aurait pu être meilleur.

Mais compte tenu de l'état de nos divisions, il n'est pas mauvais. En matière de politique salariale nous avons obtenu 1,1 % pour l'année 1998. Cette augmentation se fera en deux paliers 0,5 % au 1er mai et 0,6 % au 1er octobre. Concernant la Capsag il a été décidé d'appliquer les décisions du conseil d'administration. Cet accord implique la constitution de trois groupes de réflexion et de travail, un premier sur le module collectif de la Mutuelle, un deuxième sur la préretraite progressive et le dernier sur la réduction du temps de travail. Rappelons que toutes les parties signataires de l'accord participeront à ces groupes de travail, y compris les camarades de PDP-REC et rotos.

* * *

Les statuts du Syndicat des correcteurs permettent au secrétaire de prendre des décisions lorsqu'il est confronté à une situation grave. Sans aucun doute, c'était le cas dans l'affaire de l'« hébergement ». Cependant, rien n'empêchait une large information sur la situation et ses enjeux, ce qui n'a pas été fait.

L'affaire finit par se régler. Il faut tout de même rappeler que tous les dirigeants syndicaux du Livre (sauf les correcteurs) qui s'étripent joyeusement à Blanqui sur des questions syndicales ont en commun un autre lieu où ils peuvent discuter de ces questions : le Parti communiste, même s'ils ne sont pas tous de la même tendance.

Bref, tout rentra finalement dans l'ordre (sans doute le SGL avait-il trop besoin des cotisations des rotos…). L'affaire de l'hébergement n'a provoqué qu'une flambée très circonstancielle d'adrénaline, la montagne ayant accouché d'une souris [70]. Il reste cependant qu'à l'époque, à chaud, on ne pouvait pas savoir comment les choses tourneraient et cela a demandé à notre direction syndicale un réel courage politique, il faut le rappeler. La conséquence imprévue de l'histoire est que le Comité inter s'est retrouvé considérablement renforcé à l'issue de cette crise, au sein du Livre parisien, mais aussi par rapport aux patrons.

Les correcteurs ont donc suivi les rotativistes et PDP-REC [71]. Ces trois composantes ont constitué ce que j'appelais le Comité inter « canal historique » [72], parce qu'il entendait conserver les pratiques déjà éprouvées. En réalité, il s'agissait plutôt du Comité inter « maintenu », les autres composantes l'ayant quitté, faisant la promotion du « syndicat unique », qui aurait regroupé la totalité de la CGT de la presse parisienne.

---

[70] Certains camarades, dont Jacky Toublet, encore lui, auraient souhaité que les choses aillent plus loin et que se constitue une union syndicale roto-correcteurs. Il écrivit ainsi : « Nous avons subi, en raison de la pusillanimité d'une partie de nos adhérents, une sorte de défaite passive en s'arrêtant à mi-chemin dans l'affaire de l'hébergement des rotativistes. Si nous avions pu construire ne serait-ce qu'une union syndicale à statut légal nous aurions ainsi fortement renforcé notre organisation commune. Le temps saura nous montrer l'erreur tragique que, nous, les correcteurs, par lâcheté, nous avons commise. ! » (*Cantonade* n° 193, p. 20, note 6). Je pense que Jacky avait raison, mais il évacue dans son analyse un fait : il n'est pas du tout certain que les rotos auraient accepté. Nos camarades rotativistes restent, malgré les apparences, extrêmement légitimistes et cette éventualité allait, je pense, à l'encontre de leurs tendances profondes.

[71] Cf. « La genèse de l'"alliance" avec les rotativistes », J. Toublet, *Cantonade* n° 193, pp. 13-20.

[72] Désormais, lorsque je mentionnerai le Comité inter ou l'Inter sans autre précision, il s'agira du Comité inter « historique ».

* * *

La fracture avait des causes plus profondes que le simple désir de contrôler l'appareil syndical parisien ; ces causes se trouvaient dans l'évolution des rapports de production. Cependant, il y avait une imbrication profonde du professionnel et du syndical et on ne pouvait pas aborder ces problèmes sous un angle en évacuant l'autre.

De profondes mutations étaient en cours dans les processus de production. Sur le plan professionnel, on constatait qu'un clivage était apparu, clivage qui ne résultait pas d'une opposition d'opinions, mais de la logique des faits, entre métiers dont les effectifs diminuaient et métiers qui conservaient leurs effectifs ou qui les développaient.

a) Les mutations technologiques avaient conduit à une relative marginalisation de certains métiers. Les plans sociaux avaient provoqué, dans la presse parisienne en particulier, une hémorragie de départs qui n'avaient évidemment pas été remplacés. Certaines fonctions, dans leurs formes traditionnelles, étaient en voie de disparition dans la plupart des entreprises de presse. Les camarades concernés se trouvaient par conséquent devant un véritable drame social, qu'il fallait affronter.

Syndicalement, on ne pouvait évidemment se satisfaire de la solution « plan social », d'autant que nombre de ces camarades étaient encore jeunes. Se posait donc la question de leur reconversion. La reconversion d'ouvriers du Livre dans les salles de rédaction – et cela pouvait aussi concerner les correcteurs – se heurtait au fait que les postes étaient déjà occupés, quand ils n'étaient pas eux aussi menacés, ce qui posait le problème d'un débat de fond avec les secrétaires de rédaction avec les journalistes.

Cette reconversion soulevait aussi d'autres problèmes, notamment celui du statut : dans l'hypothèse où des ouvriers du Livre passaient dans les salles de rédaction, conserveraient-ils leur statut antérieur ou non ? Relèveraient-ils de la convention collective des ouvriers de la presse, ou des journalistes ? Ou d'une autre, à définir ?

C'est là un des points les plus importants qui se posaient car il avait des répercussions certaines sur la politique syndicale qui devait être adoptée. Nous comprenions très bien qu'il s'agissait là d'une question de survie professionnelle pour plusieurs centaines de travailleurs.

C'est pourquoi un débat de fond devait être engagé sur cette question.

b) Il existait en effet des métiers qui, eux, n'étaient pour pas menacés par l'évolution technologique. En dehors du prépresse, il y avait les rotativistes, mais pour rester dans le cadre strict de la question du prépresse, les correcteurs étaient relativement peu touchés et on peut même dire qu'ils se développaient, surtout hors presse quotidienne.

En outre, le développement des supports informatiques, le développement du multimédia ouvraient des perspectives. C'est pourquoi les correcteurs auraient eu tort de négliger le débat sur le prépresse.

Pour ce qui concernait les correcteurs, trois quarts de leurs effectifs se trouvaient *en dehors* de la presse quotidienne. Il en résultait que les convergences existant entre eux et les imprimeurs rotativistes (permanence syndicale, statut des « permanents », formation, syndicalisme de métier, etc.) n'épuisaient pas la totalité du champ d'intervention des correcteurs, la section des imprimeurs rotativistes étant, quant à elle, positionnée exclusivement en presse. Il y avait donc d'incontestables convergences, professionnelles et syndicales, entre les correcteurs et les autres catégories du prépresse, convergences qu'il aurait été catastrophique de nier.

L'opinion selon laquelle il y aurait une fusion des tâches dans le secteur du prépresse devait être relativisée, elle touchait certaines catégories du prépresse dont les métiers étaient proches, ou se trouvaient rapprochés par l'évolution des techniques. Par exemple, la saisie croissante des textes à la source faisait que la fonction de photocomposition concernait moins la saisie elle-même que la mise en page, ce qui pouvait induire un rapprochement avec les tâches de secrétaire de rédaction. Mais cette fusion de tâches restait relative.

En tout cas nous ne pensions pas qu'elle concernait la correction. En clair, nous ne pensions pas qu'un correcteur pouvait, en presse (du fait de la rapidité de fabrication d'un journal nécessitant une division du travail importante) faire correctement son travail s'il faisait en même temps autre chose, si son travail empiétait sur d'autres tâches ; de même, nous ne pensions pas qu'un SR ou un photocompositeur faisant de la correction puisse faire un travail correct.

Que ce soit sur support papier ou sur support informatique, la correction restait un métier à part entière, et pour que ce métier soit correctement fait, on ne pouvait pas le saucissonner en faisant faire le travail par quelqu'un qui ferait pour partie de la saisie, pour partie de la mise en page et pour partie de la photogravure.

Les éditeurs tentèrent évidemment de profiter des mutations pour affaiblir la CGT, dont le socle était constitué de catégories organisées autour de métiers. Ce n'est pas un hasard si la notion de métier a disparu du vocabulaire managérial moderne, au profit de celle de fonctions, d'emplois, de tâches, si possible interchangeables. Ainsi, un projet d'accord du SPP déclare que « *les frontières entre les tâches de conception et de réalisation* évoluent, *entraînant des imbrications dans les savoir-faire* » Le texte concluait qu'il fallait « *accompagner les évolutions vers de nouvelles fonctions* ». On commence alors à voir apparaître dans le vocabulaire patronal l'idée de « fusion des tâches ». Cette idée resta un moment cantonnée au discours patronal, mais elle finit par être reprise par la Chambre typo. C'était au fond parfaitement logique. Dans la mesure où les fonctions traditionnelles des typos s'estompaient, l'idée que la frontière entre *l'ensemble* des fonctions du prépresse s'estompait permettait à ces derniers de trouver un point d'ancrage dans les rédactions. S'opposant radicalement à cette idée, les correcteurs analysaient la position de la Chambre typo comme une tentative d'empiétement sur leurs propre champ professionnel. Les correcteurs n'étaient pas opposés par principe à ce que des typos deviennent correcteurs, aux « passerelles », mais celles-ci devaient se faire de manière concertée, et non pas « au forcing ».

De fait, du côté de l'Inter « canal historique » se trouvaient les catégories dont le métier ne disparaissait pas, de l'autre les catégories les plus nombreuses, dont le métier tendait à disparaître (celui de typographe), ou qui ne constituaient pas à proprement parler un métier mais dont le travail s'apparentait à de la manutention, comme aux NMPP. Or les catégories professionnelles fragilisées détenaient les appareils syndicaux et entendaient diriger l'organisation régionale du Livre parisien, ce que les autres catégories n'étaient pas décidées à accepter. La source du conflit dans le Livre parisien se trouve essentiellement là.

La période des vaches grasses était terminée. De nombreux ouvriers de presse sans qualification avaient été aspirés vers le haut par la puissance formidable de la CGT du Livre dans la période d'expansion de la presse, après la guerre et pendant les trente glorieuses. Les auxiliaires – en gros les balayeurs – par exemple gagnaient des salaires qui étaient absolument <u>sans équivalent</u> avec les salaires que ces mêmes salariés auraient gagnés dans d'autres secteurs d'industrie. A un moment, donc, il est apparu évident que cette période-là était en train de se terminer.

L'épilogue de l'affaire de l'« hébergement » se trouve peut-être dans une lettre qu'adressa au syndicat un retraité. Cette lettre fournit l'analyse la plus pertinente et

l'opinion la plus sage sur cette question, la plus conforme à l'esprit qui avait jusqu'alors animé notre syndicat :

> Chers amis,
>
> Une raison supplémentaire et même essentielle de ne pas faire un référendum est qu'une consultation officialiserait en quelque sorte l'asile accordé ; alors qu'il importe au contraire de lui conserver son aspect provisoire et exorbitant. Aucune des parties ne souhaitant, en effet, pérenniser la situation, le flou et le fou de l'alliance empêchent qu'on s'installe dans la querelle, et stimuleront les esprits pour en sortir.
>
> Déjà, la seule idée d'un référendum constitue une insupportable marque de défiance envers nos confrères rotativistes et des départs (comment les référendumistes ne s'en sont-ils pas avisés ?) ; imagine-t-on la honte d'un éventuel rejet de la demande d'asile ?
>
> Le comité fut donc sage d'agir comme le cœur lui dictait, de se contenter de l'approbation de l'assemblée générale, de ne pas se laisser intimider tout en faisant preuve d'une entière bonne volonté. Ne demandant rien pour eux-mêmes, les correcteurs peuvent sans crainte tendre la main aux autres.
>
> Salut et confraternité.
> Boris Goiremberg

Lorsque j'ai lu cette lettre, je dois dire que je me suis senti fier d'être au Syndicat des correcteurs.

Le débat sur l'« hébergement » dans les tribunes libres de *Cantonade*

Quelques textes, peu nombreux, ont été publiés comme tribunes libres dans *Cantonade* sur la question de l'« hébergement » des rotativistes et des ouvriers de PDP. Les opposants les plus virulents n'ont jamais exposé publiquement leurs positions car je pense qu'ils ne se situaient pas dans une perspective de débat, qui a nécessairement quelque chose de constructif, mais de destruction.

Il ne fait pas de doute que la décision d'héberger les rotativistes et les ouvriers de PDP a contribué à apporter la division dans le syndicat, à obscurcir les perspectives et à en aggraver les dysfonctionnements. « On pouvait jusqu'ici trouver une certaine cohérence, ou au moins apporter une explication à tous ces dysfonctionnements et ces divisions. Et il ne fallait pas être muni d'un décodeur très sophistiqué, avec un minimum de précisions complémentaires, pour comprendre au moins les positions de chacun, les intérêts des uns et des autres et la stratégie de chaque syndicat », écrit Philippe Lagrue, tout récent ancien secrétaire. Aujourd'hui, ajoute-t-il, « je ne perçois pas clairement les vrais enjeux, si toutefois il y en a ». (Philippe Lagrue, « "Hébergement" des rotos : jeux ou enjeux ? » *Cantonade* 187.)

Surprenante déclaration de la part d'un correcteur qui fut secrétaire au tout début des événements qu'il évoque.

> Nous avions au moins jusqu'ici évité de porter la division jusque dans notre syndicat, et une grande partie de nos positions et de nos alliances, notamment au Comité inter, participait de ce souci prioritaire : garder la cohésion de notre syndicat. (*Ibid*.)

Dans la mesure où la question de l'« hébergement » suscite des désaccords, l'« unité » du syndicat se trouve donc menacée.

> On nous affirme aujourd'hui que pour « maintenir l'unité », il est indispensable que nous ne « laissions pas les rotos à la rue » et que nous les « hébergions » au sein de notre structure. Soit. Mais pourquoi ? Au-delà de l'affirmation, en quoi l'« hébergement » maintiendra l'unité ? Quelle unité ? Dans quel cadre ? Toujours ou non à l'intérieur de la CGT ? Et prenons-nous consciemment le risque d'exclusion ? Et dans cette hypothèse, rotos et correcteurs ont-ils les mêmes intérêts ? Autant de questions probablement jugées naïves ou déplacées pour nos quelques camarades « initiés », mais auxquelles il conviendrait néanmoins de répondre avec plus de précision pour la masse des « non-initiés ». Et avant toute chose, nous dire clairement ce qu'est ce fameux « hébergement ». (*Ibid*.)

L'auteur a parfaitement raison de souligner que les explications sur le choix d'héberger les imprimeurs rotativistes ont été mal entendues par le syndiqué de base, qu'elles ont été mal expliquées, mais il n'a, lui, pas cette excuse. Mal diffusés, certes, mais il y a des documents extrêmement explicites sur la question et il n'a pas l'excuse de ne pas les connaître. A tort ou à raison (ça, c'est une autre affaire), il s'agissait alors de trouver un moyen de maintenir les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP dans la CGT – donc de maintenir l'unité [73].

Dans l'esprit de Philippe Lagrue, la mise en œuvre de l'« hébergement » est manifestement une initiative des libertaires, à travers ce qu'il appelle « le groupe de pression traditionnel de notre syndicat », soutenu par « une majorité "homogène" du comité syndical ». Et pour faire passer la décision, « on ressort à l'attention des sceptiques une vieille ficelle maintes fois utilisée dans notre syndicat : on crie au loup ! Et je vous le donne en mille, qui sont ces sceptiques ? Vous ne trouvez pas ? Allez, un petit effort ! Eh bien si vous n'avez pas compris qu'il s'agit d'une offensive, que dis-je, d'un complot des... staliniens, c'est à désespérer ! Et au Syndicat des correcteurs, que fait-on pour tuer dans l'œuf de telles offensives ? On en appelle à la discipline républicaine libertaire. On évacue le sujet et on resserre les rangs. » Mais aujourd'hui, les staliniens ne sont pas où on croit, dit Lagrue, qui parle de « staliniens-libertaires » [74].

On peut se demander si ce n'est pas Philippe Lagrue qui « évacue le sujet », car à l'époque on était en plein débat sur le « syndicat unique » dont le Syndicat général du Livre, auquel appartenaient les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP, faisait la promotion avec l'approbation plus ou moins silencieuse de la direction de la CSTP. Ce projet était soutenu par la direction fédérale qui voulait reprendre la main sur le Livre parisien. Dire que c'était là une offensive des « staliniens » était peut-être un peu exagéré, mais on n'en était pas loin tout de même. La crise de l'« hébergement » fut incontestablement une réaction contre la tentative de mise au pas des structures traditionnelles du Livre parisien et de centralisation des décisions, ce que l'ancien secrétaire correcteur ne voit pas – ou ne veut pas voir.

Ceux des correcteurs qui manifestèrent une opposition virulente à l'« hébergement » étaient aussi ceux qui avaient pris le parti de la direction fédérale contre, non pas les rotativistes, mais contre le Comité inter dans sa forme historique. On a vu que, pour manifester leur désapprobation à l'orientation prise alors par le syndicat, ils décidèrent de verser leurs cotisations à la fédération : geste plutôt symbolique qu'autre chose.

Si, parmi les opposants à l'« hébergement », il y avait des correcteurs à qui on ne pouvait pas accoler une étiquette politique, les plus actifs parmi eux étaient clairement marqués soit comme communistes, soit comme trotskistes.

Dans sa tribune libre, Philippe Lagrue reproche au comité syndical son manque de communication sur la question de l'hébergement. Ce sera là une critique quasi-générale :

> Devant ce mur du silence, que reste-t-il aux curieux invétérés pour obtenir informations et explications ?

---

[73] Il est certain que, presque dix ans plus tard, on peut s'interroger sur le risque que couraient réellement les imprimeurs rotativistes de se faire exclure de la CGT. Je pense qu'ils ne couraient aucun risque, mais à ce moment-là, dans la chaleur des événements, on ne pouvait pas le savoir. Ni la CGT, ni le Parti communiste ne pouvaient se permettre une exclusion des rotativistes. D'une certaine manière, le Syndicat des correcteurs a été l'instrument consentant d'une recomposition interne de l'appareil syndical régional dans le Livre parisien. Ce constat ne retire rien au fait que dans cette recomposition, le Syndicat des correcteurs, du fait de sa faiblesse, ne pouvait pas faire l'économie d'une prise de position. Rester neutre était la pire des choses qu'il aurait pu faire. Floréal Cuadrado, dont j'ai été le secrétaire adjoint, n'était pas dupe de cette situation.

[74] En cherchant bien, le comité syndical 1997-1998 avait tout au plus trois libertaires, dont le secrétaire il est vrai – sur 17 membres.

Lagrue n'exclut pas le recours à un référendum, sans être persuadé que ce soit la meilleure chose à faire : « Est-ce la bonne réponse, la bonne méthode ? Pas certain », dit-il.

> Mais je pense aussi que tous les moyens qui pourraient permettre de remettre le train sur ses rails doivent être utilisés. Et le train sera de nouveau sur les rails lorsque les explications autour des motivations réelles du processus d'hébergement des rotativistes ne sera plus le privilège d'un petit groupe « bien-pensant », mais de l'ensemble des adhérents. Et que le plus grand nombre pourra alors se prononcer...

L'ancien secrétaire s'est donc associé, après avoir hésité, dit-il, à l'initiative demandant la tenue d'un référendum.

Philippe Lagrue se fera qualifier de « faux-cul » dans le numéro suivant du bulletin syndical par Freddy Gomez, militant libertaire connu qui a eu de nombreux mandats, dont celui de secrétaire. Gomez rappelle les hauts faits des « opposants » à l'hébergement et partisans du référendum. « Venons-en aux pratiques », dit-il [75] :

> Sur ce point, il faut bien avouer qu'on a sombré dans l'inédit, car même si, pour d'aucuns, la fin continue de justifier les moyens, on a très largement dépassé les bornes. En vrac : une lettre de Michel Muller au secrétaire délégué du syndicat diffusée et affichée au *JO* avant que le comité syndical en ait pris connaissance ; des délibérations du comité syndical faxées à Montreuil, avec indication nominative des votes ; des communiqués qui suivent le même chemin (pas encore le syndicat unique, camarades, pas encore ...) ; un courrier faxé à Michel Muller par deux membres du comité ; et, enfin, *last but not least,* le détournement du fichier du syndicat. Alors là, on atteint les sommets où la bassesse le dispute à la bêtise. Car enfin, forts d'une conviction, n'eût-il pas été plus simple, pour les tenants de la pétition référendaire, de demander au comité syndical de l'envoyer à tous les adhérents ? Comment, d'ailleurs, le comité syndical aurait pu refuser, à partir du moment où il avait lui-même déclaré, le 9 février, que cette procédure correspondait « à la lettre et à l'esprit de notre syndicat qui permet à un groupe de syndiqués, s'il atteint le quart des membres du syndicat de demander l'organisation d'un référendum » ?

A ceux qui reprochent au comité de ne pas avoir fait circuler l'information, Gomez reproche de « fuir le débat » :

> Quand a-t-on vu une « opposition » fuir le débat à ce point ? Deux commissions de la presse ouvertes à tous les syndiqués en un mois, et chaque fois le même scénario : l'absence des « oppositionnels ». Grotesque ! Où et quand a-t-on vu qu'un combat se mène ainsi, en fuyant la confrontation, en substituant au débat la stratégie du soupçon ?

Cette accusation-là fut parfaitement fondée. Ceux qui entameront une procédure judiciaire – et qui la perdront – contre le syndicat ne prendront jamais la peine d'exprimer publiquement leur point de vue, ni dans les colonnes du bulletin syndical, ni même dans les réunions d'équipe, en tout pas lorsque les membres du comité, celui qui a « géré » l'affaire ou les suivants, étaient présents. Ils ont systématiquement fui le débat.

Certes, il ne s'agit pas de confondre les opposants à l'« hébergement » avec ceux qui demandaient simplement des éclaircissements – qu'ils auraient pu facilement obtenir, quoi qu'on en pense, le secrétaire correcteur n'étant pas inaccessible à ce point. Mais les opposants à l'« hébergement » se retranchaient naturellement derrière la revendication d'éclaircissements pour accroître artificiellement leurs rangs.

Les plus actifs des opposants à l'« hébergement » furent totalement absents dès lors qu'il s'agissait de débattre. Leur objectif n'était d'ailleurs pas là. Il n'était pas de trouver des solutions à un problème, il était de créer des problèmes pour qu'il n'y ait jamais de solution. Établir un débat équivalait à leurs yeux à reconnaître l'existence même du syndicat. Les opposants à l'« hébergement » ne proposaient

[75] *Cantonade* n° 188 : « A propos de quelques pratiques, de quelques misères et de quelques lâchetés ».

jamais de solution, ce qu'exprime Freddy Gomez en demandant : « Où était la solution alternative à celle qu'a prise le syndicat à sa dernière assemblée sur proposition du secrétaire ? »

> Eût-il été admissible que, par courte vue, se repliant à coup sûr sur ses petits intérêts de boutique, le syndicat adopte une ligne « munichoise » qui en aurait peut-être soulagé plus d'un, mais eût été fatale du point de vue de nos intérêts bien compris et de notre droit, chèrement revendiqué à l'intérieur de la CGT, d'appeler un chat un chat et une chape de plomb une chape de plomb ?
>
> Qui a répondu, parmi les nombreux plumassiers qui se sont manifestés ces derniers temps, à ces questions-là ? Pourquoi ce non-débat ? Pourquoi cette approche uniquement formaliste du problème ?

Gomez conclut sa tribune libre en situant les enjeux, la « ligne de clivage du conflit qui se joue entre partisans de la défense du syndicat de métier et ceux qui sont en train de recomposer leur pouvoir bureaucratique dans une structure fourre-tout élargie autour des syndicats d'entreprise ».

Ainsi, l'affaire de l'« hébergement » aurait été le catalyseur qui a mis au jour les divergences de politique syndicale : « Tout est donc en place pour qu'il y ait maintenant, après que certains masques sont tombés, affrontement de lignes à l'intérieur du syndicat. Et ce débat doit avoir lieu enfin, à visage découvert, et dans le lieu de débat ou s'exerce notre démocratie directe, l'assemblée générale des syndiqués ».

Ce débat n'eut jamais lieu car les opposants à la ligne défendue par le comité syndical ne montèrent jamais au créneau pour exposer et défendre publiquement leur point de vue.

Dans le même numéro 188 de *Cantonade,* quatre correcteurs de *l'Equipe* publient une « Adresse aux adhérents et au comité du Syndicat des correcteurs » qui constitue une des rares contributions argumentées contre l'« hébergement ».

Selon eux, le problème principal du syndicat est « l'avenir et de la défense du métier » ; la « dramatisation entretenue » sur la question de l'« hébergement » risque de masquer la réalité sociale. Ces militants-là, contrairement à d'autres, constitueront une opposition loyale, ouverte et ne feront jamais leurs coups en douce ; ils ne refuseront pas le débat.

Les signataires posent d'emblée le problème qui sera au centre des préoccupations des correcteurs de *l'Equipe,* l'intégration dans les rédactions.

« Maintien des méthodes anciennes de correction ou évolution vers l'intégration en rédaction ? Telle est l'alternative professionnelle et syndicale. » Les « alliances syndicales », disent-ils, découlent de cette alternative. De ce point du vue, le comité syndical, qui a choisi l'« alliance » avec les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP, fait une grave erreur.

Selon les signataires, « l'avenir des correcteurs dans la chaîne de fabrication des quotidiens dépend de leur capacité à faire valoir la plus-value professionnelle qu'ils doivent apporter dans la confection des titres. Une alliance avec un grand frère en guise de gage de leur positionnement n'est pas une garantie d'avenir pour les correcteurs ». On retrouve là une divergence d'approche permanente en matière de stratégie syndicale : la confiance dans le savoir-faire (variante : la confiance dans le droit) ou la confiance dans le rapport de forces.

Pour ne pas rester marginalisés, les correcteurs doivent évoluer vers les rédactions, autrement dit (la chose n'est pas exprimée ouvertement) passer au statut de journaliste. En conséquence, en choisissant le « tout rotos », la direction du syndicat choisit « l'immobilisme ». La proximité des correcteurs avec les rotativistes semble donc rendre impossible leur intégration en rédaction :

> Faire serment d'allégeance à un « hébergement » évolutif, serait-ce un remède magique ? Allons donc. Il s'agit à l'inverse de conforter la crédibilité professionnelle des correcteurs.

Le pronostic des militants de *l'Equipe* – l'« alliance » avec les rotos est néfaste à la « crédibilité professionnelle » des correcteurs – sera grandement démenti par les faits. Dans les années qui vont immédiatement suivre, la « crédibilité professionnelle des correcteurs » sera *précisément* confortée par l'« alliance » avec les rotativistes dans la mesure où la coalition correcteurs-rotos-PDP insistera de manière lancinante sur l'enracinement des métiers, tandis que la Chambre typo se fera le chantre de la disparition des métiers dans le prépresse.

Ce qui est donc implicitement proposé par les signataires du document, c'est l'abandon de l'alliance avec les imprimeurs rotativistes et le rapprochement avec la Chambre typo. Or pendant dix ans les typos tenteront de réaliser leur intégration dans les rédactions en tentant, sans succès, plusieurs séries d'alliances successives.

Dix ans après l'affaire de l'« hébergement », les faits réfuteront encore de manière spectaculaire l'approche des correcteurs de *l'Equipe.* Rétrospectivement, leur argumentaire prendra une connotation amusante dans ce sens que l'un des signataires de la tribune libre se précipitera pour adhérer à Info'com, le nouveau syndicat constitué par la Chambre typo, dont l'initiative la plus notable sera de se mettre dans l'orbite des imprimeurs rotativistes… grâce à quoi ils signeront un accord assurant leur intégration en rédaction…

La tribune libre des quatre correcteurs de *l'Equipe* ne resta pas sans réponse. Y répondit une tribune libre signée par quatre autres correcteurs [76] : « La qualité c'est bien, la force syndicale c'est mieux. » Les premiers étaient plutôt issus de l'extrême gauche (dont un ancien permanent de la Ligue communiste) ; maintenant on a quatre militants qui sont clairement identifiés comme libertaires.

Une étude sur les appartenances politiques des uns et des autres montrerait que les meneurs de l'opposition à l'« alliance » avec les rotativistes sont la plupart du temps issus de l'extrême gauche ou proches du parti communiste, tandis que les partisans de cette « alliance » sont des libertaires ; et pour être encore plus précis, on découvrirait que les libertaires qui soutenaient les imprimeurs rotativistes étaient issus de la tradition anarcho-syndicaliste espagnole plutôt que du mouvement libertaire français [77]. Il ne fait pas de doute que l'une des principales (mais certes pas la seule) motivations des ex-militants « gauchos » du syndicat était alors de régler leurs comptes avec les « anars » qui avaient toujours eu une influence prépondérante dans le syndicat [78].

Les signataires de ce nouveau texte récusent catégoriquement l'argumentaire de leurs camarades de *l'Equipe* sur la question du « positionnement » en rédaction :

> Un constat s'impose dans un premier temps : très peu de correcteurs de la presse quotidienne nationale travaillent encore dans des « cassetins marginalisés ». Si on excepte la Sacijo, entreprise dont la situation est particulière et qui édite un quotidien sans rédaction et quelques dizaines de publications diverses, tous les correcteurs de la presse quotidienne travaillent sur les réseaux rédactionnels de leurs journaux respectifs et la plupart à côté ou dans le secrétariat de rédaction.

Les correcteurs de *l'Equipe,* accusés d'avoir proféré des « jugements à l'emporte-pièce », décriraient plutôt « à la situation professionnelle des entreprises de presse avant l'introduction de la PAO qu'à celle d'aujourd'hui. »

> Aujourd'hui, et pour les années à venir, la situation qui se dessine implique de tout autres enjeux. La généralisation de la numérisation de l'ensemble des données qui

[76] René Berthier, José Nuevo, Gérard Laporte, Jacky Toublet.

[77] Les tentatives qui furent faites de « rajeunir » les effectifs libertaires dans le syndicat en y insufflant des jeunes pour assurer la « relève » et assumer des mandats aboutirent à un échec total. Pour l'essentiel, ces camarades, liés à la tradition de l'anarchisme français, se plurent tellement dans le syndicat qu'ils… disparurent littéralement de la circulation, politiquement parlant bien sûr. Personnellement, j'en connais même un qui annonça sa démission de la Fédération anarchiste le jour où il fut piétonné.

[78] Aujourd'hui, c'est bien fini…

concourent à la fabrication des quotidiens va probablement placer en première ligne les secrétariats de rédaction, qui seront gravement mis en question par l'utilisation sans cesse croissante des banques de pages préprogrammées. De même, tous les intermédiaires qui, aujourd'hui encore, permettent de passer de la page électronique finie au démarrage de l'impression vont être progressivement réduits. En outre, les fonctions encore actuellement effectuées par les photograveurs et les photocompositeurs seront intégrées aux rédactions.

Les correcteurs, déjà en place sur les réseaux rédactionnels, subiront une évolution minime. Les signataires estiment que la question de l'« intégration en rédaction » telle qu'elle est envisagée par leurs camarades de *l'Equipe* ne signifie « rien de réellement professionnel » : l'enjeu est plutôt le changement de convention collective, le passage à la convention collective des journalistes. Implicitement, les signataires du texte suggèrent que les défenseurs de la ligne « tout-journalistes » sont surtout motivés par le souci de promotion sociale. Selon les signataires de cette tribune libre, la crédibilisation professionnelle des correcteurs n'a pas de sens sans « appui syndical de la part des autres catégories ouvrières du Comité intersyndical ».

Durant toutes ces années, dans la presse régionale comme nationale, ce sont les orientations de résistance et la pression syndicale qui ont préservé les contrats de travail du Livre, dont ceux des correcteurs. Et non pas, fatale illusion consensuelle, la seule « crédibilité professionnelle des correcteurs », dont trop de directions de journaux se moquent comme de leurs premiers bouillons …

Le « programme » proposé par les signataires de ce texte prend, lui aussi, une curieuse connotation à la lumière de la situation d'aujourd'hui, et montre en même temps une *étonnante continuité*. Rappelons que nous sommes en 1998.

Il est en effet proposé :

♦ de « refuser toute inclusion de ce travail dans une « fonction de correction » mêlée à d'autres activités, par exemple du secrétariat de rédaction ;

♦ de maintenir la convention collective des ouvriers le plus longtemps possible et, dans le cas où il deviendrait impossible de la maintenir, de « refuser de brader ce qui demeure les acquis historiques du Livre sous prétexte de changement de statut et faire en sorte que des accords collectifs particuliers signés avec l'organisation patronale prolongent, pour les correcteurs rédactionnels de l'avenir, le contrôle syndical de l'embauche, l'égalité des salaires, les augmentations régulières ainsi que les liens avec les secteurs professionnels de l'impression et de la distribution des quotidiens ».

♦ de « conserver une place délibérative dans une coalition syndicale régionale dont le rapport de force sera suffisant pour être un interlocuteur entendu du patronat. »

Ces trois principes ne sont que « la continuation de la pratique conduite par tous les comités syndicaux depuis le commencement des années quatre-vingts ».

L'orientation suggérée par les quatre correcteurs de *l'Equipe* « suit simplement la plus grande pente des déterminismes technologiques, conventionnels et syndicaux qui se dessinent aujourd'hui » et « n'implique aucune espèce de confrontation pour être mise en œuvre » ; les correcteurs pourront « bricoler » des accords de changement de convention entreprise par entreprise, accords qui « abandonneraient l'essentiel de la spécificité syndicale et statutaire de notre profession dans ce secteur » ; ce serait brader l'avenir et lâcher les « correcteurs non piétons de presse et du métier lui-même », métier qui serait remplacé ensuite par une « fonction correction » intégrée dans un « desk rédactionnel ».

Cette ligne, ou plutôt ce laisser-aller, exige bien sûr de « nouvelles alliances syndicales », dont la réalité objective n'est pas l'implantation syndicale dans les

entreprises mais la représentativité légale et la signature de la convention des journalistes…

* * *

Le débat sur l'« hébergement » dans les tribunes libres de *Cantonade* se réduit en fin de compte à très peu de chose. Il est clair cependant que les problèmes qu'il a posés sont encore d'une brûlante actualité : l'un politique, l'autre syndical :

♦ La centralisation des décisions par la tentative de transfert du pouvoir du niveau régional au niveau de la direction fédérale. La question de l'hébergement est au centre de ce débat. C'est également ce qui explique la coupure au niveau politique : communistes et trotskistes s'alliant pour promouvoir la centralisation ; libertaires favorables à une certaine forme de fédéralisme [79]. Réflexes politiquement conditionnés ?

♦ La question de la stratégie syndicale qui se pose en termes de rapprochement avec les journalistes, motivée explicitement par des raisons professionnelles, voire juridiques, implicitement par le souci de promotion sociale (quitter le statut d'ouvrier) ; ou en termes de maintien d'un environnement syndical assurant un rapport de forces.

Aujourd'hui, le premier point a été réglé avec la confirmation de la politique développée par le Comité inter « canal historique », à laquelle la fédération ne s'oppose plus. Le ralliement de la Chambre typo au Comité inter, dont on ne peut que se féliciter, est en quelque sorte l'aboutissement de cette politique et sa validation. Faut-il rappeler que le Syndicat des correcteurs a largement joué sa part dans ce processus ?

Le second point aurait pu être considéré comme réglé également en faveur de l'option « Comité inter » si la direction actuelle du Syndicat des correcteurs avait poursuivi la ligne défendue avec succès pendant plus de dix ans. Contre toute logique, *au moment même* où tout ce pour quoi le syndicat s'est battu pendant plus de dix ans se voit couronné de succès, le comité syndical des correcteurs a opté, contre le Comité inter, en faveur d'un rapprochement avec le SGLCE et les journalistes, abandonnant toute idée de rapport de forces.

* * *

[79] Je ne veux évidemment pas dire que tous les partisans de la ligne SGL-Fédération étaient des « trotsko-staliniens » ni que tous les partisans de l'« hébergement » étaient des anarcho-syndicalistes – ce que ne sont pas les imprimeurs rotativistes (quoi que…). Je n'évoque ici que des tendances générales, et il se trouve que parmi les « animateurs » de ces deux tendances, il y avait effectivement d'une part une poignée de militants communistes et trotskistes, de l'autre une poignée de militants anarcho-syndicalistes.

Significativement, lors du conflit des NMPP qui, quelques années plus tard, divisera encore une fois le Livre parisien, les trotskistes de la Ligue communiste (dans le syndicat des correcteurs et dans le SGLCE) prendront le parti de la direction du SGLCE, et les « anars » prendront le parti de l'Inter avec les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP. Il ne s'agit pas *d'adhésion* formelle à l'un ou l'autre courant, mais de *problématiques* qui sont abordées d'un point de vue ou de l'autre. Ce clivage « politique » existe encore aujourd'hui, d'une certaine manière, dans le Syndicat des correcteurs, mais les lambertistes ont remplacé les militants de la Ligue communiste. Est-ce un hasard si précisément les trotskistes lambertistes sont particulièrement implantés chez les journalistes de Force ouvrière ? S'agit-il d'une tentative d'alignement de la politique du Syndicat des correcteurs sur celle des journalistes de FO ? La question mérite en tout cas d'être posée.

II. – Les débats

Remise en perspective :
l'origine de la crise des relations typos-correcteurs

L'histoire des relations entre typos et correcteurs suit de manière très précise l'évolution des techniques de production. Jusque vers le milieu des années 70, celles-ci n'avaient évolué que très lentement et le système de production, fondé sur le plomb, avait fait preuve d'une exceptionnelle stabilité. C'est après la grève du *Parisien*, à la fin des années 70, que les patrons commencèrent leur assaut contre les positions acquises des ouvriers de la presse. Sur ce point, je me contenterai de citer Jacky Toublet, à qui j'avais demandé d'écrire une étude historique pour *Cantonade* :

> A la fin des années soixante-dix, avec la disparition du plomb, sans doute estimaient-ils *[les patrons de presse]* que l'heure des comptes avait sonné. (…)
>
> En composition, dans le prépresse comme on dit aujourd'hui, la mutation commença lentement avec une première génération de photocomposition, dit système de production, qui conservait encore la division du travail traditionnelle et surtout la saisie par les typos ; ces lenteurs avaient donné naissance à un faux et persistant sentiment de sécurité. (…)
>
> C'est avec le système rédactionnel qu'il fut possible de sauter par-dessus l'étape de la saisie par les typographes ; les vrais ennuis commençaient. Ce que faisaient depuis quarante ou cinquante ans les journalistes anglo-saxons, à savoir taper leurs papiers sur une machine à écrire, apparut en France à cette occasion – peu à peu les copies manuscrites disparurent et chaque rédacteur dut saisir son texte sur un clavier ; même s'il le faisait avec deux doigts, le rétrécissement du circuit de la copie aboutissait à un gain de temps sur la totalité de la fabrication de la page. (…)
>
> Or, au tournant de 1980, la substance professionnelle des typos se trouvait gravement touchée. L'abandon de la double saisie leur faisait perdre non seulement une partie notoire de leurs effectifs mais également les contraignait d'abandonner à d'autres, en l'occurrence les petits-bourgeois individualistes et méprisés de la rédaction, sans syndicat, sans revendication, sans colonne vertébrale – car telle était l'opinion courante, naguère, des ouvriers du Livre –, une part du contrôle de la fabrication des quotidiens et des hebdomadaires. (…) Avec le système dit rédactionnel, une partie de la composition passait entre les mains d'une fraction non ouvrière du salariat de la presse. (…)
>
> De cet instant date, me semble-t-il, la mutation d'orientation de la Chambre typographique, qui est passée d'un corporatisme fédéré aux autres professions à un repliement sur ce que les typos considéraient, à tort, on l'a vu par la suite, comme une sorte de patrimoine professionnel immuable. En conséquence, la protection que les typos nous apportait disparut. (*Cantonade* n° 193.)

A ce point du récit nous sommes dans une situation où les typos font de la saisie sur écran (et seulement de la saisie), mais ils ne sont pas les seuls à en faire. Pendant ce temps-là, la charge de travail des correcteurs ne diminue pas mais ils ne travaillent pas encore sur écran. C'est alors que les correcteurs signèrent le 15 novembre 1985 avec les patrons de presse un accord, dénommé « Minute correction », qui envenima considérablement les rapports déjà tendus entre eux et les typos. Le fait que les correcteurs à leur tour travaillent sur écran était perçu comme une menace. Cet accord entérinait l'utilisation par les correcteurs des « instruments informatiques pour la mise en conformité des textes avec les règles orthographique, syntaxiques et typographiques… » et l'utilisation « des écrans interactifs installés dans l'atelier graphique ». « L'évolution des techniques rend matériellement possible (…) la pratique de la lecture critique dans la mise en œuvre des procédures du service de correction : (…) recherche et exécution des corrections sur écran »…

Autrement dit, les corrections effectuées à l'écran par les correcteurs étaient reportées sur le texte sans passer par l'intermédiaire des photocompositeurs. A relire le document aujourd'hui, il est d'une parfaite banalité, mais il fut perçu par les typos comme une déclaration de guerre. Pourtant, une clause de l'accord précisait que les écrans installés dans l'atelier graphique devaient être conçus de

telle manière qu'ils ne permettaient pas l'utilisation d'un traitement de texte ou d'un logiciel de mise en page. En d'autres termes, les ordinateurs étaient bridés.

Ainsi put-on voir fleurir des badges « Touchez pas à mon écran »… Dès lors, les relations ne cessèrent de se dégrader. Dans les entreprises, les typos (dont certains n'avaient sans doute jamais lu le texte de l'accord) nous jetèrent à la figure la « minute correction » comme la pire des infamies. Ils menacèrent de casser les doigts d'une correctrice de l'Imprimerie de la Presse si elle touchait un écran ; elle vint travailler avec des gants de boxe, en leur disant : « Si vous voulez me casser les doigts, allez-y ». Bien entendu, ils ne seraient jamais passés à l'acte. Il faut aussi dire que de nombreux correcteurs, par solidarité avec les typos, refusaient eux-mêmes de travailler sur écran – ce fut le cas notamment du délégué correcteur du *Monde*.

> C'est au *Figaro,* pour la première fois, dans un grand quotidien, que les correcteurs purent travailler ainsi. Déjà, des postes de travail modernisés avaient été obtenus à *la Cote Desfossés ;* ce n'est sans doute pas un hasard si dans ce dernier journal le délégué syndical était un roto.
>
> L'acceptation du groupe Hersant de faire travailler les correcteurs sur le système Macintosh fut le détonateur de toute l'évolution professionnelle qui s'ensuivit pour nous ; elle se fit avec l'appui des rotos et l'approbation du secrétaire de l'Inter, qui soutint notre point de vue, et contre l'opinion des typos. Si les rotos et Lancry n'avaient pas soutenu notre position, qui sait si nous aurions pu survivre... (…)
>
> Au cours de cette période, nous réussîmes à moderniser *l'Equipe,* puis *le Parisien.* Pour ce dernier canard, la direction accepta en informelle de placer les correcteurs sur écran. Nous courions depuis dix ans après un tel accord... Sans l'appui du secrétaire de l'Inter de l'époque, Roland Bingler, responsable des rotativistes, *nada* ! (J. Toublet, *loc. cit.*)

Dans la rubrique « je mets de l'huile sur le feu », les typos n'étaient pas restés inactifs. Lorsque le Syndicat des correcteurs tentait de faire reconnaître Coforma (l'ancêtre de Formacom) comme organisme formateur de la profession, les responsables correcteurs s'étaient heurtés aux agissements de coulisse de la Chambre typo. Par ailleurs, « la direction de la Chambre typo, au commencement des années quatre-vingts, tentera à plusieurs reprises d'élaborer un projet de fabrication fusionnant les qualifications de la composition. Par exemple, au cours d'une réunion extraordinaire de l'Inter et des écoles dans le sous-sol de la Mutuelle, un secrétaire de la CSTP proposa une nouvelle qualification pour les ouvriers du prépresse. Les divers métiers techniques du prépresse devaient se fondre en un seul. (…) La qualification unique exposait la demande de manière point trop anthropophagique et le projet de syndicat unique complétait le dispositif idéologique. » (J. Toublet, *loc. cit.*)

On voit qu'il y a sur ce point une remarquable constance dans la politique de la Chambre typo.

Côté correcteurs, il faut aussi évoquer une succession de secrétaires qui ne se privèrent pas d'aggraver la situation en jetant perfidement à la face des représentants typos, lors des réunions, des « vous êtes foutus » et autres « les typos sont morts » [80]. Il va de soi que tout cela créa des rancœurs dont on paie sans doute encore les conséquences aujourd'hui. Ce genre d'attitude dura longtemps, jusque vers la fin des années 90. C'était stupide et parfaitement improductif. Le mépris n'est jamais payant. Et en plus d'être stupide, c'était ingrat, car les correcteurs de presse n'avaient pas toujours été intégrés au Livre, et ce sont les typos qui les y ont intégrés, leur permettant de bénéficier des mêmes salaires qu'eux. C'est aux typos que nous devons les conditions de travail et de rémunération de la presse, le salaire unique, la notion de service, le contrôle de l'embauche.

Bref, l'étroitesse de vues, de part et d'autre, entérina un antagonisme qui aurait pu être évité.

---

[80] A vrai dire, les secrétaires correcteurs n'étaient pas les seuls à tenir ce langage, mais je ne ferai pas de délation…

Une solution syndicale aurait consisté à envisager du point de vue de l'ensemble de l'organisation syndicale régionale les mesures à prendre pour reconvertir les typos et limiter la casse. La menace sur les effectifs typos n'aurait pas dû être cantonnée à un problème typo. Et les correcteurs, en particulier, n'avaient rien à gagner à la disparition des typos, qui fournissaient des militants de valeur et qui constituaient en quelque sorte une « zone tampon » entre les correcteurs et les directions des titres. Le problème est que la Chambre typo elle-même n'a sans doute jamais envisagé de faire de la reconversion de ses effectifs un problème d'ensemble, et qu'elle a toujours cherché à régler le problème *contre* les correcteurs. Et lorsqu'elle a cherché des alliances, ce n'était pas avec ceux qui étaient le plus attachés à la notion de métier. Au lieu de s'accrocher à la défense d'un métier dont il fallait accompagner les mutations par une action d'ensemble, elle finit par épouser le discours patronal sur la disparition des métiers et la fusion des tâches.

Beaucoup de typos se persuadèrent (et sans doute leur direction ne fit rien pour les en dissuader) que les correcteurs leur avaient pris leurs postes, ce qui était évidemment faux. Ainsi, lorsque se posa la question de passer sur écran à la Sacijo [81], c'est-à-dire au *Journal officiel* (beaucoup plus tard que dans le reste de la presse) les typos, très fortement hégémoniques, soutenus par leur syndicat et par la direction de l'entreprise, elle-même issue de leurs rangs, empêchèrent férocement les correcteurs d'accéder à des écrans, hantés par les effets supposés ou réels de la « Minute correction ». La diminution terrible des effectifs typos en presse parisienne était, à leurs yeux, la conséquence de l'accès des correcteurs aux écrans. Or le JO était un bastion qu'il fallait défendre à tout prix : y travaillaient 250 photocompositeurs, mais aussi 100 correcteurs. La Sacijo, une entreprise en commandite qui imprimait les publications du gouvernement, était dirigée par un conseil d'administration élu par les salariés. Les typos à eux seuls constituaient la majorité absolue et cette hégémonie était répercutée dans les organes de direction. La direction étant issue de la Chambre typo, et toujours adhérente à celle-ci, on comprendra aisément qu'il y avait une étroite synergie entre le boulevard Blanqui et la rue Desaix [82]. Il était virtuellement impossible de faire quoi que ce soit contre l'avis des photocompositeurs. De leurs dirigeants, s'entend.

Pendant un certain temps, il est vrai, le fait que les correcteurs corrigent sur papier avait permis de préserver des emplois au JO dans nos deux catégories, et la direction de la Sacijo et celle de la Chambre typo jouèrent ce jeu-là intelligemment. Mais progressivement la charge de travail augmenta considérablement et on arriva à un seuil ou cette politique n'était plus possible. L'entreprise se trouva confrontée à la nécessité d'augmenter sensiblement la productivité du travail, et la hantise de voir les correcteurs sur écran empêcha tout progrès dans ce domaine : *toute* l'entreprise était modernisée *sauf* les correcteurs qui travaillaient comme au XIXe siècle : il y avait un goulet d'étranglement qui ralentissait considérablement le travail. Les photocompositeurs reportaient sur écran les corrections que les correcteurs faisaient sur papier, ce qui impliquait une « manutention » des épreuves inouïe entre les deux services. Une perte de temps invraisemblable. La correction sur écran aurait très sensiblement accru la productivité, et la catastrophe que vit actuellement la Sacijo aurait pu être retardée, voire limitée.

L'hostilité des typos du JO envers la modernisation de la correction, et la mauvaise foi des arguments qu'ils avançaient, ne contribuaient pas, en retour, à mettre les correcteurs dans de bonnes dispositions à l'égard de leurs camarades de l'atelier d'à côté. Le souvenir du modèle des rapports typos-correcteurs du JO, fondés sur une hégémonie totale des photocompositeurs dans tous les domaines, a sans doute joué dans la réticence de nombre de correcteurs à entreprendre un

[81] Société de composition et d'impression des journaux officiels.
[82] Sièges respectivement de la Chambre typo et du Journal officiel.

rapprochement avec la Chambre typo lorsque celle-ci revint dans le giron de l'Inter vers 2004-2005.

Offensive patronale

On a du mal aujourd'hui à resituer le contexte des années 1991-1992. La situation en presse était critique pour tout le monde. Chute structurelle des effectifs. Baisse des ventes. Diminution des marchés publicitaires. L'informatique allait accumuler des gains de productivité, contribuant à remplacer le travail vivant par le travail mort. Tout cela allait aggraver l'offensive patronale. Beaucoup pensaient que « c'était foutu », y compris chez les correcteurs. Qu'on en juge :

> L'enjeu de la réunion de la commission de la presse quotidienne était triste mais imposé par les faits : des rouleurs devraient envisager de changer de situation, plus ou moins durablement, et recourir aux moyens légaux qui sanctionnent momentanément l'arrêt de l'activité salariée. (Compte rendu de la commission de la presse du 4 décembre 1991, *Cantonade* n°163, décembre 1991.)

Que c'est joliment dit. Plus de travail pour les rouleurs [83]. Mais l'idée se répandait que le travail de correcteur lui-même disparaîtrait avec l'introduction de la PAO. La situation était encore moins reluisante chez les typos. Cela explique évidemment l'âpreté des enjeux.

Plusieurs choses allaient contribuer à dégrader encore les relations entre nos deux catégories.

Une offensive patronale sans précédent commença en 1992 avec la signature, le 12 juin de cette année-là, d'un accord cadre entre les patrons de presse et le Comité inter, prévoyant des « dispositions sociales » pour résorber les « sureffectifs » en presse. De très nombreux ouvriers quittent la presse, mais ceux qui sont surtout affectés par cet accord sont les typos.

Un an plus tard exactement, le 11 juin 1993, Jean Miot (journaliste de profession, ancien président du Syndicat de la presse parisienne et de l'Agence France-Presse, homme de presse s'il en fut) présente au SPP un rapport destiné à être transmis aux pouvoirs publics, qui ne contribua pas à arranger les relations entre nos deux catégories.

Voici quelques échantillons de sa prose, publiés dans *Cantonade* n° 193 :

> • « Il reste aujourd'hui environ 2500 ouvriers répartis en sept catégories, dont beaucoup connaissent encore des *sureffectifs manifestes... »*
> • « Au-delà de la résorption des sureffectifs, la Presse parisienne doit desserrer les facteurs de blocages – *coûts de fabrication trop élevés et organisation du travail insuffisamment productive. »*
> • « Les mutations technologiques permettent un bouleversement en profondeur dans la mesure où elles *banalisent l'activité technique* de la presse. »
> • « S'agissant de la préparation [le prépresse], l'exemple de nos voisins démontre clairement que *le renforcement de l'informatisation et de l'automatisation entraîne à court terme la disparition des ateliers techniques... »*
> • « La *disparition des ouvriers du Livre* dans la préparation, dont le caractère *irréversible* vient d'être rappelé, marque une *rupture fondamentale* dans le rapport de forces entre les éditeurs et les ouvriers du Livre ; ces derniers n'auront désormais plus la *possibilité de bloquer la préparation des journaux .* »
> • « ...la réforme structurelle porte sur la redéfinition des méthodes de travail dont l'objectif doit être de *redonner à l'entreprise la pleine maîtrise de ses responsabilités ...* Cette réforme permettra *d'échapper à la mainmise du syndicat du Livre* sur les entreprises. »
> • « Pour la première fois, la Presse parisienne dispose, grâce notamment aux mutations technologiques, des atouts nécessaires pour *normaliser les relations sociales avec le Syndicat du Livre et choisir les modes d'organisation de ses entreprises.* Elle peut faire *disparaître le Livre* de la préparation et faire de ses imprimeries une industrie comme une autre, avec des *ouvriers librement choisis* selon leur compétence professionnelle. »

[83] Pour le profane, un « rouleur » en presse est un salarié précaire, en CDD, disons, qui relève de la permanence syndicale (ou bureau d'embauche).

Le même jour, le SPP [84] adressait une « note » au Comité inter. En résumé, l'accord cadre n'a pas été suffisant : « Le rythme actuel de modernisation et de progression de la productivité n'est pas suffisant pour assurer la pérennité de nos journaux… »

> Le renforcement de l'informatisation et de l'automatisation ainsi que la généralisation de la mise en pages électronique modifient la répartition du travail entre concepteur et réalisateur, avec, dans les entreprises qui le souhaitent, un transfert de tâches sous l'autorité de la rédaction.

Dès lors, on retrouvera souvent, dans la littérature de la Chambre typo, cette idée que « la répartition du travail entre concepteur et réalisateur » est modifiée, justifiant l'idée qu'il n'y a plus de métier. La note du SPP prévoit « la suppression ou la transformation des ateliers techniques » et « la disparition des maintenanceurs, des électromécaniciens et des auxiliaires ».

> *Quant aux correcteurs*, ils ont vocation à assurer un rôle se situant de plus en plus en amont, sous l'autorité de la rédaction.

Le rôle des correcteurs, qui n'est donc pas du tout nié, se trouve positionné simplement plus en amont du processus de production.

Mais les accords signés avaient gelé les effectifs de piétons [85]. La permanence ne tournait plus. C'était la fin. Pourtant, dans les années qui suivirent, l'expansion de la presse accrut la charge de travail et permit l'emploi de nombreux correcteurs de la permanence. Ce fut presque un âge d'or pour les permanences syndicales car si les accords gelaient les effectifs fixes des entreprises, la charge de travail supplémentaire nécessitait l'emploi de nombreux « précaires », gérés par les permanences syndicales. Beaucoup d'entre eux purent ainsi travailler pendant des années.

La note du SPP mentionnée évoque des questions qui anticipent les combats que mèneront dans les dix années suivantes les rotativistes et ceux de PDP. Le SPP entend réduire le périmètre professionnel de l'impression en rejetant à la périphérie certaines tâches, soit par la robotisation, soit par la sous-traitance :

> Les évolutions concerneront la robotisation des fonctions de calage-décalage des plaques, la manutention des bobines, la préparation automatique des collages ainsi que l'automatisation des réglages et l'utilisation de systèmes experts d'aide à la décision. La tendance générale consistera en un transfert des tâches propres de production vers des tâches de contrôle et de surveillance, ce qui entraînera le passage progressif d'une industrie de main-d'œuvre à une industrie de « process ». Des techniciens qualifiés seront indispensables pour faire fonctionner les rotatives et les salles d'expédition, mais en nombre plus réduit.

Les tâches de maintenance du matériel seront, aux yeux du SPP, assurées par la sous-traitance.

> Au métier traditionnel d'imprimeur sont venus s'ajouter des métiers périphériques chargés de la maintenance et du nettoiement. Au fil des années, ces catégories périphériques ont assuré des travaux non directement liés à la production. Compte tenu des conditions salariales et sociales en vigueur dans la Presse parisienne, ces interventions peuvent être confiées, pour un coût considérablement plus faible, à des entreprises extérieures spécialisées. C'est le choix retenu par la Presse parisienne.

Les rotativistes se battront avec acharnement pour que les tâches qualifiées de « périphériques » ne leur échappent pas, contribuant ainsi à maintenir de nombreux emplois dans le cadre de la convention collective. Quant aux ouvriers de PDP, en

---

[84] Pour mémoire : le syndicat patronal.

[85] Toujours pour le profane, le « piéton » est celui qui est « en pied », c'est-à-dire en CDI.

opposition à la direction de leur syndicat, le SGL [86], ils réclameront la mise en œuvre de machines dans les centres de distribution afin de requalifier leur métier.

Jean Miot remettra une couche en 1999 dans un rapport au Conseil économique et social :

> Des pans entiers d'ateliers ont disparu : la photocomposition, la photogravure. Restent les correcteurs (d'autant plus indispensables qu'une génération entière a été immolée sur l'autel de la méthode globale d'apprentissage de la lecture) et les rotativistes. *(Les effets des nouvelles technologies sur l'industrie de la presse,* Édition des Journaux officiels, p. II-27, 1999.)

Là encore, il n'est pas question de remettre en cause le rôle des correcteurs. Il apparaît donc clairement que les seuls « ressortissants » de la convention collective des ouvriers qui survivront dans le prépresse presse sont les correcteurs. *D'où l'offensive de la Chambre typo sur leurs postes*.

Les offensives patronales de 1992-1993 auraient dû plus que jamais resserrer les rangs ; pourtant, c'est en septembre de cette même année que la direction du SGL entame son offensive contre le Comité inter, offensive à laquelle se ralliera la Chambre typo.

Des choix catastrophiques

Lorsque la « Minute correction » fut signée, les photocompositeurs travaillaient déjà sur écran en presse parisienne.

Pendant longtemps la Chambre typo s'était arc-boutée à des pratiques anciennes à un moment où l'informatique était introduite dans les rédactions. Nous sommes des typographes, nous ne travaillerons pas dans les rédactions, disaient-ils. Ils ont catégoriquement refusé d'aller dans les rédactions, à une époque où les places étaient à prendre. Et lorsqu'ils ont fini par se rendre compte de leur erreur, il était trop tard : les secrétaires de rédaction avaient occupé les postes.

Ce choix catastrophique a conduit à la lente agonie professionnelle des typos et explique en grande partie ce qui se passe aujourd'hui. Bien entendu, les dirigeants d'aujourd'hui ne reconnaissent pas l'erreur qu'ils ont faite. Ils trouvent des explications contournées pour justifier ce qui s'est passé, ou pour nier que cela s'est passé ainsi, ou encore pour mettre la faute sur le dos des syndiqués de l'époque, qui n'« avaient pas compris ».

On peut dire que la Chambre typo a raté deux chances historiques non seulement de sauver les meubles mais de se positionner fortement en presse.

♦ La première a eu lieu en 1988 avec le projet d'USTECOM. Il s'agissait de constituer une union syndicale entre typos et correcteurs [87]. Cette union syndicale aurait peut-être permis de gagner vingt ans dans les discussions sur une éventuelle fusion entre les deux syndicats, mais elle aurait impliqué que les typos fassent des concessions. Il semble que ce soient les délégués typos du JO qui aient fait capoter l'expérience. Ils en avaient en tout cas les moyens car les effectifs typos de cette entreprise représentaient à peu près la moitié des effectifs de la Chambre typo en presse parisienne. Un rapprochement organique avec les correcteurs aurait eu inévitablement pour conséquence une discussion, au sein de l'entreprise, sur le

---

[86] Qui deviendra plus tard SGLCE par adjonction de « communication écrire ».

[87] La déclaration d'intention de cette initiative disait notamment :

« Nos deux syndicats, la pratique le met en évidence tous les jours, possèdent chacun une partie des clefs qui permettent d'accéder au nouveau champ de l'écrit et de la communication dans l'ordre des fonctions et des qualifications qui découlent logiquement de notre histoire. Mais aucun d'eux n'a, tout seul, ni la ressource d'analyse ni les moyens de lutte, de renforcement, de formation professionnelle suffisants pour être à la hauteur de l'enjeu dans son propre domaine. » (*Cantonade* n° 187, décembre 1997, pp. 36-37.)

positionnement professionnel des deux catégories ; or les typos, très largement hégémoniques, n'y étaient absolument pas disposés.

♦ La seconde a été leur choix inexplicable de se rallier au SGL dans le conflit de l'Inter. Ils pensaient sans doute qu'en se ralliant au SGL et à la Fédération ils se mettraient du côté du manche et qu'ils pourraient plus facilement sauver des postes. Les faits leur ont donné tort. Pendant des années, le Comité inter « canal historique » a été l'élément moteur de la CGT du Livre à Paris. Il a notamment été le maître artisan des négociations sur la RTT, sur le CAATS (départs anticipés).

Après la crise de l'« hébergement » qui a abouti à un spectaculaire renforcement des positions de la coalition correcteurs-rotos-ouvriers de PDP, qui avait repris le « label » Comité inter et qui en réclamait l'héritage, toutes les négociations avec le SPP se faisaient en double : la délégation rotos-correcteurs-PDP d'abord, les autres ensuite. L'inter « bis » a connu une multitude d'évolutions. Ses composantes, voulant ouvertement liquider le Comité inter, ne se référaient plus à lui : pendant un moment ils se sont appelés « Coordination des quatre syndicats », c'est-à-dire Chambre typo, SGLCE (sans les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP), cadres et employés. Puis, lorsqu'ils se sont aperçus que l'appellation « Comité inter » avait une grande résonance psychologique, et surtout une grande légitimité auprès des ouvriers du Livre, ils se sont de nouveau référés à lui.

La Chambre typo s'est *de facto* détournée d'une instance qui faisait de la défense des métiers son arme principale. Elle s'est elle-même positionnée dans un camp qui récusait la notion de métier et s'est, d'une certaine façon, mise du côté du perdant.

La presse était traditionnellement constituée de deux secteurs : l'un regroupait les « catégories graphiques » : typos, correcteurs, photograveurs et imprimeurs rotativistes (ces deux dernières catégories étant adhérentes du SGL) ; et les catégories non graphiques (auxiliaires, ouvriers des NMPP, etc.). Dans les faits, c'étaient les catégories graphiques qui détenaient la direction de l'appareil syndical, à savoir la Comité inter. Comme le SGL était le syndicat le plus puissant, c'était lui qui se trouvait à la direction de l'Inter, et comme parmi les catégories graphiques c'étaient les rotativistes qui étaient les plus nombreux et les plus puissants, ce fut longtemps l'un d'entre eux qui fut secrétaire général de l'Inter. C'était un système hiérarchique extrêmement rigide, mais efficient.

L'éjection du secrétaire rotativiste de l'Inter, Roland Bingler, au début de la crise de l'organe de coordination des ouvriers de la presse, coïncide avec le moment où la disparition de certains métiers devenait évidente et où la direction du SGL mit en place son projet de faire disparaître les syndicats de métier et entreprit d'assurer sans les rotativistes la direction de l'Inter. Pour beaucoup, c'était perçu comme la tentative des catégories non graphiques de prendre en main l'appareil syndical au niveau parisien, tentative soutenue par la direction fédérale qui, jusqu'à présent, n'avait aucune prise sur l'organisation parisienne.

La chambre typo, dont les adhérents étaient professionnellement menacés par les évolutions technologiques, et dont la position dans le « secteur graphique » était menacée, fut peut-être poussée par un déterminisme sociologique implacable à s'allier avec ceux qui, non graphiques au SGL, tentaient de prendre le contrôle de l'appareil.

Mais la « Coordination des quatre syndicats » était une structure composite qui ne constituait en aucune cas un rapport de force suffisant pour négocier une reconversion des typos. La Chambre typo *ne pouvait pas* s'en sortir toute seule [88].

[88] Je pense que dans le contexte de l'époque, *personne* n'était en mesure d'avoir une approche syndicale globale et solidaire de la question, pas plus la direction de la Chambre typo, qui était dans un « trip » hégémonique, que les rotos ou les correcteurs. Pour ce qui est des correcteurs, voici ce qu'écrit, significativement, Jacky Toublet, ancien secrétaire du Syndicat des correcteurs : « Sans doute, avons-nous pratiqué une sorte de guérilla de tous les instants, surtout en jouant sur les contradictions internes à nos partenaires. (…) Quant à l'offensive de la Chambre typo contre nos

On ne saura sans doute jamais quelle est la part réelle des choses, entre sa conviction orgueilleuse d'être digne de son passé glorieux et de pouvoir se débrouiller seule, du mépris dont elle a été l'objet, y compris de la part des correcteurs (certains d'entre eux en tout cas), ou de sa propre volonté politique de liquider l'Inter.

Défense du métier

Le Comité inter rotos-correcteurs-PDP était très préoccupé par la question du métier, de la formation. C'était là un des éléments constitutifs du « mariage de raison » entre les rotativistes et correcteurs. L'idée était que le métier et la qualification professionnelle sont le capital de l'ouvrier. Des débats eurent lieu dans le cadre de l'Inter pour approfondir la question. Il apparaissait clair à tout le monde qu'il ne suffisait pas de proclamer la nécessité de la défense du métier ; il fallait aussi la justifier, la légitimer. Les ouvriers de PDP n'étaient pas exclus de ce débat. Le travail aux NMPP restait pour l'essentiel un travail de manutention. Le Comité inter réclamait la modernisation de cette entreprise multiforme [89] et lors des négociations qui eurent lieu plus tard, revendiquèrent la mise en place de la mécanisation de l'entreprise. Tout le monde était conscient que la mécanisation allait avoir des conséquences sur les effectifs de l'entreprise, mais en même temps c'était la condition de sa survie, c'était aussi l'opportunité de créer des qualifications à la hausse et de constituer un nouveau métier.

Le Syndicat des correcteurs organisa le 22 octobre 1998 à la Bourse du Travail, sous l'égide de l'Inter, un débat sur le thème : « La notion de métier, archaïsme ou modernité ? » avec Jacques Capdevielle, sociologue et coauteur de « En finir avec une approche culpabilisée du corporatisme » [90], une étude qui montre que la référence au métier ne saurait en elle-même constituer un facteur négatif dans la lutte collective pour de meilleures conditions d'existence, qu'elle constitue au contraire un puissant point d'ancrage pour les luttes et leur extension.

Il fallait cesser de considérer que la référence au métier, l'organisation en métiers sont des archaïsmes, il fallait cesser d'avoir des complexes sur cette question. Les grèves de 1995 avaient été menées sous le signe du métier, elles avaient le plus souvent été une réaction contre la remise en cause du statut professionnel des grévistes, et ont été le fait de collectifs professionnels bien déterminés.

---

postes de travail, nous la détournâmes en proposant un nombre important de mutations professionnelles et syndicales vers la correction, venant de toutes les catégories. Cette proposition rompit le tête-à-tête typos-correcteurs et gagna l'appui de nombreuses catégories… » (« La genèse de l'"alliance" avec les rotativistes », *Cantonade* n° 193.)

Lorsque j'étais secrétaire, j'allais parfois, avec Denis Dutheil, secrétaire adjoint, rendre visite, après les réunions du bureau de l'Inter, au secrétaire général de la Chambre typo, deux étages plus bas. Je lui ai dit un jour à peu près ceci : « Plutôt que de nous bouffer le nez sur des questions de positionnement professionnel, collaborons, négocions, définissons quelque chose de commun qui soit viable pour nos deux catégories. » Le secrétaire typo a simplement éludé ma proposition. Je pense que c'était sans espoir. Ma proposition était tellement en contraste avec l'expérience qu'il avait des rapports entre nos deux syndicats qu'il n'a pas pu la prendre au sérieux. Mais peut-être aussi était-elle totalement en opposition avec la ligne hégémonique que la Chambre typo appliquait depuis longtemps à notre égard, en particulier au JO (100 correcteurs, 250 typos). Enfin, et surtout, le camarade a dû penser que mon attitude conciliante était motivée par le désir de négocier, en contrepartie, le passage sur écran des correcteurs au JO, ce à quoi les typos (base, délégués, syndicat et direction de la Sacijo) étaient férocement opposés. Ce n'était pas du tout mon intention. Et même si cela avait été le cas, je suis convaincu que sur le plan régional, les typos y auraient gagné. C'est une de mes satisfactions d'avoir au moins tenté la chose. J'ai d'ailleurs plusieurs fois abordé la question lors de réunions communes avec les typos.

[89] L'organigramme de l'ensembles des sociétés qui constituaient l'usine à gaz NMPP aurait été le cauchemar de tout gestionnaire.

[90] « En finir avec une approche culpabilisée du corporatisme », Sophie Béroud, Jacques Capdevielle, in *Faire mouvement, novembre-décembre 1995,* PUF. – Jacques Capdevielle publia par la suite *Modernité du corporatisme,* Les Presses de Sciences Po.

Sortez la représentation en métiers par la porte, elle revient par la fenêtre : les coordinations, constituées en marge des syndicats n'ont le plus souvent été rien d'autre que la forme d'organisation de catégories professionnelles détentrices d'un savoir-faire (infirmières, agents de conduite de la SNCF), dont les syndicats d'industrie n'assuraient pas correctement la représentation : ces coordinations exprimaient la volonté de nombre de salariés de maîtriser leur lutte, de décider eux-mêmes de leurs mots d'ordre, de parler de leur métier, ce qui n'a pas du tout empêché à la fois une mobilisation intercatégorielle de grande ampleur et la remise en cause globale du libéralisme. Les coordinations avaient été le symptôme d'une carence de prise en charge de ces questions par les organisations syndicales. Quelques intellectuels vinrent à notre rescousse :

> Un mouvement organisé par catégories permet plus facilement de gérer sa lutte qu'un mouvement intercatégoriel de grande ampleur, comme ceux organisés par les organisations syndicales [91].

Mais cette étape ne trahit pas forcément une sclérose, « le détour préalable par le rassemblement identitaire pouvant au contraire annoncer une capacité d'ouverture ».

En fait, « le renouveau du mouvement corporatif a engendré depuis la fin des années quatre-vingts des grèves plus unitaires et plus mobilisatrices qu'auparavant, l'évolution s'accentuant d'ailleurs en 1993 avec une sorte de collectivisation des conflits, plus politiques et corporatifs que catégoriels ou locaux » [92]. La référence au métier ne disparaît pas, elle contribue au contraire à nourrir un mouvement offensif dont le contenu politique est évident. En effet, les grèves de 1995 ont largement été une protestation de masse contre la politique néolibérale et les conséquences de la mondialisation.

> Les revendications tournant autour du métier – c'est-à-dire de compétences professionnelles qui confèrent au travail une utilité sociale et ne le réduisent pas à la seule exploitation d'une force interchangeable et dépourvue d'initiative – autorisent à voir l'ensemble des luttes sociales en dehors du prisme d'« un continent morcelé et silencieux ». L'énoncé de cette continuité, que l'on pourrait étayer en poursuivant le recensement des conflits les plus récents, paraît d'autant plus incontournable que la problématique du métier s'inscrit au cœur de l'automne 1995. L'unité des différents acteurs en lutte s'est en effet réalisée en amont des rapprochements syndicaux, que cette unité se soit construite à partir d'assemblées générales catégorielles ou intercatégorielles, mais toujours dans le cadre professionnel [93].

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la notion de métier a disparu du vocabulaire « managérial » moderne, au profit de celle d'emploi, de tâche, de fonction, si possible interchangeables. Le remplacement de la référence au métier par celle de la « compétence » vise à favoriser la flexibilité et à encourager une logique de concurrence au détriment de la solidarité.

C'est dans la perspective d'une réflexion sur le métier de correcteur, et afin de toucher des correcteurs non syndiqués à la CGT ou pas syndiqués du tout, qu'a été annoncée, lors d'une réunion du bureau de l'Inter, la constitution d'une « Association nationale des correcteurs et réviseurs ». C'est à la suite de cette proposition qu'est née l'idée d'Antrapresse [94], fondée sur le même principe, mais intéressant l'ensemble des travailleurs de la presse soucieux de ne pas laisser affaiblir l'idée de métier et de qualification professionnelle. Le succès de cette initiative montre qu'elle correspondait à un réel besoin.

Antrapresse est une association formée à l'initiative du Comité inter « canal historique » (correcteurs, rotativistes, PDP) et constituée de ce dernier et d'un certain nombre de structures syndicales de la presse de province (CGT

---

91 Jean-Michel Denis, *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, Syllepse, Paris 1996.

92 *Loc. cit.*.

93 *Ibid*, p. 81.

94 Voir infra : « L'Association nationale des correcteurs et Antrapresse ».

évidemment). Son objet était de réunir des camarades de province et de Paris pour discuter de sujets qui n'étaient alors que peu ou pas traités par la Filpac, surtout des questions professionnelles, mais aussi syndicales. Elle servit également de relais important pour l'information – celles qu'on ne pouvait pas avoir autrement… Cette association n'avait pas pour but déclaré de constituer une « opposition » à la direction fédérale, mais elle en était une tout de même, un tout petit peu... Je dirais cependant qu'elle avait moins la préoccupation de se positionner « contre » que de se positionner « pour », et constituait une réelle force propositionnelle. Antrapresse existe toujours, plus que jamais, même.

La Chambre typo parlait de « fusion des tâches », les fonctions des différents métiers du prépresse étant vouées à se mêler en une seule, dans laquelle régnerait une polyvalence généralisée. Les correcteurs étaient bien sûr vigoureusement opposés à une telle perspective, et ils étaient en cela soutenus par les rotativistes. La fusion des tâches, qui faisait effectivement partie de l'appareil argumentatif de la Chambre typo, était un des éléments de sa stratégie de survie, qui visait à empiéter sur le territoire professionnel des autres catégories (notamment secrétaires de rédaction et correcteurs). Comme la Chambre typo était alliée au SGL, qui lui-même était très proche de la direction fédérale, il n'y avait qu'un pas à faire pour déduire que l'opposition de la direction fédérale à la constitution d'un syndicat national faisait partie d'une stratégie globale d'élimination des correcteurs. Ce n'était d'ailleurs pas entièrement faux. Les correcteurs avaient constaté que là où, en province, la fusion des tâches avait été acceptée, la correction avait progressivement disparu : les typos faisaient à tour de rôle de la correction – mal, en plus – qui était considérée comme une corvée. Les correcteurs objectaient que la fusion des tâches pouvait s'appliquer dans certains cas mais pas à la correction, qui restait un métier à part entière : fusionner les tâches en empiétant sur la fonction de correcteur n'avait par ailleurs jamais sauvé aucun poste, au contraire. On voit que l'idée d'un syndicat national était fondée en partie sur la conviction, pas tout à fait dénuée de fondement, que la fédération avait soutenu la « fusion » du métier de correcteur avec les autres métiers du prépresse dans les journaux de province.

Les craintes concernant les tentatives d'empiétement de la Chambre typo sur le métier de correcteur étaient loin d'être infondées. Les typos parisiens se sont trouvés devant la nécessité de requalifier un métier qui disparaissait dans ses formes traditionnelles. C'était là un souci tout à fait légitime. Mais au lieu de le faire en coopération avec les correcteurs, ils l'ont fait *contre* les correcteurs. C'est ainsi qu'on a pu voir apparaître un prétendu « certificat de qualification professionnelle »[95] qui définissait les tâches du typo « nouvelle manière », lesquelles incluaient *l'ensemble du travail de correcteur*[96]. Pousse-toi de là que je m'y mette, en somme. Qu'on en juge : cette nouvelle qualification devait permettre de « mettre en forme et enrichir le texte dans le respect des règles typographiques », d'« effectuer les corrections », d'« améliorer la lisibilité des textes (ponctuation, choix des mots, suppression des redondances » ; de « vérifier les corrections orthographiques et typographiques », de « contrôler les titres et les légendes ».

Il convient de préciser que cette affaire de « certification de qualification professionnelle » est aujourd'hui, pour la Chambre typo, complètement dépassée.

Le rappel des tentatives faites par la Chambre typo pendant ces vingt dernières années pour essayer de maintenir ses effectifs et son positionnement professionnel montre des résultats accablants.

1. Plutôt que de se rapprocher de l'Inter, qui aurait pu constituer une réelle force de négociation et de pression pour imposer un positionnement dans les rédactions,

[95] Bulletin de la Chambre syndicale typographique n° 525 de mars 2003.
[96] Cf. Jacques Dumeunier, Tribune libre de *Cantonade* n° 204, automne 2003, p. 46.

la Chambre typo, après une petite période d'observation, s'est ralliée au SGL, mais ça n'a pas été très concluant.

2. Ensuite elle a tenté un rapprochement avec les photograveurs (vers 1998-1999) qui n'a absolument rien donné. On se souvient de la tentative de constitution de la qualification de « compograveur » : les typos mirent fin à l'expérience parce que leurs camarades photograveurs réclamèrent (et obtinrent, comme au JO) la part du lion [97].

3. Un peu plus tard elle a tenté une sorte d'OPA sur le SNJ CGT qui a elle aussi raté.

4. Si on compte l'expérience avortée de rapprochement avec les correcteurs à travers l'USTECOM en 1988, cela fait quatre tentatives de recomposition en vingt ans, quatre échecs.

Temps nouveaux, syndicats nouveaux ?

Les vicissitudes de l'Inter « historique » étaient en partie attribuables à la perspective d'entrée de la Filpac et de la CGT dans la Confédération européenne des syndicats ; cette dernière aurait imposé à la direction fédérale des mesures de réorganisation conditionnant son adhésion.

1998 a décidément été une année dense en événements car cette année-là eut lieu – du 5 au 7 février – une conférence organisée par la Confédération européenne des syndicats, intitulée « Temps nouveaux, syndicats nouveaux », tout un programme. Les comptes rendus de cette réunion nous intéressèrent particulièrement, et contribuèrent quelque peu à éclairer notre lanterne sur les évolutions alors en cours.

Dans le discours des syndicalistes européens *new look* version Europe capitaliste, l'idée de « moderniser les structures », « d'adapter les structures » revenait constamment : « les syndicats ont des structures qui correspondent au monde du travail des années 50 et 60 ». Il faut que les syndicats nationaux s'européanisent, déclarait Reiner Hoffmann, directeur de l'ISE.

Estimant qu'il fallait modifier la façon de recruter, un autre participant faisait remarquer que « ce n'est pas un délégué d'une grande entreprise qui peut recruter quelqu'un de MacDonald's », et il concluait qu'« il faut modifier nos structures syndicales. Il faut moderniser les relations de travail » (Peter Cassells, Dublin). Curieuse façon d'envisager l'action syndicale, qui n'est pas perçue comme un processus d'auto-organisation des travailleurs sur leur lieu de travail pour lutter contre l'exploitation qu'ils subissent, mais comme un processus de recrutement identique à celui d'une entreprise qui propose ses services – et on verra que c'est bien de cela qu'il s'agit.

En effet, les syndicats sont de plus en plus gérés comme une entreprise, l'exemple de la CFDT étant particulièrement significatif, où Nicole Notat exigeait de ne pas être tutoyée par ses proches collaborateurs. Désormais, le recrutement syndical consiste à convaincre les travailleurs à s'insérer dans une relation de collaboration avec les employeurs :

> « Nous voulons faire en sorte que les syndicats puissent aider l'Europe. (...) Est-ce que les syndicats peuvent contribuer à la cohésion sociale ? » dit l'un des participants à cette conférence (Reiner Hoffmann).

[97] Voici ce que dit un ancien secrétaire du syndicat des correcteurs à ce sujet : « Typographes et photograveurs (…) ont un moment eu l'idée de fusionner et de créer une nouvelle qualification, celle de "compograveur", cette démarche étant même entérinée par un accord régional signé avec le SPP. Cet accord pouvait avoir un sens sur le papier, mais il s'avéra vite un marché de dupes dans les entreprises. En effet, nos camarades typographes, pourtant très avertis et de nature méfiante, ont dû avoir un trou de mémoire et oublier que leurs "partenaires", avant de devenir photograveurs, étaient des clicheurs, lesquels avaient la réputation (justifiée !) de considérer que ce qui est à eux est à eux, et ce qui est aux autres... se négocie ! Les clicheurs n'existent plus, mais leur tradition est restée fortement ancrée et les typos ont pu le constater à leurs dépens ! » (P. Lagrue, *Cantonade* n° 187, p. 39.)

Dans cette perspective, le syndicaliste est un marchand qui vend un mode de relation au travail au même titre qu'une agence de voyages vend un mode de vacances.

Rentabilité syndicale

Il ne fallait pas s'étonner si, par conséquent, la rentabilité syndicale faisait son entrée dans le monde du travail : « Un syndicat, ça coûte cher. C'est pour cela qu'aux Pays-Bas il y a des fusions de syndicats. Avec les fusions, on peut offrir des services *(sic)* que l'on ne pouvait pas avant. C'est la rationalisation comme les banques le font » (Jelle Visser, Université d'Amsterdam). Un syndicat n'est donc plus une organisation dans laquelle les travailleurs, comptant sur leurs seules forces, se rassemblent pour lutter, mais un prestataire de services et, comme tel, soumis à des considérations de rentabilité. Ceux qui ne partagent pas cette optique sont stigmatisés pour leur archaïsme : « Dans les réunions de comité de groupe, il y a des syndicalistes purs et durs qui ne sont pas à un niveau de compréhension terrible. C'est vraiment une barrière qu'il faut lever » (Bernadette Tesch-Segol, EURO-FIET, Bruxelles). Ce genre de déclaration est évidemment relayé par un représentant de la CFDT : « Il y a une première vision profondément liée à un syndicalisme limité à la contestation, qui rentre très peu dans les négociations et les compromis et qui est opposé à la conception de la CES. Et il y a l'autre vision liée à la CES », celle de la CFDT, évidemment. Le « méchant » stigmatisé par le représentant de la CFDT était évidemment la CGT, qui faisait pourtant de gros efforts pour se mettre aux normes.

La principale préoccupation de ces syndicalistes européens semblait de se conformer aux exigences patronales en matière d'organisation du travail, particulièrement pour ce qui concerne la flexibilité : ainsi, Giuseppe Casadio (CGIL, Rome) déclarait-t-il qu'« il faut dépasser de façon définitive le conflit idéologique sur la flexibilité du travail. Il y a des éléments positifs qu'il faut savoir utiliser dans ces nouvelles formes de travail. Il est évident que ce n'est pas facile pour l'ouvrier qui a fait 30 ans le même travail. Cela affectera à terme les structures des syndicats ». Il ajoute : « La flexibilité peut avoir un côté positif, y compris pour les travailleurs. »

De même, Reinhard Kuhlmann (FEM Bruxelles) : « La décentralisation et l'européanisation, ce n'est pas une contradiction. (...). » Dans le secteur métallurgique « nous sommes tombés d'accord de ne pas mettre l'horaire hebdomadaire mais l'annualisation. Nous travaillons à définir un temps de travail par an qui servirait de référence pour les négociations collectives décentralisées. »

Tout cela devait avoir des conséquences importantes dans l'activité syndicale quotidienne et dans l'organisation : en effet, la monnaie unique « va retirer les négociations des rémunérations du niveau local. Nous voulons mettre en œuvre des négociations collectives régionales. La Rhénanie du Nord, les Pays-Bas, la Belgique travaillent ensemble en mettant en réseau leurs négociations. Le transfert du niveau régional vers le niveau européen doit se faire. » « Décentralisation et européanisation ne sont pas contradictoires, ce sont les deux faces d'une même médaille. » (Reinhard Kuhlmann.)

Centralisation accrue

Autrement dit, l'initiative de l'action va devenir de plus en plus centralisée, avec pour corollaire la centralisation accrue des moyens financiers : les structures de base du mouvement syndical n'auront plus aucun moyen d'action. C'est que « le syndicalisme est défenseur de l'intérêt général et pas seulement des salariés qu'il représente » (Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la CES).

En langage décodé, cela veut dire que seuls les dirigeants syndicaux de haut niveau, c'est-à-dire au seul niveau européen, sont habilités à décider ce qui est l'intérêt des travailleurs, et que toute décision, toute initiative concernant l'activité syndicale relève de la seule compétence des dirigeants : les syndiqués de base se voient retirer toute capacité de décision. Un mouvement revendicatif, ou la

moindre initiative qui n'auront pas l'aval de la direction seront par conséquent condamnés parce qu'ils ne correspondront pas à l'idée que se font les dirigeants de « l'intérêt général » des travailleurs. L'analyse que nous faisions à l'époque s'est plutôt trouvée confirmée depuis.

Une telle centralisation des décisions ne semble pas se faire sans tiraillements : « Il y a le problème du transfert de pouvoir. (...) Je comprends que l'IG-Metall ait du mal à transférer des pouvoirs à la CES », déclare Jean Lapeyre. La Filpac aurait-elle transféré ses pouvoirs à la CES sans qu'on s'en soit rendu compte ?

Les modifications de l'organisation des syndicats consistent à aligner ces derniers sur l'organisation étatique : « Les États sont en train de voir certaines parties de leur souveraineté transférées au niveau européen. Si nous voulons être conséquents, le mouvement syndical doit voir certaines parties de sa souveraineté transférées au niveau européen. C'est au niveau européen qu'il nous faut un transfert des responsabilités. » (Emilio Gabaglio, secrétaire général de la CES.)

« Dépasser » les conventions collectives

La tentation d'adapter les structures des confédérations syndicales aux nouvelles formes d'organisation administrative et aux regroupements ministériels ne s'arrête pas aux frontières étatiques. Les regroupements des fédérations professionnelles sont en préparation à tous les niveaux, s'adaptant au mouvement de libéralisation des marchés, laquelle libéralisation implique la disparition des obstacles que constituent les conquêtes sociales acquises la plupart du temps de haute lutte.

Ainsi, selon News Internationale des communications, quatre secrétariats professionnels internationaux, l'Internationale des communications (IC), la fédération internationale des employés et techniciens (FIET), la fédération graphique internationale (FGI), et l'Internationale des médias et divertissements *(sic)* (MEI) étudient la création d'une nouvelle Internationale pour « les services, les communications, les médias et les cadres ». Le but visé est de « se donner la capacité d'améliorer les services aux adhérents », aux niveaux mondial et régional, en créant un siège central commun, en travaillant ensemble dans les régions, en partageant la technologie de l'information, les systèmes en matière de finances et d'administration.

Il s'agirait ainsi de « renforcer la voix des travailleurs dans les institutions mondiales et dans les structures régionales de collaboration économique ».

S'adapter aux structures mondiales, se couler dans les structures régionales « dépassant » les conventions collectives et accords de branche nationaux, participer aux organisations de collaboration économique, cela a évidemment peu à voir avec le syndicalisme indépendant, s'appuyant sur les acquis sociaux professionnels et interprofessionnels pour les étendre. On peut aisément deviner que s'il y a une normalisation, au niveau européen, en matière d'acquis sociaux, elle ne se fera pas à la hausse sur les exemples les plus avantageux pour les travailleurs...

Ces projets de dissolution des travailleurs qualifiés dans le secteur de la communication en général, voire du « divertissement », sont à rapprocher de la mise en place de comités syndicaux européens dans le cadre de la CES (Confédération européenne des syndicats), réduits à quatorze secteurs se répartissant les différentes catégories de travailleurs.

Le projet de la direction confédérale CGT semblait s'inscrire totalement dans cette évolution. Comme le disait Bernard Thibault, avant de succéder à Louis Viannet, « il faut accélérer le processus de renouveau syndical » (Cité par *Le Monde,* 30 mai 1998).

S'adapter aux normes européennes

Soucieuse de se restructurer et s'adapter aux normes européennes, afin d'être admise dans la Confédération européenne des syndicats, la CGT a quitté la Fédération syndicale mondiale en décembre 1995, lors de son 45e congrès. C'est à

ce même congrès que la confédération a retiré de ses statuts l'objectif de « suppression de l'exploitation capitaliste ». Un tiers des délégués avaient voté contre cette décision.

Dans *Le Peuple,* le mensuel de la CGT (n° 1475-1476, 25 mars 1998), on apprend qu'on ne peut pas « éviter de poursuivre nos réflexions sur la notion de syndicat interprofessionnel ».

Cette restructuration implique en particulier la réduction du nombre des fédérations, ainsi que la remise en cause du concept de convention collective : « La référence aux conventions collectives et aux accords collectifs constitue un des critères fédératifs essentiels », lit-on. Fort bien. Mais « ces situations ont fortement évolué dans le temps du fait des transformations d'organisation économique – du développement des groupes notamment –, du développement d'activités nouvelles, des transformations d'activités traditionnelles ». « Dans cette perspective, la commission considère qu'il faut procéder à une révision des champs d'activités sur lesquels sont adossés les regroupements fédératifs. » « Une telle révision (...) aura pour résultante la réduction du nombre de fédérations et le redimensionnement de celles-ci. »

Partant d'un constat réel – la constitution de secteurs importants du salariat dont la physionomie ne ressemble plus du tout au salariat habituel (ce qu'un participant à la conférence de février appelle « travail atypique »), la direction confédérale envisage de restructurer l'organisation afin que son champ de recrutement puisse toucher ces « travailleurs atypiques » ; mais dans ce processus elle remet en cause non seulement les modes d'organisation des secteurs de travailleurs « non atypiques » qui avaient prouvé leur efficacité, mais aussi leurs statuts et leurs conventions collectives, qui sont menacés partout par la politique européenne. On peut donc être inquiet devant ces « révisions des champs d'activité » des fédérations.

Quant aux unions locales et départementales, « les formes du déploiement économique, social, et le décisionnel des activités donnent à la fois une dimension plus large (Europe, monde) et plus locale (bassin d'emploi) ». On ne sait pas trop ce que ce jargon technocratique veut dire. Le *décisionnel* désigne-t-il simplement ce qui relève de la décision, ou implique-t-il ceux qui participent à la prise de décision ?

On retrouve le discours syndical européen *new look* de la conférence organisée par la Confédération européenne des syndicats : « La décentralisation et l'européanisation, ce n'est pas une contradiction. (...) » « Décentralisation et européanisation ne sont pas contradictoires, ce sont les deux faces d'une même médaille. » (Reinhard Kuhlmann, FEM Bruxelles.) Selon *Le Peuple,* « le niveau décisionnel départemental n'est plus ni aussi effectif ni aussi lisible ». Là, on croit comprendre que ce qui relève de la décision se situe à un niveau plus élevé que le département, autrement dit les structures de base des syndicats se voient confisquer leur capacité de décision.

> La construction européenne contribue à renforcer encore cette dimension régionale, via les politiques structurelles. Au total, n'y a-t-il pas besoin de transformer les structures territoriales de la CGT ?

Les enjeux réels de cette évolution sont efficacement masqués par un membre de la commission exécutive confédérale, qui noie le poisson sous du verbiage moderniste incompréhensible :

> Nous avons à nous débarrasser de notre conception reposant sur la centralité, l'élaboration à divers niveaux d'une pensée commune (ou unique) ciment de notre activité syndicale. La construction par le revendicatif, la pratique syndicale nouvelle dans des rapports nouveaux interactifs et complexes, la mise en commun de nos diversités, mettant en cause notre fonctionnement vertical et horizontal, interpelle le fonctionnement confédéral.

On avait l'impression que la négociation pour la négociation, sans établissement d'un rapport de force, devenait une vertu et que le fait de signer des accords, n'importe quel accord, même sans aucun contenu, était, vis-à-vis du patronat, une preuve de bonne volonté de la part de l'organisation syndicale.

Le Comité inter en était venu à la conclusion que le projet syndical que les instances confédérales, et peut-être fédérales, concoctait visait à la constitution d'un syndicalisme sans adhérents, constitué exclusivement de fonctionnaires technocrates, un syndicalisme dont l'influence ne serait pas déterminée par la capacité de mobilisation des travailleurs mais par les pourcentages de voix obtenues aux élections professionnelles qui définiraient la répartition des postes dans un « machin » supranational échappant à tout contrôle.

III. – 1998 : une année charnière

Les syndicats qui se sont retirés du Comité inter avaient pendant un temps continué à se réclamer de lui, mais, de plus en plus, on parle de la « coordination des quatre syndicats » (CSTP, SGLCE, cadres et employés). Mais peu à peu, la référence au Comité inter réapparaîtra progressivement, pour disparaître, puis reparaître au fil des opportunités.

Le projet du SGLCE n'avait pas changé : liquider les syndicats de métier et constituer un syndicat d'industrie et nombre de militants ne comprenaient pas très bien ce que la Chambre typo – syndicat de métier s'il en fut – faisait dans un regroupement qui affichait un tel projet qui, par ailleurs, signifiait également la liquidation du Comité inter.

Les employés, qui étaient organisés dans un syndicat national, étaient représentés dans le Coordination des quatre syndicats par leur bureau parisien. Mais un beau matin les employés parisiens se réveillèrent en apprenant qu'il s'était produit une sorte de putsch, une « scission interne » si on peut dire : désormais, les employés de presse parisiens n'étaient plus adhérents de leur syndicat national mais du Syndicat général du Livre et de la communication écrite. La chose s'était produite dans les circonstances les plus bureaucratiques et le permanent syndical des employés parisiens se retrouva avec un poste au sein de son nouveau syndicat.

La séparation en deux du Livre parisien eut pour conséquence que toutes les réunions avec le syndicat patronal se faisaient en double. Le Comité inter « canal historique » passait d'abord, la « Coordination des quatre syndicats » ensuite.

Une telle situation n'était pas trop grave lorsque survenait un problème qui ne concernait qu'un syndicat ou une catégorie à l'intérieur d'un syndicat. Mais lorsque survenait un problème d'ordre général, on frôlait parfois la catastrophe. Et, surtout, il n'y avait plus de réflexion collective sur les problèmes généraux ; les négociations sur ces problèmes avec les patrons se faisaient en ordre dispersé, avec parfois des prises de position contradictoires.

Sur le projet de constitution d'un pôle professionnel de retraite (mai 98)

Ainsi, le 29 mai 1998 eut lieu une réunion entre le syndicat patronal, le SPP et l'ensemble des représentants de la presse parisienne, tous syndicats et catégories confondus, Comité inter « maintenu » et « coordination ».

Il s'agissait de rédiger une minute de discussion sur le projet de constitution d'un pôle professionnel de retraite et de prévoyance ; autrement dit, la réunion ne soulevait pas de problème majeur. Or le représentant patronal et celui du SGLCE s'étaient manifestement mis d'accord préalablement sur un document dont le Comité inter n'avait pas eu connaissance. Ce document ne faisait aucune mention aux *ouvriers* du Livre, mais parlait des *salariés*. Une engueulade très vive eut alors

lieu entre les porte-parole des deux représentations syndicales, devant les patrons. Quel en était l'enjeu ?

Nous avions constaté que depuis un certain temps les documents de la « coordination » n'évoquaient pratiquement plus la convention collective des ouvriers de la presse. Par ailleurs, Michel Muller, le secrétaire général de la fédération, avait fait quelques déclarations publiques sur la convention collective qui nous avaient inquiétés.

Nous considérions, quant à nous, que la convention collective était un cadre que nous ne voulions pas voir remis en cause, car elle offrait des garanties qui risquaient de disparaître si nous devions la renégocier, ou si nous introduisions des pratiques qui lui étaient contradictoires. C'est pourquoi le Comité inter insista lors de cette réunion du 29 mai pour qu'on mette « ouvrier » et non « salarié ».

Pourquoi les responsables de la « coordination » insistaient-ils pour mettre « salariés » ? Dans la perspective de la constitution d'un syndicat d'industrie, ils entendaient réunir l'ensemble des catégories professionnelles concernées, en y incluant les employés. Or : 1) traditionnellement les employés ne participaient pas au Comité inter, et 2) ne n'étaient pas concernés par la convention collective des ouvriers de la presse.

– sur le premier point, il ne s'agissait pas d'une exclusion à priori des employés par le Comité inter ; il aurait été tout à fait possible d'envisager une modalité permettant leur participation, étant entendu que les travailleurs relevant d'une convention collective ne participent pas aux décisions sur les problèmes des travailleurs relevant d'une autre convention collective, mais les uns et les autres se soutenant mutuellement dans leurs actions et déterminant ensemble les modalités de lutte commune.
– sur le second point, la délégation du Comité inter « maintenu » estimait qu'il était indispensable de mentionner les ouvriers du Livre : c'était un principe élémentaire que dans tout document signé avec les patrons on mentionne les références légitimantes, et la notion d'ouvrier du Livre en était une (comme celle de convention collective).

Dans le cas concerné par la réunion du 29 mai, cependant, la notion de salariés était parfaitement légitime, puisque les employés de la presse cotisent à la mutuelle. Il n'était pas question qu'ils soient exclus de ce document.

Il aurait été facile de trouver une formulation introduisant ces deux notions, sans affaiblir la portée du texte. Mais pour cela il aurait fallu se rencontrer auparavant.

Le résultat de cette lamentable affaire fut que deux textes avaient été signés avec les patrons, l'un mentionnant « ouvriers », l'autre mentionnant « salariés ». A la suite de cette affaire, le Syndicat des correcteurs a envoya, le 8 juin, aux différentes parties présentes à cette réunion, une lettre dont le texte suit :

Lettre du 8 juin 1998 du Syndicat des correcteurs au SGLCE, à la CSTP, au SNEPL (employés) et au SNCTLC (cadres)

Chers camarades,

Vendredi 29 mai a eu lieu une réunion entre le SPP et les représentants des syndicats de la presse parisienne.

Lors de cette réunion, des désaccords entre les délégations ont donné lieu à des incidents regrettables en présence de la partie patronale.

De tels désaccords auraient pu facilement être aplanis à l'occasion d'une rencontre préparatoire. Nous aurions ainsi pu éviter de mettre les patrons en position virtuelle d'arbitre de nos désaccords. C'est pourquoi nous réitérons notre proposition de revenir à la pratique des réunions préparatoires.

Si aujourd'hui plusieurs conceptions de l'organisation et de la pratique syndicales s'opposent dans le Livre parisien, cette opposition ne devrait pas prendre les patrons pour témoins, elle devrait se limiter à un débat syndical interne.

Nous estimons que les camarades rotativistes et de PDP-REC doivent assister à ces réunions [98].

Quelle que soit l'issue de nos divergences, l'argument selon lequel les rotativistes et les camarades de PDP-REC ne constituent pas un syndicat, et que leur présence à une préparatoire équivaudrait à les légitimer comme tels, ne saurait, à nos yeux, justifier leur exclusion de ces préparatoires.

Quel que soit l'état actuel de nos divergences, nous devrions être capables de faire preuve de bon sens et de les dépasser momentanément pour éviter des dérapages tels que ceux de vendredi dernier.

C'est pourquoi nous renouvelons notre proposition de faire des réunions préparatoires préalablement à toute réunion avec la partie patronale.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, recevez, camarades, nos salutations syndicalistes.

La réponse du SGLCE, une semaine plus tard, était particulièrement intéressante car elle montrait clairement quels étaient les enjeux du débat et ses conséquences pratiques.

Le *Livre parisien* (n° 281), organe du SGLCE, n'a pas publié la lettre du Syndicat des correcteurs, mais a reproduit... la réponse qu'en fait la SGLCE... Cette conception du débat, où seul un point de vue peut s'exprimer, ne fit malheureusement que conforter les réserves de nombre de militants envers le « syndicat unique ». Lorsque le Syndicat des correcteurs publia un supplément à *Cantonade* sur la crise du Comité inter (juin 1998), l'article de Christian Guillaumie exposant le point de vue du SGLCE y était reproduit *in extenso*. Dans la permanence des correcteurs, à la bourse du travail, les publications de la fédération et du SGLCE étaient exposées et accessibles à tous.

Lettre 15 juin 1998 du SGLCE (Daniel Légerot) au Syndicat des correcteurs [99]

Chers camarades,

Notre Commission exécutive a discuté de vos récents courriers et déclarations. Elle tient à vous exprimer son opinion.

Vous faites état « d'incidents regrettables en présence de la partie patronale » lors de la réunion avec le SPP du 29 mai dernier. Les attaques directes contre notre syndicat et notre camarade Christian Guillaumie sont bien autre chose que des incidents. Elles ont atteint, cette fois, un véritable paroxysme condamnable sans réserve. Elles discréditent gravement nos organisations.

Comme vous, nous sommes particulièrement conscients des dégâts causés par une telle attitude. Comme vous, nous considérons qu'une confrontation « ne devrait pas prendre les patrons pour témoins » et « devrait se limiter à un débat syndical interne ». Vous l'aurez remarqué, notre délégation s'est en permanence inscrite, par son sang-froid et sa réserve, hors de ce « jeu » lamentable.

Il est regrettable, par ailleurs, que la minute de discussion du 29 mai sur le projet de constitution d'un pôle professionnel de retraite et de prévoyance communication ait été contestée par les mêmes du fait qu'elle concernait l'ensemble des salariés de la Presse parisienne.

Selon vous, ces problèmes seraient dus à l'absence de réunions préparatoires. Ils sont la conséquence d'un comportement irresponsable qui n'est pas nouveau mais perdure et s'aggrave.

Des réunions préparatoires sont régulièrement convoquées préalablement à chaque discussion avec le SPP. Elles s'accompagnent de comptes rendus. Votre syndicat refuse d'y participer, de même que les responsables rotativistes et du REC. Concernant ces derniers, membres du SGLCE, leur pleine représentation serait assurée dans notre délégation.

---

[98] La représentativité des élus de PDP pouvait difficilement être contestée : aux élections professionnelles du 12 juin 1998, la CGT y obtenait 85,5 % des voix exprimées et dix sièges sur dix au comité d'établissement. En ce qui concerne l'élection des délégués du personnel, la CGT remportait treize sièges sur quatorze à pourvoir. (*Le Livre parisien* n° 282.)

[99] Publiée dans *Le Livre parisien* n° 281, juillet-août-septembre 1998.

De plus, nous venons d'apprendre qu'une réunion se tiendra le 18 prochain entre le SPP, votre syndicat et les secrétaires rotativistes. Il s'agit d'une initiative catégorielle contraire à l'esprit du fonctionnement de l'Inter auquel vous vous référez.

Notre syndicat a élaboré un projet de règlement intérieur du Comité inter presse. Il l'a soumis aux autres composantes et au SNEPL.

A notre avis, le Comité inter doit devenir, ou redevenir, une véritable coordination de syndicats et non de catégories par ailleurs représentées dans leur propre syndicat. Cette opinion est largement partagée par les autres organisations.

Votre syndicat s'en tient à solliciter une réunion du bureau de l'Inter sans prise en compte quelconque de la réalité de la situation : la nécessité de rompre avec le fonctionnement passé s'impose, les principes mêmes de la fonction du Comité inter de coordination syndicale doivent prévaloir.

Nous précisons que la délégation du SGLCE et du CILP doit se concevoir sur la base du syndicat représentant l'ensemble de ses groupes et sections.

Il s'agit bien de décisions à prendre par les syndicats. La discussion s'entend à leur niveau.

Espérant que ces appréciations contribueront à lever toute ambiguïté, nous réitérons notre proposition d'une rencontre entre les cinq syndicats du Livre parisien.

Recevez, chers camarades, nos salutations syndicalistes.

Cette lettre était d'un grand intérêt. Elle contribua de façon importante à éclaircir les positions respectives sur la question de l'action quotidienne et sur la question du Comité inter. La lettre de Daniel Légerot faisait état d'une réunion avec le SPP, le 18 juin, dont il est dit qu'il s'agissait « d'une initiative catégorielle contraire à l'esprit du fonctionnement de l'Inter auquel vous vous référez ». L'argumentation de Daniel Légerot est un peu paradoxale. « L'esprit du fonctionnement de l'Inter » auquel se réfère le Syndicat des correcteurs implique que l'ensemble des composantes du Livre parisien participent à l'Inter ; or le SGLCE, la CSTP et le syndicat des cadres s'en étaient retirés, sans que les correcteurs y fussent pour quelque chose. Il fallait bien qu'en l'absence de ces composantes le travail syndical se fasse, et c'est cela que Légerot appelait « initiative catégorielle ». Ce n'était pas cohérent.

Pour Daniel Légerot, une initiative catégorielle était une initiative du Comité inter, mais les initiatives unilatérales du SGLCE ou de la CSTP n'étaient pas des initiatives catégorielles.

Cette réunion du 18 juin abordait plusieurs questions :

– *le statut des « permanents »* [100]. Les correcteurs et les rotativistes, mais aussi la Chambre typo avaient une permanence et des « rouleurs ». L'existence des permanences syndicales était un élément essentiel du paysage conventionnel de la presse. Quelle instance aurait dû discuter de ces questions avec le SPP ? Un Comité inter dans lequel les rotativistes, qui avaient des « permanents », n'avaient cependant pas d'expression propre ? Nous ne pensions pas que ce fût la bonne solution. La réunion n'était en rien une initiative catégorielle, c'était une initiative prise par les catégories directement concernées par un problème et pressées de le régler, en l'absence d'un Comité inter au grand complet : ce n'est pas la même chose ;

– *la réduction du temps de travail.* Sur cette question, il n'y avait pas d'accord au niveau parisien : le SGLCE étant sur une position, les correcteurs, les rotativistes et les ouvriers de PDP-REC étant sur une autre, la CSTP sur une

[100] Dans le jargon des ouvriers du Livre, un « permanent » est un… travailleur précaire. Dans la presse parisienne il y a des bureaux de placement contrôlés par le syndicat, appelés « permanences syndicales », qui sont chargées de distribuer le travail. Les ouvriers du Livre « en fixe » dans les titres, c'est-à-dire qui ont l'équivalent d'un CDI, sont des « piétons ». Un ouvrier inscrit à une permanence syndicale est donc un « permanent », ce qui crée parfois des confusions. Un permanent est aussi appelé « rouleur » parce qu'il passe d'une entreprise à l'autre.

Il y eut des périodes où 30 % des ouvriers de presse étaient des « permanents », dont beaucoup eurent ce statut pendant des années. La contrepartie est qu'ils avaient… une réelle garantie d'emploi. L'intérêt pour les patrons de presse, « opprimés par la maffia syndicale », était une réelle économie dans la gestion du personnel et le fait qu'ils pouvaient employer des ouvriers pendant des années sans avoir à les embaucher.

troisième. Il n'y avait jamais eu de débat général sur cette question, le seul débat qui avait un peu abordé la question ayant eu lieu lors d'une réunion entre secrétaires correcteurs et typos.

Faute d'une position commune sur cette question (et pour les correcteurs une position commune ne se réduisait pas à s'aligner sur celle du SGLCE), il n'était pas question d'attendre l'an 2000 pour aborder la question avec les patrons.

Dès le 21 avril 1998 le Comité inter avait élaboré un document explicitant sa position sur la question [101] :

Projet. – Minute du Comité intersyndical du Livre parisien CGT/ Syndicat de la presse parisienne. – Réduction du temps de travail

La durée légale du travail passant de 39 heures à 35 heures par semaine à compter du 1er janvier 2000, les parties conviennent d'engager une discussion afin d'adapter la diminution du temps de travail qui en découle au secteur de la presse parisienne.

Les dispositions qui sortiront de la négociation respecteront les principes de la convention collective en matière de calcul hebdomadaire du temps de travail et de rémunération au service.

Elles se traduiront par une réduction réelle et égale pour tous de la durée du travail sans porter atteinte à la rémunération.

Les conséquences sur les effectifs nécessaires à la sortie de la production ou des travaux seront appréciées au regard des accords catégoriels et d'entreprise.

Elles pourront se traduire par une augmentation des effectifs en place ou par le recours à de la main-d'œuvre fournie par les bureaux de placement.

21 avril 1998
Syndicat des correcteurs
Section des imprimeurs rotativistes
Section PDP-REC

Il convient de préciser que les ouvriers de la presse parisienne étaient passés depuis longtemps à… 36 heures hebdomadaires !

Sur la lettre de Daniel Légerot, on peut faire deux remarques, l'une sur les faits, l'autre sur le plan des principes.

1) Sur les faits

Le fait que les correcteurs aient évoqué des « incidents regrettables » peut paraître une formulation insuffisante eu égard à la gravité des faits, mais relevait d'un désir de ne pas envenimer les choses. Que le SGLCE fasse l'objet d'« attaques directes » n'est en soi pas très grave si ces « attaques » se font « en interne », aucune des parties en présence n'étant des enfants de chœur ; comme chacun le sait, les désaccords au sein du Comité inter ne se sont pas toujours résolus au son des flûtes et des violons – mais au moins ils trouvaient une solution, lorsque toutes les parties au Comité inter étaient encore d'accord pour qu'il fonctionne.

Il nous semblait donc que les « attaques » évoquées n'étaient condamnables que dans la mesure où elles avaient lieu devant les patrons, et s'il en fut ainsi, c'est parce que, dans la situation de blocage, elles n'avaient pas eu l'occasion de s'exprimer ailleurs. On ne pouvait pas condamner ces « attaques » sans prendre en considération le contexte général dans lequel elles avaient eu lieu, ni les raisons qui les motivaient.

Or la lettre de Daniel Légerot exposait assez clairement ces raisons. Elle disait en effet que le Comité inter devait être une « coordination de syndicats et non de catégories par ailleurs représentées dans leur propre syndicat ». C'était là le fond de

[101] Un autre document, plus complet, sera rédigé plus tard à l'issue de réunions du Comité inter élargi. *Cf. infra.*

la question : les rotativistes et les ouvriers de PDP-REC estimaient qu'ils n'étaient pas représentés dans le SGLCE. La lettre précisait encore : « le Comité inter doit devenir, ou redevenir, une véritable coordination de syndicats et non de catégories par ailleurs représentées dans leur propre syndicat. Cette opinion est largement partagée par les autres organisations ».

Le fait que « cette opinion [soit] largement partagée par les autres organisations » est une chose, le fait que rotativistes et PDP-REC ne soient pas d'accord en est une autre. La lettre du SGLCE exprimait de façon parfaitement claire l'idée que les rotativistes et PDP-REC devaient rentrer dans le rang. Il est stupéfiant qu'il y ait pu avoir quelqu'un, alors, pour imaginer que les imprimeurs rotativistes plieraient.

On pourrait comprendre qu'une multiplication de petites catégories professionnelles réclamant l'autonomie puisse donner l'impression d'un éclatement du syndicat dans tous les sens. Mais les catégories en question représentaient un tiers du SGLCE, et elles avaient par ailleurs, dans l'éventualité d'un conflit avec les patrons, une capacité de frappe incontestable.

La volonté systématique de refuser aux rotativistes, en tant que catégorie, toute légitimité apparaît assez clairement, le 10 juin 1998, dans la réponse de la CSTP à trois lettres (19 mai, 2 et 8 juin) du Syndicat des correcteurs demandant une rencontre pour débattre de certaines affaires courantes concernant ces deux syndicats : « Nous nous empressons de vous faire part de notre accord pour une rencontre, à votre convenance, entre nos deux syndicats » – ce dernier mot est souligné, signifiant par là qu'était exclu de la rencontre tout représentant d'une *catégorie*, c'est-à-dire les rotativistes.

Si les rotativistes étaient « rentrés dans le rang », leur représentation aurait été une représentation choisie par la direction du syndicat, non une représentation choisie par les rotativistes eux-mêmes.

Lorsque, après l'affaire de l'« hébergement » des rotativistes, ces derniers revinrent au sein du SGL devenu entre-temps SGLCE, une campagne de « normalisation » commença. Nous avions été informés le 16 avril 1998 que le SGLCE souhaitait remplacer le délégué syndical de Roissy Print, Gérard Letréguilly [102], rotativiste, par un militant du départ-poste [103]. Le Syndicat des correcteurs fit savoir aux responsables du SGLCE que « les documents fournis pour étayer cette destitution ressemblent à une sanction contre l'attitude de défiance de la catégorie des rotativistes envers le SGLCE. Pour obtenir cette destitution, le SGLCE a fait appel aux employés et aux cadres, ce qui peut avoir de lourdes conséquences pour l'avenir et la crédibilité du Comité inter. Nous ne pouvons accepter cette destitution d'un délégué dont il est notoire qu'il est parfaitement compétent et dévoué » [104].

De même, au *Monde*, une tentative fut faite de remplacer le délégué syndical, Claude Fortin, rotativiste lui aussi, par un militant « dans la ligne », du départ poste encore. Toutes ces mesures n'étaient pas seulement perçues comme des tentatives de mise au pas des imprimeurs rotativistes par leur direction syndicale mais aussi comme une tentative de liquider progressivement les professionnels des catégories graphiques par des militants issus de catégories non graphiques – des ouvriers qualifiés par des ouvriers non qualifiés. La résistance des rotativistes ne relevait

[102] Gérard Letréguilly remplacera plus tard Roland Bingler à la tête de la catégorie des imprimeurs rotativistes puis deviendra secrétaire général du Syndicat des imprimeries parisiennes lorsque les rotativistes se constitueront en syndicat.

[103] Dans le système de valeurs alors en vigueur, il ne s'agissait pas seulement de remplacer un rotativiste par un militant choisi par la direction du SGLCE mais de remplacer un militant d'une catégorie graphique par un militant d'une catégorie non graphique. Or les négociations entre le syndicat et les patrons dans les imprimeries revêtent souvent un caractère extrêmement technique que seul un délégué rotativiste pouvait mener.

[104] Lettre du Syndicat des correcteurs, 4 mai 1998. Gérard Letréguilly remplacera plus tard Roland Bingler à la tête de la section roto, puis deviendra secrétaire général du SIP, le syndicat des imprimeries parisiennes constitué par les rotativistes.

pas tant d'un réflexe étroitement corporatif que de la conscience que pour négocier efficacement avec les patrons sur les problèmes de l'impression, il fallait des militants parfaitement formés à leur métier. Quelques années plus tard, lorsque la direction fédérale eut à négocier au plan national sur le problème des imprimeries, elle se rendit compte que l'expérience des imprimeurs rotativistes parisiens lui était absolument indispensable. Mais n'anticipons pas.

L'échec de deux tentatives à Roissy Print et au *Monde*, qui se heurtèrent à de vigoureuses réactions de l'Inter, dissuada le SGLCE de faire une tentative identique à l'imprimerie de La Plaine.

A la lumière de ces simples exemples, on pouvait aisément déduire quel aurait été le type de représentation des rotativistes et des ouvriers de PDP-REC s'ils étaient « rentrés dans le rang ».

L'objet de la lettre du Syndicat des correcteurs du 8 juin, reproduite ci-dessus, était de proposer, en attendant une solution définitive à la crise du Comité inter, de mettre momentanément de côté les divergences pour éviter que des incidents comme ceux que nous mentionnons se reproduisent : c'est ce qui était exprimé dans la phrase : « Quel que soit l'état actuel de nos divergences, nous devrions être capables de faire preuve de bon sens et de les dépasser momentanément pour éviter des dérapages tels que ceux de vendredi dernier. » Il n'était *même pas* proposé de remettre en vigueur le Comité inter, mais d'organiser des réunions informelles pour tenter de trouver une ligne commune face aux patrons et éviter que les deux délégations ne s'engueulent devant eux. Le problème, c'est qu'il n'est possible de trouver une ligne commune que lorsqu'il y a un fondement commun, un minimum de points d'accords.

Lors de la réunion du 29 mai, il aurait sans aucun doute été possible de trouver une formulation de compromis satisfaisante pour l'ensemble des catégories salariées en présence, c'est-à-dire en mentionnant la convention collective des *ouvriers* de la presse parisienne tout en prenant acte que les employés cotisent eux aussi aux institutions sociales.

Dans une large mesure, la réponse du SGLCE du 15 juin 1998 constituait une fin de non-recevoir à la proposition de « trêve », mais on pouvait espérer que le débat permettrait de dépasser ces divergences.

2) Sur le plan des principes

Sur le plan des principes, nous considérions que le Comité inter tel qu'il avait fonctionné jusqu'alors restait encore en vigueur tant qu'il n'avait pas été dénoncé par l'ensemble de ses composantes, comme le prévoyait ses statuts.

Le SGLCE avait élaboré un projet de règlement intérieur du Comité inter presse ; mais il ne s'agissait que d'un projet. Or, les responsables de ce syndicat agissaient comme s'il était en vigueur, ce qui n'était pas le cas. Le simple fait qu'il ait été « soumis aux autres composantes et au SNEPL » *[le syndicat des employés]* ne suffisait pas pour légitimer les statuts du Comité inter presse dans la version centralisatrice du SGLCE, d'autant que l'introduction du syndicat des employés dans l'Inter était une initiative unilatérale de ce dernier.

Débat sur le règlement du CILP

Le 1er juin 1998, le Comité inter « maintenu », ou « canal historique », envoya à l'ensemble des syndicats parisiens du Livre la lettre suivante [105] :

Chers camarades,

[105] Le Syndicat des correcteurs a publié, en juin 1998, une Lettre de Cantonade intitulée « La crise du Comité inter et la question du "syndicat unique" » qui fait le point sur la question du règlement de l'Inter, incluant l'introduction de Christian Guillaumie au projet de règlement du SGLCE et mettant face à face, article par article, le règlement encore en vigueur et le projet du SGLCE, avec les amendements du Syndicat des correcteurs.

Nous avons adressé, le 26 mai, à tous les membres du Comité inter presse élargi une déclaration d'intention à propos de la réforme de l'Intersyndicale.

A ce jour, aucune réponse, ni écrite ni orale, n'a été faite à notre proposition de révision dans le cadre de l'actuel règlement.

Tout retard dans la tenue de la discussion qui s'impose ne peut que conduire à des incidents comme ceux qui ont marqué la rencontre avec le SPP le 29 mai, non précédée d'une réunion préparatoire comme nous l'avions demandé.

Nous renouvelons donc avec insistance notre demande de tenue d'un Comité inter presse dans les formes prévues par l'actuel règlement.

Recevez...

La déclaration d'intention dont il est question dans cette lettre est reproduite ci-dessous :

Projet de lettre de principe sur le règlement de l'Inter

Saisis d'une proposition de modification du règlement du Comité intersyndical du Livre parisien, le syndicat et les sections soussignés y apportent la réponse suivante.

Comme pour tout statut démocratiquement élaboré, une proposition de modification ne peut être examinée que dans le respect des dispositions de fonctionnement en vigueur. Cela implique qu'elle le soit par la structure intersyndicale réunie dans les formes traditionnelles.

Si ce cadre est respecté, non seulement nous sommes prêts à examiner tout changement, mais nous avons des propositions à soumettre.

Défenseurs du fédéralisme comme mode de fonctionnement du mouvement syndical, nous sommes attachés à la coordination des efforts de toutes les composantes de la CGT implantées dans les entreprises de presse.

Nous sommes donc favorables à un élargissement du Comité intersyndical à une représentation parisienne du Syndicat des employés, qui viendrait rejoindre celle des cadres aux côtés des représentations ouvrières. Nous disons bien DES représentations ouvrières, car notre conception de la démocratie syndicale implique la possibilité d'expression des revendications spécifiques, donc le droit à la parole et à la participation aux décisions pour toutes les catégories.

Élargissement du Comité intersyndical, mais maintien de sa fonction de coordination entre syndicats et sections confédérées d'un même secteur professionnel, lesquels conservent leur autonomie d'administration et ne s'accordent que librement, par consensus, aux décisions d'ensemble.

Coordination libre et démocratique des représentations diverses de la CGT, mais respect des cadres conventionnels. Vouloir s'abstraire des textes fondamentaux qui régissent les différents secteurs de la presse serait courir au-devant de graves désagréments. Comité intersyndical élargi oui, mais délégations distinctes pour négocier dans le cadre de chacune des conventions collectives, donc.

Voilà tracées dans leurs grandes lignes nos propositions. Nous sommes prêts à les détailler, à répondre à toute question et à présenter nos amendements en ce sens au règlement actuel du Comité intersyndical.

Syndicat des correcteurs
Section des imprimeurs rotativistes
PDP-REC

On ne peut donc pas dire, comme l'écrit le *Livre parisien* (n° 281), que « le Syndicat des correcteurs refuse toute discussion avec notre syndicat sur les modifications que nous proposons dans le fonctionnement de l'Inter ».

En affirmant que « le CILP est une coordination des syndicats parisiens, ils *[lesdits syndicats]* sont seuls aptes à intervenir sur son règlement intérieur », la direction du SGLCE anticipait sur les résultats du débat en considérant que leur projet de règlement faisait force de loi *avant même* que le débat ait commencé... Le patron des usines Ford disait au début du siècle que les clients pouvaient choisir la couleur de leur voiture pourvu que ce soit le noir. On pouvait choisir le règlement du Comité inter pourvu que ce fût celui du SGLCE.

La modification du règlement du Comité inter ne pouvait se faire que par le Comité inter lui-même ; elle ne pouvait en aucun cas être imposée unilatéralement par l'une de ses composantes.

On pouvait comprendre que « la délégation du SGLCE au CILP doit se concevoir sur la base du syndicat représentant l'ensemble de ses groupes et sections ». Mais il nous semblait que le problème ne résidait pas là. Le problème était que l'une des composantes du SGLCE ne s'estimait pas représentée. On dira, à juste titre, que les correcteurs n'avaient pas à se mêler de cela, c'était le problème du SGLCE, c'était au SGLCE de trouver la solution, et souvent, dans un conflit, la solution s'appelle compromis [106].

Mais tout cela concernait quand même les correcteurs et toutes les autres catégories, parce que nous étions tous dans la même organisation, la CGT du Livre. Dans la mesure où la paralysie du Comité inter était en partie le résultat d'un conflit interne au SGLCE, conflit complètement bloqué par l'impossibilité d'envisager un compromis, on ne pouvait pas dire que cela ne nous concernait pas...

La crise que nous vivions ne pouvait se résoudre que si chacun se persuadait qu'il fallait instaurer une « paix des braves » sans vainqueur ni vaincu. Personne n'était prêt à ça.

Rétrospectivement, l'intransigeance de la direction du SGLCE reste incompréhensible. Six cents imprimeurs rotativistes et quatre cents ouvriers de PDP s'opposaient à leur direction syndicale parce qu'ils estimaient qu'ils n'étaient pas représentés dans leur syndicat. C'étaient en outre des catégories qui pesaient très lourd en cas de conflit, de par leur position stratégique dans le processus de production. Il est stupéfiant qu'à aucun moment la direction du Syndicat général du Livre n'ait accepté de négocier, de trouver un compromis. Les antagonismes de personnes entre les dirigeants syndicaux ne sauraient en aucun cas expliquer ce blocage car lorsque les personnes changèrent, la situation resta la même.

Débat sur la réduction du temps de travail (avril 98)

La réunion du 29 mai avec le SPP n'était qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. Dans la pratique, nous nous trouvions avec deux instances décisionnelles en presse parisienne qui n'avaient plus aucun contact entre elles, qui négociaient séparément avec les patrons et qui ne menaient aucune réflexion commune.

C'était particulièrement vrai sur la question de la réduction du temps de travail, où deux optiques étaient en présence. Il est vrai cependant que du côté de la « coordination », les positions n'étaient pas toujours très claires, selon que c'était le point de vue du SGLCE ou celui de la CSTP qui s'exprimait.

Le compte rendu que je rédigeai d'une réunion entre le Syndicat des correcteurs et la Chambre typo (26 juin 1998) dit à ce propos :

> A propos de la réduction du temps de travail.
>
> La CSTP émet des réserves sur cette question, car elle est surtout préoccupée par la signature d'un accord-cadre régional sur le pré-presse, à côté duquel la RTT ne semble pas être une priorité. Cet accord-cadre, dont les détails sont tout d'abord discutés entre les syndicats du Livre et le SNJ [107], doit établir les positions des photocompositeurs et des photograveurs dans les salles de rédaction.

Le bureau de l'Inter du 25 octobre (1998), après un débat, décide de lancer un appel proposant l'unité d'action avec les autres catégories relevant de la convention collective des ouvriers de la presse, afin de négocier unitairement :

---

[106] Les débats dans la CGT du Livre étaient parfois vigoureux. Les désaccords s'exprimaient de manière extrêmement marquée. Cependant, je dois dire que rétrospectivement je reste surpris de voir à quel point nous, petit syndicat des correcteurs, nous sommes mêlés des affaires des autres, pour dire les choses crûment, et qu'on n'ait jamais nié notre droit de donner notre opinion. Ce constat contredit radicalement l'image habituellement véhiculée sur la CGT mais, il est vrai, une telle situation aurait très certainement été impossible ailleurs que dans le Livre.

[107] Lire : « SNJ CGT ».

Tous les grands accords qui ont lié les travailleurs de la presse parisienne ont été négociés et signés dans l'unité.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'évacuer les désaccords, qui portent essentiellement sur l'existence ou non d'une politique régionale pour les travailleurs du Livre.

Dans l'intérêt de tous, il s'agit de mettre de côté nos divergences pour aller négocier avec le SPP dans l'unité, avec des positions communes, sur cette question déterminante pour l'avenir de nos métiers, tant dans la chaîné éditoriale que dans le secteur impression et dans celui de la distribution.

Si l'appel du Comité inter reçut un accueil favorable dans les équipes, il n'a pas suscité l'enthousiasme auprès des directions syndicales. On peut dire qu'il s'est heurté à une fin de non-recevoir. L'explication de cette situation se trouve en partie dans le rapport d'activité du secrétaire correcteur, où il est fait état du « positionnement » des photocompositeurs dans les salles de rédaction.

Les photograveurs, quant à eux, auraient accepté une démarche unitaire à condition que les rotativistes « rentrent dans le rang » et se soumettent aux conditions définies par le projet de règlement de l'Inter rédigé par le SGLCE, et qui prévoyait la suppression de la représentation des catégories dans l'Inter, ce que, bien entendu, les rotativistes ne pouvaient accepter.

Le 16 novembre, le SPP et le Comité inter signent un « constat de discussions » sur la réduction du temps de travail.

Le SPP et le CILP se sont rencontrés pour faire le point sur les répercussions de « la loi n° 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'in citation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail ».

A l'issue de cette réunion, les parties ont décidé d'élargir les discussions au cadre plus général de l'évolution économique et sociale de la profession dans les cinq prochaines années, situation propice au développement durable de la presse quotidienne nationale.

Dans cette perspective, elles sont convenues de traiter, dans le cadre conventionnel, les dossiers de fond suivants :

– la durée du temps de travail ;

– l'organisation de départs anticipés de la profession au terme du plan social en août 2001 ;

– le développement de la formation professionnelle prenant appui sur les écoles professionnelles :

– les effectifs nécessaires à la production au 31/12/99 bénéficiant par conséquent de la garantie régionale ;

– l'évolution de la permanence ;

– l'avenir des organismes sociaux paritaires par le regroupement dans un pôle presse.

Les parties s'engagent à ce que l'ensemble de ces points soient l'objet d'un nouvel avenant à l'accord cadre conventionnel intervenant, d'ici au 31 janvier 2000, avec effet au 1er janvier 2001.

Le SGLCE, estimait que « sur le plan quantitatif, 5 000 salariés concernés par la réduction du temps de travail correspondaient, au minimum, à 300 emplois (6 %.) ». Le raisonnement était juste, mais l'approche nous paraissait contestable. S'il fallait réclamer 300 emplois, on n'avait aucune idée de leur répartition ni de qui va décider de cette répartition. Le SGLCE ? La fédération ? Sur quels critères ?

Nous eûmes connaissance d'un document rédigé par la Coordination des quatre syndicats évoquant *« l'élaboration d'un nouvel accord régional conventionnel »,* ce qui était tout autre chose, car il suggérait la mise en œuvre d'une nouvelle convention collective. Ce document développait les mêmes points que ceux abordés par le constat de discussions que nous avions signé, mais ne faisait pas référence à la loi sur la réduction du temps de travail.

La position défendue par le Comité inter partait de l'idée qu'il fallait déterminer un cadre général garantissant le respect de la convention collective, et ensuite négocier la répartition des effectifs en fonction des entreprises, car c'est seulement à ce niveau-là qu'on pouvait établir une répartition correspondant à la réalité.

Le projet de minute du Comité intersyndical du Livre parisien CGT – Syndicat de la presse parisienne sur la réduction du temps de travail, datant du 21 avril 1998, a été modifié à la suite de débats dans le cadre du Comité inter élargi [108] :

Projet d'accord proposé par la commission sur la RTT

Le SPP et le CILP se sont mis d'accord sur le dispositif suivant, adaptant à la presse parisienne la réduction du temps de travail découlant du passage de la durée légale à 35 heures par semaine. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2000.

Dans cette attente, et à titre transitoire, les ouvriers de la presse parisienne se verront attribuer cinq jours de repos supplémentaires pour l'année 1999, ces repos étant calculés au prorata de l'activité au cours de 1998 pour les entrants et sortants de la profession ainsi que pour les contrats à durée déterminée et les « permanents ».

1) Préambule

Les parties réaffirment la validité des dispositions conventionnelles fixant la semaine de travail à 35 heures en cinq ou six services ou cinq ou six jours. Les mesures prises en application de l'accord qui suit ne sauraient modifier ou se substituer à des avantages conventionnels ou résultant d'accords catégoriels ou d'entreprises antérieurs. Elles ne pourraient en particulier être constitutives de modifications des éléments de la rémunération.

2) Disposition de principe

Afin de répondre à l'incitation à la réduction du temps de travail, qui correspond à une revendication des salariés, d'une part, et de permettre la création d'emplois nouveaux dans le cadre des accords catégoriels et d'entreprises existants, d'autre part, il sera attribué à compter du 1er janvier 2000 un nombre de jours de repos correspondant à une diminution du temps de travail de 3 h 30 par semaine (soit 10 % en moins) sur 52 semaines pour les personnels ayant travaillé en année pleine, « proratisé » pour les autres.

3) Étude d'un système de mutualisation

Une commission paritaire est mise en place pour étudier un système de mutualisation de ces jours de repos, reportés en fin de carrière afin e permettre des départs anticipés.

Ce système serait de nature conventionnelle, les salaires correspondant aux jours de repos étant versés par les entreprises à la CAPSAG, qui en assurerait la répartition aux ayants droit le moment venu.

Les discussions qui avaient déjà eu lieu avec le SPP sur cette question avaient révélé, évidemment, de profondes divergences. La première divergence se fondait, comme on pouvait s'y attendre, sur le fait qu'il s'agissait d'une loi sur les 35 heures et non d'une loi sur la réduction générale du temps de travail. Or, la presse effectuait déjà la semaine de 35 heures.

A cette objection on pouvait répondre que la circulaire du 24 juin 1998 accompagnant la loi du 13 juin stipulait que « l'entreprise dont l'horaire de travail est déjà réduit (en application d'un accord de branche, du fait du travail en continu), peut bénéficier de l'aide à la réduction du temps de travail sous réserve que l'horaire de travail soit effectivement réduit à nouveau de 10 %, ou de 15 % pour l'aide majorée ».

Il était clair que cette disposition de la circulaire s'appliquait tout à fait à la presse parisienne, où « l'horaire de travail est déjà réduit (...) en application d'un accord de branche...», c'est-à-dire la convention collective.

[108] L'Inter élargi est une instance constituée des membres du Comité inter proprement dit et de délégués des entreprises. Il a pour fonction d'informer ou de consulter le maximum de militants, en adjoignant au Comité inter les secrétaires de comité d'entreprise, les représentants syndicaux au comité d'entreprise et les secrétaires de GIA (groupements intersyndicaux d'atelier). Dans la pratique, les militants assistent à ces réunions, même s'ils n'ont pas de mandat. Dans le cas présent, il s'agit d'un Inter élargi convoqué par les Comité inter « historique », et non d'une réunion « unitaire » regroupant l'ensemble des composantes du Livre.

L'autre divergence avec le SPP portait sur la définition de la notion de temps de travail. Cette définition était, pour le patronat, un enjeu important car, contraint par la loi de réduire le temps de travail, il allait tenter de compenser cette réduction en excluant du temps de travail les brisures (pauses), par exemple. Six brisures d'une demi-heure, cela fait trois heures. En excluant les brisures du temps de travail, cela faisait donc une semaine de 32 heures, et le tour était joué.

Par ailleurs, le patronat (en général, pas seulement celui de la presse) tentait de redéfinir le temps de travail en le réduisant au temps d'occupation, c'est-à-dire que n'étaient pas pris en compte les temps morts, les interruptions de production qui n'étaient pas du fait du salarié.

On voit donc que la définition de ce qu'est le temps de travail était au cœur de toute réflexion sur la réduction du temps de travail.

L'article L. 212-4 nouveau du code du travail définissait ainsi la durée du travail :

> La durée du travail effectif est le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.

On pouvait prévoir d'âpres débats sur cette question. La jurisprudence française définissait le temps de travail de manière sensiblement différente de la directive européenne du 23 novembre 1993 : cette dernière exigeait non seulement que le salarié soit *à la disposition* de l'employeur, mais qu'il soit également *dans l'exercice de son activité* ou de ses fonctions, ce qui était une vision beaucoup plus restrictive [109].

Il était évident que le patronat allait tenter de remettre en cause la jurisprudence française en la matière pour se référer à la directive européenne. Nous ne pouvions qu'espérer que les fervents partisans de l'insertion de la Filpac dans le jeu européen ne fourniraient pas trop d'armes au SPP dans ce domaine...

En attendant, jouant sur la division, le SPP faisait preuve d'une absence totale d'enthousiasme à l'idée de signer un « chapeau politique » qui aurait permis d'enclencher une négociation dans certaines entreprises où cette revendication correspondait à un besoin réel.

La question de la réduction du temps de travail aurait pu fournir aux deux composantes du Livre parisien l'occasion de réunir leurs efforts, dans l'intérêt de tous.

La convention FNE (octobre 1998)

En septembre 1998, la convention annuelle FNE, qui devait permettre la continuité des ressources aux camarades partis en congés de conversion et qui atteignaient l'âge de 55 ans, ainsi que des départs directs, n'avait toujours pas été signée. Des centaines d'ouvriers de toutes catégories risquaient de se trouver dans une situation de non-droit et sans ressources, alors que des engagements avaient été pris jusqu'en 2001 par le gouvernement et le SPP.

Une réunion du Comité inter élargi, convoquée en urgence le 6 octobre, exigea qu'une délégation de leurs représentants soit reçue le jeudi 8 octobre afin d'obtenir des garanties sur la continuité du plan FNE et un engagement de négociations sérieuses sur le calendrier revendicatif, ainsi qu'un calendrier de réunions. Les délégués renouvelaient en particulier la demande, faite le 30 septembre, d'une entrevue avec le SJTI (Service juridique et technique de l'information) et appelaient les équipes à se mobiliser et à préparer des arrêts de travail pour le 8 octobre.

Le jour même, le directeur du SJTI proposa une réunion pour le lendemain 7 octobre. Le SPP proposa une réunion le 8 octobre. M. Kestner, directeur de la

[109] Avec cette vision restrictive, un gardien de nuit présent dans l'entreprise pendant dix heures mais consacrant trois heures à ses rondes ne travaillerait que... trois heures.

communication de Lionel Jospin, s'engagea à recevoir une délégation du CILP et affirma que le Premier ministre allait demander à Martine Aubry de signer la convention dans les 48 heures. De fait, l'avenant n° 5 au protocole d'accord du 30 octobre 1992 fut signé le 7 octobre.

La mobilisation avait permis de faire réagir les pouvoirs publics et le patronat, mais les problèmes n'étaient pas résolus.

Le Comité inter publia un communiqué, le 7 octobre :

Communiqué

Le bureau du Comité inter a été reçu ce jour par M. Brun-Buisson, directeur du SJTI et en présence du SPP.

A l'occasion de cette rencontre, M. Brun-Buisson nous a annoncé la signature de l'avenant n°5 du plan social pour 1998.

Au cours de cette rencontre, d'autres points ont été abordés et ont fait l'objet d'un échange de vues :

1) La mise en place d'évaluations pour préparer la signature de l'avenant n°6 pour 1999 et ainsi éviter attente et incertitude pour nos camarades. L'objectif à atteindre est qu'il n'y ait pas de rupture entre l'avenant n°5 e t l'avenant n°6 pour 1999.

2) Concernant le plan de modernisation de la presse, le SJTI nous a confirmé sa volonté, pour la presse quotidienne nationale, de rester dans le cadre déterminé par le plan social (SJTI, SPP et CILP).

Un calendrier doit nous être transmis suivant les thèmes :

– conception des journaux (journalistes et éditeurs) ;
– fabrication (correction et impression) ;
– messageries(distribution des quotidiens nationaux).

Pour les autres secteurs ouvriers non couverts dans le cadre ainsi défini, il leur appartiendra de déterminer leur propre approche avec le gouvernement et le SPP.

3) Le problème des mutations intercatégorielles a été abordé, concernant particulièrement celles de PDP et des imprimeurs rotativistes : celles-ci correspondent à l'esprit et à la lettre du plan social.

4) L'évolution et la pérennisation des bureaux de placement devra être au centre de la réflexion des partenaires sociaux en 1999, dans le cadre de la modernisation de la presse.

5) Réduction et aménagement du temps de travail : le SJTI a fortement engagé les partenaires sociaux à déterminer rapidement un cadre politique permettant de trouver des solutions adaptées à l'ensemble des secteurs de la presse quotidienne nationale.

6) La formation est l'outil indispensable qui doit permettre de pérenniser l'originalité de la presse quotidienne nationale :

– pour les correcteurs : cela concerne tout particulièrement le contrôle de la qualité de la langue ;
– pour les imprimeur rotativistes, la productivité alliée à la qualité ;
– pour la distribution il convient que les moyens mis en avant pour améliorer la qualité des quotidiens dans les étapes précédentes soient maintenus dans la distribution.

Cette exigence de qualité implique pour les éditeurs et le gouvernement la mise à disposition de moyens qui permettent la réalisation de ces objectifs.

Paris, le 7 octobre 1998
Les secrétaires

Un constat de discussion signé le 8 octobre entre le CILP et le SPP mettait en place un calendrier de réunions. Des groupes de travail discuteront de l'emploi et de la formation, des institutions sociales paritaires, de la réduction du temps de travail, de la politique salariale ; s'agissant du plan social 1998, « les parties se félicitent de sa signature et conviennent de sa mise en place dans les meilleurs

délais. Elles souhaitent que le volet 99 puisse intervenir dans les premiers mois de l'année 99. »

La mutuelle, débats et initiatives

Fin octobre 1998 s'était tenue l'assemblée générale de la Mutuelle nationale de la Presse et du Livre. Cette AG représentait un enjeu important car elle devait aborder la constitution d'un pôle Communication au niveau national.

Le Comité inter a publié à cette occasion un communiqué, reproduit ci-dessous, exposant ses positions sur la question.

Les mutualistes ne sont pas des clients ! [110]

L'assemblée générale de la Mutuelle nationale de la Presse et du Livre se tiendra le 21 octobre 1998, à 14 heures, à la Mutualité (métro Maubert-Mutualité).

Des discussions se sont engagées sur la constitution d'un pôle Communication au niveau national. Plusieurs réunions ont eu lieu, dont le moins qu'on puisse dire est que leur tenue a été discrète.

Nous avions alerté le SPP sur le projet de constitution d'un regroupement d'organismes sociaux de la communication au niveau national, alors que le pôle régional, pour lequel des engagements ont été pris, n'est pas constitué.

Pourquoi sommes-nous réticents à l'égard de ce pôle national ?

– parce qu'il nous paraît illogique de penser à un pôle national avant que soit au préalable fermement constitué et renforcé le pôle régional.

– parce qu'il aboutirait à des fusions ou à des absorptions d'institutions, qui conduiraient à la dénaturation des objectifs mutualistes qui sont les nôtres et à des dérives vers des pratiques commerciales propres aux compagnies d'assurances. Notre mutuelle en viendrait ainsi à proposer des « produits » du type épargne salariale ou fonds de pension.

– parce que la dilution de nos organismes mutualistes dans une instance nationale sans réelle cohésion signifierait à terme la remise en cause de nos statuts, de notre convention collective.

Que ce soit au niveau syndical ou à celui des organismes sociaux, la mode est à « dépasser » les conventions collectives ou les acquis sociaux au nom de l'intégration dans l'Europe capitaliste. On peut aisément deviner que s'il y a normalisation au niveau européen en matière d'acquis sociaux, ce ne sera pas à la hausse.

Candidate à l'entrée dans la Confédération européenne des syndicats, la CGT est véritablement devenue l'otage de la CFDT qui, longtemps farouchement hostile à l'entrée de la CGT dans la CES, a enfin déclaré, le 18 septembre dernier, n'y avoir « pas d'opposition de principe ».

On est en droit de se demander quel prix la direction confédérale a payé pour cette concession. On est en droit de se demander si la candidature, à la mutuelle de la presse, de deux membres de la CFDT (les mêmes qui la représentent au pôle professionnel national) ne fait pas partie de ces concessions, la CFDT n'ayant aucune représentativité en presse parisienne. La division syndicale, qui n'existe pas à la base dans le Livre, est ainsi introduite par le sommet.

C'est pourquoi nous alertons les camarades pour qu'ils se rendent à l'assemblée générale et leur demandons de ne pas porter leurs voix sur les candidats de la CFDT afin de ne pas cautionner ces manœuvres de division.

Paris, le 19 octobre 1998

Rédigé dans l'urgence, ce communiqué nécessitait quelques précisions. La date du 18 septembre est en fait celle de la publication, dans les *Liaisons sociales*, d'un article citant une déclaration de la CFDT allant dans le sens mentionné par le communiqué.

Par ailleurs, ce n'est pas la *candidature*, à la mutuelle, de deux membres de la CFDT qui pouvait avoir fait l'objet de concessions, car ces candidats n'avaient aucun besoin de l'accord de la CGT pour se présenter. Les candidatures à la mutuelle sont nominatives et, à moins d'être déjà au courant ou de faire l'effort de se renseigner, on ne connaît pas l'appartenance syndicale des candidats.

[110] *Édition spéciale* n° 11.

En revanche, ce qui pouvait avoir fait l'objet d'accords occultes (sans verser dans la théorie du complot), c'est que, *à aucun moment*, nos responsables fédéraux n'ont informé les électeurs de la présence de deux candidats de la CFDT, *dont l'élection aurait inévitablement éjecté deux candidats de la CGT !* On pouvait donc légitimement s'interroger sur les raisons de cette discrétion... Les réunions préliminaires à l'AG qui avaient eu lieu dans les équipes n'ont jamais fait état de ces deux candidatures. C'est sans aucun doute l'intervention du Comité inter qui a empêché deux candidats de la CGT d'être éliminés de cette élection.

Un article dans *Le Monde* du 23 octobre donnait curieusement raison aux interrogations et confirmait les suspicions émises, en titrant : « La Confédération européenne des syndicats accueille la Filpac-CGT ».

Sur la question de la constitution du groupe Gutenberg, le Comité inter prenait acte que celui-ci était un moyen d'administration commune qui ne mettait pas en cause l'autonomie et l'identité de ses organismes constitutifs ni leur gestion paritaire ; en revanche, il estimait que sur la question de la constitution d'un pôle communication au niveau national, qui devait se traduire par des fusions d'institutions, il fallait procéder prudemment et sans précipitation afin de peser les risques d'une telle démarche, en particulier vers des dérives assurancielles ou la mise en œuvre de « produits » n'ayant rien à voir avec la protection sociale collective.

Après l'assemblée générale de la mutuelle, le Comité inter publia la déclaration suivante [111] :

Déclaration du CILP

Après l'approbation par l'assemblée générale de la MNPL de ses statuts, le groupe Gutenberg va être constitué. Association de gestion commune d'organisations paritaires de protection sociale conservant leur autonomie, leur identité et leurs principes de fonctionnement, il réunira la Gutenberg retraite, la Gutenberg prévoyance, la MNPL, la Capsag des ouvriers et la Caprem des employés.

Il s'agit là de la réponse syndicale à l'exigence de regroupement formulée par l'Arrco aux caisses de retraites qu'elle fédère, afin, en application d'un accord paritaire de 1996, non signé par la CGT, de diminuer les charges d'administration.

Le périmètre du groupe Gutenberg reste strictement professionnel, les garanties conventionnelles sont préservées, le contrôle de nos syndicats sur nos propres organismes est maintenu.

D'une tout autre nature est l'opération de constitution d'un « pôle national communication », menée dans la plus grande discrétion. Ce dont il est question, c'est d'une tentative de restructuration complète de tous les organismes de protection sociale, de toutes les formes de presse, du labeur, de l'édition, etc., qui ont en commun d'appartenir à ce que l'on appelle maintenant la « communication », mais qui sont néanmoins du ressort de conventions collectives différentes.

L'objectif : par fusion ou absorption de caisses, ne laisser en place qu'une seule mutuelle, une seule caisse de retraite, complémentaire, une seule institution de prévoyance.

Pour quoi faire ? Pour « rationaliser », comme cherchent à le faire les entreprises qui se regroupent par concentration. Mais pas seulement. Pour, également – les initiateurs du projet l'écrivent –, proposer de nouveaux « produits » qui soient concurrentiels avec ceux de l'assurance, s'engager dans la gestion de l'épargne salariale et de l'épargne retraite.

Premier problème : la protection sociale édifiée par le mouvement ouvrier, c'est la répartition du « salaire différé » constitué par les cotisations, lesquelles sont redistribuées aux ayants-droit, en fonction des besoins, sous forme de prestations : pensions de retraite, indemnités de maladie, remboursement de soins, allocations d'invalidité ou de décès...

---

[111] *Édition spéciale* n° 11. Ce numéro d'*Édition spéciale* consacré aux caisses sociales et aux retraites contient un article de fond de trois pages sur les fonds de pension et d'épargne salariale. L'article tente en particulier de montrer que les pertes d'emplois dans les pays industrialisés sont moins dues aux délocalisations qu'à l'augmentation de la productivité ; il conclut en suggérant que les retraites des salariés soient « indexées sur l'accroissement de la productivité ».

C'est la solidarité entre actifs et retraités, malades ou bien-portants.

L'épargne salariale ou l'épargne retraite, ce sont des fonds échappant aux cotisations sociales – d'où un manque à gagner pour les caisses – qui sont capitalisés individuellement et « travaillent » pour les entreprises et les marchés financiers. Ce sont les fameux « fonds de pensions » à la mode anglo-saxonne, qui se déplacent au gré des bonnes ou mauvaises affaires, de pays « émergents » en sociétés privatisables.

La retraite indexée sur la Bourse plutôt que le travail ! L'argent des salariés servant à la spéculation et aboutissant au licenciement d'autres salariés !

Deuxième problème : les prestations réglées par les organismes sociaux sont de nature conventionnelle, c'est-à-dire qu'elles sont partie intégrante des accords régionaux ou de branche et un élément essentiel du contrat de travail.

Réunir des organismes rattachés à des conventions collectives différentes implique, comme le disent élégamment les promoteurs du « pôle communication », une « harmonisation » desdites conventions et des contrats de travail. Harmonisation dans quel sens ? Mais les déboires rencontrés ici ou là dans la mise en oeuvre de la loi Aubry n'incitent pas à toucher à quoi que ce soit des conventions existantes.

Troisième problème : nos syndicats assurent le contrôle de nos organismes sociaux, professionnels, dans le cadre de la gestion paritaire avec le patronat de la presse parisienne. Que deviendra ce contrôle dans le vaste ensemble de la « communication » ?

Nous faudra-t-il offrir sur un plateau à d'autres « partenaires sociaux » ce qu'ont patiemment édifié nos anciens ? Les promoteurs du « pôle communication » parlent de « définir la représentation issue des professions ». Plus de représentants ouvriers indépendants et de représentants patronaux : des « professions » indistinctes, c'est-à-dire un dévoiement du paritarisme.

Eh bien non ! Nous ne nous prêterons pas à cette unification-destruction de nos caisses, nous ne nous laisserons pas dépouiller de nos conquêtes, nous n'accepterons pas que l'on vide notre convention collective et nos accords de tout contenu.

Restructuration des organismes sociaux et recomposition syndicale ;

Révision des conventions collectives et négation des syndicats de métier ;

Adaptation des mutuelles aux critères « européens » sur les assurances, mise en place des fonds de pension et adhésion de la Filpac à la Confédération européenne des syndicats, principal appui à la politique de déréglementation de Bruxelles.

Les parallèles ne manquent pas qui montrent que l'affaire du « pôle communication » n'est pas une construction isolée de technocrates des organismes sociaux.

Nous sommes là au cœur du combat que nous menons pour préserver nos syndicats, nos postes de travail, nos salaires, nos conditions de travail, nos avantages sociaux.

Informer les travailleurs, porter au grand jour ce que certains préparent en secret est le premier pas de la résistance. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Si cela ne suffit pas, il sera suivi d'autres initiatives...

Le 13 novembre, le CILP envoyait une lettre au président du Syndicat de la presse parisienne [112] :

Monsieur,

Conformément à ce que nous sommes convenus lors de la réunion du 2 novembre 1998, portant sur l'avenir des organismes sociaux liés à la presse parisienne, nous souhaitons que vous nous précisiez votre position sur les questions suivantes :

1. Après la ratification par assemblée générale de la MNPL des statuts du groupe Gutenberg, il convient de passer sans attendre à la constitution de son organisme de gestion, où doit se trouver représenté l'ensemble des participants à l'administration paritaire des caisses constitutives, sans exclusive.

Partagez-vous ce souci de mise en place et en fonctionnement rapide, sous le contrôle de tous les acteurs concernés ?

2. L'Arrco ayant agréé les statuts du groupe Gutenberg, aucune échéance ne s'imposera actuellement à nous quant à d'autres dispositions de regroupement.

Les discussions engagées autour de la constitution d'un éventuel « pôle communication » au niveau national ne peuvent donc revêtir qu'un caractère exploratoire et non contraignant. Nous ne saurions donc accepter que les travaux du « comité de pilotage » nous entraînent dans un processus sans aucune possibilité d'arrêt ou de retour en arrière.

Quel est votre état d'esprit à ce sujet ?

3. Il est évident pour nous que toute décision en la matière – de caractère tant intermédiaire que définitif – devra être précédée d'un accord en bonne et due forme entre les parties signataires de la convention collective, le Comité intersyndical du Livre parisien et le Syndicat de la presse parisienne.

[112] Cf. Édition spéciale n° 11.

Partagez-vous cette position ?

4. Notre préoccupation première étant la préservation et l'amélioration des droits acquis par nos mandants en matière de protection sociale, quelles garanties pouvez-vous nous offrir, pour le présent et le futur, quant au maintien des prestations servies par nos régimes en cas de restructuration au niveau national des différents organismes gestionnaires ?

Comment se préserver de toute obligation d'adapter nos contrats de travail ou de réviser nos dispositions conventionnelles sous prétexte d'harmonisation ?

5. Nos « caisses » n'ont actuellement pour objet que de gérer la redistribution des cotisations des salariés de la presse parisienne sous forme de prestations, selon les principes de solidarité. Nous tenons au maintien en toutes circonstances de ce caractère.

Nous sommes donc opposés à toute dérive « assurancielle » et hostiles à l'ouverture à des systèmes de capitalisation (épargne retraite, fonds de pensions,...).

Quelle est votre position à ce sujet ?

6. Au sein d'un éventuel « pôle communication » et de ses organismes communs de retraite, de prévoyance et de mutualité, comment être assurés que les représentants de la presse parisienne, employeurs et salariés, pourront réellement avoir droit au chapitre et ne se verront pas imposer des décisions contraires à leurs engagements conventionnels ?

Voici donc énumérées nos préoccupations. Notre attitude quant à l'organisme qu'il convient de mettre en place, dans les discussions en cours et à venir, dépendra largement des réponses que vous pourrez nous faire.

Nous les attendons donc et les examinerons avec attention car elles constituent pour nous un préalable à la poursuite des discussions.

Les secrétaires :

La réponse du président du SPP nous parvint le 1er décembre :

Lettre du SPP aux secrétaires du CILP, 1er décembre 1998 [113]

Messieurs les secrétaires,

Vous avez appelé notre attention sur l'avenir de la protection sociale de la Presse parisienne et des institutions qui en assurent la gestion. Cette question doit être appréciée au regard de l'évolution générale de la protection sociale de ce pays qui concerne tant les régimes de retraite complémentaire que le domaine de la prévoyance.

S'agissant tout d'abord des régimes de retraite complémentaire, l'ARRCO doit faire face au problème général de financement des retraites par répartition et à une nécessaire amélioration du service aux salariés et aux entreprises. Dans ce cadre, la tutelle contraint au regroupement d'institutions par la baisse des dotations de gestion, la mise en place du régime unique et la définition de règles d'attribution à une caisse des entreprises nouvelles.

S'agissant ensuite de la prévoyance, l'élément moteur des évolutions réside dans la concurrence que se livrent, sur ce marché, les compagnies d'assurance, les institutions de prévoyance et les mutuelles. Par ailleurs, la nécessaire maîtrise des dépenses de santé et les avancées technologiques rendent inéluctable une rationalisation des intervenants dans la chaîne de la protection sociale.

Face à ce contexte, la création d'un pôle professionnel regroupant les institutions, professions et métiers de la communication témoigne de notre volonté d'assurer une maîtrise professionnelle de notre protection sociale. A défaut, il est clair que ces régimes seraient dilués dans des groupes interprofessionnels au sein desquels la Presse serait totalement marginalisée.

La constitution du groupe Gutenberg s'insère naturellement dans la démarche de création d'un pôle professionnel. Elle s'analyse comme une première étape de nature à permettre une discussion équilibrée avec les autres groupes déjà constitués (Bellini et Lourmel). Nous rejoignons par conséquent vos préoccupations sur la nécessité de sa mise en place rapide dans le respect de l'identité de tous les acteurs concernés.

Quant au chemin restant à parcourir vers le pôle professionnel, nous considérons qu'il doit faire l'objet d'un accompagnement maîtrisé. Cela suppose, d'une part, un partage clair des prérogatives et des responsabilités de chacun dans le processus de décision, et, d'autre part, la prise en compte des spécificités de certaines professions.

Sur le premier point, nous vous rappelons les principes qui doivent présider à l'élaboration des décisions. Le comité de pilotage, issu des institutions, a un rôle

[113] Édition spéciale n° 11.

d'expertise pour éclairer et préparer les choix qui ne peuvent relever, *in fine,* que des partenaires sociaux des professions concernées. En ce qui concerne plus particulièrement la Presse parisienne, les discussions seront menées, dans le cadre paritaire habituel, avec les catégories professionnelles concernées.

S'agissant des spécificités de certaines professions, leur respect est garanti par les règles juridiques qui organisent la protection sociale complémentaire. Le niveau de protection sociale des salariés de la Presse parisienne est défini par des accords collectifs qui désignent, par ailleurs, les organismes habilités à en assurer la gestion technique, dans le respect des équilibres financiers. Le choix de l'institution n'a donc pas d'influence sur le niveau des prestations décidé paritairement par les partenaires.

En conclusion, la constitution du pôle communication s'inscrit pleinement dans une logique de pérennité de la maîtrise professionnelle de notre protections sociale, dans le respect du paritarisme.

Veuillez agréer, Messieurs les secrétaires, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves de Chaisemartin

Nous prîmes acte que le SPP se prononçait :

• Pour une mise en place rapide du groupe Gutenberg « dans le respect de l'identité de tous les acteurs concernés » ;

• Quant à une éventuelle constitution d'un pôle professionnel, les décisions reviendraient aux participants à la gestion paritaire des secteurs concernés ;

• Le niveau de prestation sociale défini par les accords collectifs ne devait pas être remis en question par l'éventuel futur organisme gestionnaire.

Nous retenions que ces projets feraient l'objet d'un « accompagnement maîtrisé », et non pas d'une fuite en avant incontrôlée. Nous laissions au président du SPP la responsabilité de ses propos sur la « nécessaire maîtrise des dépenses de santé » et la « rationalisation des intervenants de la chaîne de la protection sociale », terrain sur lequel nous ne le suivions pas. Et nous maintenions nos craintes quant à la possibilité pour la presse parisienne de « pérenniser la maîtrise de sa protection sociale » dans le cadre du nouvel ensemble à l'étude.

Négocier à tout prix ?

Le fond du débat qui opposait les différentes composantes de la presse parisienne dépassait largement la question du Comité inter. Le vrai débat ne se situait en fait plus du tout là. Il était dans le fait qu'il y avait deux politiques syndicales différentes, l'une qui entendait conserver une position d'offensive, l'autre qui était prête à négocier à tout prix avec le patronat, comme si le simple fait de négocier, sans considération des résultats, était un fait positif. En effet, puisque deux options syndicales opposées étaient en présence, il fallait légitimer celle qui entendait supplanter le Comité inter. Plus les partisans du « syndicat unique » négociaient avec les patrons, quel que soit le contenu de cette négociation, plus ils avaient le sentiment que leur option devenait légitime.

C'est un peu ce qui ressortait de la lecture d'un compte rendu de débat sur la réduction du temps de travail publié dans le bulletin du SGLCE, *Le Livre parisien* (n° 281, p. 15) : évoquant des accords de salaires, l'auteur déclarait que « même si certains ne les trouvent pas transcendants, ces résultats confortent le rôle du syndicat, ce pourquoi il existe et ce qui doit constituer l'élément principal d'une resyndicalisation : faire progresser la situation des salariés ». On sait bien que des accords peuvent être bons ou moins bons, en fonction du rapport de force, mais la signature d'un accord n'a pas pour objectif de « conforter le rôle du syndicat ». Il est peu probable que l'auteur aurait dit les choses de la même façon s'il n'avait pas été motivé par le besoin de légitimer l'une des composantes du Livre parisien et de délégitimer l'autre...

Il est certain que, dans ces conditions, les patrons préféraient négocier avec les partisans du « syndicat unique » et de la liquidation du Comité inter, *et c'est ce qu'ils tentèrent de faire*.

L'accord avec les NMPP (juin 1998) signé par la direction du SGLCE en fut un exemple caractéristique.

En effet, les patrons étaient tellement contents du résultat de la négociation que, « pour saluer la fin de cette négociation positive *[pour qui ?]*, une prime exceptionnelle de 1 000 francs sera versée sur la paie du mois de juin à tous les ouvriers des NMPP en contrat indéterminé » (17 juin, lettre de Y. Sabouret, directeur général). Une aumône. Les ouvriers de PDP avaient refusé d'entériner l'accord et en avaient négocié un autre, plus favorable. Alors, le *Livre parisien* avait, d'une certaine façon, raison de dire que les « dirigeants rotativistes et correcteurs se sont imposés aux négociations avec le SPP sur une base de division, revendications différentes en matière de salaire », etc. Mais cette « division »-là consistait à refuser d'accepter sans se battre les conditions des patrons.

Le processus de « normalisation » syndicale qui s'était abattu sur la section des rotativistes frappa également la distribution. Par un courrier adressé le 20 octobre 1998 à la direction des SAD (Société d'agences de distribution), Michel Muller, secrétaire fédéral, tenta de récuser un délégué syndical choisi par la base parce qu'il n'était pas dans la ligne de la direction du SNEPL-CGT (le syndicat des employés) :

> Monsieur le Directeur,
>
> Par la présente, nous vous confirmons la désignation effectuée par le SNEPL-CGT de M. Henri Ferbos comme seul délégué syndical pour notre organisation.
>
> Par ailleurs, seules les listes de candidatures habilitées par M. Bernard Couplaix, délégué syndical central CGT, sont à prendre en compte au titre de notre organisation pour les élections professionnelles.

Tout cela était bien évidement en contradiction totale avec les proclamations du document d'orientation au 46e Congrès confédéral affirmant « l'autonomie du mouvement social » (§ 239), l'« autonomie d'analyse et de prise de décision » (§ 242), qui « garantit l'authenticité des débats avec les différents acteurs de la vie sociale, économique, politique, qu'ils se traduisent par des accords ou des désaccords » (§ 243).

Le SNEPL – Syndicat national des employés de la presse et du Livre – dont le bureau parisien participait à la « coordination des quatre syndicats » concurrente de l'Inter « canal historique », contribuait ainsi, avec l'appui de la direction fédérale, à exporter en province le conflit qui opposait les deux tendances du Livre à Paris. Les militants de la SAD de Bordeaux étaient en relation avec l'Inter parisien.

Les SAD distribuent en province les quotidiens et les magazines. Il y avait vingt SAD comptant une quarantaine de salariés chacun, soit 800 en tout. La CGT était majoritaire à Bordeaux, Marseille et Nice.

Le 22 octobre, le siège social de l'entreprise répercuta auprès de l'organisation syndicale les termes de la lettre de Michel Muller : « Dans la mesure où la liste des candidats aux élections du Comité d'établissement et des délégués du personnel que vous avez présentée ne remplit pas la condition indiquée au deuxième alinéa de la lettre de Monsieur Muller... », il est demandé que cette liste ne soit pas prise en considération. En d'autres termes, le patron d'une entreprise s'appuie sur les directives de la direction fédérale d'une organisation syndicale pour récuser les candidats aux élections de délégués dans cette entreprise.

Le 27 octobre le secrétaire du syndicat CGT de la SAD de Bordeaux répondit au directeur du personnel :

> Ce n'est pas à vous de décider si la liste que notre syndicat CGT de la SAD Bordeaux a présentée est à prendre en considération ou pas.
>
> De toute manière, croyez bien que nous serons toujours présents à l'Agence de Bordeaux et plus motivés que jamais pour combattre les accords contre les salariés que vous pourriez prendre avec le SNEPL

Ce même jour, le syndicat CGT de la SAD de Bordeaux adressait un courrier à Michel Muller :

Nous avons pris connaissance à la fois du courrier que tu as adressé le 20 octobre 98 à M. Hamel, DPRH de la SAD, et de celui que ce dernier nous a envoyé en date du 22 octobre.

Quel courage ! collaborer avec la direction pour se débarrasser du délégué syndical (choisi par les 34 syndiqués sur 51 employés à Bordeaux), alors que la direction elle-même a perdu en cassation et n'avait strictement aucun recours pour s'opposer à la liste CGT présentée par notre syndicat.

En dehors de l'indignation et de l'écœurement que ton geste suscite, nous tenons à réaffirmer que quoi que tu fasses nous représentons la CGT avec notre liste. Tes manœuvres avec la direction de la SAD te déshonorent et révèlent, ce qui est plus grave, que tu n'as rien compris aux problèmes posés.

Oui, nous sommes plus que critiques à l'égard du SNEPL, mais ceci ne nous empêche pas d'être à part entière au sein de la Filpac *(nous payons nos cotisations)* et d'incarner dignement la CGT dans notre entreprise. Ces divergences syndicales n'ont pas à être arbitrées par la direction.

La vraie démocratie qui doit régner dans notre syndicat, et ailleurs, doit permettre l'émergence de courants contradictoires sans pour autant que tu croies qu'il y a péril en la demeure, et qu'il faille éliminer les empêcheurs de penser en rond.

A défaut de ton soutien intelligent, nous t'affirmons avec force qu'il faudra compter sur nous et que notre présence aux élections sera effective. Inutile de compter sur tes encouragements, notre foi en la CGT sera le meilleur garant de notre victoire aux élections, tu peux en être persuadé !

Lorsque se constitua Antrapresse, les militants de la SAD y adhérèrent. Faut-il s'en étonner ?

Débat sur le prépresse (novembre 98)

Tout le monde avait conscience que les évolutions technologiques conduisaient à la remise en cause de certains métiers dans la presse. Ces évolutions touchaient en particulier les typographes, avec la suppression de la saisie, mais aussi les photograveurs. Se posait donc la question de leur avenir professionnel et de leur reconversion.

En 1997 ou 1998 la question du passage des typos au statut de journaliste ne se posait pas encore. A cette époque-là, aucun syndiqué de la Chambre typo n'aurait envisagé une telle chose ! Néanmoins la direction du syndicat s'efforçait de trouver des solutions de reconversion, ce qui aurait inévitablement amené les typos à s'intégrer dans les rédactions, avec ou sans le statut de journaliste. Il faudra encore dix ans pour que le problème trouve une solution. En attendant, on en est encore aux tâtonnements. La Chambre typo et la section des photograveurs du Syndicat général du Livre (SGL), avec le soutien de la fédération, cherchent à négocier avec les patrons un accord permettant de « positionner » leurs syndiqués dans les rédactions.

Des centaines d'ouvriers du Livre – typos et photograveurs – voyaient leur emploi menacé à terme. En bonne logique, la question de la reconversion de ces ouvriers hautement qualifiés aurait dû trouver une solution globale au niveau syndical. Les différentes parties intéressées, y compris les journalistes, auraient pu convenir d'une stratégie syndicale et solidaire pour soutenir la reconversion des personnels menacés. Les journalistes étaient évidemment concernés au premier chef puisque les typos et photograveurs reconvertis dans les rédactions auraient occupé l'espace professionnel des secrétaires de rédaction.

La fédération a tenté de jouer ce rôle, mais la mise en œuvre de cette stratégie globale a échoué.

A cela, on peut désigner plusieurs raisons.

1. L'attitude des journalistes

Si les ouvriers du Livre sont traditionnellement corporatistes, il faut dire que les journalistes ne le sont pas moins. Ils voyaient évidemment d'un mauvais œil l'irruption des ouvriers du Livre, c'est-à-dire de la CGT, dans les rédactions, ce qui aurait complètement bouleversé les équilibres traditionnels dans un secteur où de toute manière on est très peu syndiqué.

Le syndicat CGT des journalistes était lui-même très réticent.

Le 12 novembre 1996, Michel Diard, secrétaire général du SNJ CGT, adressa ainsi au secrétaire général de la Filpac un courrier (pour l'anecdote, quelques mètres séparent les bureaux des deux hommes) à propos des démarches entreprises par la Chambre typo auprès du SPP, syndicat patronal, afin de faire admettre par les patrons de presse un positionnement réel et durable dans les rédactions.

Ce courrier dit en particulier que « la Chambre typo a négocié dans le secret » et signé – ce qui était faux – « un protocole de pré-accord avec le SPP sur son positionnement dans le processus de fabrication » et que « les signataires ne sortiront pas vainqueurs d'une opposition catégorielle artificielle, ridicule et antisyndicale que nous nous sommes engagés, Filpac CGT et SNJ CGT, à dépasser ». Il est bien connu que le corporatiste, c'est toujours l'autre.

Le signataire du courrier s'interroge sur « la validité d'une signature de la Chambre typographique, qui n'est pas une organisation reconnue » *(Je souligne.)* [114]. Le secrétaire général du SNJ CGT demanda à Michel Muller de dénoncer cette démarche. Maladroitement, l'auteur de la lettre voulait sans doute dire que la CSTP n'était pas signataire de la convention collective des journalistes, ce qui la disqualifiait comme interlocuteur vis-à-vis des patrons de presse. Le problème était le même pour le Syndicat des correcteurs avec la presse périodique, où se trouvaient des correcteurs, appelés rédacteurs réviseurs, mais qui avaient le statut de journaliste.

Le Syndicat des correcteurs soutenait tout à fait la démarche de la Chambre typo : « Faudrait-il que les ouvriers du Livre acceptent de disparaître du paysage, faudrait-il en plus qu'ils aient suffisamment de savoir-vivre et de tact pour le faire sans vagues ? » (*Cantonade* n° 187.)

A cette époque-là le Comité inter ne s'était pas encore fracturé en deux, même si la crise couvait. La coordination régionale, encore unie, s'indigna de l'attitude du secrétaire général du SNJ CGT. Le Comité inter adressa au secrétaire général de la fédération un courrier, signé Daniel Légerot et Marc Peyrade, pour connaître son point de vue. « Il est inadmissible, dit la lettre, que la CSTP, adhérente à part entière de notre fédération, soit contestée comme organisation reconnue. »

> Comme tu le sais, les syndicats composant le Comité inter agissent pour le positionnement des ouvriers de presse parisienne. Des rencontres ont déjà eu lieu avec les camarades du SNJ CGT sur cette revendication largement connue et qui n'est pas, certes, dans faire naître des contradictions. Ces dernières ne seront pas surmontées par des invectives.
>
> Les conséquences de la modernisation en presse et les objectifs du SPP ont fait l'objet de plusieurs discussions dans notre organisation et ses différentes structures. Dans la dernière période, tu as pu rencontrer notamment la CSTP, la section des photograveurs du SGL et participer à des débats au *Monde*, par exemple. La franchise, le respect réciproque, l'écoute et la volonté d'avancer ont toujours prévalu. C'est bien là notre conception de la démocratie et de l'efficacité. Nous savons que tu la partages et que tu ne manqueras pas de nous faire connaître ton opinion.

Le Syndicat des correcteurs se plaignit que la lettre du Comité inter fût restée sans réponse. Et se plaignit de l'absence de fermeté de la direction de la Filpac.

Au-delà de ces divergences, il y avait cependant un clivage profond entre les ouvriers du Livre et les journalistes, n'épargnant évidemment pas le syndicat CGT des journalistes. Il s'agit d'un clivage idéologique, d'un problème de représentation.

Il faut entendre par là l'idée qu'un individu ou un groupe se fait de sa fonction et du regard que les autres ont sur sa fonction. Un étudiant qui sort d'une école de journalistes après avoir fait bac + 3 ou bac + 5 et qui se fera embaucher comme

[114] Maladroitement, l'auteur de la lettre voulait sans doute dire que la CSTP n'était pas signataire de la convention collective des journalistes, ce qui la disqualifiait comme interlocuteur vis-à-vis des patrons de presse.

secrétaire de rédaction stagiaire pendant 18 mois à 8 500 F (on nous pardonnera de parler encore en francs) et qui traîne des années comme précaire, avant de se faire (peut-être) embaucher pour finir sa carrière, après avoir gravi treize échelons, à un salaire globalement équivalent à celui d'un ouvrier du Livre en début de carrière, cet étudiant se perçoit comme un journaliste, avec une *mission*. Il ne sera peut-être jamais un journaliste au sens où le commun des mortels entend ce mot, c'est-à-dire quelqu'un qui écrit des articles, mais il se *sent* journaliste, avec son *statut* de journaliste, avec sa *carte* de journaliste, etc. L'ouvrier du Livre qui gagne plus de deux fois son salaire de départ, un salaire dont le montant ne se justifie que grâce au « monopole syndical de l'embauche », c'est-à-dire des pratiques dont on aura expliqué au jeune journaliste qu'elles sont à la limite maffieuses, l'ouvrier du Livre, donc, restera à ses yeux irrémédiablement un *ouvrier*. On évacuera discrètement que la force des ouvriers du Livre tient précisément à ce qu'ils sont *tous* syndiqués dans la *même* organisation, et qu'ils ont réussi à imposer le salaire unique.

Un véritable gouffre idéologique sépare les journalistes des ouvriers du Livre et quelles qu'aient pu être les maladresses de la Chambre typo dans ses tentatives de reconvertir ses syndiqués dans les salles de rédaction, il est possible qu'aucun compromis n'aurait été possible.

Ce gouffre idéologique se manifesta de manière éclatante lors du congrès du SNJ CGT tenu en décembre 2007. Un document d'orientation – qui certes ne fut pas voté mais qui n'en reste pas moins significatif – déclare sans ambages :

> Les travailleurs de la sphère des contenus s'adressent à l'intelligence du citoyen en l'éduquant, en le distrayant et en l'informant. Il y a plus de convergences entre un réalisateur de documentaire, un plasticien, un musicien ou un comédien et un journaliste qu'entre un rotativiste et un journaliste. (Congrès du SNJ CGT, Projet de documentation d'orientation, « Les journalistes et la société face à la convergence des médias », p. 11.9.)

Voilà qui est clair. En gros, les rotativistes et, au-delà d'eux, les ouvriers du Livre, sont des gros bœufs, tandis que les « travailleurs de la sphère des contenus », c'est-à-dire les journalistes, sont des penseurs, des créateurs, bref des intellectuels et des artistes.

Une telle approche est confondante. C'est un discours idéologique, en aucun cas un discours syndical. Elle est l'affirmation des fantasmes des rédacteurs du texte plutôt qu'un constat de la réalité. Pour commencer, on évacue le fait qu'une majorité des personnels à *statut* de journaliste n'entre pas plus dans la « sphère des contenus » que les ouvriers du Livre dans la mesure où ils effectuent les uns et les autres les mêmes tâches strictement techniques. Il reste encore à expliquer en quoi un secrétaire de rédaction qui introduit un fichier-texte qu'il n'a pas écrit dans une page préformatée qu'il n'a pas conçue participe de la « sphère des contenus »...

Mais surtout, l'approche qui se dégage de ce projet de document d'orientation évacue toute possibilité d'envisager que des salariés dont la fonction est *plutôt* intellectuelle et des salariés dont la fonction est *plutôt* technique [115] aient,

[115] Je dis « plutôt » afin de relativiser le propos car les ouvriers des catégories graphiques du Livre – rotos, photocompositeurs, photograveurs, correcteurs – ne sont pas de simples exécutants et maîtrisent des métiers exigeant un réel savoir-faire qui n'exclut pas totalement, contrairement à ce que pensent les journalistes, l'usage d'un minimum d'intelligence, voire même de talent… Pour ce qui est des correcteurs, corriger des textes de journalistes qui ont appris le français par la méthode globale demande en effet parfois beaucoup de créativité. Je m'empresse de dire que la grande majorité des journalistes écrivants sont parfaitement satisfaits d'avoir des correcteurs qui passent derrière eux. (Je pense par exemple à « Dietrich Fischer Disco » rattrapé *in extremis* en « Dietrich Fischer-Dieskau », ou « Kurtz Equi-Luxe » en Kurt Equiluz, pour ne parler que des ténors d'une certaine rubrique musicale…) Et bien d'autres exemples… A la décharge des journalistes, c'était à une époque où ceux-ci dictaient au téléphone leurs articles à des secrétaires, dont les tapuscrits étaient transmis aux linotypistes. Le « fils du baron de X et de la bonne » de la rubrique mondaine d'un magazine consacré à l'actualité heureuse – le *a* et le *r* de « baronne » ayant sauté à la saisie – aurait pu figurer dans une anthologie consacrée aux coquilles. De même que la « rue d'U.L.M. », où se trouve une grande école formant les élites de la Nation.

syndicalement parlant, les mêmes intérêts (après tout ils ont les mêmes patrons) et puissent développer la même *politique syndicale*. Les auteurs de ce projet d'orientation ne sont pas très « tendance » : la mode serait aujourd'hui plutôt à remettre en cause la distinction, souvent artificielle, entre travail manuel et travail intellectuel. Mais il est vrai que ce n'est pas tout à fait la perspective des auteurs du document, qui parlent de réalisateur de documentaire, de plasticien, de musicien et de comédien. Malgré le ton prétentieux du texte, il y a tout de même une certaine modestie. Ils se situent dans la frange extérieure, superficielle de la « sphère des contenus », dans le domaine du divertissement, pas dans celui de la réflexion. Après tout, ils auraient pu se sentir plus proches des sociologues, des historiens, des philosophes ou des ethnologues que des rotativistes.

Tant qu'à faire…

De ce point de vue, les correcteurs se montrèrent beaucoup plus intelligents que les journalistes. Qu'ils soient ouvriers du Livre en presse quotidienne plutôt que journalistes relève d'un simple concours de circonstances historique [116]. Si on applique les critères du document d'orientation cité ci-dessus, ils font donc partie de la « sphère des contenus », ce qui ne les a pas empêchés d'établir des liens extrêmement étroits avec les imprimeurs rotativistes et des ouvriers de la distribution :

> …la conjonction des politiques syndicales qui les a rapprochés des rotativistes et des ouvriers de PDP n'avait rien à voir avec le fait que les premiers étaient des « intellos » et les autres des « pue-la-sueur ». La conjonction des politiques syndicales venait d'une analyse que le premier abruti venu (mais apparemment pas les rédacteurs du texte cité plus haut) était capable de faire : analyse fondée sur le constat tout bête de l'identité des intérêts. (Intervention sur le forum syndical des correcteurs.)

Le projet de document d'orientation du congrès des journalistes CGT tente en fait de faire croire à tous les salariés à statut journaliste, mais qui ne font que des tâches techniques, qu'ils sont proches des artistes, des plasticiens, des musiciens, etc. Amalgame valorisant, et nécessaire pour faire nombre dans la mesure où les « vrais » journalistes, ceux qui écrivent, sont une infime minorité dans les syndicats de journalistes : il est donc nécessaire d'élargir le plus possible la base sociale, le champ de recrutement des syndicats de journalistes. C'est qu'il y a des emplois à la clé : ceux des permanents syndicaux.

Il restera à voir si, le jour où les patrons de presse se décideront à « dégraisser » les effectifs de journalistes, les réalisateurs de documentaires, les plasticiens, les musiciens ou les comédiens seront d'une grande efficacité pour les soutenir.

Pour l'ouvrier du Livre, les personnels à statut journaliste sont des d'intellectuels prolétarisés, qu'il considère d'un œil goguenard parce qu'ils acceptent de se faire tondre la laine sur le dos sans s'organiser pour se battre.

Il y a, entre les deux, un véritable fossé idéologique qu'il serait bon d'abattre. Il existe un niveau énorme de précarité dans les rédactions, chez les secrétaires de rédaction. Un vrai rapport de forces pourrait faire évoluer cette situation qui, aux ouvriers du Livre, paraît inacceptable. Il faudrait cependant abattre nombre d'obstacles psychologiques et de préjugés pour faire comprendre aux secrétaires de rédaction et aux journalistes que l'appoint des ouvriers du Livre dans la lutte syndicale serait un fait positif.

Pour comprendre l'échec d'une alliance de type syndical entre journalistes et ouvriers du Livre permettant d'engager un processus de reconversion et d'intégration de ces derniers dans la rédactions, il faut garder ce clivage idéologique à l'esprit.

Ce n'est cependant pas la seule cause de l'échec de cette « alliance ».

[116] En presse magazine, ils ont le statut de journalistes.

2. L'attitude des ouvriers du Livre

Sans doute les organisations de la CGT du Livre réussirent-elles à renouer le contact avec leurs homologues journalistes puisque courant 1998 eurent lieu au siège de la fédération, à Montreuil, des discussions sur le « positionnement » des ouvriers du Livre dans le prépresse, auxquelles Michel Diard et Dominique Candille [117] assistèrent pour le SNJ CGT.

Ces discussions se situaient dans le cadre de la Filpac, avec la présence de représentants du SNJ CGT (qui, rappelons-le, n'est pas adhérent de la fédération), afin de mettre au point un document concernant un projet d'accord cadre régional dans le secteur de la préparation en presse parisienne. Ce texte avait pour objet d'exprimer la position des organisations syndicales CGT concernées par la modernisation du pré-presse, avec le souci d'établir entre elles « les convergences nécessaires à l'obtention d'un positionnement professionnel reconnu des salariés qu'elles représentent ».

Malheureusement, les choses tournèrent mal assez rapidement et les représentants journalistes cessèrent d'assister aux réunions. Ces discussions, qui se déroulèrent sur plusieurs mois, en dépit du départ des journalistes, révélèrent en effet l'étonnante manière, quelque peu « impérialiste », avec laquelle des représentants ouvriers abordèrent la question. On expliqua le départ des journalistes par le fait qu'ils n'étaient pas « mûrs », et on passa à autre chose.

Nous étions dans une situation où, potentiellement, 350 ouvriers du Livre [118] voyaient à plus ou moins court terme leurs emplois menacés ; ils se trouvaient donc en situation de demandeurs pour reconvertir ces ouvriers – typos et photograveurs – dans les rédactions à des postes *déjà occupés par les secrétaires de rédaction*.

Il est impossible de dire aujourd'hui si, quelles qu'aient pu être les circonstances, une entente aurait pu être possible avec les journalistes, car il aurait fallu trouver un accord avec le SNJ autonome, les syndicats de journalistes de la CFDT et de FO, tous férocement anti-CGT et anti-ouvriers du Livre. Le SNJ CGT quant à lui était extrêmement minoritaire en presse quotidienne.

Cependant, l'attitude des représentants ouvriers ne constituait pas un encouragement à les soutenir. En effet, ils partaient de l'idée que les postes de secrétaires de rédaction leur revenaient *de droit*, que les SR occupaient des postes qu'ils auraient dû occuper en tant que « secrétaires techniques ». J'entendis ainsi Christian Guillaumie, représentant photograveur, déclarer aux représentants journalistes présents : « Les secrétaires de rédaction ont pris nos postes. » Ce fut la dernière réunion à laquelle assistèrent les représentants du SNJ CGT.

Il était évident qu'aucune solution ne pouvait être possible tant que le point de vue des ouvriers du Livre était de dire, à propos des secrétaires de rédaction, qu'ils devaient « nous rendre notre place ». D'un strict point de vue historique, l'argument de Guillaumie était faux. Les secrétaires de rédaction occupaient leur place parce qu'à un certain moment les ouvriers du Livre n'ont pas voulu l'occuper et parce que leurs écoles de formation ne les ont pas préparés à cela.

Rapidement, le débat se transféra sur la définition de la fonction de secrétaire de rédaction, qui était abordée de façon différente selon les cas [119]. On fit la distinction entre secrétaire de rédaction authentique et « faux » secrétaire de rédaction. (Les choses n'étaient pas dites comme cela, mais c'était l'idée générale.)

---

[117] Dominique Candille succédera en décembre 2006 à Michel Diard à la direction du SNJ CGT.

[118] Lors d'une des réunions, je demandai aux représentants de la Chambre typo et de la section Photograveurs combien d'ouvriers étaient menacés : c'est le chiffre qu'on me donna alors.

[119] La tâche du secrétaire de rédaction est ainsi définie par les camarades du SNJ-CGT : « A la responsabilité de la qualité rédactionnelle, de la présentation et de la mise en page d'un ou plusieurs secteurs d'information. Il conçoit la maquette (refus d'un recours unique à une bibliothèque pré-formatée), hiérarchise l'information en liaison avec les rubriques, choisit les photos et les cadre (soit sur papier, soit sur écran en basse définition). Il est en relation avec les différentes rubriques, réceptionne les "papiers", les relit, les calibre, les balise, les ajuste. Est responsable de la titraille et des légendes. »

Le « vrai » secrétaire de rédaction était un journaliste à part entière, et s'il ne rédigeait pas à proprement parler du texte, il participait à sa hiérarchisation et rédigeait la « titraille ». Le « faux » secrétaire de rédaction était celui qui se consacrait à des tâches exclusivement techniques. Par commodité, on parla de SR rédactionnel et de SR technique.

L'enjeu du projet d'accord cadre était de définir le « positionnement » des ouvriers du Livre dans l'« espace professionnel » des SR techniques, avec souvent quelques empiétements dans l'« espace professionnel » des SR rédactionnels. Il s'agissait de définir une qualification dans laquelle s'insèreraient les anciens typos, qui réunirait un maximum de tâches, y compris celle de correction.

Du point de vue des journalistes, les SR techniques étaient des secrétaires de rédaction qui avaient abandonné, *nolens volens*, leurs fonctions d'authentiques journalistes. Il leur fallait donc se battre pour récupérer ces fonctions. Cette revendication impliquait, d'une certaine manière, un empiétement sur l'espace professionnel que les rédacteurs du projet d'accord-cadre voulaient occuper. Les secrétaires de rédaction techniques étaient donc des journalistes qui assumaient les fonctions qui normalement devraient revenir aux ouvriers du Livre.

Les représentants ouvriers considéraient que les secrétaires de rédaction techniques avaient le statut de journaliste, mais ils n'en étaient pas. Ou qu'ils étaient des ouvriers du Livre qui ne veulent pas se reconnaître comme tels.

On était dans une impasse.

Avec le recul, on peut sérieusement douter qu'une solution fût possible à cette époque, lorsqu'on prend en considération les lourdeurs institutionnelles et psychologiques qui pesaient sur les catégories professionnelles concernées.

3. Le point de vue des correcteurs

Le lecteur aura compris que les correcteurs étaient représentés à ce débat. On peut lire dans une synthèse qui fut faite de ces réunions, publiée dans un supplément à *Cantonade* :

> Nous ne pouvons qu'appuyer une démarche tendant à garantir un emploi à des camarades que la politique patronale et l'introduction de nouvelles technologies tendent à marginaliser sur le plan professionnel.
>
> Le Syndicat national des journalistes est un pivot de ce débat dans la mesure où les journalistes et secrétaires de rédaction sont directement concernés par cette discussion sur le « positionnement » [120], dans les salles de rédaction, des catégories menacées. Ils expriment, pour des raisons compréhensibles, de sérieuses réserves sur le texte en question [121].

Les correcteurs étaient très réservés sur un certain nombre de passages du document présenté comme le projet d'accord, dans lequel revenait plusieurs fois l'idée de polyvalence, ou polyaptitude, revendiquée par ses rédacteurs.

> 1. Les techniques modernes « estompent la frontière entre les fonctions de conception et de réalisation dans la chaîne éditoriale » ;
>
> 2. Il est proposé des « espaces professionnels communs dans lesquels chacune des catégories professionnelles concernées par l'imbrication de leurs savoir-faire professionnels respectifs pourra accéder indistinctement à l'ensemble des fonctions technico-rédactionnelles ».
>
> 3. « Dans chaque espace professionnel commun et dans le cadre d'une organisation de travail commune, seront réalisées indistinctement les tâches qui impliquent aussi bien

---

[120] Le terme de « positionnement » est fréquemment employé mais jamais défini. J'aurais tendance à croire qu'il désigne un concept dont le contenu est vide tout en donnant à celui qui l'emploie l'impression de parler de quelque chose. Nous ferons comme s'il signifiait : « définition de la fonction et du rôle ». Fonction : ensemble des actes concrets qui sont exécutés ; rôle : façon dont on exécute et/ou interprète les fonctions. De la fonction et du rôle dépend le statut qui, dans le cadre professionnel, se reconnaît par des espèces sonnantes et trébuchantes et par une définition dans la convention collective. Dans la pratique, le terme « positionnement » désignerait plutôt l'activité des coureurs de marathon qui jouent des coudes pour se « positionner » les premiers sur la ligne de départ.

[121] *La Lettre de Cantonade :* « Initiatives sur le prépresse », septembre 1998.

les ouvriers et cadres du Livre que les ressortissants de la rédaction attachés au secrétariat de rédaction, aux services photo, publicité, infographie et multimédia... »

Les journalistes et les secrétaires de rédaction n'auront pas manqué de constater que la polyvalence qui est affirmée se traduit par une extension de la fonction de réalisation à celle de conception (1re citation), par l'accès aux fonctions « technico-rédactionnelles » (2e citation) et à celles des « ressortissants de la rédaction » (3e citation).

Cependant les partisans de l'accord cadre auraient dû se dire que l'affirmation de la notion de polyvalence généralisée et de la disparition des frontières entre les fonctions pouvait être à double tranchant : les journalistes et les SR pouvaient bien s'y référer pour déclarer que les fonctions de photocomposition et de photogravure leur revenaient. C'est d'ailleurs ce qu'ils faisaient, pratiquement, depuis longtemps. Les personnels à statut journaliste dans les rédactions avaient sur les ouvriers du Livre plusieurs longueurs d'avance.

Pour les correcteurs, il s'agissait de prendre garde de ne pas confondre polyvalence avec dissolution et confusion des tâches. Le travail de correction est un travail spécifique, qui implique une intervention sur le texte pour rendre le produit lisible. C'est un travail visant à garantir la qualité du texte imprimé. Ce n'est pas la nature du support qui définit la fonction de correction, bien que la multiplicité des types de support puisse impliquer une certaine forme de polyvalence. Par ailleurs, une intervention systématique du correcteur en dehors de son champ d'action ne peut que nuire à la qualité du travail corrigé – on parle ici du cadre spécifique de la presse quotidienne. Inversement, l'intervention systématique, dans le travail de correction, de catégories assumant d'autres fonctions ne peut être une garantie de qualité du produit, et les correcteurs étaient résolument opposés à une telle situation.

L'idée de fusion entre les tâches de conception et de réalisation, qui fondait la démarche, pouvait être comprise de plusieurs façons :

- Il s'agit du constat qu'un travailleur non graphique (au sens que ce terme peut avoir dans l'imprimerie) conçoit un produit (un dessin, une image, par exemple) et, grâce au savoir qu'il a acquis (logiciels de dessin, Photoshop, etc.) mais aussi grâce aux facilités apportées par l'informatique, le réalise. Il y a là fusion des tâches, mais de l'amont à l'aval, dans un seul sens. Cette fusion des tâches, qui se manifeste par l'acquisition, par le concepteur, du savoir du réalisateur, n'implique en rien qu'un ouvrier graphique (photocompositeur, photograveur) soit en mesure de faire un travail de conception. Là se pose le problème de la formation (et éventuellement du talent). La fusion du travail de conception et de la réalisation reste de ce point de vue très marginale.
- Il s'agit cette fois du constat que les métiers se confondent et s'interpénètrent, et en quelque sorte se constituent en un nouveau métier. Les correcteurs estimaient que *dans une certaine mesure* les métiers de photocompositeur et de photograveur fusionnaient, ou pouvaient fusionner, mais photocompositeurs et photograveurs ne constituent pas *tout* le pré-presse et il n'était pas réaliste de dire que les métiers du pré-presse d'une façon générale avaient tendance à fusionner. Un « compograveur » – fusion du photocompositeur et du photograveur, dont il était question à ce moment-là – ne sera jamais un journaliste, au sens rédactionnel du terme. Quant à savoir s'il peut être un secrétaire de rédaction, disons que le débat n'était pas clos. Quant au métier de correcteur, certains responsables syndicaux – en général ceux-là mêmes qui parlent de fusion des fonctions de conception et de réalisation, et ceux-là mêmes qui veulent casser les syndicats de métier – auraient souhaité le réduire à une simple *fonction*, ce qui aurait rendu possible son intégration dans le « cahier des charges » de l'accord régional que les typos et les photograveurs voulaient signer avec les patrons de presse.

Il y avait une légère contradiction, dans le projet d'accord-cadre, entre l'affirmation que les frontières entre les fonctions s'estompaient et, d'autre part, l'énumération très détaillée de « spécificités clairement identifiées comme techniques » dont on comprenait qu'elles relevaient exclusivement des ouvriers du Livre :

> …création et mise en place d'automates, de balises, de gabarits, etc. ; tableaux, typographie complexe ; programmation des palettes de couleur ; scannage, traitement de l'image (ajustement tonal, intervention chromatique, montage complexe d'image) ; programmation des courbes d'engraissement, des courbes standards ; mise à disposition des fichiers aux espaces professionnels concernés ; transmissions, réceptions des données numériques de la page ; épreuvages ; fabrication de la plaque ; gestion et archivage des fichiers... »

Le dialogue ouvriers du Livre-journalistes ayant tourné court, il fut décidé d'organiser une conférence nationale sur le prépresse, 4 novembre 1998. Les discussions qui continuèrent après le départ des journalistes servirent à mettre sur pied le document de travail de cette conférence, qui avait pour objectif « de définir les orientations fédérales et les décisions nécessaires aux enjeux importants, parfois vitaux, qui sont posés » (Texte d'appel à la conférence). Outre les typos, les photograveurs et les correcteurs, étaient présents à ces discussions des représentants du cartonnage et de la publicité. Chaque délégation présente devait présenter un document, qui devait être publié à l'occasion de la conférence. Curieusement, il fut annoncé qu'aucun document émanant des correcteurs ne serait publié. Je soulignai qu'il y avait là un paradoxe à écarter du document les correcteurs, dans la mesure où ceux-ci conservaient des positions professionnelles fortes dans le pré-presse, alors qu'il y avait un document du… papier carton. On me fit remarquer qu'il y avait du « prépresse » dans le papier-carton, avec les affichettes servant aux… emballages ! On eut donc un document émanant du secteur du papier-carton, de dix lignes, dans lequel il était dit que « dans le secteur du cartonnage, le pré-presse tient une place réduite » !

Il faut dire qu'à cette date-là, typos, photograveurs et direction fédérale formaient un bloc. Nous étions en plein conflit du Comité inter, l'affaire de l'« hébergement » des rotativistes était encore récente et les correcteurs avaient pris clairement le parti des imprimeurs rotativistes et de PDP-REC. Ceci explique cela.

J'ai dit qu'il y avait plusieurs raisons à l'échec des ouvriers du Livre (hors correcteurs) à se « positionner » dans le prépresse : l'une tenant à l'attitude des journalistes envers les ouvriers, l'autre tenant à l'attitude des ouvriers du Livre eux-mêmes envers les journalistes.

Il y en a une autre, qui me paraît beaucoup plus déterminante parce qu'elle touche une question de fond, celle de la stratégie adoptée par la Chambre typo.

Au début de la division du Livre parisien, la Chambre syndicale typographique parisienne avait pris le parti de la direction du SGL sur la question de la réforme du règlement de l'Inter – la réforme ne gênait en rien les typos. Sans doute la direction de la CSTP voyait-elle d'un bon œil une réforme qui réduisait le poids politique des rotativistes. Le paradoxe résidant dans le fait que le projet du SGL était également de supprimer les syndicats de métiers et de constituer un grand syndicat interprofessionnel – ce qui aurait alors réduit le poids politique des typos… Sur ce dernier point, la Chambre typo montrait un manque évident d'enthousiasme. Sa position dans le système d'alliances qu'elle avait choisi était donc tout à fait ambiguë.

Le choix des correcteurs de soutenir les imprimeurs rotativistes se comprenait : la tradition libertaire ancienne de ce syndicat, dont il restait encore malgré tout quelques traces à la fin des années 90, les poussait naturellement à soutenir une catégorie professionnelle qui réclamait le droit de choisir ses propres représentants. Mais au-delà des positions de principe, ce choix relevait d'un sens aigu des réalités : les rotativistes constituaient la force de frappe dans le Livre, il était

absurde de vouloir les réduire au silence. C'est donc autour d'eux, autour de ce noyau dur du Livre, que devait s'organiser la stratégie revendicative.

La direction de la Chambre typo fit une analyse totalement différente :

♦ Le Syndicat général du Livre, même sans les rotos, était le syndicat apparemment le plus puissant du Livre parisien ; il était en tout cas incontestablement le plus nombreux.
♦ Il fallait à tout prix éviter de couper les liens avec la direction fédérale, qui pouvait constituer un appui de poids dans les projets de la Chambre typo.

Le souci principal de la CSTP était à l'époque de négocier le « positionnement », autrement dit la reconversion de ses syndiqués dans les rédactions. Il ne fait pas de doute que le rapprochement avec la direction du SGL, assorti du soutien de la direction fédérale, fut considéré comme le moyen le plus sûr de réaliser cet objectif. D'autant que dans le SGL se trouvaient les photograveurs, avec qui les typos avaient des liens : il y eut même une tentative de constituer une qualification commune, synthèse des deux métiers, les « compograveurs ». Expérience éphémère, l'attitude quelque peu expansionniste des photograveurs n'encourageant pas les typos à prolonger l'expérience.

Ainsi, au *Journal officiel* fut créé un atelier de « compogravure » qui fut un exemple significatif de deux catégories tentant de se dévorer l'une l'autre, et à ce jeu les typos, pourtant beaucoup plus nombreux, ne firent pas le poids.

> La composition de cette structure, et en particulier la désignation de son encadrement (4 points 145 et 3 points 115 dans le secteur plaques, 4 points 115 dans le secteur intégration-imposition-multimédia) a été faite dans une telle absence de transparence que cela a suscité un grand émoi chez nos camarades photocompositeurs.
>
> Ressemblant fortement à une armée mexicaine avec un nombre étonnant de plus-valutés, cette structure est en outre constituée d'un nombre disproportionné de photograveurs, qui ne sont pourtant que 19 dans la SACIJO alors qu'il y a 227 photocompositeurs. Les lecteurs de l'édition des *Lois et Décrets* ou du *Bulletin officiel des annonces de marchés publics* ne sont pourtant pas frappés par l'abondance de l'iconographie ou le chatoiement des couleurs de ces publications [122].

Quoi qu'il en soit, typos et photograveurs étaient dans une position de proximité professionnelle ; également menacés par les évolutions technologiques, ils avaient le même projet de négocier avec les patrons de presse leur « positionnement ». Il était donc psychologiquement inconcevable d'envisager un ralliement à la position des imprimeurs rotativistes et des correcteurs.

Qu'ils soient ouvriers ou journalistes, les syndicats sont attachés à l'idée qu'un journal n'est pas une marchandise, ou en tout cas pas une marchandise comme une autre. Cette idée, fondée sur un principe noble, et qui constitue en quelque sorte la base idéologique de leur action revendicative, les fait passer à côté d'une réelle compréhension des évolutions qui se font jour depuis vingt ans.

La restructuration capitaliste a progressivement fait passer la presse entre un nombre réduit de groupes. On assiste en fait à un double phénomène :

♦ *Les concentrations elles-mêmes*. Un nombre croissant de titres sont contrôlés par un nombre de plus en plus réduit de groupes. Le groupe Hersant achète *L'Express*, *L'Expansion*, *L'Etudiant*, la Comareg (premier éditeur de presse gratuite en France). *Le Monde* achète le groupe Midi libre, prend des participations au *Nouvel observateur* et à *La Vie catholique* [123].
♦ *La diversification financière*. La presse devient un produit dans lequel des industriels et des financiers investissent comme ils investiraient dans les

[122] Rapport d'activité du secrétaire, *Cantonade* 193, novembre 1999.
[123] Les choses évoluant très vite, le constat fait au moment de la rédaction de ce document aura sans doute changé au moment de sa publication.

moulins à café. Pour ces investisseurs, la presse n'est plus qu'un secteur parmi d'autres, comme les avions ou les missiles, et qui sera coté en Bourse.

La structure capitalistique de la presse s'est en quelque sorte elle aussi banalisée. Le « patron de presse » tel qu'on l'a connu du temps du plomb a disparu. A pris sa place le représentant d'un groupe industriel et financier pour lequel la publication d'un quotidien n'est pas l'essentiel de son activité.

Mutations technologiques et concentration du capital sont liées, les premières servant d'instrument à la seconde : ainsi Michel Diard, secrétaire général du syndicat CGT des journalistes (SNJ CGT), put-il écrire que les marchands de canons français étaient en passe d'« asservir » les travailleurs « aux nouveaux outils introduits dans les entreprises de presse ». Ce qui suggère que jusqu'alors, les travailleurs n'étaient pas « asservis » à leurs outils.

Il n'est pas certain que l'objectif des patrons de presse soit *en premier lieu* d'« asservir les travailleurs aux nouveaux outils » ; il est de faire des profits, ce qui n'est guère surprenant, puisque nous vivons dans une société fondée précisément sur cela. Il serait donc surprenant que les patrons de presse ne cherchent pas à faire de profit – sous une forme ou une autre. Il ne fait pas de doute, cependant, que les mutations vécues par la presse sont l'occasion rêvée pour le patronat de casser tout ce qui peut entraver la maximisation des profits, en particulier le syndicalisme des ouvriers du Livre.

En somme, ce qui se passe en presse se passe partout ailleurs, moins par le fait de la rapacité innée des patrons que parce que cela s'inscrit dans la logique même du système capitaliste. L'indignation (feinte ou réelle) de certains militants devant ce constat est fondée sur une mystification : la presse ne serait pas une marchandise comme une autre, elle doit échapper aux lois du marché. Ainsi, on vivrait dans un système où tout, absolument tout, dans chaque recoin de la planète, devient une marchandise (c'est ça, la « mondialisation »), mais où la presse française devrait échapper (au moins partiellement) à cette logique.

Il est vrai que la presse n'est pas une marchandise comme une autre : elle diffère du lave-linge ou du rasoir spécial machin-chose à triple lame et carburateur intégré en ce qu'elle est une *marchandise idéologique*. Mais elle reste néanmoins une marchandise soumise aux mêmes lois du marché, elle s'y intègre tout à fait. Simplement, les critères qui permettent de définir cette marchandise diffèrent un peu de ceux qui définissent le lave-linge.

Les entrepreneurs qui investissent dans la fabrication d'un lave-linge attendent des profits directs de la vente de ce produit. Si un patron de presse attend un profit direct de la vente de son journal, par les recettes publicitaires principalement, la fonction d'une marchandise idéologique est aussi évidemment de produire des bénéfices de nature idéologique. La fonction d'un journal ne sera donc pas *seulement* de fournir de l'information et des analyses mais aussi de fournir des informations et analyses ciblées idéologiquement, conformes aux orientations des propriétaires de ce moyen de production particulier qu'est un journal. Comme moyen d'influence, il peut aussi servir indirectement à produire de juteux bénéfices, comme l'attestera M. Jean-Luc Lagardère.

L'indépendance d'un journal est une pure fiction. Les journalistes vivent dans la fiction qu'un journal peut être indépendant (de quoi ? de l'influence de l'argent grâce auquel il vit ? de l'environnement politique ? des actionnaires ?) et que le journaliste qui écrit dans ce journal peut faire une information indépendante. Le seul journal indépendant est celui qui paraît sans publicité avec le seul argent des ventes et éventuellement l'apport des cotisations du groupement qui le publie. *Cantonade*, le bulletin du Syndicat des correcteurs, est à ce titre parfaitement indépendant, mais il tire à 1 200.

Il va de soi qu'une entreprise privée ou publique engagée dans le nucléaire et qui passe un gros contrat publicitaire avec un quotidien sera sourcilleuse quant au contenu des articles qu'un journaliste, bien sûr indépendant, écrira dans ce journal

sur le nucléaire. On pourrait dire la même chose pour un marchand d'armes ou un constructeur immobilier.

Le personnel à statut journaliste dans un quotidien, qu'il soit ou non journaliste, peut bien se bercer de l'illusion qu'il remplit une « mission », qu'il a son indépendance d'action : il ne remplit que la mission, et il n'a que l'indépendance que lui accorde la relative innocuité du sujet qu'il traite par rapport aux projets et objectifs du propriétaire ou des actionnaires. Lorsque la direction du *Monde* a décidé de soutenir la campagne présidentielle de Balladur, cela n'a certes pas affecté l'indépendance du responsable de la rubrique philatélique ou de la rubrique jardinage, mais ceux des journalistes qui pouvaient être affectés par cette orientation ont suivi. La « pluralité » de la presse, la « liberté » de la presse sont une mystification dans laquelle les militants syndicalistes ne doivent pas tomber. On ne peut écarter l'hypothèse que la machine argumentative de la CGT du Livre sur la « pluralité » de la presse et une certaine « mutualisation des coûts » vise en fait à maintenir les fondements d'un consensus, issu de l'après-guerre, permettant la survie de *l'Humanité*, quotidien en crise permanente. Or ce consensus, sur lequel étaient fondées les relations patrons-ouvriers en presse quotidienne nationale, fut remis en cause parce que les éléments qui le constituaient ont disparu. C'est ce qui apparaît clairement dans un article de Michel Muller, secrétaire général de la Filpac, dans la revue *Politique* (mars 2006) : parlant de la pluralité de la presse, il déclare : « …nous avions réglé un peu cet aspect à l'époque glorieuse de la presse écrite en considérant qu'il y avait en fait le pluralisme qui devait s'articuler autour de deux pôles : un, la presse dite bourgeoise, et la presse communiste. Et dès lors que cette structure du pluralisme était organisée, nous avions donc le pluralisme. » Michel Muller reconnaît d'ailleurs que « cette forme est datée »…

De même, le statut du patronat de presse, et les privilèges qui allaient avec, fut remis en cause. Ce statut, les patrons le devaient à une alliance De Gaulle-Parti communiste à la Libération, qui avait abouti à un accord politique créant la spécificité de la PQN, la Presse quotidienne nationale. La référence constante à la loi Bichet n'est pas fortuite. Or, le cadre politique qui régissait les relations sociales au sein de la PQN est aujourd'hui battu en brèche. Nous sommes en quelque sorte tous en état de choc : nous sommes en train de découvrir que la presse ne vit plus dans un contexte traditionnel d'entreprises familiales avec un « vrai » patron de presse genre Pierre Lazareff. Aujourd'hui, la presse est dirigée par des groupes industriels et financiers... comme partout ailleurs.

Les ouvriers du Livre ont découvert que les patrons de presse ont une véritable stratégie d'élimination des avantages acquis, qu'ils pratiquent un grignotage systématique et extrêmement patient. Les personnels qui ont le statut de journaliste, quant à eux, dont beaucoup gagnent des salaires plutôt faibles mais qui estimeraient déchoir en devenant ouvriers du Livre, sont en train de se rendre compte, tout doucement, qu'ils... se prolétarisent.

Le discours sur la « liberté de la presse », sur la « presse espace de démocratie » est un discours faussé et on a peine à croire que ceux des syndicalistes qui l'emploient croient vraiment à ce qu'ils disent. La liberté de la presse n'est une liberté que pour ceux qui disposent des moyens financiers de publier un journal. C'est la liberté de publier la propagande gouvernementale sur la réforme des retraites mais pas les positions du mouvement syndical, toute tentative de ce dernier de faire entendre ses positions étant suivie de hauts cris patronaux sur le thème de l'atteinte à cette même liberté.

Que la structure capitalistique des quotidiens ait changé au fil des décennies, faisant évoluer les journaux d'entreprises familiales en sociétés par actions, n'est qu'un processus qui a touché l'ensemble du système capitaliste, la presse avec peut-être du retard : *« Il nous fallait nous adapter à l'économie-monde – et nous l'avons fait avec retard »,* écrit *Le Monde* (cité par Serge Halimi, *les Nouveaux*

chiens de garde, Liber - Raisons d'agir, p. 62). La liberté de la presse, c'est la liberté d'entreprise, rien d'autre.

La modification de la structure capitalistique de la presse ne change pas sa fonction idéologique. Si le patron de presse traditionnel, chef d'une entreprise familiale, faiseur d'opinion, cède la place au représentant d'un groupe industriel et financier, la fonction d'un journal reste la même – fabriquer l'opinion.

La presse n'est pas un « contre-pouvoir », *elle participe pleinement du pouvoir*. Elle n'est un « vecteur » de démocratie que dans la mesure où, étant « plurielle », sa pluralité n'exprime que les intérêts parfois contradictoires des groupes de pression qui se concurrencent pour le contrôle des médias... et du pouvoir. C'est une concurrence entre crocodiles dans laquelle le petit lézard n'a aucune chance. La liberté du journaliste ne s'exerce qu'en tant que ce qu'il traite n'interfère pas avec les stratégies dans lesquelles sa direction et les actionnaires sont engagés. Les détenteurs du pouvoir sur la presse ne s'intéressent pas aux peccadilles : c'est là que s'exerce la liberté du journaliste. On lui autorisera même quelque insolence marginale, histoire de montrer qu'il est « libre ». Mais si le patron décide une orientation stratégique majeure, comme soutenir la campagne présidentielle d'un candidat, où est la liberté du journaliste ?

Où était la pluralité de la presse quand les journalistes consentants ont glorifié presque comme un seul homme la croisade de l'Occident contre la « quatrième armée du monde », une armée dont l'incompétence était notoire pour tous ceux qui s'intéressaient un tant soit peu au Proche-Orient, sauf évidemment pour ce journaliste à 6 millions de francs par an qui ignorait que les Iraniens n'étaient pas des Arabes. Ce même journaliste, en pleine guerre du Golfe, demanda à Jacques Berque, humaniste, spécialiste de l'Islam, traducteur du Coran : « Mais alors, l'Islam, est-ce que c'est violent ? » Il oubliait les razzias sanguinaires que furent les croisades, les bûchers de l'Inquisition, les joyeux massacres des guerres de religion entre factions chrétiennes, la colonisation pendant laquelle les Églises jouèrent un rôle sordide.

Quelle était la liberté de la presse quand les journalistes ont manipulé l'opinion sur les charniers de Timisoara, sans s'en rendre compte, ce qui est finalement pire ?

Quel fut le contre-pouvoir de la presse pour ceux qui subirent l'enthousiasme presque unanime des médias lors du référendum sur Maastricht ?

Alors que des centaines de milliers de travailleurs manifestaient dans les rues en 1995, avec le soutien massif de la population, les médias quasi unanimes martelaient la propagande gouvernementale. Un sondage réalisé le 14 décembre par Ipsos révéla que seulement 6 % des médias avaient jugé le plan Juppé de façon négative. La pluralité de la presse est apparue comme la pluralité des manières de dire la même chose.

Il y a quelque ironie à entendre des gens qui gagnent 2,8 millions de francs par an (Gérard Carreyrou), 6 millions (Poivre d'Arvor) ou 7,3 millions (Patrick Le Lay) [124], tenir des discours directement inspirés des rapports de la commission de Bruxelles ou de la Banque mondiale sur les rigidités, tel le salaire minimum, qui « asphyxient » le marché du travail et qui bloquent l'embauche. On se souviendra de ce cheminot de 50 ans gagnant 8 500 F par mois à qui un journaliste du *Figaro* déclara : *« Vous êtes un privilégié »*. Gérard Carreyrou, 2,8 millions par an, sait de quoi il parle, quand il déclare : *« On ne peut pas passer à la caisse tous les mois tout en crachant dans la soupe »* (*Libération*, 13 octobre 1992). Voilà qui est clair.

Que doit-on penser de la liberté de la presse lorsque Jean-Luc Lagardère déclare aux cadres supérieurs de Thomson-CSF en août 1996 : *« Un groupe de presse, vous verrez, c'est capital pour décrocher des commandes »* ? (*Le Canard Enchaîné*, 6 novembre 1996.) Quelle latitude reste-t-il à l'anonyme secrétaire de rédaction à 1 300 euros par mois, probablement en CDD, qui est convaincu qu'il a une grandiose mission d'information et qui rêve d'écrire un jour enfin un article ? Comment le professionnel de l'information peut-il *« imaginer qu'un industriel*

[124] Les chiffres sont cités par Serge Halimi, *op. cit.*

allait acheter un moyen d'influence tout en s'interdisant de peser sur son orientation » ? (Serge Halimi, *les Nouveaux chiens de garde*, Liber - Raisons d'agir. La citation du *Canard enchaîné* est empruntée à ce livre.)

Nier, au nom d'une démocratie qui se prétend « citoyenne », aux actionnaires d'une entreprise de presse le droit de faire des profits est aussi stupide que de nier à la Bourse le droit de réaliser des plus-values. La Bourse n'est pas démocratique, tous ceux qui ne sont pas actionnaires n'ont pas droit à la parole. Supprimons la Bourse et le système capitaliste et mettons autre chose à la place, mais cessons de nous plaindre que, parce que des actionnaires sont propriétaires d'un journal, la démocratie est en danger. La démocratie est en danger permanent du fait que l'information est le monopole de fait de quelques groupes financiers et industriels. Avant la prise du pouvoir par Franco, les anarcho-syndicalistes espagnols organisés dans une confédération syndicale d'un million et demi d'adhérents avaient *plusieurs quotidiens*, et qui n'étaient pas subventionnés. Les travailleurs espagnols avaient au moins la possibilité d'avoir une autre approche des problèmes. Un franquiste qui aurait lu ces journaux aurait certainement eu l'impression que cette presse-là n'était pas libre…

Un journal n'est un vecteur de démocratie que dans la mesure où il est l'expression politique, idéologique du groupe qui le contrôle, rien d'autre. Et tous ceux qui écrivent dedans sont, d'une façon ou d'une autre, les instruments, voire les complices (parfois volontaires) de l'idée véhiculée par ce groupe. L'idée de complicité est inscrite en surimpression dans les pratiques des journalistes : c'est la *clause de conscience*. C'est la dernière barrière qui les protège de la *mauvaise* conscience, quand décidément, trop c'est trop.

C'était le propre des ouvriers du Livre qu'ils n'interviennent pas sur le fond. Ils ne se veulent pas complices. Ils fabriquent le journal, ils ne cautionnent pas son contenu. Or, aujourd'hui, on a l'impression que certains de leurs représentants invoquent la démocratie pour s'immiscer dans ce qui, jusqu'à présent, ne les regardait pas : le contenu des journaux.

La crise de la presse n'est pas la crise de la démocratie. La crise de la presse, comme le dit si justement Jacques Dimet, *« ne peut être séparée de la crise de la société »*. Bien sûr, c'est tout de même flatteur de penser que la presse dans laquelle je travaille étant en crise, c'est la démocratie qui est en crise. Le problème est que ce n'est pas vraiment la presse qui est en crise, c'est la presse quotidienne. Les Français sont ceux qui lisent le plus de périodiques en Europe. La cause en est largement la conséquence d'erreurs stratégiques faites par les directions de la presse quotidienne, il y a des années.

Il est cocasse d'entendre d'aucuns parler, la main sur le cœur, d'information rigoureuse et honnête, après ce que nous avons connu lors de l'affaire de Timisoara. On a oublié la terrible défiance dont a fait l'objet la presse après la guerre du Golfe en 1990. On a oublié l'extraordinaire partialité de la presse pendant le conflit en Yougoslavie et plus tard au Kosovo. Plus récemment, le traitement de l'opposition, aux États-Unis mêmes, à la guerre voulue par le fils Bush a été lamentable. Alors qu'un mouvement jamais vu s'est développé dans le mouvement syndical américain, quasiment dès le lendemain des attentats du 11 septembre, on n'en a pratiquement jamais entendu parler [125]. Il est vrai que ça

[125] *Cantonade*, le bulletin du Syndicat des correcteurs, traduit dans son numéro 200 (hiver 2001-2002) une « Déclaration de travailleurs de la ville de New York sur le 11 septembre » rédigée par un mouvement qui se nomme New York City Labor Against War (NYCAL), les travailleurs de New York contre la guerre. « Nous voulons la justice pour les morts et la sécurité pour les vivants. Et nous pensons que la guerre de George Bush n'est pas la bonne solution », dit notamment cette déclaration. « La guerre va faire d'innombrables victimes civiles, renforcer les alliances de l'Amérique avec des dictatures brutales et accroître la pauvreté globale. » « Elle va engendrer dans ce pays plus de terreur envers les Arabes, les musulmans, les personnes d'Asie du Sud et les immigrés, et remettre en cause nos libertés civiles. Elle va fournir des millions de dollars aux cadres de l'armée et des grandes compagnies, tandis qu'elle asséchera les programmes civils tels que l'éducation, la santé et la sécurité sociale. » Cette déclaration, quelque peu prophétique, est datée du *27 septembre 2001*. Les

doit être plus facile de traîner ses guêtres à la cantine des Nations-unies pour filmer les « French Fries » rebaptisées « Liberty Fries » que d'aller au local du syndicat des travailleurs de l'automobile de Detroit pour voir ce qui se passe [126].

Personne n'attend d'un quotidien, et en particulier d'un quotidien d'information politique, qu'il soit « objectif ». Tous les événements où se trouvent de grands enjeux politiques, idéologiques, stratégiques sont couverts d'une façon partiale. C'est valable même pour d'excellents journaux d'analyses dont l'orientation se déduit des sujets qu'ils ne traitent *jamais.* Le contrôle de l'opinion se fait également par les sujets qu'on ne traite pas .

Les lecteurs de *l'Huma* lisent ce journal parce qu'ils veulent savoir ce que ce journal dit sur les sujets d'actualité. Un lecteur du *Figaro* ne lit pas son journal parce qu'il pense qu'il est plus objectif que *l'Huma* ou le *Monde,* il le lit parce que la vision du *Figaro* sur le monde est la sienne. C'est la même chose pour tous les journaux. Les lecteurs sont complices, eux aussi. Ceux qui ne lisent aucun journal sont peut-être ceux qui ne découvrent leur vision du monde dans aucun journal. Le problème est que leur vision du monde n'est peut-être pas susceptible d'attirer les annonceurs publicitaires. Pierre Zarka a parfaitement raison de dire que « la désaffection des jeunes et des plus pauvres à l'égard de la presse n'est pas la fin de la lecture mais la réprobation silencieuse et radicale qu'on leur a volé la possibilité d'exister ». A ceci près qu'il néglige sans doute un facteur fort trivial, c'est qu'une proportion alarmante (25 % dit-on) des élèves qui sortent de l'école à 16 ans sont quasiment illettrés. Ces citoyens-là ne sont sans doute pas issus des classes les plus aisées de la société.

L'illettrisme définit les gens qui savent déchiffrer un texte mais qui, incapables de lire plus de quelques minutes, « décrochent » et ne comprennent plus ce qu'ils lisent. Les quotidiens gratuits occupent le créneau de ces lecteurs-là. En ce sens, les négociateurs côté patronal de *Metro* et *20 mn* qui affirmaient aux représentants du Livre parisien, à l'époque où leurs journaux volaient en l'air, qu'ils constituaient un apprentissage à la lecture des journaux, n'avaient peut-être pas tort.

Notre fédération du Livre pourrait peut-être établir une relation privilégiée, une « synergie », avec les organisations syndicales d'enseignants. Avec un peu d'imagination, des choses intéressantes pourraient en résulter. Après tout, les « clients » des secondes sont les futurs « clients » de la première.

Les quotidiens gratuits. En a-t-on dit des choses sur eux.

L'affaire des quotidiens gratuits divisa – faut-il s'en étonner – les deux tendances du Livre parisien. Du côté Filpac-SGLCE, le discours était plutôt idéologique : atteinte à la liberté de la presse, au pluralisme, à la démocratie. C'était une presse au rabais etc. Les pouvoirs publics devaient intervenir.

Côté Comité inter « canal historique » – imprimeurs rotativistes, correcteurs, ouvriers de PDP – le discours était tout à fait pragmatique. Gratuite ou pas, la presse doit être fabriquée et distribuée dans le cadre conventionnel. Ce n'était pas notre affaire qu'un quotidien soit payant ou gratuit, c'est un problème de gestion qui relève de la seule compétence des éditeurs ; en revanche, un quotidien doit

---

journalistes français l'ont évidemment totalement ignorée. Le numéro 203 de *Cantonade* (printemps 2003) reviendra encore sur la question. La presse française mit très longtemps avant de s'apercevoir que de nombreux Américains étaient contre la guerre.

[126] Il est incontestable que de nombreux journalistes paient de leur vie la recherche de l'information en s'exposant au danger lors des innombrables conflits qui secouent la planète. Mais cela ne doit pas évacuer la question de la nature de l'information qu'ils vont chercher. S'exposer à un feu croisé pour rapporter une image spectaculaire est certes héroïque, mais est-ce vraiment de l'information ? Cela fait-il mieux comprendre au lecteur ou au spectateur la nature du conflit en cours ? L'accroissement du nombre de journalistes (souvent des photographes) tués n'est-il pas précisément le symptôme de la transformation de l'information en marchandise dont le caractère spectaculaire constitue une plus-value ? Situation dont les journalistes sont à la fois les complices et les victimes, et qui impose une concurrence accrue entre les médias pour accroître leur audience, c'est-à-dire leurs parts de marchés ?

respecter certaines règles de fabrication et de distribution. Côté correcteurs, ça signifiait que ces journaux devaient être corrigés. Des négociations eurent lieu, sous le parapluie de l'Inter, avec *20 mn*, qui aboutirent à l'embauche d'une correctrice. La direction de *Metro*, à qui la délégation de l'Inter, lors de multiples réunions, avait clairement fait comprendre qu'il fallait que leur journal soit corrigé, crut pouvoir court-circuiter le syndicat en embauchant une correctrice de sa propre initiative. Elle embaucha… une ex-déléguée syndicale qui avait mené une lutte retentissante dans le Landerneau de l'édition, qui se fit rapidement nommer déléguée syndicale et qui devint par la suite juge prud'homale ! C'est l'histoire de l'arroseur arrosé.

Rapport d'activité, AG du 27 avril 2002 :

Les quotidiens gratuits

Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur les quotidiens gratuits. La position du Comité inter a été la suivante : il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le coût ou sur le contenu d'un journal. Le système qui, en France, régit les conditions de fabrication et de distribution des quotidiens nationaux a permis de garantir l'expression pluraliste dans notre pays. Il a aussi permis de garantir des conditions d'existence décentes aux travailleurs qui sont régis par une convention collective.

La presse n'est pas un produit comme un autre et n'est pas une simple marchandise : c'est pourquoi l'arrivée d'un journal gratuit qui se fabriquerait et se distribuerait en dehors des règles de notre profession remettrait en cause les principes qui ont toujours prévalu en presse, et favoriserait la disparition de certains titres. Le Comité inter a été soucieux d'éviter à tout prix qu'une voie soit ouverte vers l'explosion de ce système. Il n'accepte pas que ce système qui, dans le passé, a été défendu au prix de durs conflits, soit remis en cause. C'est pourquoi il s'oppose à la sortie d'un quotidien qui s'imprimerait et se distribuerait en dehors du champ conventionnel des ouvriers de la presse parisienne.

Si un éditeur décide de publier un quotidien, cela doit se faire dans le cadre des règles conventionnelles. Le Comité inter avait parfaitement conscience que l'introduction de gratuits faisait courir un réel risque, à savoir une réduction des recettes publicitaires de la presse payante, avec des incidences sur les effectifs. Cependant, dans la mesure où nous n'avions pas les moyens d'empêcher cette évolution, il n'était pas envisageable de laisser publier un quotidien en dehors des règles établies. Un récent article du *Monde* révèle que la présence de quotidiens gratuits n'a pas eu d'incidence sur la presse payante. Le problème de fond est autant la distribution que l'impression.

J'ai eu l'occasion de le dire à cette tribune, l'un des socles de notre convention collective est constitué par nos camarades des NMPP : sans leur nombre, nos institutions sociales ne seraient pas ce qu'elles sont. Il n'était donc pas envisageable de permettre une distribution qui mettrait à l'écart les NMPP.

La question est d'ailleurs loin d'être réglée. En effet, la direction des NMPP s'est montrée, et se montre encore, un adversaire farouche de tout compromis dans ce domaine. Avant-hier, le Comité inter rencontrait le SPP pour lui faire savoir qu'il fallait à tout prix qu'une solution soit trouvée. Depuis le début, c'est la direction des NMPP qui bloque la situation. L'opérateur des NMPP est le groupe Lagardère. Or Lagardère entend lui aussi se positionner sur le marché des quotidiens gratuits. L'irruption d'un concurrent contrecarre évidemment les projets de l'opérateur.

La situation était donc la suivante : les ouvriers du Livre ne pouvaient pas se permettre de laisser diffuser un quotidien gratuit, malgré l'apparente bonne volonté de la direction du titre, tant qu'un accord n'avait pas été trouvé ... mais, côté patronal les NMPP – le principal interlocuteur dans cette négociation se dérobe. On peut aussi supposer que le groupe Hersant a des projets pour se positionner sur le marché des gratuits.

Pour l'instant, la situation reste inchangée.

Contrairement à ce que certains pensent, et contrairement à ce que laisse entendre un accord sans aucune substance signé par le SGLCE, le problème n'est donc absolument pas réglé.

Concernant *Metro,* une solution a été trouvée pour l'impression, puisque le journal est imprimé à *France-Soir,* ce qui donne à ce titre en sérieuse difficulté un ballon d'oxygène. Concernant *20mn,* le journal est actuellement imprimé à Québécor. Des négociations sont actuellement en cours pour ramener l'impression en presse parisienne. Pour répondre à certains commentaires concernant le fait qu'en ramenant l'impression en presse parisienne nous retirons du travail aux camarades de Québécor, la réunion d'avant-hier avait également pour but de négocier des contreparties pour compenser la baisse de la charge de travail à Québécor.

Maintenant, le point qui nous concerne, les correcteurs : la direction de *Metro* nous fait actuellement des difficultés pour honorer les engagements qu'elle avait pris, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir, la situation va se débloquer.

Concernant *20 mn,* les négociations ont eu lieu, il y a un accord, mais il ne sera applicable que lorsque le problème d'ensemble – impression et distribution – sera réglé.

Dans les deux cas, le Comité inter veillera à ce que les engagements soient respectés.

Ils étaient peu nombreux ceux qui se demandaient si, pendant les négociations avec *Metro* e*t 20 mn,* la position style « armons-nous et partez » des éditeurs de presse réunis dans le SPP ne cachait pas autre chose que la « défense de la liberté de la presse menacée », et s'il ne s'agissait pas plutôt de retarder la parution des deux gratuits parce qu'ils projetaient eux-mêmes de se positionner sur le terrain. L'achat de la Comareg, le premier éditeur de presse gratuite en France, par le groupe Hersant confirmerait plutôt cette hypothèse. Et il ne fallait pas être grand-clerc pour soupçonner que le président du syndicat patronal (et patron du groupe Hersant, incidemment), faisant le Monsieur Bons-offices entre les représentants des quotidiens gratuits et l'Inter, travaillait un peu pour sa boutique : la fermeté des positions des imprimeurs rotativistes et des ouvriers de PDP sur la question faisait bien son affaire.

On sait que le prix de vente d'un quotidien ne couvre qu'en partie ses frais de fabrication. Pour couvrir le reste, il n'y a pas énormément de méthodes : la publicité, les subventions, les abonnements ou les cotisations.

Cantonade, bulletin du Syndicat des correcteurs, est totalement financé par les cotisations des adhérents. Le syndicat n'a évidemment pas les moyens (ni l'envie) de faire un quotidien (un journal qui parlerait tous les jours des problèmes des correcteurs, ce n'est pas franchement une éventualité exaltante). La presse est largement subventionnée (Cf. Annexe V : « Subventions : mesures décidées 1997-1999 ») La publicité reste le moyen le plus employé.

L'Humanité, quotidien d'opinion s'il en est, est un moribond chronique dont la survie est assurée périodiquement par des mesures artificielles qui permettent de légitimer le paysage pluraliste de la presse. On pourrait supposer qu'entre les cotisations des militants du PC et les lecteurs communistes, ce journal aurait de quoi survivre. Seule une faible partie des communistes achète le journal de leur parti. Doit-on subventionner un journal d'opinion avec les impôts des citoyens, alors que la plupart des militants du parti ne l'achètent même pas ?

Le Monde libertaire, hebdomadaire, se porte comme un charme, sans un sou de subvention, et dégage des excédents (nous n'osons parler de bénéfices) depuis qu'un correcteur retraité a revu la maquette.

Ces exemples montrent quel est le cadre, quelles sont les limites du débat sur la presse d'opinion et sur la liberté de la presse. Voilà la vraie limite de la démocratie dans la presse.

Lorsque Edwy Plenel écrit que le débat sur la presse ne concerne pas que les journalistes mais aussi *« toutes les identités professionnelles qui forment et tissent le riche héritage de notre histoire »,* lorsqu'il parle de *« communauté d'intérêts et de projets* »*,* que veut-il dire ? Que les salariés d'un quotidien qui fait ses emplettes en achetant le *Midi Libre,* le *Nouvel Obs* et *la Vie Catholique* doivent faire preuve d'imagination pour réduire leurs propres effectifs, ou que les ouvriers du Livre peuvent participer à la définition du contenu des journaux ?

Certains dirigeants syndicaux invoquent la liberté de la presse et se posent en garants de cette liberté dans un système où eux-mêmes n'ont guère, pour liberté *active,* que la possibilité de s'exprimer dans leurs bulletins syndicaux – dans lesquels les syndiqués eux-mêmes ont très rarement la possibilité de s'exprimer librement. Combien de bulletins syndicaux de la CGT ont des tribunes libres dans lesquelles les syndiqués ont le droit statutaire de s'exprimer [127] ? Rappelons-nous

[127] Il faut en effet distinguer l'éventualité où un bulletin syndical publierait occasionnellement une « tribune libre » de syndiqué choisie par le comité de rédaction, et celle où le bulletin syndical est

les hauts cris des bonnes âmes lorsque les rotativistes ont imposé au *Monde* la publication d'un communiqué d'une page, le 16 janvier 1998.

Le débat sur la crise de la presse n'a de sens que si on se débarrasse d'un fatras idéologique et de représentations grâce auxquelles on se fait plaisir, on se donne l'illusion d'être importants, d'être des acteurs de l'information « citoyenne » mais où on n'est que des exécutants. Ouvriers du Livre, journalistes, secrétaires de rédaction sont des exécutants dans des entreprises fabriquant une marchandise à caractère idéologique qui est tout sauf neutre. Une fois qu'on se sera bien mis ça dans la tête, on pourra parler de choses sérieuses : de métiers, de qualifications, de conventions collectives, de salaires… et de la crise de la presse.

Les larbins adhèrent souvent à l'idéologie de leurs maîtres. Tous ne sont pas des Leporello. Certains serviteurs sous-payés et précaires d'un patron de presse n'hésiteront pas à tenir un discours néo-thatchérien sur les bienfaits de la concurrence, y compris entre salariés, sur les ouvriers trop payés et sur les syndicats qui organisent le « racket » et étouffent les entreprises par leurs revendications outrancières. On pourrait qualifier ces gens-là de prolétaires ultra-libéraux, contents de leurs faibles salaires et de leur précarité. Ce sont ceux-là qui voulurent un jour faire licencier deux correcteurs qui avaient eu l'audace de faire grève. Ce n'est évidemment pas avec ceux-là que les ouvriers du Livre souhaiteraient faire alliance pour accroître la force de l'organisation syndicale en presse.

Il y a une mystification dans le statut de journaliste, dont les principaux bénéficiaires sont les patrons de presse et les permanents syndicaux, et dont les victimes sont les salariés précaires et laissés-pour-compte des rédactions. Très peu de salariés ayant le statut de journaliste sont des journalistes au sens où l'entendent la plupart des gens, c'est-à-dire des personnes qui font des recherches, des enquêtes, des investigations et qui écrivent des articles. L'écrasante majorité des salariés des rédactions sont des personnes qui ont des fonctions techniques, ou technico-rédactionnelles, mais qui ne sont pas des journalistes au sens plein du mot. Beaucoup de ceux qui se persuadent qu'ils sont de vrais journalistes parce qu'ils rédigent des intertitres ne se verront jamais accorder le privilège d'écrire un article.

Cette confusion dessert évidemment les moins payés, les plus précaires des personnels à statut de journaliste, qu'on pourrait définir plutôt comme des techniciens rédactionnels. Mais elle sera fortement défendue par les syndicats de journalistes, dans lesquels il y a… peu de journalistes, et beaucoup de SR, et qui y perdraient leurs troupes, et dont les dirigeants perdraient leurs emplois de permanents. Cette confusion arrange aussi les patrons de presse dans la mesure où la multiplication des personnels à statut de journaliste permet des allégements considérables de charges sociales.

On aura compris que lorsque nous parlons de journaliste, dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'une stratégie syndicale commune, nous ne parlons pas de ce directeur de rédaction d'un quotidien affirmait son appartenance à un syndicat de la CGT : nous parlons des personnels à statut de journaliste, des prolétaires des rédactions, précaires, la plupart du temps en CDD, corvéables à merci. Nous écartons de notre démarche les journalistes qui assurent une fonction idéologique dans la presse. Entre un salarié quelconque qui tient un discours néolibéral sur son lieu de travail et un journaliste qui tient les mêmes propos dans les colonnes d'un journal, il y a un fossé qualitatif : on peut discuter avec le premier, on peut lui opposer des arguments d'égal à égal ; le second a une audience et on ne peut pas le combattre à armes égales.

---

tenu de passer toutes les tribunes libres, sous réserves des restrictions d'usage : pas d'injure, de propos raciste ou sexiste, etc.

Lors d'une conversation avec le dirigeant d'un grand quotidien du soir, nous évoquions la situation de ces personnels à statut de journaliste, sous-payés et précaires, peu syndiqués mais qui regardent parfois de haut les ouvriers du Livre. Notre interlocuteur sourit et nous déclara que cette situation lui convenait tout à fait. Les patrons de presse feront tout pour encourager la division et empêcher la nécessaire jonction, sur le terrain revendicatif, des salariés de la presse à statut journaliste et à statut Livre.

***

L'objectif de la Conférence nationale sur le prépresse de novembre 1998 était de déboucher sur un renforcement de la CGT du Livre.

Une question fut soulevée qui débordait largement le cadre du prépresse, mais qui anticipait sur des questions qui se posent à nous aujourd'hui : la constitution d'un pôle prépresse, d'une part, d'un pôle impression et distribution d'autre part. On voit que le problème est encore très actuel, mais à l'époque il se situait dans une perspective très différente. Nous étions, à l'époque, en plein dans le conflit sur le Comité inter et la raison qui motivait la constitution de ces deux pôles était de toute évidence de dissocier les imprimeurs rotativistes de toute implication dans les affaires du prépresse et, indirectement sans doute, d'isoler les correcteurs des rotativistes.

La constitution d'un pôle prépresse répondait à une logique professionnelle, cela ne faisait pas de doute. Mais, au-delà de la logique professionnelle, il y avait la logique syndicale. Or, dans le cadre d'une stratégie de renforcement de la CGT, la division entre prépresse d'une part, impression et distribution de l'autre, constituait à nos yeux un facteur d'affaiblissement, et non de renforcement.

Le problème se repose aujourd'hui, mais dans un contexte tout à fait différent : il ne s'agit plus de séparer ces deux pôles mais de les unir organiquement sous la forme d'une union syndicale, à laquelle se joindrait la distribution.

Édition spéciale

Édition spéciale était le bulletin traditionnel du Comité intersyndical du Livre parisien, tombé en désuétude et que l'Inter « canal historique » reprit à son compte, ce qui lui fut évidemment reproché…

La décision de donner à l'Inter une expression publique est largement due à l'influence des secrétaires correcteurs, qui poussaient dans ce sens. Le secrétaire correcteur déclara un jour lors d'une réunion du bureau de l'Inter que c'était quand même incroyable qu'on travaille dans la communication et qu'on soit incapable de communiquer… Le dynamisme de Claude Pasquet, l'un des secrétaires de la section des imprimeurs rotativistes, fut tout à fait déterminant. *Édition spéciale* état imprimé à l'AFIR, l'école de formation des rotos.

L'édito de ce premier numéro publié par l'Inter disait :

> Pourquoi cette *Édition spéciale* ? Nous, correcteurs, imprimeurs rotativistes et distributeurs de PDP-REC nous ne sommes pas satisfaits de la situation existant actuellement dans les syndicats du Livre et les entreprises de presse. C'est pour cette raison que nous avons décidé de publier la présente Édition spéciale. Pour montrer à tous et surtout aux travailleurs du Livre parisien que le Comité intersyndical continue de fonctionner, quoi que puissent en dire certains… LA division interne que nous vivons n'est nullement de notre fait, comme on pourra le constater en lisant les pages qui suivent. Elle est due à l'intransigeance d'une partie de la direction du Syndicat général du Livre et de la communication écrite (SGLCE). Quant à nous, au contraire, notre démarche est unitaire : elle s'adresse à tous les travailleurs du Livre dans le respect des particularités de tous et de chacun ; l'orientation que nous défendons s'inscrit dans le prolongement de ce qu'a été l'Inter jusqu'à une date récente, dans lequel n'existaient que des partenaires égaux en droits et en devoirs. C'est ce comité inter-là, celui qui était redouté par les patrons, que nous voulons reconstruire. »

Le Livre parisien n° 281 [128] répondra par un article de deux pages dans lequel est réaffirmé l'objectif de la « constitution d'un syndicat unitaire de l'industrie graphique et de la communication ». On y apprend que « la CSTP s'est également prononcée clairement dans ce sens dès son congrès de 1994 », ce qui est vrai, à strictement parler, mais dans la pratique les typos ont freiné des quatre fers.

L'article reconnaît que « faute d'atteindre cet objectif déterminant, une réalité s'impose : une coordination intersyndicale demeure nécessaire. Pour autant, l'Inter ne peut plus continuer de fonctionner comme ces dernières années. Toutes ses composantes et les catégories s'accordent sur ce point : il faut changer ! » Là encore, c'est vrai en théorie : tout le monde pensait que l'Inter devait évoluer, mais il ne s'agissait en aucune manière d'accepter sans discuter le projet du SGLCE pour qui il était clair que le Comité inter était amené à disparaître.

L'affirmation selon laquelle « le Syndicat des correcteurs [refuse] toute discussion avec notre syndicat sur les modifications que nous proposons dans le fonctionnement de l'Inter » est fausse : le Syndicat des correcteurs avait fait des propositions qui n'avaient jamais été discutées et dont les adhérents du SGLCE n'avaient jamais eu connaissance.

La réserve majeure des composantes de l'Inter rotos-correcteurs-ouvriers de PDP se trouve confirmée : la délégation du SGLCE au « Comité inter » – écrit entre guillemets dans l'article – « comporterait nécessairement un représentant de l'impression. Quant aux adhérents du REC et de PDP, ils ont toute leur place dans leur groupe et/ou section ». Cela signifiait que la représentation des rotativistes dans l'Inter serait désignée par la direction du syndicat, pas par les rotativistes eux-mêmes. Quant aux représentants de PDP et de REC, ils seraient confinés dans leurs sections.

Cet article critique du *Livre parisien* fait directement suite à la décision de l'Inter « canal historique » d'apparaître publiquement : « les correcteurs, les dirigeants rotativistes et une partie des camarades de la distribution prétendent incarner l'Inter à eux seuls (édition d'un journal, courriers à en-tête, mandatement d'un délégué syndical pour PDP par F. Cuadrado [129]) ».

Enfin, on ne prête qu'aux riches, l'article reproche au Syndicat des correcteurs d'être « à l'initiative d'une coordination qui a, heureusement, fait long feu »… ce qui n'est pas exact car cette « coordination » s'imposera rapidement comme un élément déterminant en presse parisienne.

Qui sont les scissionnistes ?

La situation que connaissait la presse parisienne, mais qui débordait largement sur la province, n'était pas la conséquence de divergences de détail, elle reflétait l'opposition entre deux politiques syndicales, deux modèles syndicaux différents. Dans cette perspective, cette opposition impliquait que ceux qui n'étaient pas d'accord devaient rentrer dans le rang ou être éliminés, et l'un des moyens pour réaliser cet objectif était de les qualifier de « scissionnistes ».

Un document signé et daté de Montreuil, le 20 janvier 1998, intitulé « Déclaration de la CGT et de la FILPAC », énonçait que les travailleurs du Livre « sauront créer les conditions pour éviter à la minorité, qui exprime aujourd'hui des velléités scissionnistes, de se fourvoyer ». Ainsi, le fait d'avoir une approche différente du syndicalisme était-elle qualifiée de scissionniste. Et lorsque les scissionnistes s'obstinaient à ne pas vouloir scissionner, il fallait bien apporter aux syndiqués des « preuves » que ce sont des scissionnistes.

L'exemple de la signature de l'accord du 9 février 1998 sur la politique salariale est caractéristique à cet égard. Comment mieux « prouver » que des gens sont scissionnistes qu'en exhibant un accord qu'ils avaient refusé de signer ? Pour

[128] Juillet-septembre 1998.

[129] Secrétaire du Syndicat des correcteurs à cette époque.

obtenir ce résultat, le SGLCE, la CSTP, les cadres et les employés avaient signé l'un des originaux préalablement paraphés par les patrons et avaient quitté la salle avant que les autres – imprimeurs rotativistes, correcteurs et ouvriers de PDP – aient la possibilité de signer à leur tour.

Ainsi, le soir même, des réunions pouvaient avoir lieu dans les entreprises de presse où des délégués, en toute bonne foi, déclaraient que les rotativistes et les correcteurs, preuve à l'appui, avaient refusé de signer ! Et lorsque les correcteurs montraient le même document sur lequel figuraient *l'ensemble* des signatures, celles des correcteurs, des rotativistes et des ouvriers de PDP incluses, on répondait que ce document était un faux [130] ! Et le *Livre parisien*, bulletin du SGLCE, pouvait ainsi publier (n° 279) : « Le 9 février 1998, une délégation des quatre syndicats CGT : SGLCE, CSTP, SNCTLC et SNEPL signait un constat de discussion avec le SPP... » sans mentionner la présence des correcteurs, des imprimeurs rotativistes et de PDP.

Lorsqu'on en arrive à un tel niveau de relations, où des militants, des délégués sont manipulés de cette façon, il ne s'agit plus d'une question bénigne qu'un simple appel à la bonne volonté pourrait surmonter.

Depuis 1993, début de la crise du Comité intersyndical du Livre parisien, jusqu'à la publication d'*Édition spéciale* pendant l'été de 1998 [131], aucun document public s'adressant à l'ensemble des travailleurs du Livre n'avait été publié par les « scissionnistes » partisans du maintien du Comité inter. Il n'y a eu aucun débat public dans lequel les opposants au « syndicat unique » avaient pu exposer leurs vues.

Pendant toutes ces années, si on excepte les prises de positions exprimées dans le bulletin du syndicat des correcteurs, l'expression publique sur ces questions avait été le seul fait des instances fédérales et du SGLCE. On ne pouvait bien sûr pas le leur reprocher, il n'y avait aucune raison qu'ils se privent d'exposer leur point de vue, mais on ne pouvait pas reprocher non plus aux rotativistes d'être des « scissionnistes », sachant qu'ils n'avaient jamais, faute d'espace de débat adéquat, du fait de l'absence de tribunes libres dans la presse syndicale, exposé publiquement leur point de vue (mis à part une réunion-débat à la Bourse du travail en janvier 1998, mais on sait qu'une telle initiative ne touche pas grand monde).

La fameuse page passée en force dans *Le Monde*, et qui a fait couler tant d'encre, n'était que le symptôme de cette absence d'espace de débat.

C'est à partir de 1998 que le Comité inter dans sa version « maintenue », avec les correcteurs, les imprimeurs rotativistes et PDP, a commencé à apparaître comme un interlocuteur incontournable. Les patrons de presse finirent par se trouver confrontés à deux structures concurrentes.

Évidemment, cela nous a été reproché : c'était encore une démarche « scissionniste ». Les correcteurs, les dirigeants rotativistes et une partie des militants de la distribution furent accusés de vouloir « incarner l'Inter à eux seuls » (*le Livre parisien* n° 281). On nous reprocha l'édition d'un journal, d'avoir du papier à en-tête, etc. (*Le Livre parisien*, n° 281, p. 15). Bref, on nous reprocha de nous exprimer ouvertement. C'est à ce niveau d'argumentation-là que se situait la contribution des responsables du SGLCE au débat sur les orientations syndicales, *jamais* sur les problèmes de fond. Nous ne prétendions pas incarner l'Inter à nous

[130] Lors d'une réunion au *Journal officiel* organisée par le délégué syndical (typo), j'eus beau dire que c'était faux, *on ne me crut pas*. Pourtant, j'étais présent lors de la signature car à l'époque je cumulais la fonction de secrétaire adjoint et de délégué correcteur au JO. La propagande était très efficace. Il est vrai que la version « officielle » de la Coordination arrangeait bien les typos.

[131] La « Une » titrait : « Le Comité intersyndical vit et a un avenir ! » On y lisait notamment : « Un syndicat, aussi puissant soit-il, parce qu'il se retirrerait de l'Inter, ne peut décréter que ce dernier serait mort. C'est pourtant ce que tentent de nous faire croire les dirigeants du SGLCE : parce qu'ils n'arrivent pas à réduire l'influence des imprimeurs rotativistes et des distributeurs de PDP-REC dans l'Inter, lesdits dirigeants préfèrent saborder l'organisation syndicale régionale. » *Edition Spéciale* n° 10, été 1998.

seuls, nous étions ce qui restait de l'Inter après que ses autres composantes l'eurent quitté.

Et pendant ce temps-là, une politique systématique d'éviction des correcteurs, des rotativistes, des ouvriers de PDP-REC était engagée. Dans la mise en place d'un pôle professionnel de la protection sociale, le « groupe Gutenberg », associant les organismes paritaires de la presse, la candidature d'un représentant correcteur fut écartée parce que, dit-on « tout le monde ne peut pas être représenté ». Pourquoi les correcteurs auraient-ils écartés alors que c'était une catégorie du prépresse qui restait encore tout à fait vivace ?

Il était évident que la perspective à long terme des structures syndicales du Livre parisien devait conduire à une mutation profonde. Tout le monde en était conscient. La presse parisienne n'était pas tout le Livre, et le Livre ne se limitait pas au Livre parisien. La question était : comment conduire ces changements ? Le rouleau compresseur n'était pas la bonne méthode.

Les transformations seraient imposées d'une part par les mutations dans les métiers, d'autre part par la nécessité d'élargir notre base sociale, la base sociale de la CGT du Livre. Ces transformations auraient pu être faites progressivement, par le dialogue, par le débat, par une politique prudente. Pas en destituant des délégués syndicaux, en signant des accords de capitulation, en bradant la convention collective, en déclarant aux secrétaires de rédaction qu'ils avaient « pris nos emplois » et en accusant quiconque n'est pas d'accord qu'il est un scissionniste.

Lorsqu'un conflit ne trouve pas sa solution par un accord mutuel entre parties prenantes, ce sont les événements eux-mêmes qui s'en chargent. Mais dans ce cas, le prix à payer est souvent lourd.

Une nouvelle crise interne au Livre parisien, celle produite par les différences radicales d'approche sur les négociations avec la direction des NMPP, conduira quelques années plus tard, par réaction en chaîne, à un basculement total du paysage syndical.

La crise des NMPP

Le Comité inter avait fini par s'imposer comme force de négociation et de revendication face aux patrons, de manière incontestable. Le Comité inter « bis », qui se faisait appeler « Coordination des quatre syndicats » au gré des circonstances, n'était plus pris au sérieux par les patrons. Il se trouvait totalement à la remorque du Comité inter « historique », se contentant de contresigner des accords qui avaient déjà été négociés et signés.

A partir de 1999 le Syndicat des correcteurs modifie son attitude par rapport à la Fédération. Jusqu'alors il se maintenait dans une opposition hautaine et ne payait pas, ou peu, et pas souvent ses cotisations fédérales. Ces positions avaient été héritées des camarades de l'ancienne génération, dont la plupart n'étaient désormais plus en production. La nouvelle équipe décida qu'il était anormal qu'un syndicat ne paie pas ses cotisations à la Fédération et à l'union départementale, quels que soient par ailleurs les désaccords. Des rendez-vous furent pris pour faire le point et épurer les comptes. Forcément, un dialogue s'instaura.

Là-dessus survint la crise de NMPP [132].

En juillet 1998, la direction des NMPP annonça un plan social dans l'entreprise. La chose n'avait rien pour surprendre car on savait que l'entreprise allait mal depuis longtemps et, à vrai dire, la « crise » des NMPP était un phénomène récurrent.

Malgré la période défavorable – les mauvais coups sont souvent annoncés en été alors que de nombreux travailleurs sont en vacances – l'action résolue du

[132] Voici une liste, sans doute pas exhaustive, d'articles et de dossiers consacrés par notre bulletin à la question : *Cantonade* n° 194, printemps 2000, pp. 38-39. *Cantonade* n° 196-197, décembre 2000, pp. 81-85. *Cantonade* n° 199, été 2001, pp. 29-34. *Cantonade* n° 203, printemps 2003, pp. 43-57.

Comité inter permit d'empêcher que les choses aillent plus loin. Il était hors de question d'accepter un plan social s'il n'y avait pas en même temps un plan industriel, un plan pour moderniser une entreprise dont les structures, l'organisation étaient à revoir.

Le Comité inter imposa à la direction une négociation sur la base suivante : pas de plan social sans plan industriel. De fait, commença alors une longue négociation de plus de deux ans qui aboutit à un accord de modernisation à PDP. Pendant cette période, il fut impossible de connaître la position de la direction du SGLCE et du délégué au comité central d'entreprise, en dehors de quelques généralités autour de l'idée suivante : « On ne change rien. »

Rapidement, deux options apparurent : soit on campait sur une position consistant à refuser tout changement et on négociait des pertes de charge de travail contre le maintien des avantages acquis pour ceux qui restaient – sans savoir combien de temps ça pourrait durer –, soit on tentait de maintenir autant que possible la charge de travail et on négociait un certain nombre de transformations structurelles pour préserver l'avenir.

Le choix qui a été fait par les ouvriers de PDP fut de se battre pour maintenir la charge de travail. Le clivage entre les deux composantes des NMPP se trouve là.

La position de la direction du SGLCE et du délégué central d'entreprise se limitait à exiger le maintien des acquis en échange de l'abandon de la revendication des centres de banlieue. On maintenait les centres dans Paris *intra muros* en y conservant les avantages acquis, et on se désintéressait du reste, où les statuts et avantages tombaient dans le domaine « libre » (libre pour les patrons, s'entend), c'est-à-dire non conventionnel. Le point de vue de la direction du SGLCE pouvait certes apparaître comme satisfaisant dans un premier temps et aurait pu donner l'illusion d'une victoire syndicale.

Pour le Comité inter, négocier le maintien de centres *intra muros* avec maintien des acquis pour ceux qui s'y trouvaient (histoire de dire : « On a sauvé les acquis ! »), et abandonner la négociation sur les centres de banlieue équivalait à créer dans Paris des « réserves indiennes ». La charge de travail aurait inévitablement fondu au profit des centres de banlieue, dans lesquels aucune présence de la CGT n'était imposée. La CGT aurait disparu de « mort naturelle » : c'était une mort programmée.

Les ouvriers de PDP entendaient négocier la mise en place d'un plan industriel global qui, certes, impliquait des pertes d'emploi, mais qui incluait les centres de banlieue dans lesquels seraient transférés des militants de la CGT, ce qui devait y maintenir une présence syndicale.

Le clivage qui se fit jour eut des conséquences dramatiques sur la suite des événements : il conduisit à une surenchère démagogique du côté du SGLCE. C'était facile de dire : « Non au plan social, pas de licenciements », point final. Dans le contexte qui était celui des NMPP, ce n'était pas réaliste.

Pendant des années, les élus de PDP se sont préparés à l'éventualité d'une négociation difficile pour préserver l'entreprise et le système coopératif de distribution. Ils ont abordé le problème sans démagogie, sans fausses promesses. Ils ont travaillé à l'élaboration d'un plan industriel. On en était donc arrivé à cette situation peu commune où des représentants ouvriers exigeaient la modernisation, avec la mise en place d'une mécanisation du travail performante, dans une entreprise où le travail se faisait encore en grande partie à la main. Attitude suicidaire, sachant que les machines suppriment des emplois ? Pas du tout. Les responsables syndicaux de PDP savaient bien que maintenir des structures de travail dépassées était la pire des solutions. Moderniser était la seule issue pour maintenir une entreprise qui fonctionnait. Le paradoxe de l'histoire – paradoxe apparent, seulement – fut que c'est la direction des NMPP qui sabota toutes les tentatives de moderniser l'entreprise.

Un accord fut signé en juillet 2002. Certes, il y avait des pertes d'emplois, mais l'objectif était dans un premier temps de limiter la casse le plus possible, de garder intacte l'organisation syndicale dans l'entreprise et de préparer l'avenir dans une entreprise qui fonctionnait. Face à une direction décidée à tout pour démanteler les NMPP, ce projet aurait pu réussir si les ouvriers de cette entreprise avaient été unis. Avec les seules forces de syndiqués de PDP, il était voué à l'échec.

C'est donc après plusieurs années de négociation, en plusieurs étapes, qu'une « minute de discussion » a été signée. Pendant toutes ces années, la direction du SGLCE ne s'est pas beaucoup préoccupée du sort de PDP : elle avait perdu beaucoup de temps à ne pas vouloir envisager l'avenir. Ce n'est qu'en novembre 2002 qu'on put lire un tract émanant de la direction du SGLCE disant : *« Il est opportun d'ouvrir de véritables négociations aux NMPP »*. Quatre années avaient été perdues.

Mais aussitôt après la signature de cette « minute », la direction du SGLCE sortit la grosse artillerie pour délégitimer le Comité inter. Elle engagea dès le début du mois de décembre une procédure de dénonciation adressée à l'inspection du travail. Un passage de cette dénonciation est particulièrement intéressant :

> – En effet, la « minute » dont il s'agit a été conclue entre les NMPP et le CILP.
>
> Or, là encore, sauf erreur, il n'existe pas, au sens strictement juridique du terme, d'entité ayant la personnalité morale et donc apte à s'engager contractuellement et intitulée « CILP ». Vous n'êtes en effet pas sans savoir que le CILP n'est autre qu'une coordination informelle de syndicats (rotativistes, correcteurs et ouvriers de PDP) et ne possède aucune qualité propre pour apposer sa signature sur un acte d'engagement de quelque ordre que ce soit et encore moins pour représenter d'une quelconque façon les salariés de l'entreprise.

Intéressante déclaration : la direction du SGLCE nie toute légitimité au Comité inter, tout en reconnaissant que celui-ci est constitué des correcteurs, des rotativistes et des ouvriers de PDP… On a là, *pour la première fois*, un document du SGLCE où est explicitement formulée l'idée que le Comité inter n'existe pas et qu'il n'a aucune légitimité. Le délégué central d'entreprise des NMPP adressa un courrier à l'ensemble des signataires de la « minute » leur signifiant que « la nullité de cet acte est donc indiscutable de ce chef ». En d'autres termes, ce permanent syndical dénonçait par la même occasion *tous les accords fondateurs de la presse parisienne*, à commencer par la convention collective, les annexes techniques, l'accord sur les départs anticipés, etc., et sans doute aussi la prime de 5 500 F négociée par l'Inter l'année précédente, que tout le monde avait touchée.

A la suite de cette initiative, le Comité inter publiait la déclaration suivante :

> Le Comité intersyndical du Livre parisien (CILP) est le signataire de tous les accords et avenants qui régissent les relations paritaires en presse parisienne. Il est, de ce fait, le seul garant de la convention collective des ouvriers du Livre.
>
> Depuis les « accords de 92 », deux tendances du Comité inter sont apparues :
>
> – D'un côté, le syndicat des correcteurs, la section des imprimeurs rotativistes et la section CGT-PDP représentant leurs mandants, ouvriers du Livre, au sein du Comité inter historique;
>
> – Et de l'autre, un CILP formé de la Chambre syndicale typographique (CSTP), du bureau parisien des cadres et de certaines catégories du SGLCE, où se côtoient cadres, ouvriers et employés.
>
> Même aux moments les plus forts de cette division, aucun des deux Inters n'avait jamais osé remettre en cause le rôle et la responsabilité du CILP, pour ne pas risquer d'offrir un front affaibli à un patronat qui n'attend que la disparition du Comité inter pour pouvoir dénoncer l'ensemble des accords signés et notre convention collective.
>
> Aujourd'hui, l'impensable s'est réalisé !
>
> Les courriers recommandés adressés le 5 décembre par le délégué central des NMPP, au nom du SGLCE, aux 12 représentants de la section CGT-PDP et du CILP, au tribunal de grande instance, à la direction départementale du travail et à l'inspection du travail n'ont pas d'autre but que « d'expliquer » à la justice que le CILP est une structure syndicale qui n'a aucune validité.

Cette attaque contre le Comité inter, la plus dure de notre histoire car elle est orchestrée par des camarades de la CGT, risque de porter un préjudice irrémédiable à l'ensemble des ouvriers du Livre, C'est pourquoi les représentants du CILP veulent attirer l'attention de tous les secrétaires de catégorie sur la position suicidaire de certains camarades.

De plus, ils veulent également mettre en garde les directions des entreprises de presse parisienne qui seraient tentées de remettre en cause la légitimité du Comité intersyndical du Livre parisien.

Enfin, ils appellent l'ensemble des ouvriers de la presse parisienne à rester vigilants et à répondre à toute initiative de leur organisation syndicale.

Paris, le 10 décembre 2002

Pendant plusieurs années, une fiction de Comité inter « bis » avait existé, dans laquelle se trouvaient le SGLCE, la Chambre typo, le bureau parisien du syndicat des cadres techniques (l'UFICT-LC) et celui du secteur parisien du syndicat des employés – ce dernier, on l'a vu, ayant rejoint le SGLCE avec armes et bagages.

Le caractère fictif de ce Comité inter « bis », ou de cette « Coordination des quatre syndicats », fut confirmé par un courrier que le bureau parisien du syndicat des cadres techniques adressa au Syndicat des correcteurs, daté du 22 octobre 2002. Ce courrier s'interrogeait sur ce que la Chambre typo pouvait espérer obtenir en matière de positionnement dans une structure à ce point mystifiante. Dans leur courrier, les cadres parisiens souhaitaient « débattre des questions tant syndicales que professionnelles ainsi que du fonctionnement du CILP qui, depuis le début de cette année, est pour le moins déficient, ce qui nous interpelle sur la pertinence de notre participation à cet outil syndical ». En outre, apprenait-on, les cadres avaient « adressé au mois d'avril un courrier à la CSTP et au SGLCE, composantes du CILP, afin de faire des propositions à partir de notre vécu et de nos interrogations. Cette démarche est restée lettre morte et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons en débattre avec chacun d'entre vous ».

Une rencontre avec une délégation du syndicat des cadres nous confirma que l'« autre » Inter ne fonctionnait plus depuis longtemps et que les décisions étaient prises par la direction du SGLCE sans aucune consultation avec les autres parties de l'Inter « bis ». Mais surtout, nous apprîmes que les négociations à PDP mettaient les cadres dans l'embarras : en effet, les cadres de PDP s'étaient dans un premier temps associés à l'Inter « canal historique », mais ils s'en étaient retirés, préférant négocier aux côtés de l'Inter « bis ». Or les carences de celui-ci leur faisaient craindre pour la suite des négociations. En effet, les discussions menées par notre Inter avec la direction des NMPP, en l'absence de représentants cadres, ne pouvaient les inclure dans un éventuel accord. Je réaffirmai ma volonté de dialogue avec les représentants cadres, mais précisai que je ne pouvais préjuger de la position des élus de PDP [133]…

La deuxième offensive du SGLCE eut lieu le 18 décembre : ce fut la destitution de trois délégués – un délégué syndical, un représentant au CE et un représentant au CHS-CT – que le Comité inter avait nommés en juin. Le Comité inter répliqua le 16 janvier en confirmant les militants qu'il avait nommés. L'affaire se termina devant une commission paritaire de deuxième instance. Il s'agit d'une procédure permettant de trancher des différends entre patrons et ouvriers ; y siègent 4 représentants patronaux et 4 représentants ouvriers.

Les représentants ouvriers étaient les secrétaires correcteur, roto, typo et photograveur. L'avis que rendit la commission fut le suivant :

La commission rappelle que les relations paritaires concernant les ouvriers de la presse parisienne sont structurées à partir d'une organisation patronale, le SPP, et d'une coordination syndicale, le CILP, qui regroupe le SGLCE, la CSTP et le Syndicat des correcteurs.

Les accords collectifs organisent les rapports sociaux de la profession sont par conséquent négociés par le SPP et le CILP depuis plusieurs décennies.

[133] Je m'abstins évidemment de dire que je connaissais d'avance la réponse des copains de PDP…

Au cas particulier de la désignation des représentants syndicaux de la CGT dans les entreprises de la profession, la commission fait le constat d'un usage constant selon lequel les représentants syndicaux de la CGT dans les entreprises sont désignés par le CILP.

Légalement, ce sont les syndicats qui désignent les délégués syndicaux. Depuis fort longtemps, l'usage voulait qu'en presse parisienne ce soit le Comité inter qui les désigne. Cela valait également pour les délégués syndicaux correcteurs. C'était une manière de dire aux patrons : si vous vous en prenez à un délégué syndical, c'est tout le Livre parisien qui vous tombe dessus. Le SGLCE s'était donc mis dans une situation absurde en tentant de délégitimer le Comité inter…

La direction de la Chambre typo n'approuvait pas les positions du SGLCE pendant les négociations sur les NMPP, mais ne le disait pas trop fort. Cependant, lors de cette commission paritaire, Marc Peyrade, le secrétaire typo, fit une intervention admirable dans laquelle il réaffirma que si, depuis plusieurs années, il y avait des *délégations* du Comité inter qui négocient séparément avec le SPP, tous les accords sont signés par *le* Comité inter et qu'il ne saurait y en avoir qu'un. C'était clairement un désaveu des positions de la direction du SGLCE.

On avait raison de parler de division syndicale. Mais cette division devait être clairement désignée. Il ne s'agissait en aucune manière d'une division politique ou idéologique susceptible de conduire à une scission, mais d'une division fondée sur des analyses radicalement différentes d'une situation complexe. La direction fédérale lança à plusieurs reprises des appels à l'unité. Les composantes de la CGT dans les NMPP devaient s'unir, mais la question était de savoir *sur quoi* s'unir. L'unité n'est possible que lorsqu'il y a des analyses convergentes d'une situation donnée et des propositions convergentes d'objectifs. Or c'est précisément là que se situait la difficulté : il y avait des divergences trop importantes pour qu'elles puissent trouver une solution.

Les ouvriers de PDP et le Comité inter avaient tenté de proposer une solution industrielle, avec modernisation de l'équipement, formations à la clé. La direction des NMPP était opposée à cette solution qui aurait requalifié le métier – mais c'est précisément ce qu'elle ne voulait pas.

Il devenait impossible de négocier car la délégation NMPP-SGLCE défaisait tout ce que tentait de faire la délégation Inter-PDP. Le gagnant de l'affaire était cette partie de la direction des NMPP qui entendait de toute évidence démanteler l'entreprise [134]. L'inter « canal historique » prit des contacts avec la Fédération, pour trouver une médiation. La direction de la Fédération ne pouvait pas ouvertement prendre position pour un courant contre l'autre : ce n'était pas son rôle. Cependant, le secrétaire général nous déclara qu'il avait le mandat de la confédération de tout faire pour maintenir la CGT dans les NMPP. Ce n'était pas ouvertement prendre position pour l'approche du problème adoptée par l'Inter, mais ça y ressemblait beaucoup tout de même.

Les responsables syndicaux des NMPP qui négociaient sous l'égide de la direction du SGLCE se sentirent trahis. Le secrétaire général de la Filpac fut violemment pris à partie ; il fut accusé de « trahison ». Rien n'allait plus entre la direction du SGLCE et la direction fédérale. Le vent allait peut-être tourner pour le Comité inter « historique ».

Les ouvriers de PDP, fatigués de se battre contre leur direction syndicale, avec laquelle ils avaient des divergences stratégiques fondamentales, décidèrent de créer leur propre syndicat : le 6 janvier 2004 ils adressèrent au secrétaire général de la Filpac un courrier lui annonçant que « le transfert de toute l'activité de Paris

[134] Lors négociations avec la direction des NMPP, difficiles et extrêmement complexes, il apparut évident qu'une partie des négociateurs patronaux entendait préserver l'entreprise tandis que l'autre voulait la casser. Tous étaient cependant d'accord pour tenter de liquider l'organisation CGT…

Diffusion Presse (PDP) dans la nouvelle entreprise Société Presse Paris Service a amené la section CGT-PDP à décider de la création d'un syndicat d'entreprise. »

Curieusement, la crise syndicale aux NMPP contribua à rapprocher les catégories graphiques traditionnelles de la presse qui s'étaient éloignées l'une de l'autre. Vers la fin des négociations sur les NMPP, des rapprochements, préfigurant peut-être les évolutions ultérieures, s'étaient établis entre ces catégories – rotos [135], correcteurs, typos et photograveurs [136] –, comme pour se démarquer des dérives dans lesquelles les responsables syndicaux des NMPP voulaient embarquer le Livre parisien.

La crise des NMPP produisit un étonnant basculement d'alliances. On se trouvait donc dans une situation impensable quelques années plus tôt. Désormais, le SGLCE était vigoureusement opposé à la direction fédérale, accusée d'avoir trahi. En revanche, l'Inter, sans renier ses positions, avait opéré vers elle un rapprochement tactique.

Les rotativistes avaient toujours souhaité se constituer en syndicat et quitter le SGL. Seuls les correcteurs avaient soutenu cette revendication. Pour des raisons évidentes, la direction du SGLCE s'opposait à ce qu'une catégorie représentant 600 adhérents se constitue en syndicat. Aujourd'hui c'est chose faite. Est-ce une conséquence indirecte du conflit des NMPP ? Sans doute, mais il faut prendre en considération que l'un des gros dossiers que la fédération avait à traiter était celui de l'impression décentralisée. Des mutations importantes étaient en cours dans ce secteur et le soutien, ou au moins la collaboration des rotativistes parisiens était nécessaire.

En résumé, on se trouvait devant la situation suivante, à la fin des négociations sur les NMPP :

– Le secrétaire général de la Filpac, « lâche » le SGLCE. La Filpac et l'Inter opèrent un rapprochement. Le SGLCE passe dans l'opposition.

– La Chambre typo commence à se rapprocher l'Inter, chose qui sera faite lors du mandat de Bruno Monthureux, et sans doute en grande partie grâce à lui.

Tout cela culmine dans le projet de constitution d'union syndicale distribution-impression-édition, avec le soutien de la fédération.

Ce qui se passe aujourd'hui au niveau régional est le résultat d'un processus auquel le Syndicat des correcteurs a pendant quinze ans très activement participé !!! C'est en quelque sorte la consécration de la politique menée depuis la rupture de l'Inter entre 1993 et 1997.

Le conflit NMPP - *Parisien*

Tout commença le 14 décembre 2000 avec la signature de la « Déclaration d'intention » qui engagea des négociations avec le *Parisien* sur sa sortie des NMPP.

Le 6 avril 2001 eut lieu une réunion entre l'Inter et un aréopage de représentants patronaux du groupe Hersant. La situation des NMPP est évoquée. Le SPMI, organisation patronale de la presse magazine, voudrait dissocier la distribution des quotidiens et des magazines. Amaury veut quitter le système de distribution de la

[135] Les ouvriers des NMPP, faisant un travail se rapprochant de la manutention, n'étaient pas à proprement parler des « graphiques ». Ils l'étaient dans les discours, par décision volontariste, par assimilation, mais techniquement ils ne l'étaient pas. Cependant, nous considérions que le cas de PDP était à part car ces camarades ont tenté avec acharnement de négocier avec leur direction la modernisation de l'entreprise, l'introduction de machines complexes nécessitant une réelle formation, autrement dit la constitution d'un *métier*.

[136] Je ne m'avance pas trop sur le photograveurs, ceux-ci ayant des positions si fluctuantes qu'il est impossible d'établir une catégorisation. Néanmoins, vers la fin des négociations sur les NMPP, ils étaient clairement en désaccord sur les orientations de la direction du SGLCE.

pesse parisienne. Le plan social de PDP est incompatible avec le calendrier de modernisation industrielle. Une table ronde sera convoquée pour le 23 avril lors de laquelle les patrons seront invités à se prononcer. Des journaux de province, engagés dans des restructurations lourdes, ont des problèmes : le *Dauphine libéré* et le *Progrès de Lyon* sont dans le rouge. On constate une perte de lectorat dans les centres-ville. Bref, tout va mal.

28 mai : réunion au Conseil supérieur des messageries avec M. Chaisemartin, président du SPP, MM. Courcol, Guérin pour le Parisien et M. Sabouret pour les NMPP, afin de discuter du projet de retrait du *Parisien* du système de distribution des NMPP. Roland Bingler, secrétaire de la section des imprimeurs rotativistes et secrétaire général de l'Inter, ne nie pas que des évolutions soient nécessaires mais un constat d'accord a été signé avec la direction des NMPP : un plan industriel doit être mis en place prévoyant la modernisation, la mécanisation de l'entreprise, dont les conséquences sociales aboutissent à une *réduction des effectifs de 50 %*. On a rempli notre contrat, dit-il. Il faut trouver un compromis, sinon on est dans une situation de conflit.

On ne comprend pas le projet du groupe Amaury, dit encore Bingler : les NMPP garantissent la distribution des journaux du groupe. Il n'est pas question de déstructurer les NMPP. La direction des NMPP ne semble pas décidée à assurer sa part du contrat en mettant en œuvre la mécanisation. Le retrait d'un titre – *le Parisien* – remet en cause l'équilibre du système. Courcol, pour sa part, se plaint que la distribution de ses journaux n'est pas assez efficace. Mais lorsqu'un élu des ouvriers de PDP lui demande : « Que peut-on faire de plus pour vous ? », celui-ci ne répond pas. On arrivera rapidement à la conclusion que ce qui motive la direction du groupe Amaury n'est pas une question strictement économique mais une question de principe, idéologique disons.

Courcol affirme que le départ du *Parisien* n'aura pas de conséquence significative sur les NMPP. Il s'engage à faire rester *l'Equipe* et *Aujourd'hui en France* dans le système de distribution coopératif.

De même que nous eûmes le sentiment que la direction du groupe Amaury était motivée par des considérations de principe plus qu'économiques, nous nous rendîmes rapidement compte que la direction des NMPP ne tenait absolument pas à moderniser PDP. Il nous sembla que le projet de retirer le *Parisien* du système de distribution afin de mettre en difficulté les NMPP allait justifier leur démantèlement, et que tout cela n'était pas fortuit. De fait, la direction des NMPP fera preuve d'une mauvaise volonté permanente à moderniser l'entreprise.

La direction du *Parisien* profitait du conflit des NMPP pour tenter de se dégager de l'« emprise » des ouvriers du secteur de la distribution, et en particulier de PDP qui assurait la diffusion de la presse quotidienne nationale [137]. Parmi les prétextes invoqués : le *Parisien* est, statutairement un quotidien régional… de la région parisienne. Il n'a donc pas vocation à être traité de la même manière que *Le Monde* ou le *Figaro*. La direction du *Parisien* entendait donc assurer sa propre distribution.

Pour l'Inter, c'était une chose inadmissible. Une partie importante de la charge de travail de PDP disparaissait, et cela remettait en question tout le plan industriel qui avait été prévu à la suite des négociations entre l'Inter et la direction des NMPP.

Une première réunion avec la direction du *Parisien* avait eu lieu à Vincennes avec un jeune cadre dirigeant, polytechnicien, ignorant manifestement le milieu dans lequel il se trouvait et dont le discours était centré autour des grandes idées managériales néolibérales. Rien à voir avec les crocodiles habituels de la presse auxquels nous avions affaire, mais avec lesquels il y avait tout de même un langage commun. De fait, il y eut une césure manifeste entre la direction du groupe Amaury

[137] Pour mémoire, ce qualificatif désigne la presse à diffusion nationale imprimée à Paris.

qui voulait passer en force et les autres patrons de presse, plus traditionnels, qui ne voulaient pas de vagues.

Le lundi 12 juin 2001, le bureau de l'Inter décide le blocage du titre pour le mercredi suivant. Il s'agissait de soutenir les ouvriers de PDP après la décision de M. Courcol de mettre en application son projet de diffusion hors NMPP du journal par la SDVP (Société de distribution et de vente du *Parisien*). PDP, c'était 500 ouvriers qui distribuaient la presse au niveau parisien. C'est donc eux qui étaient directement touchés par la décision de la direction du groupe Amaury de se retirer des NMPP, décision qui, en outre, rendait quasiment impossible la mise en œuvre du plan industriel de PDP, négociée depuis un an, mais dont la direction des NMPP retardait indéfiniment la mise en application.

La « coordination » ira même jusqu'à signer au nom de PDP un accord inacceptable que le Comité inter sera obligé de renégocier.

L'usage voulait que, en cas de conflit, lorsqu'un rendez-vous était pris avec un patron, il y avait un « cessez-le-feu », une trêve. On ne reprenait les hostilités que si la réunion tournait mal. C'est pourquoi, à ce moment-là, les ouvriers de PDP n'appelèrent pas à un soutien de l'ensemble de la presse, cette éventualité n'étant envisageable que si la réunion, prévue le jeudi suivant avec le Conseil supérieur des messageries et la direction du groupe Amaury, tournait défavorablement.

En appelant à une grève presse-bouton dans l'ensemble de la presse, la Coordination des quatre syndicats joua donc à « Monsieur Plus », car il était évident que lorsqu'on ne suit pas un appel à la grève, on passe pour un jaune. C'était précisément l'objectif recherché.

Le lundi soir, Denis Dutheil, délégué syndical (et secrétaire adjoint du Syndicat des correcteurs), organisa au *Parisien*, sous l'égide du Comité inter, des réunions d'information dans le prépresse et à l'impression pour appeler à la grève. Ces réunions reçurent un accueil très favorable dans les deux secteurs. Mardi dans l'après-midi on apprenait que la Coordination des quatre syndicats (dit aussi « Inter bis ») appelait à une journée de grève de *toute la presse*, sans avoir consulté ni les ouvriers de PDP – concernés au premier chef – ni le syndicat des correcteurs ni les rotativistes. En fait, c'était le seul SGLCE qui appelait à ce mouvement, mais en se drapant dans le manteau de la Coordination.

Cette initiative, une de plus, était à ranger dans la catégorie des tentatives de la Coordination des quatre syndicats pour se positionner à tout prix auprès de l'opinion comme leader d'un mouvement qu'elle ne contrôlait pas. Une nouvelle phase de la « guerre des Inters » commençait, destinée à prouver à l'opinion publique des syndiqués de l'Inter « bis » que c'était celui-ci qui menait la danse. On joue à « Monsieur Plus » : l'Inter appelle à la grève pour le mercredi, ? La « coordination » l'appelle pour le mardi. L'Inter appelle – pour commencer – à un mouvement au *Parisien ?* La Coordination l'étend à toute la presse.

Ainsi, la direction du SGLCE et celle de la Chambre typo avaient réussi à convaincre leurs troupes que l'Inter « canal historique » ne soutenait pas la grève, ce qui était d'ailleurs vrai, dans un certain sens, puisque ce dernier se réservait de n'appeler à un mouvement que si la négociation prévue trois jours plus tard échouait.

15 juin : réunion avec le Conseil supérieur des messageries. Douze représentants du patronat de presse sont là, dont Chaisemartin, Lagardère, Courcol. Les patrons se plaignent : il y a deux positions syndicales sur la question, ils ne savent plus où ils en sont. Ils ne sont pas reçus par les pouvoirs publics. Bref, ils sont désorientés. Les patrons de la presse magazine veulent séparer la distribution des quotidiens de celle des autres publications [138]. Le plan industriel de PDP n'est

[138] Les patrons de presse magazine se plaignaient de deux choses : ils étaient défavorisés dans le système de péréquation qui existait et la distribution leur coûtait plus qu'elle ne coûtait à la presse

toujours pas en place – reproche voilé à la direction de cette entreprise – mais que peuvent y faire les patrons des titres de presse ?

Cette affaire ne fait pas l'unanimité des patrons, chez qui il y avait des désaccords importants. Manifestement, Courcol agace. Son attitude perturbe la fabrication et la distribution de leurs journaux, elle fait des vagues. Mais en même temps, on ne sait jamais : s'il gagnait, cela ouvrirait une brèche. Mais dans l'ensemble, ils pensent que le groupe Amaury doit négocier : le *Figaro*, le *Monde*, les *Échos*, etc. font bloc derrière Chaisemartin.

Lagardère menace : si aucune solution au conflit n'est trouvée, si d'ici juillet le plan social de PDP n'est pas mis en place, il se retire. Mais si le plan social de PDP n'est pas mis en place, à qui la faute puisque c'est Lagardère l'opérateur des NMPP ?

Chaisemartin expose la demande des éditeurs de presse : que le groupe Amaury diffère son retrait des NMPP. Les patrons de presse aimeraient bien « ramener la paix », selon les termes du président du SPP.

Une réunion à laquelle assistaient l'opérateur des NMPP Arnaud Lagardère, la direction des NMPP, le conseil supérieur des Messageries avec les représentants patronaux de la presse quotidienne et des magazines et un représentant du gouvernement aboutissait à une déclaration solennelle aux termes de laquelle les dirigeants de la presse s'engageaient à pérenniser le système de distribution actuel et à tout faire pour mettre en œuvre la modernisation de l'entreprise.

Dans cette déclaration, Arnaud Lagardère confirmait son engagement « sur une décennie si une durée devait être fixée », au sein de l'entreprise modernisée.

Dans une autre déclaration, le SPP réitérait son intention de soutenir la modernisation de PDP.

Malheureusement, la réunion de l'après-midi avec M. Courcol, P-DG du groupe Amaury, n'aboutissait à aucun accord sur la situation de Paris diffusion presse, chargé de la distribution au niveau parisien.

La direction du groupe Amaury annonçait son intention de rester aux NMPP pour ce qui concernait *L'Équipe* et *Aujourd'hui* et, pour le *Parisien*, de revenir dans le giron des NMPP… en 2003, au terme de la modernisation de l'entreprise, le traitement du *Parisien* se faisant dans l'intervalle par la société de distribution créée par le groupe.

Le samedi 16 juin au matin, le Comité inter proposait à M. Courcol un compromis : reporter la décision de trois mois afin de se donner le temps trouver des solutions permettant d'associer la distribution interne au groupe et celle assurée par PDP qui, dans l'intervalle, continuerait de distribuer le *Parisien*.

M. Courcol donnait son accord à cette solution.

Or l'après-midi, la Coordination des 4 syndicats (SGLCE, CSTP, cadres et employés) appuyée par la CFDT et par FO [139] qui, dès le début, a manifesté son opposition au mouvement de grève des ouvriers de la CGT, signait avec la direction du groupe Amaury un accord qui était un véritable coup de poignard dans le dos. La signature de cet accord mettait fin au conflit commencé le lundi précédent par le Comité inter (Syndicat des correcteurs, section des imprimeurs rotativistes, section PDP).

On apprenait ainsi que les NMPP prenaient 51 % des parts de la société de distribution du groupe Amaury, ce dernier restant le maître d'œuvre de sa propre distribution, écartant de ce fait PDP. Pour la Coordination des quatre syndicats, le conflit était donc terminé. Pour ce qui était du Comité intersyndical du Livre parisien, la mobilisation restait plus que jamais nécessaire.

---

quotidienne ; ils percevaient comme une concurrence le fait que les quotidiens publient des suppléments hebdomadaires de toute sorte.

[139] Contrairement au reste de la presse, Force ouvrière est implantée au *Parisien*.

Peut-on accuser M. Courcol de duplicité ? Certainement pas. Il était dans son rôle. Et d'une certaine manière la direction du SGLCE était également dans le rôle auquel elle avait habitué des militants du Comité inter : à savoir que, comme d'habitude, elle voulait donner l'image de l'organisation qui négocie et signe des accords. Or pour signer un accord stipulant que les NMPP prenaient 51 % des parts de la SDVP, société de distribution du groupe Amaury, il fallait nécessairement qu'il y eût entente entre le SGLCE et la direction des NMPP. Or précisément, pendant toute la durée des négociations sur les NMPP, il était devenu évident que la direction de cette dernière jouait sur la division existant au sein du Livre parisien et favorisait systématiquement les initiatives de la partie moins-disante.

L'accord signé par le SGLCE dans le dos de l'Inter était d'autant plus durement ressenti que le matin même, le Comité inter avait obtenu de M. Courcol son accord pour que le démarrage de SDVP, la société de distribution du *Parisien*, ne soit effectif qu'au *15 septembre*, ce qui devait permettre de trouver les moyens de construire un partenariat entre cette même société et PDP, chargé de distribuer le *Parisien*. Le Comité inter insistait pour que la direction des NMPP soit partie prenante de cette négociation et, qu'à ce titre, elle assume ses responsabilités.

Les élus de PDP informaient donc leurs camarades qu'un délai avait été négocié permettant de trouver, avec la direction des NMPP, une solution susceptible de satisfaire les parties en présence et que, pendant ce temps, la distribution du journal continuerait de se faire au sein des NMPP.

Or, les travailleurs de PDP, consternés, apprenaient dans la soirée du 16 juin que l'accord signé par la Coordination des quatre syndicats disposait que « la mise en exploitation de la SDVP interviendra le 25 juin 2001. Il est entendu qu'avant cette date, seront négociées les conséquences sociales et techniques de cette mise en exploitation ». On retrouvait dans cette formulation l'essentiel de l'opposition des politiques choisies respectivement par la direction du SGLCE et par les élus de PDP : la première préoccupée avant tout de négocier les conditions du départ des salariés (les « conséquences sociales »), les seconds soucieux surtout de mettre en place un plan industriel permettant la survie de l'entreprise. Pour l'Inter, le sauve-qui-peut général que voulait mettre en œuvre le SGLCE concordait avec la volonté manifeste de la direction des NMPP de démanteler se système de distribution.

Une clause de l'accord signé par le SGLCE précisait que « le présent paragraphe ne couvre pas le cas particulier et la zone de PDP », ce qui n'était qu'une clause de style, puisque ledit paragraphe définissait un délai totalement inacceptable. Une délégation de responsables syndicaux avait négocié un accord concernant une entreprise de 500 salariés sans aucun mandat de ses salariés. Mais l'incongruité de cet accord ne s'arrêtait pas là.

Le Comité inter rencontra le lendemain, dimanche 17 juin, la délégation patronale pour modifier les termes de cet accord, dont certaines dispositions étaient inacceptables.

Il fut donc précisé que « la mise en exploitation de la SDVP interviendra sur la zone géographique de PDP au plus tard le 15 septembre 2001 délai de rigueur. (...) Au plus tard le 27 juillet 2001, seront négociées les aspects sociaux et techniques liés à la mise en exploitation de SDVP sur la zone géographique de PDP. A cette fin, un comité opérationnel réunissant la direction des NMPP, le groupe Amaury et la section CGT de PDP sera constitué dès la signature du présent protocole d'accord. »

Les deux textes prennent acte de la constitution d'une nouvelle entité chargée de la distribution du *Parisien*. Le texte de la Coordination des quatre syndicats dit que « afin de rapprocher les points de vue et de préserver le cadre coopératif du système français de distribution de la presse (…) 51 % du capital de la SDVP, société destinée exclusivement à la seule distribution du *Parisien*, seront détenus par une coopérative dont les adhérents (hormis le *Parisien*) confient la distribution

de leurs titres à Transport-Presse ou aux NMPP » ; « le Groupe Amaury garde 49 % du capital de la SDVP et en reste l'opérateur, *Aujourd'hui en France* reste distribué par Coopé-Presse ».

L'Inter avait constamment insisté pour que la direction des NMPP soit partie prenante de cette négociation et, qu'à ce titre, elle assume ses responsabilités. La signature irréfléchie d'un accord *sur* les NMPP *sans la direction des NMPP* est une erreur grossière dont nous avons rapidement constaté les effets, puisque la direction de cette entreprise ne reconnaissait pas l'accord.

L'accord signé par le Comité inter dit simplement que d'ici au 15 septembre, « une coopérative dont les adhérents confient la distribution de leurs titres à Transport-Presse ou aux NMPP prendra une participation à hauteur de 51 % du capital de la SDVP ».

Une remarque conclusive : le constat d'accord signé par la Coordination des quatre syndicats présente une curiosité qui mérite d'être soulignée. Il s'agit d'un document signé par le patron d'une entreprise (le groupe Amaury) à propos d'une autre entreprise (PDP), avec un regroupement syndical (la « Coordination des quatre syndicats ») qui n'a pas de mandat des travailleurs de cette même entreprise, sans même que la direction des NMPP ait été consultée !

Le Comité inter eut le souci, dans le dernier paragraphe de l'accord qu'il avait signé ce 17 juin, d'introduire la direction des NMPP dans le comité opérationnel qui devait être créé. Il ne s'agissait pas tant de ménager les susceptibilités de la direction des NMPP que de tenter au moins de créer les conditions permettant que l'accord soit applicable…

L'initiative de la direction du SGLCE était évidemment de « gratter au poteau » le Comité inter en se posant comme l'initiatrice du mouvement et comme seule signataire de l'accord.

Un certain nombre de correcteurs naïfs (mais l'étaient-ils réellement ?) crièrent victoire : « la grève dans les publications du groupe Amaury pendant cinq jours, les rassemblements toutes les nuits devant le *Parisien* à Saint-Ouen, et aussi, ne nous en déplaise, la non-sortie des titres nationaux le 13 juin, témoignent d'une remobilisation du Livre parisien qui, même inégale, a été décisive pour contraindre le groupe Amaury au retour au sein des NMPP. » (*Cantonade* n° 199, tribune libre.)

Ce même correcteur s'interroge sur l'attitude de la direction de son syndicat, « car l'enjeu des événements semble lui avoir échappé dès le début » :

« Dans une missive hâtivement rédigée le 12 juin au soir, notre secrétaire écrivait : "Il nous paraît parfaitement stupide de faire une grève générale alors même qu'il y a un engagement des patrons de discuter deux jours plus tard." » L'auteur de la tribune libre récuse l'idée selon laquelle le conflit ne concernait que PDP :

> Ce n'était malheureusement pas le cas, car le coup de force tenté par le groupe Amaury visait d'emblée les NMPP dans leur ensemble. Si l'enjeu était celui-là – et personne ne semble le contester sérieusement après coup –, n'était-il pas logique d'engager d'emblée la résistance, et ce au niveau le plus large possible ? Or Berthier, et c'est tout de même un paradoxe, ne semblait reconnaître comme conséquences de la décision du groupe Amaury que celles retombant sur les ouvriers de PDP. »

La direction du syndicat est accusée de prendre les choses « par le petit bout de la lorgnette ».

> C'était juger un conflit non en fonction de ses enjeux réels – ici la défense d'un système égalitaire de diffusion de la presse et celle de la convention collective – mais à travers le seul prisme d'une bataille de légitimité entre deux morceaux rivaux du Comité inter. C'était réduire le conflit à des manœuvres du Malin pour conforter son pouvoir, son contrôle et son image. »

L'auteur conclut sa tribune libre en soulignant les dangers d'une « vision trop étroitement conditionnée par les batailles fractionnelles entre appareils, au point de perdre de vue les enjeux réels ». Il souhaite également qu'on évite de rééditer « l'exploit de lancer le premier et seul appel à la mobilisation des correcteurs… après la conclusion de l'accord entre Amaury et l'autre Comité inter ! »

Mais il oubliait que quel que soit la justesse des analyses sur l'ampleur des enjeux, c'étaient les ouvriers de PDP qui allaient subir les conséquences de l'accord signé par « l'autre Comité Inter », et que cet accord-là, ils ont été obligés de le *renégocier* parce qu'il était inacceptable.

Le signataire de la tribune libre qui, en fait, prenait clairement position, parmi les « deux morceaux rivaux du Comité inter », pour l'autre « morceau », évacuait le fait que la direction du SGLCE avait fait de la surenchère dans un mouvement qui touchait des personnels qui ne reconnaissaient pas son autorité et avait signé un accord qui concernait ces personnels *sans les avoir consultés*. Mais il y a plus : elle avait signé avec la direction d'une entreprise – le *Parisien* – un accord concernant une autre entreprise – PDP – sans que la direction de cette entreprise soit consultée ! C'était là une situation tout à fait inédite ! Du jamais vu !

Le secrétaire correcteur fit une réponse à cette tribune libre :

La tribune libre de Michel Spagnol est une contribution intéressante au débat sur le récent conflit des NMPP, dont on ne s'étonnera pas, cependant, que je ne partage pas l'approche.

Avant de répondre sur le fond je tiens cependant à rectifier une très légère déformation de mes propos effectuée par notre camarade, qui affirme que « le premier et seul appel à la mobilisation des correcteurs » a été fait « après la conclusion de l'accord entre Amaury et l'autre Comité inter ». J'ai pris la peine d'informer de la situation, par téléphone et par e-mail, les délégués correcteurs de l'ensemble de la presse aussitôt la grève décidée au *Parisien*. J'ai dit en substance ceci :

– Le comité inter n'appelait à la grève qu'au *Parisien*, pour l'instant, puisqu'il y a un engagement de rendez vous avec les éditeurs de presse deux jours plus tard ; en attendant il fallait rester mobilisé.

– un mot d'ordre de grève sur l'ensemble de la presse sera lancé éventuellement si nous n'obtenons pas satisfaction. Ce que Michel Spagnol désigne comme « le premier et seul appel (sous-entendu : écrit) à la mobilisation des correcteurs » a été lancé – Spagnol le dit très bien – « après la conclusion de l'accord entre Amaury et l'autre Comité inter » parce que cet accord était totalement inacceptable, et il ne fait pas de doute que si, dès le lendemain, nous n'avions pas signé un second accord qui nous convenait mieux, il y aurait eu un mouvement sur l'ensemble de la presse, que le camarade Spagnol, je n'en doute pas, aurait bien entendu suivi, même si « l'autre Comité inter » n'avait pas appelé.

Il est toujours difficile de ne pas appeler à une grève que d'autres font. On passe pour un briseur de grève. Mais il y a un moment où il faut être cohérent et avoir le courage de ses opinions. Il y a quelques années, le secrétaire délégué avait, dans des circonstances un peu semblables, refusé d'appeler à une grève presse-bouton lancée par la Coordination des quatre syndicats. Il avait, à mon avis, fait l'erreur de ne pas expliquer sa décision aux correcteurs. C'est une erreur que nous n'avons pas renouvelée, cette fois.

Faut-il préciser que la CSTP n'avait pas non plus appelé à la grève, ce que nombre de camarades photocompositeurs n'avaient semble-t-il pas compris ?

Dire que les enjeux sont « opaques et peu lisibles », comme le fait Michel, est très exagéré car ce camarade est membre du comité syndical et il n'ignore pas les analyses qui y ont été développées, ainsi que lors d'une commission de la presse à laquelle il a assisté, en présence d'un camarade de PDP qui s'est, me semble-t-il, très clairement expliqué.

Il serait donc plus juste de dire – et c'est son droit – que Michel Spagnol ne partage pas ces analyses, qu'il ne partage pas l'analyse que fait le syndicat concernant l'enjeu des événements. Cet enjeu, nous l'avons exposé et il n'est pas nécessaire d'y revenir longuement : c'était la mise en œuvre du plan industriel de PDP, qui est la véritable épine dorsale des NMPP.

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, nous (c'est-à-dire le Comité inter) n'avions pas exclu un mouvement plus large, mais il y a un usage tout bête, c'est qu'on ne fait pas une grève quand un rendez-vous est pris avec les éditeurs pour discuter, ce que Michel Spagnol semble ignorer.

Sauf dans la mythologie gauchiste où les travailleurs sont tous gentils et les bureaucrates syndicaux tous des traîtres, ce n'est pas celui qui fait la plus haute surenchère qui a forcément raison en matière de conflits sociaux, et le bureaucrate syndical qui fait de la surenchère n'est pas forcément exonéré (ne serait-ce que temporairement) de son appellation contrôlée de bureaucrate.

C'est ce qui ressort des propos de Michel Spagnol, puisque d'une part on a ceux qui ont encouragé « une remobilisation du Livre parisien », qui ont choisi « d'engager d'emblée la résistance, et ce au niveau le plus large possible », tandis que d'autres, à savoir le secrétaire correcteur, n'avait qu'une vision limitée du problème et ne voyait « comme conséquences de la décision du groupe Amaury que celles retombant sur les ouvriers de PDP ».

C'est oublier que les camarades qui aujourd'hui « engagent d'emblée la résistance » étaient restés particulièrement discrets pendant deux ans, quand les camarades de PDP réussissaient à empêcher, en juillet 2000, la mise en place brutale d'un plan social et imposaient une longue et fastidieuse discussion sur celle d'un plan industriel que l'initiative de M. Courcol aurait mise en danger s'ils n'avaient réagi.

Alors, on peut dire, comme le camarade Spagnol, qu'on a affaire à une « bataille de légitimité entre deux morceaux rivaux du Comité inter » ; je dirais plutôt que c'est une bataille pour que les ouvriers concernés par un problème restent maîtres de la négociation qui les concerne. La question essentielle en la matière est que les ouvriers de PDP ont acquis, avec le temps, une absence totale de confiance envers une direction syndicale dont ils considèrent qu'elle ne les représente plus. Les événements leur ont donné raison, puisque cette direction syndicale (« ceux que nous nous obstinons à appeler « la coordination des quatre syndicats ») a réussi l'exploit de signer un accord sans que les ouvriers concernés soient consultés, ni même la direction de leur propre entreprise, ce qui est un comble !

En conclusion, je pense que si notre camarade Spagnol allait dire aux ouvriers et cadres de PDP qu'il s'agit d'une « bataille fractionnelle entre appareils », ils rigoleraient bien et lui demanderaient ce qu'il penserait d'une négociation concernant son entreprise dans laquelle les élus de sa propre entreprise seraient absents…

Le secrétaire correcteur reviendra encore une fois sur l'affaire lors de l'assemblée générale du syndicat tenue le 20 octobre 2001 :

RB : Sur les NMPP, ni moi ni Denis n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas se solidariser avec la grève du *Parisien,* on a simplement dit que le Comité inter et PDP n'appelaient pas à la grève dans un premier temps. C'est tout ce qu'on a dit. On peut même détailler, c'est vrai que le problème, c'est celui de la distribution, on n'a jamais dit le contraire, mais en l'occurrence, quand on regarde dans le détail, les quotidiens nationaux ne sont pas du tout hostiles au maintien des NMPP. Donc, faire une grève qui sanctionne le reste de la presse parisienne, alors que seul le *Parisien* était en grève, n'avait pas beaucoup de sens dans la mesure où, à ce moment-là, comme je l'ai dit d'ailleurs, et écrit, on avait un engagement de réunion avec la presse parisienne. Il y a une pratique, c'est que, lorsqu'il y a un conflit et que la direction donne une date de réunion, il n'y a pas de raison de sanctionner l'entreprise qui s'engage à discuter.

D'autant que la presse périodique participe au système des NMPP : les NMPP, ce n'est pas seulement la distribution des quotidiens, c'est aussi celle des périodiques, et les quotidiens nationaux bénéficient d'un système dans lequel les patrons de presse périodique s'estiment lésés. »

Cantonade publia peu après une interview de Pascal Leboulch, responsable syndical de PDP, dans laquelle il était invité à expliquer la manière dont les ouvriers de son entreprise avaient réagi face à la signature de l'accord par le SGLCE :

RB. – Comment avez-vous vécu l'accord du 16 juin signé par la Coordination des quatre syndicats ?

PL. – On l'a très mal vécu. Déjà il faut savoir comment on l'a appris. Le 15 juin au soir nous étions en réunion au *Parisien*, je crois que c'est Statibene qui a pris la parole en disant que les camarades du SGL étaient en réunion avec les tôliers jusqu'à 11 heures du soir et qu'il y avait interruption de séance ; ils demandaient à tous les délégués de venir le lendemain matin à Blanqui pour prendre une décision de manière à pouvoir signer un document et qu'ils étaient tombés d'accord avec les tôliers. Et quand je me suis réveillé le matin en écoutant la radio j'ai appris que le Syndicat général du Livre avait signé un accord avec le groupe Amaury et qu'il n'y avait plus de conflit. On avait rendez-vous à 16 heures avec Chaise et Courcol, ils nous ont proposé l'accord des autres, il était daté du 16 juin. Là, on s'est aperçu qu'ils n'avaient pas signé le dimanche matin mais la veille au soir et qu'ils ne l'avaient pas dit à leur base. Un accord qui nous

mettait dans une situation regrettable parce que ce n'était pas du tout ce qu'on voulait. D'abord, nous, on ne voulait pas signer d'accord. On était tombé d'accord avec Courcol, il devait y avoir un échange de courrier. Ça nous a obligé à signer un accord le 17 pour améliorer l'accord du 16. On l'a très mal vécu, et à l'a expliqué à notre base qui l'a très mal vécu aussi. Surtout qu'on avait pris contact avec Laurent Jourdas [140] le 15 pour lui rendre compte de la réunion qu'on avait eue avec le groupe Amaury ce jour là, en lui disant qu'on voulait nous faire signer un accord, qu'on avait refusé, qu'il y aurait un échange de courrier et comme eux étaient reçus le lendemain, on lui conseillait également de ne rien signer et de rester sur notre position et de nous tenir au courant.

Là-dessus on avait suivi notre base pour prendre contact avec lui parce que lui-même nous avait dit, autour des grilles à Saint-Ouen, que ce serait bien qu'on se voie pour que lorsqu'il y aura des contacts avec les tôliers qu'on parle d'une seule voix. Après, on n'a eu aucune nouvelle de lui pour nous dire ce qu'il proposait et encore moins pour nous dire qu'il avait signé. Il n'a pas joué le jeu du tout et ça, on l'a dit également à notre base qui n'était pas très heureuse du comportement de Jourdas.

RB. – Le lundi matin avait été décidé un mouvement au *Parisien*, le mardi on apprend que qu'une grève est lancée dans toute la presse ; sur le moment on ne savait pas qui c'était, il s'est avéré que c'était le seul SGLCE et que la CSTP n'appelait pas à cette grève. Comment avez-vous réagi ?

PL. – Il a été dit que nous avions réduit l'affaire à une bataille entre les deux comités inter. Sur le départ du *Parisien* des NMPP, effectivement c'est PDP qui est principalement concerné. On avait pris une décision au Comité inter, on trouvait ridicule d'arrêter toute la presse sur un problème qui ne concernait que le *Parisien* et qu'il fallait monter crescendo et faire pression uniquement sur le groupe Amaury. Le fait d'avoir déclaré 24 heures ce jour-là, c'est principalement à mon avis pour reprendre la main sur le conflit pour marquer un grand coup médiatique, et on a bien vu que ça n'a pas servi à grand-chose puisque dès le lendemain les gens du SGLCE de *l'Equipe* envoyaient les plaques au *Parisien* pour être imprimées, et si on n'avait pas été avec les rotos à l'intérieur pour bloquer les titres, ils seraient sortis. Donc on a bien vu que c'était une manœuvre politique pour essayer de se mettre sur le devant de la scène et montrer à tout le monde qu'ils étaient partie prenante dans les négociations.

En plus, le fait qu'ils prennent cette décision sans consulter toutes les parties prenantes, c'est-à-dire également notre Comité inter, ce qui aurait quand même été la moindre des choses, surtout quand ils nous demandent de collaborer, on trouvait que c'était un peu fort quand même.

C'est vrai que c'est un problème global, politiquement, c'est un problème qui concerne non seulement les NMPP mais toute la profession parce que ça remet en cause la péréquation, la distribution de la presse demain etc. Le seul truc, c'est quand même que dans les actions à mener – on le voit dans le conflit du *Parisien libéré* [141] – les mouvements de grève des autres secteurs de l'impression des autres entreprises de presse ne se sont pas faits les premiers jours. Ils avaient déjà décidé, au Comité inter à ce moment-là, de faire d'abord des actions sur le groupe Amaury bon, ils se sont fait un peu avoir parce qu'ils ne pensaient pas qu'Amaury aurait les moyens de monter si vite des imprimeries avec du matériel en quelques semaines, mais ils avaient décidé de faire des actions d'abord sur le groupe Amaury sans arrêter la parution du titre, ils ont ensuite arrêté la parution du titre quand ils se sont aperçus qu'Amaury construisait d'autres imprimeries à Saint-Ouen et à Chartres, mais ils n'ont pas fait de mouvement national tout de suite, ou de mouvement parisien tout de suite.

RB. – Ils auraient peut-être dû.

PL. – Ça, on ne le saura jamais… Le risque dans une action qui risque d'être longue, et on sait qu'avec Amaury les actions sont toujours longues, c'est de monter crescendo, c'est d'essayer de bloquer le titre, sans mettre toutes les forces dans la bataille les premiers jours, et puis d'aller progressivement dans le conflit.

Sur le côté « qui ça concerne », ça concerne effectivement tout le monde mais enfin quand on regarde ce qu'ont signé les autres dans l'accord du 16 juin et qu'ils ont confirmé dans l'accord du 19, en gros ils ont signé pourquoi ? Pour huit personnes à Stains. C'est-à-dire que ça leur enlève 30 paquets dans leur distribution nationale, et ils ont également réussi à négocier des postes de porteurs qu'ils ont placés à la SDVP. On sent bien qu'il y a une tentative du SGL et de la fédération de mettre des syndiqués à bas salaires pour essayer de mettre la main dans la distribution parce qu'ils sont toujours dans leur politique de nouvelle convention collective de distribution de la presse, mais qui cela concerne, on pense quand même que sur l'ensemble du *Parisien* on en touche quand même 85 ou 90 %, c'est vrai que c'est quand même les gens de PDP qui sont le plus concernés. Si demain on perd le *Parisien* à PDP, c'est pas huit emplois qu'on va perdre. Ce n'est pas quantifiable. Sans compter le chiffre d'affaires que ça va faire perdre à PDP, donc ça peut bloquer la modernisation.

---

[140] Délégué central CGT des NMPP.

[141] Pascal Leboulch fait ici allusion au conflit de la fin des années 70, qui dura deux ans et demi.

Donc, sur le *Parisien*, on pensait quand même être les premiers concernés. On n'est pas les seuls concernés sur le problème de fond, mais sur les problèmes techniques et de forme c'est quand même PDP qui était concerné.

RB. – Qui sont les porteurs ?

PL. – Ce sont surtout des artisans avec des tournées qui sont sous-traitées, ils n'ont pas de convention collective, sauf que sur Paris, la Fédération *via* le SGL a commencé à syndiquer les porteurs. On sent qu'il y a une offensive pour essayer de faire une transition entre les cartes d'ouvriers à statut vers les ouvriers sans statuts pour construire cette nouvelle convention collective de la distribution.

Que la section messageries négocie des postes de travail à la SDVP ça ne nous dérange pas, dès l'instant où ça ne se fait pas au détriment des accords qui ont été signés. Or, en signant leur accord du 16 juin, la Coordination des quatre syndicats a mis en difficulté 500 salariés de PDP pour huit emplois qui peut-être ne seront jamais à SVP.

Ça sera intéressant de voir ça le 15 septembre, si les huit emplois de Stains vont prendre une place à la SDVP.

RB. – Le 29 juin a été signé un accord entre les NMPP et la direction du groupe Amaury. Que dit-il ?

PL. – Ça a été une surprise totale. C'était la négation de toutes les actions en justice que la direction des NMPP avait faites jusque-là. Au moment ou le groupe Amaury commençait à être en difficulté, ils ont enterré la hache de guerre et ont tout cédé. C'est comme ça qu'on l'a ressenti. Ils reconnaissent que le *Parisien* est un régional et qu'ils peuvent le distribuer tout seul, et tout ce qu'ils demandent en échange c'est que *l'Equipe* et *Aujourd'hui* restent à Coopépresse. Et en même temps ils ont négocié de l'argent pour le départ du *Parisien*. »

* * *

Au lendemain de l'accord du 16 juin renégocié le 17 par l'Inter, le climat semblait être au beau fixe :

Lors de la réunion du vendredi 15 juin, M. Arnaud Lagardère, pour le compte de Lagardère Groupe et en tant qu'opérateur, avait réaffirmé son engagement « irrévocable » de défendre le système coopératif. Il avait également affirmé son soutien au plan stratégique des NMPP, au maintien et à la modernisation du Niveau II et de Paris diffusion presse « pour la décennie à venir ».

Ce même jour, M. de Montmort s'était engagé à « soutenir sans réserve » l'indispensable modernisation des NMPP et du Niveau II, notamment le projet de refondation et de modernisation de PDP.

Le directeur général des NMPP, M. Sabouret, avait confirmé l'accord du 25 juillet 2000 et sa volonté d'appliquer toutes les dispositions concernant la modernisation de PDP.

Les pouvoirs publics, par la voix du commissaire du Conseil supérieur des messageries, M. Christian Phéline, avait exprimé l'attachement sans réserve du gouvernement au système coopératif de la distribution de la presse.

Le groupe Amaury, le 17 juin, apportait son soutien inconditionnel au projet de modernisation de PDP et s'engageait auprès du Comité inter à ce que l'ensemble des titres, *Le Parisien, Aujourd'hui en France* et *L'Equipe* restent dans le système coopératif.

Le SPP avait réaffirmé le 15 juin son soutien total au plan stratégique de modernisation des NMPP et à la modernisation de PDP.

Le SPMI, dans un courrier qu'il avait adressé à l'Inter en mai, confirmait son engagement irréversible à soutenir le plan stratégique des NMPP et de modernisation de PDP.

M. de Chaisemartin, pour le Conseil supérieur des messageries, s'était « félicité de l'unanimité sans aucune réserve de la réitération de ces engagements confirmée publiquement et de la mise en œuvre rapide d'une modernisation des NMPP « essentielle à la sauvegarde comme à la pérennité du système de distribution dont il est le garant ».

Pourtant, la trêve allait être de courte durée : le Comité inter apprenait le 29 juin [142] qu'un accord avait été signé ce jour-là entre le groupe Amaury, les

[142] Cf. supra, interview de Pascal Leboulch.

NMPP, Transports Presse et le conseil de gérance des NMPP. Il s'agissait là, en première lecture, d'un véritable accord de démolition de l'entreprise NMPP signé par M. Sabouret, directeur général des NMPP et représentant le groupe Hachette, M. de Montmort, président du Conseil de gérance des NMPP, MM. Courcol et Guérin représentant le groupe Amaury et M. Nitot représentant Transports Presse. Cet accord scellait la casse du système unique de distribution. L'enjeu était l'évolution du Niveau II, l'évolution de la distribution, le développement de la diffusion de la presse écrite qui se trouvait ainsi totalement remis en cause par cet accord, que le Comité inter dénonça vigoureusement.

La guérilla allait recommencer, pensait-on. Mais le 4 juillet, un « protocole d'accord est signé au Conseil supérieur des Messageries entre l'Inter et le groupe Amaury (Courcol, Guérin), les NMPP (Sabouret en Jean de Montmort), Transport Presse (François Nitot) en présence de Chaisemartin – qui s'est prudemment abstenu de signer lui-même…

Pascal Leboulch raconte :

> **PL. –** C'était le 4 juillet, pendant que les autres [143] disaient à leurs troupes qu'ils étaient en réunion au Conseil supérieur des messageries.
>
> On a réuni tout le monde autour de la table, Courcol, Transports presse, le président du Conseil de gérance, Sabouret, Guérin, le conseil supérieur des messageries et le représentant du gouvernement. On a redéfini des choses assez importantes, principalement sur le projet industriel, non seulement on fait référence à l'accord du 25 juillet 2000 mais on parle du projet industriel qu'on a signé le 22 février. Quand certains disent qu'il y a une négation de la cellule de distribution, c'est faux parce qu'on en parle aussi.
>
> Tout le monde réaffirme qu'il faut une distribution des publications et des quotidiens ; la distribution du *Parisien* se fait dans le cadre coopératif. On pense que c'est un très bon accord, ça redéfinit tous les accords qui ont été signés avant. »

Le 9 juillet, un communiqué conjoint de Chaisemartin et de Phéline valide les accords des 16, 17 et 29 juin 2001. Deux déclarations des SAD de Nice et de Bordeaux appuient la démarche de l'Inter.

A la rentrée, le bureau de l'Inter du 3 septembre analyse la situation et conclut qu'à l'évidence la direction des NMPP ne tient pas du tout à moderniser PDP et ne veut plus d'un système qui regroupe les quotidiens et les publications. Ce soupçon n'était pas nouveau. En effet, le 18 février précédent, un dirigeant du quotidien gratuit *Metro* nous avait déclaré – à notre grande surprise, il faut le dire – qu'il était d'accord pour que son journal soit distribué par les NMPP mais qu'il ne parvenait pas à trouver d'interlocuteur patronal du côté de cette entreprise !

Le rapport d'activité du secrétaire correcteur commente : « L'opérateur des NMPP étant le groupe Lagardère, qui cherche également à publier des quotidiens gratuits, on a sans doute là l'explication du blocage. » (*Cantonade* n° 200.)

L'analyse est reprise dans un rapport d'activité oral publié dans le bulletin suivant du syndicat (n° 201 AG 27 avril 2002)

> Avant-hier, le Comité inter rencontrait le SPP pour lui faire savoir qu'il fallait à tout prix qu'une solution soit trouvée. Depuis le début, c'est la direction des NMPP qui bloque la situation. L'opérateur des NMPP est le groupe Lagardère. Or Lagardère entend lui

[143] C'est à dire la Coordination des quatre syndicats. La division du Livre arrangeait bien les patrons en ce sens que cela leur permettait d'espérer jouer sur elle pour obtenir des accords à la baisse, mais ça leur faisait deux fois plus de travail car toutes les réunions se faisaient en double, aucune des deux fractions n'acceptant de siéger en présence de l'autre. La plupart du temps, les choses se passaient ainsi : l'Inter « canal historique » passait d'abord, la « Coordination » suivait, renégociait quelques détails histoire de dire qu'elle avait fait quelque chose, puis on passait à la signature. La préoccupation de la Coordination, qui avait fini par accepter (sans l'avouer ouvertement tout de même) l'idée que le rapport de force réel se trouvait du côté de l'Inter, était parfois de passer en premier, ou de faire de la surenchère, afin de se présenter devant ses troupes comme ayant mené toute seule l'affaire.

aussi se positionner sur le marché des quotidiens gratuits. L'irruption d'un concurrent contrecarre évidemment les projets de l'opérateur.

La situation était donc la suivante : les ouvriers du Livre ne pouvaient pas se permettre de laisser diffuser un quotidien gratuit, malgré l'apparente bonne volonté de la direction du titre, tant qu'un accord n'avait pas été trouvé ... mais, côté patronal les NMPP – le principal interlocuteur dans cette négociation se dérobe. On peut aussi supposer que le groupe Hersant a des projets pour se positionner sur le marché des gratuits. »

Dans l'interview de Pascal Leboulch, l'attitude de la direction des NMPP est également évoquée et traduit bien le sentiment des membres de l'Inter :

RB. – Ce qui apparaît en filigrane dans ce conflit, c'est la modernisation de PDP. La direction des NMPP s'est engagée à moderniser, où en est-on ?

PL. – Pour l'instant rien n'a été fait, il n'y a que des paroles depuis un an ; au mois de juillet ils ont essayé de faire un passage en force en faisant une déclaration qui niait tout ce qu'on avait discuté avant, en changeant les donnes, mais on ne voit rien arriver, aucune machine, aucun centre n'est ouvert, on n'est même pas sûr que tous les centres soient prévus, pour l'instant on n'est même pas persuadé qu'ils ont envie de mettre en route le projet de modernisation de PDP.

RB. – Vous avez l'impression qu'il y a une volonté de saboter les accords qui ont été signés ?

PL. – Il y a la volonté de ne pas le faire voir, toujours. Ils font toujours de grandes déclarations en disant qu'ils vont moderniser mais il n'y a rien qui arrive,

RB. – qu'est-ce qui est prévu si ça se confirme ?

PL. – Le comité inter a envoyé une lettre le 3 septembre à M. de Chaisemartin, président du Conseil supérieur des messageries de presse, pour lui demander que soient réunis d'urgence les signataires de l'accord du 4 juillet dans le cadre du comité de pilotage pour aborder ce problème, pour mettre les NMPP en demeure d'avancer sur le projet industriel

RB. – Dans ce conflit j'ai de façon un peu diffuse le sentiment que le vrai adversaire n'était pas tant Courcol que la direction des NMPP. Qu'en penses-tu ?

PL. – On a eu des réunions, après le mois de juillet, avec Guérin et Terrade, le gars de la SDVP, qui nous exposé le fonctionnement de la SDVP de manière à ce qu'on puisse faire des propositions. Lors de ces réunions, où Guérin et Terrade sont venus en professionnels, ils nous ont fait un remarquable exposé, discutable, mais très professionnel, pour savoir si avec PDP et les NMPP on pouvait travailler à l'avenir. On a senti que les seuls qui ne voulaient pas travailler avec SDVP, étaient les NMPP. Ils ne faisaient que répéter qu'ils ne pouvaient pas respecter le cahier des charges, que la distribution telle que la prônait le *Parisien* n'était pas leur métier, qu'ils ne savaient pas faire, qu'ils ne pourraient pas s'adapter. A aucun moment ils n'ont fait une seule proposition pour essayer de trouver une solution, à chaque fois c'était : « On ne sait pas faire », « on ne sait pas », « on ne pourra pas ». Ce qui les intéressait, lors de cette réunion, c'était uniquement de savoir si SDVP prendrait des ouvriers de PDP lors du départ du *Parisien*, et combien d'argent ils toucheraient lors du départ.

Jacques Guérin, qui a posé des conditions très fortes pour le travail avec PDP, n'était pas fermé aux propositions, il n'a jamais dit le 15 septembre « SDVP distribue sur Paris et la région parisienne, point barre ». Il est venu en disant : « Nous, on travaille comme ça, on définit nos tournées comme ci, ça marche comme ça, ce qu'on vous demande c'est au minimum ceci et cela et maintenant on attend vos propositions. » C'était quand même ouvert. Les seuls qui ont été fermés dans l'histoire, c'est la direction des NMPP. On a l'impression qu'ils n'ont pas du tout envie de garder la distribution des quotidiens au sein des NMPP.

RB. – A votre avis, quel est le projet réelle de la direction des NMPP ?

PL. – Si on le savait ! Maintenant que le plan social est signé, et les départs en retraite sont partis, ils veulent faire l'économie d'un projet industriel, sous-traiter un maximum de tâches qui reviennent à PDP actuellement, et petit à petit faire une réserve indienne des ouvriers du Livre à Paris, jusqu'à extinction. On ne sent aucune volonté de construire un outil industriel performant pour demain.

Il est évident qu'on ne se laissera pas faire… »

Le « Protocole d'accord sur les conditions de mise en exploitation de la SDVP sur la zone de PDP » sera signé le 27 septembre 2001.

1. La grève de la SDVP

La SDVP, société créée par *Le Parisien* pour distribuer le journal en dehors des NMPP, avait l 400 salariés, inorganisés, à temps partiel. Un premier mouvement avait eu lieu à la SDVP après les événements de novembre-décembre. Des ouvriers de la SDVP commencèrent à s'organiser, adhérèrent à la CGT (au SGLCE plus précisément) et prirent contact avec les militants de PDP qui les soutenaient. Les salariés de la SDVP de l'Essonne déclenchèrent en décembre 2001 un mouvement de grève de la distribution dans leur secteur. La direction du SGLCE leur reprocha leur inexpérience ainsi que de ne pas avoir consulté leurs instances. Après cela, ils disparurent de la circulation. Les militants de PDP tentèrent de reprendre contact avec eux, sans succès.

En février 2002, le SGLCE organisa au *Parisien* un mouvement avec 27 salariés de la SDVP. Fait tout à fait inédit, le SGLCE appelait d'emblée à trois jours de grève... Le secrétaire correcteur reçut un appel, sur son portable, du secrétaire général du SGLCE lui demandant s'il soutenait la grève. Le secrétaire correcteur répondit qu'on ne prend pas une telle décision par un simple coup de fil, qu'il n'était pas seul à décider et qu'il fallait en parler au Comité inter. L'affaire en resta là.

Les revendications de ces camarades étaient l'application de la convention collective de la PQR (presse quotidienne régionale), des indemnités et des rappels sur les salaires.

Un rassemblement, le 8 février, regroupa une trentaine de travailleurs de la SDVP, en tout à peine une centaine de travailleurs. Le deuxième jour, le nombre de travailleurs au rassemblement était moins important. Le troisième jour, on leva le camp et on annonça qu'on attendait les élections pour prendre une initiative…

En juin et septembre, le conflit, qui réunissait le Comité inter et la coordination des trois syndicats, avait regroupé entre 300 et 500 personnes à Saint-Ouen. Cent cinquante syndiqués de PDP entrèrent dans l'entreprise, dans le plus grand ordre et sans débordements. La direction dut alors céder, la distribution du *Parisien* sur Paris revenait à PDP.

Depuis des années, la CGT avait réussi à constituer un réel rapport de force dans cette entreprise – le *Parisien* – où existait la pluralité syndicale. L'initiative isolée du SGLCE risquait de remettre en cause des années de travail syndical en envoyant au casse-pipe des travailleurs sans rapport de forces. Il était évident qu'un rassemblement qui ne réunirait pas au moins 300 personnes était voué à l'échec. Par ailleurs, cela n'avait aucun sens d'appeler à trois jours de grève : on appelle à une grève, et éventuellement on la reconduit si les circonstances rendent cela possible et nécessaire.

C'était la seconde fois que la direction du SGLCE plaçait devant le fait accompli les autres instances syndicales parisiennes en organisant un mouvement sans réelle consultation. D'ailleurs, l'ensemble des salariés de la SDVP non plus n'avait pas été informés, nombre d'entre eux ayant appris le mouvement par la presse ou la radio.

Les revendications des salariés de la SDVP étaient d'ailleurs tout à fait légitimes et un mouvement d'ensemble de la CGT du Livre aurait pu éviter ce gâchis. Nous savions, parce que nous avions eu de fréquents contacts, que la CSTP trouvait elle aussi que le mouvement avait été très mal engagé ; au sein même de la commission exécutive du SGLCE, des composantes, et pas des moindres – les photograveurs –, étaient opposées à ce mouvement dans la forme qu'il avait pris. Il ne s'agissait pas de remettre en cause la légitimité des revendications des salariés.

La direction profita évidemment des circonstances pour frapper un grand coup : 27 ouvriers de la SDVP, 6 salariés du *Parisien* parmi lesquels 3 correcteurs (dont deux élus) se trouvèrent sous le coup d'une procédure de licenciement. Quelques mois auparavant, le SGLCE avait été impuissant à s'opposer aux menaces de licenciement de deux électromécaniciens.

Le Comité inter intervint fermement pour s'opposer à ces licenciements.

Rapport d'activité du secrétaire, AG du 20 octobre 2001 (*Cantonade* n° 200 (hiver 2001) :

Le *Parisien*

L'entreprise a connu bien des soubresauts, ces deux dernières années, sur la question de la distribution du journal. Le conflit du mois de juin dernier était lié à la volonté de la direction de sortir du système coopératif et de faire distribuer le titre par la Société de distribution et de vente du *Parisien*, créée pour la circonstance. A terme, il s'agissait clairement d'une stratégie d'élimination des ouvriers du Livre et en particulier de la CGT.

Cependant, le problème ne se limitait pas seulement à cela. Lors des nombreuses réunions qui ont eu lieu, il est clairement apparu que la direction des NMPP faisait preuve d'une évidente mauvaise volonté à trouver des solutions techniques viables alors même que la direction du *Parisien* était disposée à trouver des arrangements.

Une forte mobilisation syndicale a su imposer la signature de plusieurs accords. Mieux qu'un accord, le principe de réalité lui-même a ramené le *Parisien* dans le giron de PDP, pour ce qui est de la distribution sur Paris, la direction ayant finalement reconnu ce que nous disions depuis des mois, à savoir que la SDVP n'avait pas l'infrastructure adaptée pour ce travail.

Du strict point de vue de la section correction, le *Parisien* ne posait aucun problème jusqu'au mouvement des 8 et 9 février lancé par le SGLCE, de sa seule initiative. Nous savons que la commission exécutive du SGLCE était loin d'être unanime sur l'opportunité d'une grève à ce moment-là, et pas préparée. Vingt-huit salariés sont sous le coup d'une procédure de licenciement, dont trois correcteurs. Il faudra un jour faire le bilan de cette grève, mais pour l'instant l'heure est au soutien inconditionnel aux travailleurs qui sont menacés de licenciement. Le secrétaire délégué a fait savoir qu'à aucun prix il ne saurait être question d'accepter que des correcteurs soient licenciés. »

Lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2002 (*Cantonade* n° 200), le délégué syndical du Parisien – un correcteur – expliqua :

Dutheil : (…) Nous voulions que le *Parisien* se situe clairement dans le système coopératif de distribution. Certes un accord, un compromis, a été signé (je ne reviens pas sur les divisions du Comité inter, pour les uns il s'agit du 6 juin, pour les autres du 7 juin), et reconnaissait le besoin de distribution séparée du *Parisien* (mais à travers une société dans laquelle les éditeurs reprendraient une participation majoritaire de 51 % qui inscrivait cette société, à savoir la SDVP, dans le système coopératif). Mais il restait beaucoup de choses non réglées, en particulier le champ d'opération de cette société et ce que devenaient les camarades qui, actuellement, traitent ce papier : est-ce que ça allait influer ou non sur leur plan de modernisation ? C'était un souci très légitime puisqu'ils avaient signé en juillet 2000 un plan d'évolution industrielle qui prévoyait des investissements lourds par la direction des NMPP – 300 millions de francs. Donc, il y avait beaucoup d'inquiétude : on avait le sentiment que leur direction fuyait un peu les réalités et tentait en fait de ne pas appliquer des engagements signés depuis juillet 2000. Ce conflit avait un enjeu qui allait bien au-delà du *Parisien* mais concernait l'ensemble de la distribution de la presse nationale (et pour une petite part de la presse régionale) dans les années à venir. Voilà l'importance de l'enjeu. Nous en étions, en interne, extrêmement conscients, y compris les correcteurs, qui ont parfaitement rempli leur rôle puisque pour leur part les correcteurs du *Parisien* ont fait une soixantaine d'heures de grève.

On a donc abouti le 27 septembre à un accord qui reconnaît à SDVP le droit de distribuer le *Parisien,* mais en même temps a un volet qui restitue à PDP la distribution sur Paris à partir du 1er décembre, et qui reconnaît également la nécessité d'un plan de modernisation industrielle à PDP.

Nous pensions que ce conflit était terminé, les trois points forts étant :

La restitution de la distribution du *Parisien* sur Paris à PDP au 1er décembre, non pas pour des raisons œcuméniques de la part de la direction du *Parisien* mais parce que PDP sait beaucoup mieux faire la distribution sur Paris que ne saurait le faire la SDVP. C'est une politique de compromis bien comprise de la part de la direction du *Parisien.*

Le transfert d'une quinzaine de postes à statut égal à celui qui existe à PDP.

Le troisième point fort était l'aboutissement juridique de la prise des 51 % par les éditeurs, ce qui n'est toujours pas réglé.

Hormis ces conditions, dont la première échéance était le 1er décembre, nous pensions être un tout petit peu tranquilles et revenir à nos affaires internes, mais ça n'est pas le cas. Le conflit a laissé des traces et il semble que les traces les plus importantes

c'est la direction qui les a vécues : elle semble être animée dans ses strates intermédiaires par une volonté de vengeance. Ça s'est traduit par la suppression de deux postes, de manière tout à fait arbitraire, chez les rotativistes ; ça touche évidemment plus l'impression que nous au prépresse, ce qui a déclenché un conflit il y a une dizaine de jours, où la direction a dû reculer. Un conflit couvait avec les électromécaniciens depuis juillet sur l'organisation de leur service ; ils faisaient une heure de grève tous les matins depuis un mois avant de suspendre ce mouvement en août (car son efficacité n'était pas très grande) et de le reprendre (un petit peu) fin septembre. Les sanctions ne vont pas tarder à tomber, il y a eu chez les électros huit lettres d'avertissement, ça ne touche que la CGT évidemment, FO et les autres organisations syndicales n'ont pas été touchées, et chez les rotativistes une vingtaine de lettres.

La deuxième étape vient d'être franchie, avec deux lettres de licenciements d'ouvriers du Livre, des électromécaniciens, qui viennent d'être envoyées en fin de semaine pour un entretien préalable avant licenciement dans trois jours. Vous imaginez bien que les motifs sont totalement surréalistes. Il ne leur est pas reproché des fautes professionnelles, il leur est reproché des fautes de comportement. La direction affirme avoir encore trois ou quatre lettres de licenciement sous le coude.

Cette situation ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur la vie de l'entreprise et sur la vie de nos catégories. Il est légitime et normal d'être solidaire, on ne peut pas laisser passer des licenciements en réalité pour fait de grève. Cette affaire peut déboucher, selon que la direction saura ou non gérer ce dossier tant qu'il est encore temps (ça pourra peut-être se dégonfler), sur un conflit majeur extrêmement violent qui peut avoir des conséquences absolument incalculables à l'heure actuelle. »

Le *Parisien* ne retournera dans le giron des NMPP que fin janvier 2002.

L'Association nationale des correcteurs et Antrapresse

La coalition correcteurs-rotativistes-PDP qui, après la crise de l'« hébergement » (1997-1998), a reconstitué le Comité inter dans sa forme historique et dans son esprit, était très préoccupée par la question du métier, de la formation. C'était là un des éléments constitutifs du « mariage de raison » entre les rotativistes et correcteurs. L'idée était que le métier et la qualification professionnelle sont le capital de l'ouvrier.

L'idée de constituer une association professionnelle rassemblant les correcteurs sur le plan national a été abordée pour la première fois dans le rapport d'activité voté à l'assemblée générale du 14 octobre 1997 (*Cantonade* n° 196-197) :

Association nationale**.** – Je conclurai cette première partie en annonçant une décision unanime du comité syndical, que nous allons rapidement mettre en application, c'est la création d'une association nationale professionnelle des correcteurs.

L'idée peut sembler saugrenue. Elle est motivée par une préoccupation essentiellement professionnelle. Nous sommes un syndicat de métier, nous sommes attachés à ce métier et nous souhaitons le promouvoir. Or notre structure est régionale et nous n'avons aucune capacité d'intervention hors de la région parisienne. Nous n'avons pas la possibilité statutaire de le faire. Nous ne pouvons pas instaurer de rapport avec des correcteurs sui se trouvent hors de notre « juridiction », si je peux dire, alors que, paradoxalement, notre école a une compétence nationale reconnue pour former des professionnels. Une majorité de stagiaires de la dernière promotion venaient de province. Une fois le stage terminé, ils disparaissent dans la nature. Cette association est un moyen de garder le contact.

Je pense qu'il est utile et nécessaire d'avoir un cadre juridique dans lequel nous pouvons aborder les questions relatives à notre métier, un cadre qui dépasse celui, relativement limité, dans lequel nous nous trouvons. »

Le *Cantonade* suivant, n° 198 (janvier-mars 2001), reprend :

Association nationale des correcteurs

L'idée de constituer une association professionnelle rassemblant les correcteurs sur le plan national a été abordée dans le rapport d'activité voté à l'assemblée générale du 14 octobre. Les démarches pour la déclaration de l'association sont faites. Un bureau provisoire et des statuts provisoires ont été déposés en attendant que l'afflux des adhérents permette de mettre sur pied un fonctionnement normal...

Le préambule dit ceci :

L'association nationale des correcteurs est une association professionnelle ayant pour objet le regroupement des correcteurs en vue d'échanger des informations sur leur métier, de promouvoir la défense du métier et de la qualité du travail, de défendre la langue française et de prendre toutes les initiatives qui seront jugées nécessaires afin de réaliser cet objectif.

L'association est composée des correcteurs, des lecteurs correcteurs, des correcteurs-éditeurs de textes, des rédacteurs réviseurs, de tous les professionnels attachés au contrôle de la qualité des textes qui acceptent les présents statuts.

L'association s'efforcera de développer des contacts dans l'ensemble du monde francophone. »

Le rapport d'activité publié dans ce même *Cantonade,* n° 198 précise :

Contrairement à certaines affirmations, il ne s'agit aucunement de mettre en place une structure pour remplacer le syndicat. Certes, il faudra avoir un débat sur les perspectives d'avenir du Syndicat des correcteurs dans le cadre d'une refonte des statuts fédéraux qui peut aboutir à la suppression des syndicats de métier. Il serait irresponsable de ne pas réfléchir à cette question et on ne peut pas à la fois proclamer son attachement à notre vieille maison et éluder ce problème. Mais nous avons encore un bel avenir devant nous : une éventuelle dissolution autoritaire du Syndicat des correcteurs n'amènera pas sa disparition, si les syndiqués en décident ainsi, dans la mesure où nous sommes une association déclarée qui ne peut être dissoute que par elle-même. Il ne s'agit donc pas de cela. Tout au plus notre appartenance à la Filpac pourra-t-elle être remise en cause, sans que cela remette nécessairement en cause notre appartenance à la CGT. Et, dans le pire des cas, d'autres solutions peuvent être envisagées. Les syndiqués jugeront.

Notre syndicat existait avant que se constitue la CGT. Précisons que le bureau de placement est attaché au Syndicat des correcteurs, quelle que soit son affiliation fédérale ou confédérale.

Cette association a tout simplement pour objectif de rassembler les correcteurs, quelle que soit leur appartenance syndicale ou leur non-appartenance, pour parler du métier dans les conditions définies par le préambule. Certes, il s'agit de pallier certaines carences qui ne sont pas de notre fait mais celui de notre fédération, qui exclut la possibilité que nous soyons un syndicat national, mais c'est la seule façon que nous ayons trouvé d'entamer un dialogue dans un cadre juridique avec les correcteurs de province. D'autant que de plus en plus de stagiaires de Formacom viennent de province, et il serait stupide de perdre le contact avec eux. L'idée d'une association des anciens de Formacom a été envisagée. Cependant, notre ambition est de ne pas nous limiter à constituer une amicale des anciens de l'école mais d'aller bien au-delà. »

L'association devait également pallier l'absence, que nous regrettions à l'époque, d'un syndicat national des correcteurs, idée à laquelle la direction fédérale s'opposait. L'ANCR devait permettre d'établir des contacts avec des correcteurs de province qui ne pouvaient pas se syndiquer chez nous, mais avec lesquels nous aurions pu ainsi établir un dialogue. Par ailleurs, beaucoup de stagiaires de notre école venaient de province et y retournaient après leur formation : l'association devait être une structure grâce à laquelle on pouvait rester en contact. Toutes ces raisons étaient donc parfaitement réelles, et légitimes.

Mais à vrai dire, cette association nationale avait effectivement un autre objectif, moins « visible ». Le congrès de Strasbourg de la Filpac avait décidé la suppression à terme des syndicats de métier, donc le nôtre. Dans la mesure où le Syndicat des correcteurs n'était pas précisément dans la ligne fédérale, cette décision avait été perçue, à tort ou à raison, comme une mesure destinée à faire rentrer le syndicat dans le rang et à le pousser vers le « syndicat unique » dont le SGLCE et la fédération se faisaient les promoteurs. Il s'agissait donc d'anticiper sur cette éventualité et de mettre en place des structures dans lesquelles les correcteurs auraient pu aborder leurs problèmes d'un point de vue professionnel. Il fallait trouver une parade et créer une structure qui pouvait être, si l'occasion s'en présentait, une base de repli. S'il y avait donc des raisons strictement professionnelles à la constitution de l'ANCR, les considérations tactiques n'étaient pas non plus absentes. Notre école devait constituer elle aussi une base de repli, l'Association nationale et Formacom travaillant en étroite symbiose.

Le 7 mai 2002, le compte rendu de la réunion du comité syndical explique les raisons qui justifient l'existence de l'ANCR :

> – Le développement d'Internet et, ce qui en découle, des possibilités de travail sur Internet. La limitation régionale du syndicat perd son objet, de ce fait.
> – La renaissance de l'école.
> L'une des motivations, mais qui n'en est pas la principale, est de constituer une base de repli pour le syndicat. Formacom ferait bien mieux l'affaire. Il s'agit surtout de développer le champ d'intervention de la profession dans des secteurs où l'estampille « syndicat CGT » serait mal perçue, par exemple l'audiovisuel. C'est aussi un lieu de débat permettant de resserrer les liens avec la presse périodique. »

C'est sous le couvert de l'ANCR que des démarches actives furent faites pour rencontrer les responsables du secteur audiovisuel afin d'y promouvoir la présence de correcteurs. Les chaînes de télévision ont toutes de sites Internet qui fourmillent de fautes et nous espérions y faire admettre des correcteurs. Ces initiatives furent faites sous le couvert de l'Association nationale des correcteurs, parce qu'il nous semblait évident que si nous avions annoncé « Syndicat des correcteurs CGT » nous n'aurions même pas été reçus. Ces initiatives n'ont malheureusement rien donné, mais il fallait, nous semble-t-il, au moins tenter le coup.

La constitution de l'ANCR ne resta pas longtemps confidentielle. La direction fédérale en eut vent, évidemment, et s'en inquiéta.

A cette époque, le nouveau comité s'était engagé dans une voie de normalisation des relations avec la fédération, en particulier sur la question du versement des cotisations, qui jusqu'alors s'était faite de manière un peu fantaisiste, quand elle se faisait. Le syndicat versait à la fédération des cotisations juste avant les congrès pour pouvoir justifier d'un ou deux délégués. Ce n'était pas sérieux. Le nouveau comité estimait que ce comportement n'était pas normal. Qu'il y ait des divergences d'appréciation sur la politique syndicale suivie était une chose : mais c'est le versement des cotisations à la fédération qui faisait que nous étions à la CGT et il nous paraissait normal d'effectuer les versements de manière régulière. La même réflexion eut lieu pour ce qui concerne les cotisations versées à l'union départementale [144].

Le secrétaire correcteur et la trésorière se réunirent régulièrement avec la trésorière fédérale pour régler ces questions. Michel Muller, curieusement, s'arrangeait pour venir nous voir. Évidemment on parlait des affaires en cours… et d'Antrapresse.

Il n'est pas exagéré de dire que, par ces rencontres régulières avec le secrétaire général, le Syndicat des correcteurs a servi en quelque sorte d'« éclaireur » pour une reprise – d'abord timide – du dialogue de l'Inter avec la fédération.

Deux commentaires : ces initiatives n'étaient pas confidentielles : elles étaient discutées en comité syndical et en AG : les adhérents qui disaient le contraire étaient soit des comitards qui ne venaient pas aux réunions du comité, soit des syndiqués qui ne lisaient pas le bulletin syndical et qui ne venaient pas aux assemblées générales.

Lorsque fut annoncée à l'Inter la création de l'ANCR, une discussion s'engagea et l'idée fut avancée de faire la même chose mais à un niveau plus large, avec l'ensemble des ouvriers de presse, au niveau national.

C'est donc à la suite de cette annonce qu'est née l'idée d'Antrapresse, fondée sur le même principe, mais intéressant l'ensemble des travailleurs de la presse soucieux de ne pas laisser affaiblir l'idée de métier et de qualification

[144] Etre confédéré à la CGT signifie deux choses : adhérer à une fédération et adhérer à une union départementale. C'est la double appartenance à une structure horizontale, industrielle (la fédération) et à une structure horizontale, interprofessionnelle (l'union départementale) qui *constitue* le syndicat comme appartenant à la CGT.

professionnelle. Cette initiative correspondait à un réel besoin. Il n'est pas exact de dire que les correcteurs furent, même très indirectement, à l'origine d'Antrapresse. Cette dernière est née de la conjonction de multiples facteurs dont il n'est pas possible de dire si l'un d'eux fut dominant. Il est clair cependant que la création de l'ANCR et celle d'Antrapresse procédaient de la même analyse, du même esprit. C'est sans doute ce qui fit que la première ne conserva qu'une existence formelle et ne se développa jamais réellement.

Mais si le petit coup de pouce initial venait peut-être de l'Inter parisien, on ne peut pas dire que ce fut une initiative parisienne. En effet, depuis un bon moment l'Inter était en relation avec des militants des titres de province, surtout du Midi, qui étaient critiques vis-à-vis de la direction fédérale et qui ressentaient qu'il y avait des carences quant à la prise en charge de certaines questions, professionnelles notamment, et au niveau de la transmission des informations. Il s'agit donc incontestablement d'une élaboration commune, Paris-province, dès le départ.

Cette initiative n'aurait jamais dépassé le stade de petit cénacle si elle n'avait pas répondu à de réelles attentes.

Rapport d'activité oral présenté à l'AG du 28 avril 2001 (*Cantonade* n° 199) :

> René Berthier. – (…) Un dernier point dans la rubrique initiatives. Fin mars a eu lieu, à Vieux Boucau, dans les Landes une réunion avec le Comité inter parisien et des représentants de pratiquement l'ensemble des quotidiens de presse régionale du sud de la France : Toulouse, Bordeaux, Perpignan, Montpellier, Nice, pour constituer une association nationale un peu sur le modèle de l'association nationale des correcteurs dont on a parlé, en vue de regrouper les professionnels de la presse, du livre, de l'édition et du papier, pour parler du problème des métiers, de formation, d'un ensemble de problèmes professionnels liés à nos métiers. Cette association n'est pas encore constituée, cela va se faire prochainement. De plus en plus de camarades de différentes régions de France nous contactent pour dire qu'ils sont intéressés par cette association. Je vais vous lire la déclaration de l'acte de constitution :
>
> **Déclaration de constitution de l'Association nationale des métiers du Livre et de la presse**
>
> Des travailleurs et des responsables syndicaux des différentes formes de presse et de la distribution se sont réunis les 29 et 30 mars 2001 à Vieux Boucau (Landes), dans le village Louis-Cancé du Patronage du Livre parisien.
>
> Il a été décidé la création d'une association ayant pour but de réunir les professionnels des métiers du Livre et de la presse, afin qu'ils échangent toutes informations sur leurs métiers, qu'ils en assurent mieux la défense et qu'ils veillent à la qualité du travail.
>
> En outre, l'association ainsi créée sera l'outil d'une meilleure coordination qui permettre de développer et de renforcer la solidarité entre les catégories des professionnels du Livre.
>
> L'ensemble des intervenants s'est entendu sur la nécessité de réfléchir et de prendre en main l'avenir économique et social de leurs métiers.
>
> Ils affirment, en ces temps de concentrations industrielles, qu'une coordination étroite entre les salariés de la presse et du Livre de toutes les régions est plus que jamais nécessaire pour assurer la pérennité de leurs métiers.
>
> A cet effet, les participants ont décidé la création d'une association.
>
> Le siège de cette association, dénommée provisoirement Association nationale des métiers du Livre et de la presse, sera dans un premier temps domicilié 1, rue de la Poste, 33970 Lège-Cap-Ferret.

Dans le rapport d'activité publié dans *Cantonade* n° 200 (Hiver 2001-2002), on peut lire :

> Les démarches en vue de régler les problèmes de trésorerie sont manifestement propices au dialogue. En effet, nos démarches dans ce sens avec la fédération ont été l'occasion également d'une longue discussion avec Michel Muller, secrétaire général de la fédération. Le dialogue permet efficacement de balayer les rumeurs, notamment celle selon laquelle le syndicat entendrait quitter la CGT. C'est une hypothèse à laquelle

personne ne songe et dont il n'a même jamais été discuté en comité syndical. C'est en tout cas une éventualité que l'actuel secrétaire et les secrétaires adjoints refuseront avec la plus grande fermeté.

En fait, il existe de nombreux points de convergence entre la direction de la fédération et notre modeste syndicat, notamment le souci d'étendre notre influence à de nouvelles couches de salariés. Nous pensons précisément que le Syndicat des correcteurs, de par sa composition sociologique, est particulièrement bien placé pour toucher ces nouvelles couches que la fédération estime indispensable de syndiquer. Les promotions successives de notre école, Formacom, en sont la démonstration. Nos démarches en direction des chaînes de télévision vont tout à fait dans ce sens.

Michel Muller semblait inquiet de la constitution d'associations dont il craint qu'elles encouragent, disons le mot, des tentations fractionnelles.

Pour ce qui concerne l'Association nationale des correcteurs et réviseurs, nous espérons avoir été convaincants. Nous voulons avoir une structure légale dans laquelle regrouper les correcteurs et réviseurs afin de promouvoir la langue française et, à travers elle, prendre des initiatives que nous ne pourrions pas prendre en tant que syndicat estampillé CGT ; nous voulons pouvoir garder le contact avec les stagiaires sortis de notre école et qui, souvent, retournent en province. Ainsi, le handicap que constitue la limitation de notre champ d'intervention à la région parisienne est levé. Par ailleurs, c'est grâce aux contacts que nous avons avec des camarades du Livre de province que nous nous sommes en quelque sorte « résignés » à ne pas être un syndicat national : les correcteurs – quand il y en a, comme à Bordeaux – adhèrent au syndicat du Livre local, c'est ainsi. En revanche, une association de correcteurs et réviseurs permet de les regrouper sur des problèmes professionnels.

Notre argumentation sur la question de l'Association nationale des travailleurs de la presse (Antrapresse) n'a sans doute pas convaincu Michel Muller. Nous avons cependant fait valoir que la réflexion sur les métiers était au centre des préoccupations de cette association et que c'était là une préoccupation qui, dans notre fédération, déborde largement du cadre de ceux qui ont constitué l'association. Il s'agit donc, dans une large mesure, d'une tentative de pallier une carence.

Ni le secrétaire général ni nous nous-mêmes n'avons nié qu'il existait des divergences de vues sur de nombreux points, mais Michel Muller estime qu'il s'agit de divergences qui restent dans le cadre d'un nécessaire débat syndical. »

Antrapresse a rapidement regroupé beaucoup de monde et a été perçu comme une entreprise visant à organiser une opposition à la direction fédérale. A vrai dire, sa préoccupation était moins de *s'opposer* à quelque chose que *proposer*. L'association comblait les carences de la fédération et elle a eu en fin des compte des effets extrêmement positifs. Des militants de Paris et de province se rencontraient régulièrement et pouvaient, pendant deux ou trois jours, débattre sans tabou et au calme de questions qu'ils ne pouvaient aborder que superficiellement dans d'autres instances.

Pour ce qui concerne les correcteurs, la rencontre régulière avec leurs camarades de province leur a permis de comprendre que l'idée d'un syndicat national des correcteurs n'était pas bonne. A une époque où les titres de la presse parisienne se positionnaient comme des groupes nationaux (comme *Le Monde* avec le *Midi libre*), ces rencontres étaient extrêmement utiles.

Au même moment où les correcteurs tentaient de légitimer et de renforcer l'idée de métier, notamment par leur action dans Antrapresse, la Chambre typo développait l'idée de disparition des métiers et se ralliait totalement au discours patronal sur la question. Le cheval de bataille de la Chambre typo était que les métiers en presse disparaissaient, que les tâches tendaient à fusionner et qu'il fallait promouvoir l'idée de tâches et de fonctions, plus ou moins permutables. Pour les correcteurs, le discours sur la fusion des tâches était un discours patronal. Les typos se trouvaient coincés dans un discours, qu'ils avaient largement contribué à forger, qui légitimait leur propre fin. En somme, ils disaient : *notre* métier disparaît, donc *tous* les métiers de la presse disparaissent. Le Syndicat des correcteurs ne partageait pas du tout cette approche, et le faisait savoir. Le métier de correcteur ne disparaissait pas. Si le débat sur l'avenir des différents métiers dans le prépresse et sur leur évolution devait avoir lieu *avec* les typos, il devait aussi intégrer le fait que tous les métiers ne disparaissaient pas. Il ne s'agissait donc pas d'évacuer le débat, il s'agissait que les options des correcteurs soient intégrées dans ce débat.

La constitution d'Antrapresse fut débattue au sein du comité syndical des correcteurs, contrairement, encore une fois, à ce que certains syndiqués ont pu dire. Des représentants correcteurs participèrent activement à toutes les réunions qui ont conduit à sa création. Dans le comptes rendus de l'activité du comité du 6 novembre 2001 on peut lire : « Annonce de la création de l'Association nationale des travailleurs de la presse (Antrapresse), à Montpellier. » Le 15 novembre on peut encore lire : « Montpellier : Assemblée décidant la constitution de l'Association nationale des travailleurs de la presse (Antrapresse). » Il faut préciser que les comptes rendus de réunions ne sont pas des procès-verbaux : un fait mentionné par une ligne peut avoir donné lieu à un long débat.

La question fut de nouveau abordée en comité le 20 novembre. Cette initiative ne faisait d'ailleurs pas l'unanimité du comité :

> 20 novembre 2001
> Information sur la réunion de constitution d'Antrapresse. Spagnol estime que la notion de métier est dépassée, qu'elle enkyste les travailleurs dans le corporatisme. »

Lors de la réunion du 4 décembre 2001 le secrétaire correcteur annonce au comité l'assemblée générale de constitution l'Association nationale des métiers de la presse (Antrapresse). Le compte rendu précise :

> Le Syndicat des correcteurs ne sera pas membre fondateur car la question doit être soumise à l'assemblée générale. C'est l'Association nationale des correcteurs et réviseurs qui sera membre fondateur pour les correcteurs. »

En effet, l'adhésion du syndicat à Antrapresse posait un problème. Le comité syndical ne pouvait pas décider de l'adhésion du syndicat sans convoquer une assemblée générale. Or le syndicat pansait encore ses plaies consécutives à la crise de l'« hébergement » et il fallait éviter de redémarrer une guéguerre sur cette question. Ce fut donc l'ANCR qui adhéra.

Cette situation est expliquée dans le rapport d'activité publié par *Cantonade* n° 200 (hiver 2001-2002) :

> Le comité syndical n'avait pas mandat de l'assemblée générale pour impliquer le Syndicat des correcteurs dans la création d'Antrapresse, l'Association nationale des travailleurs de la presse, constituée récemment. C'est pourquoi l'Association nationale des correcteurs et réviseurs a pris cette initiative.
> L'ANCR suscite un réel intérêt auprès des professionnels soucieux de la qualité de l'écrit, bien au-delà des limites de la profession de correcteur. Elle peut également être un précieux outil pour prospecter en vue de trouver du travail dans des secteurs où le label « syndicat de la CGT » peut susciter un certain émoi auprès des interlocuteurs. »

Antrapresse prit assez rapidement une expansion importante, tandis que l'ANCR se limita à jouer son rôle d'« homme de paille » [145]. De nombreux titres de province y adhérèrent. La plupart du temps, ils firent comme les correcteurs : ils créèrent des associations locales qui, elles, adhérèrent à Antrapresse, afin de ne pas impliquer directement leur syndicat. A peu près le quart des effectifs de la fédération s'y retrouvait, surtout dans le Midi, du moins au début. On comprend, par conséquent, que la direction fédérale ait pu s'en émouvoir. Cela a permis une transmission très rapide des informations, non « sélectionnées », entre les associations adhérentes. Cela a permis également d'organiser des luttes plus rapidement. Dans la mesure où les stratégies concernant les quotidiens gratuits ne concordaient pas toujours entre la fédération, le SGLCE et le Comité inter,

[145] L'Association nationale des correcteurs aurait pu avoir une existence effective si des militants avaient pris les choses en main. Malheureusement, les initiateurs de l'idée, qui n'avaient pas prévu la création d'Antrapresse et qui avaient par ailleurs des mandats, y compris à Antrapresse, n'avaient pas le temps de s'en occuper. Ce n'était pas la première fois que les correcteurs sacrifiaient leurs intérêts propres à ceux de l'Inter.

Antrapresse a joué un rôle important dans la transmission de l'information auprès des camarades de province.

La création d'Antrapresse a-t-elle été motivée par le souci de créer une opposition à la direction fédérale ? Il serait hypocrite de dire que cette motivation était totalement absente dans l'esprit de ses créateurs. Le fait même que le Comité inter en a été l'initiateur, et que l'idée a été soutenue par des journaux de province notoirement opposés à la direction fédérale, comme *Sud-Ouest*, était suffisamment parlant. *Sud-Ouest*, rappelons-le, avait connu quelques années auparavant un conflit social dur, et la manière dont la fédération avait abordé ce conflit avait suscité de vives critiques chez les militants du Livre de Bordeaux.

Mais ce n'était pas la préoccupation essentielle. Il s'agissait beaucoup moins de critiquer, de s'opposer à quelque chose que de proposer autre chose.

La constitution d'Antrapresse coïncidait avec l'émergence d'un problème qui allait prendre une grande importance : la question des imprimeries décentralisées. Antrapresse fut dans une grande mesure l'outil qui permit d'aborder cette question de manière réaliste.

C'est ce qu'expliqua Denis Dutheil, alors secrétaire adjoint, lors de la réunion du comité syndical du 7 mai 2002 :

> Le paysage de la presse a radicalement changé. L'impression nécessite de très gros investissements : 500 millions pour le *Parisien,* 700 pour Mitry-Maury, 400 pour le *Monde* à Ivry, 400 pour *Midi libre.*
>
> Il est nécessaire de changer le parc machines pour faire face aux exigences de la publicité. La question des formats est un élément stratégique. Il y aura des transformations importantes dans les années à venir. Se pose la question des imprimeries dites coopératives : Ricobono, Hersant.
>
> Ricobono n'a pas fait d'investissements.
>
> Les groupes Amaury, Hersant et le *Monde* ont des stratégies concurrentielles. Des groupes régionaux sont pris en main par des groupes nationaux. Les zones de partage habituelles : CILP-Paris, Filpac-province sont remis en cause.
>
> La recomposition capitalistique impose une division des tâches syndicales. Antrapresse n'est pas une machine de guerre contre la Filpac. Les camarades de province en ont marre de ne plus rien percevoir des actions de la direction de leur groupe. Il y a un besoin de maîtriser les outils, les conditions de travail, les salaires et les acquis sociaux.
>
> En province, certaines catégories sont malmenées par la modernisation du prépresse. Ils ont le sentiment de s'être fait berner au niveau de la fédération.
>
> Nice conserve une chambre typographique en dépit des positions fédérales. Les camarades de Nice ont adhéré à Antrapresse alors qu'ils n'étaient pas opposés à la fédé.
>
> On a l'impression que plus la fédé a de voix au congrès, moins elle représente de monde. Elle maîtrise très mal les dossiers de modernisation de la presse. En province, les copains sont très mécontents de la façon dont ces dossiers sont traités.
>
> Il n'y a aucun désir d'aller à l'affrontement avec la fédé mais de discuter avec les camarades de province dans un cadre neutre. »

Ce compte rendu de Denis Dutheil, secrétaire adjoint, pose très exactement le problème. La constitution d'Antrapresse correspondait à un réel besoin. Les titres parisiens devenant des groupes nationaux, ils ne pouvaient plus aborder les problèmes d'un point de vue strictement parisien. Il fallait élargir les perspectives. Ainsi les réunions « interprofessionnelles » d'Antrapresse furent-elles également accompagnées de réunions avec les rotativistes des titres de province.

Au même moment, la direction fédérale devait elle aussi aborder la question des imprimeries décentralisées et celle des mutations dans la structure capitalistique des groupes, qui s'étendaient aux titres de province. Or dans la mesure où les rotativistes parisiens connaissaient parfaitement le problème et avaient établi des contacts partout, ils étaient finalement les mieux à mêmes d'aborder la question. Indirectement, Antrapresse a été un réel facteur de rapprochement de la section des imprimeurs rotativistes et de la direction fédérale, cette dernière ayant besoin des

rotos parisiens. Cela ne signifiait pas pour autant que l'existence d'Antrapresse enthousiasmait la direction fédérale.

Oppositions

Si la constitution de l'ANCR ne posa pas de problèmes auprès des correcteurs, celle d'Antrapresse suscita des oppositions auprès de ceux des correcteurs qui défendaient la ligne fédérale. Ainsi on put lire dans des débats d'assemblée générale publiés dans *Cantonade* n° 199 :

> *Pascal Lagrue.* – (…) Le dernier point sur lequel je voudrais intervenir, c'est sur l'association nationale du Cap-Ferret ; dans *Cantonade* page 15, il y a dans le rapport d'activité une association nationale des correcteurs, là-dessus, je ne pense pas qu'y ait débat ; je crois qu'il n'y a pas de problème ; tout le monde ne peut qu'être d'accord sur cette idée. Alors maintenant René Berthier présente un autre projet d'association professionnelle qui regroupe donc les correcteurs, les rotativistes, PDP et les SAD sur le terrain professionnel. Alors là il me semble que c'est tout à fait différent, c'est quelque chose qui n'a plus rien à voir ; moi j'ai l'impression de me retrouver trois ans en arrière du temps de l'hébergement des rotativistes, dont les rotativistes visiblement se sont bien sortis et nous beaucoup moins bien ; et quand René présente ça comme une chose acquise et ne posant pas de problème, je crois que ça pose un réel problème. Et si cette association voit vraiment le jour, je pense que ça posera un réel problème notamment au *Journal officiel* quand vont se matérialiser de manière plus vive et plus tranchante les négociations des effectifs et notamment vis à vis des typos.
>
> René Berthier a dit qu'il allait écrire à Marc Peyrade de la CSTP pour la syndicalisation des typos chez nous, par courtoisie ; et je pense que vraiment cette association de rotos-correcteurs-PDP-SAD au niveau national mérite débat. Pour moi, c'est une erreur, mais je peux me tromper. Je pense que ça mérite débat et ça ne peut pas passer uniquement par une décision de comité, comme ça, ni même une assemblée générale. Ça demande un débat plus large et donc je demande ce débat. Je demande aussi, si cette association était constituée, si le syndicat en tant que tel y participerait en tant que personne morale, si ça contraindrait les personnes du syndicat à y participer, si des frais financiers, de la trésorerie seraient impliqués dans cette association. Merci pour vos futures réponses. »

Commentaires : C'est à juste titre que ce correcteur évoque l'affaire de l'« hébergement », lors de laquelle il avait d'ailleurs pris position contre le comité de l'époque. A tort ou à raison, nous avons voulu éviter des polémiques interminables sur la question. L'essentiel était que les correcteurs soient présents dans l'initiative, pour exposer leur point de vue et pour faire le travail. Et personne au sein d'Antrapresse n'était dupe : c'est bien le Syndicat des correcteurs qui était là, et c'est bien le secrétaire du Syndicat des correcteurs qui en était président. C'est à tort que l'intervenant affirme qu'il s'agissait d'une « association de rotos-correcteurs-PDP-SAD au niveau national » ; si l'association avait bien une perspective nationale, elle débordait très largement les catégories qu'il mentionne. D'ailleurs si les sceptiques avaient réellement voulu débattre de la question, les occasions ne leur manquaient pas. Contrairement aux craintes de l'intervenant, le Syndicat des correcteurs n'y participait pas « en tant que personne morale ». C'est l'Association nationale des correcteurs qui y adhérait pour les correcteurs, mais personne n'était dupe.

L'intervention de Pascal Lagrue était intéressante en ce sens qu'elle reflétait totalement les inquiétudes de la direction fédérale.

> *Michel Spagnol.* – (…) Effectivement, nous avons discuté et voté, je crois sans problème, l'idée d'une association nationale des correcteurs. Mais avant même que ne soit donné corps à cette association, voilà qu'un nouveau projet semble s'y substituer : l'association dont on parle maintenant regroupe des structures syndicales du Livre, de différentes catégories, et ressemble à un regroupement syndical opposé à la ligne fédérale. Quelles sont les bases d'un regroupement de ce type ? Pour quoi faire ? Est-ce opportun ? Il n'y a eu aucune discussion à ce sujet, en tout cas pas en comité. Pourtant, on présente ce deuxième projet comme un dérivé du premier…

Commentaires : Comme en témoignent les comptes rendus de débats du comité syndical que je reproduis ici, l'accusation selon laquelle « il n'y a eu aucune

discussion à ce sujet, en tout cas pas en comité » est totalement fausse. Membre du comité lui-même, le camarade ne venait pas souvent aux réunions. Je lui fis la réponse suivante : « pour qu'il y ait travail collectif, il faut d'abord qu'il y ait un travail. »

Étant donné les options politiques de ce camarade – il était militant de la Ligue communiste [146] – il aurait dû en principe se réjouir que se constitue, selon ses termes, « un regroupement syndical opposé à la ligne fédérale », si tant est que ce fût là notre objectif principal.. Tel n'était pas le cas, apparemment.

> *Claude Vasseur.* – Je serai court. Je voudrais revenir sur deux choses : la première chose c'est déjà l'association dont tu nous a parlé, qui est sortie comme un diable de sa boite, on ne sait pas qui est à l'origine de ça, on ne le sait pas, on appelle ça association nationale des métiers de la presse et du livre, qu'est-ce que ça veut dire ? On ne sait pas trop, c'est une sorte de *melting pot* dans lequel il y a à boire et à manger. Alors, de deux choses, l'une : ou il s'agit d'une association où on va parler entre nous, moi j'appelle ça un bidule, ça ne sert strictement à rien ; ou alors cette association se propose de se substituer aux organisations existantes en tant que syndicat unique national ; alors là moi je dis attention camarades ! Parce que la tentation du syndicat unique intercatégoriel, elle existe toujours ; parce que c'est facile d'avancer sur la démagogie, sur une ligne démagogique et de nous expliquer qu'il faut que tout le monde s'entende, tout le monde solidaire, et alors des catégories en tant que catégories, peuvent très bien être solidaires entre elles sans pour autant renier leurs conventions collectives respectives, parce que c'est ça, le danger du syndicat unique ! Le danger du syndicat unique c'est que chaque catégorie abandonne ses propres conventions collectives et dans ce cas-là, on se retrouve avec une convention collective unique, mais bien sûr au rabais ! Alors je voudrais bien avoir une explication, savoir qui est à l'origine de ça, parce que là, vraiment en quinze lignes, je crois que personne n'y comprend rien du tout, en tout cas moi. »

Commentaires : Cette troisième objection ne mérite aucun commentaire particulier. Je ne la reproduis que pour montrer l'extrême confusion que pouvait susciter la moindre initiative sortant des schémas établis à un moment où il fallait faire preuve d'un peu d'imagination.

> *Jaime Prat Corona.* – Je voulais aborder un seul point, mais finalement dans la discussion, il y en a deux autres qui ont surgi, qui se présentent de façon assez régulière qui sont revenus dans le débat.
>
> La première chose, c'est qu'on a parlé d'une nouvelle association ; je voudrais savoir, puisqu'il n'a pas été dit qu'on abandonnait l'idée de l'Association nationale des correcteurs, je voulais savoir si cette nouvelle association va prendre le pas sur l'Association nationale des correcteurs ou si c'est autre chose ; si c'est autre chose, quel lien elle aura avec l'Association nationale des correcteurs. »

Commentaires : Il ne s'agit pas là d'une intervention critique, le camarade pose simplement une question parfaitement légitime. Antrapresse n'avait aucunement vocation « prendre le pas » sur l'ANCR. Cependant, les correcteurs qui avaient été à l'initiative de cette dernière, ne disposant pas du don d'ubiquité, se sont investis dans Antrapresse. L'ANCR est restée à l'état « fictif » en ce sens qu'elle n'a jamais fonctionné en tant que telle, parce que, à part ses initiateurs, en très petit nombre, elle n'a pas été prise en charge par des militants motivés pour la faire fonctionner.

---

[146] Parmi les multiples lignes de « clivages croisés » existant dans le Livre parisien, il y en avait une, sur laquelle je ne m'étends pas, mais qu'il faut mentionner : celle constituée par les militants de la Ligue communiste. Peu nombreux dans le Syndicat des correcteurs, ils n'y avaient guère d'influence et se manifestaient à la tribune des assemblées générales pour prendre le contre-pied de la politique de rapprochement avec les rotativistes. Quelques-uns d'entre eux avaient été en quelque sorte sauvés de l'indigence par le syndicat : anciens permanents de la Ligue, donc sous-payés, ils avaient été « recyclés » par le syndicat qui leur avait permis de quadrupler leurs revenus. Ce qui ne les empêchait pas, une fois installés dans les équipes de presse, de cracher dans la soupe en s'opposant au principe des syndicats de métier.

En dehors du syndicat, les militants de la Ligue communiste avaient pris le parti de la direction du SGLCE et de la direction fédérale contre l'Inter « canal historique » lors du conflit des NMPP. Fidèles à eux-mêmes, les trotskistes se sentaient proches des bureaucrates. D'ailleurs, l'un d'entre eux, par un jeu complexe de trahisons successives, finit même par être élu à la direction fédérale… grâce au soutien (quelque peu amusé) d'un secrétaire correcteur anarcho-syndicaliste.

Significativement, les quatre interventions sur ces questions émanaient de correcteurs du JO. Je fis, lors de cette assemblée générale (28 avril 2001, *Cantonade* n° 199) la réponse suivante :

> *René Berthier*. – Venons-en à cette question d'association, l'association nationale des correcteurs. J'avais dit qu'on déposerait les statuts : ça n'a pas encore été fait pour une raison très simple, qui devrait aller dans le sens de l'intervention du camarade Spagnol. C'est que c'est une question dont nous pensons, Denis et moi, qu'elle doit aussi être discutée dans le cadre d'un conseil d'administration, d'une assemblée générale de Formacom, parce que ça concerne aussi l'école, puisqu'on doit parler de problèmes professionnels, de formation. On a donc attendu, avant de déposer les statuts et de faire des propositions de bureau.
>
> J'ai parlé de deux associations ; l'association des correcteurs n'est absolument pas remise en cause par l'autre association. L'association des correcteurs a été discutée, on en a parlé, il y a eu un vote du Comité syndical unanime. Sur l'autre association le comité syndical ne s'est pas prononcé, parce que c'est quelque chose de relativement récent. Contrairement à ce que pense Pascal Lagrue, ce n'était pas une réunion du Comité inter, avec les correcteurs, les rotos et PDP. Nous étions minoritaires par rapport aux représentants des journaux quotidiens de province et je peux vous assurer que ce sont les copains de province qui sont les plus fervents demandeurs de la constitution de cette association. Je pense que si, aujourd'hui, on laisse tomber cette idée, si on dit : « Non, finalement ce n'est pas une bonne idée, nous ne participons pas », ça serait, j'en suis convaincu, un abandon de poste, parce que cette association se fera de toute façon, même sans nous. Les camarades de province sont largement assez dynamiques pour mettre ça sur pied. Or à mon avis, il est important qu'on y soit.
>
> Voilà donc, je réponds en même temps à Prat qui était inquiet de savoir s'il y avait une confusion entre les deux : non ce sont deux choses différentes. Personnellement, dans un premier temps, je pense que l'association des correcteurs est très importante, c'est prioritaire. Mais ce serait une stupidité de ne pas suivre cette initiative dans la mesure où elle se fera, il y aura des choses intéressantes qui se feront dedans, qui nous concerneront aussi, et l'idée de ne pas y être me paraît une absurdité.
>
> J'ai abrégé parce que je ne veux pas faire attendre plus longtemps. La deuxième association est une chose à suivre, c'est une information que je vous ai donnée ; ça n'a pas été une décision bureaucratique de quelques comitards clandestins et anonymes qui se sont rendus à cette réunion, c'est pas du tout ça. »

Notre présence dans Antrapresse nous a permis de rencontrer fréquemment les militants de province. De nombreux débats eurent lieu qui nous firent évoluer sur une question importante. La « vieille garde » du syndicat avait longtemps réclamé la constitution d'un syndicat national des correcteurs. En effet, notre syndicat est un syndicat régional dont le champ d'activité est limité à la région parisienne. La direction de la fédération émettait des objections que nous n'estimions alors pas valables mais, en fait, elle avait raison. C'est la fréquentation assidue, par l'intermédiaire du Comité inter, des militants CGT de la presse de province qui nous a fait changer d'avis.

L'argumentation de la « vieille garde » était que, à cause de l'opposition de la direction fédérale à la constitution d'un syndicat national des correcteurs, il n'y avait pas de correcteurs dans les titres de province. Le problème est beaucoup plus complexe, mais il est faux de dire qu'il n'y a pas de correcteurs dans la presse de province. Il n'y en a pas dans tous les journaux, mais il se trouve que là où il y en a, c'est précisément dans les journaux où il y a une réelle préoccupation concernant les métiers du Livre – et, comme par hasard, c'était en général dans les titres qui avaient adhéré à Antrapresse. La garantie de l'existence de correcteurs dans les titres de province n'était donc peut-être pas conditionnée à l'existence d'un syndicat national mais à une politique syndicale se préoccupant des métiers et de la qualité du produit. Elle était liée à l'existence d'une CGT du Livre active et dynamique.

Constituer un syndicat national des correcteurs aurait mis ces militants-là, et nous-mêmes, dans une situation inextricable. C'était littéralement introduire la division dans l'entreprise : les correcteurs auraient (hypothétiquement) adhéré à un Syndicat des correcteurs dont le centre était à Paris tandis que tous les autres travailleurs auraient été adhérents du syndicat CGT de l'entreprise. Or, dans l'état actuel des choses, les correcteurs, là où ils existent, participent à la vie syndicale de

leur entreprise en tant qu'adhérents de la CGT, ce qui est normal. La pire des configurations aurait été que dans une entreprise de presse certains correcteurs auraient adhéré au syndicat national des correcteurs et d'autres seraient restés dans leur syndicat d'origine. Il est d'ailleurs tout à fait douteux que les correcteurs eussent afflué en masse dans le syndicat des correcteurs devenu national.

L'existence d'un Syndicat des correcteurs à Paris est liée à un contexte historique très particulier, où se sont maintenus des syndicats de métier ayant des bureaux d'embauche. Ce n'est pas du tout le même contexte en province.

En 1998, le secrétaire du syndicat, Floréal Cuadrado, défendait encore cette idée lors du congrès de Strasbourg :

> Nous ne voyons pas non plus pourquoi le Syndicat des correcteurs ne pourrait pas être syndicat national. Cela lui permettrait de défendre directement, lui-même, sur le plan conventionnel ceux de ses mandants qui subissent de plein fouet dans leur vie professionnelle quotidienne les conséquences du libéralisme économique le plus féroce. Il pourrait ainsi mieux participer au renforcement de la Fédération. A moins que la Fédération, comme dans la presse quotidienne régionale, souhaite qu'il n'y ait plus de correcteurs spécifiques, et qu'il n'y ait plus qu'une fonction de correction que se partagent différents intervenants dans les systèmes rédactionnels ? (« Déclaration du secrétaire délégué au congrès de Strasbourg », *Cantonade* n°188.)

C'est avec la constitution d'Antraprese et l'accroissement des relations entre le Syndicat des correcteurs et les ouvriers des titres de province que l'idée est apparue l'évidence comme mauvaise.

Le « paysage » du Livre parisien a beaucoup évolué depuis le début de la crise du Comité inter vers la fin des années 90 et je pense qu'Antrapresse y a joué un rôle. Plutôt que de se cantonner dans une attitude d'indignation vertueuse, des militants de province avec qui nous étions en contact se sont présentés et ont été élus aux instances fédérales – des typos notamment. Tout naturellement ils avaient des contacts avec la Chambre typo parisienne, en tant que typos, mais aussi en tant qu'adhérents d'Antrapresse. Ils ont participé aux débats dans les instances fédérales sur les questions de « positionnement ». Sans doute ont-ils joué un rôle dans le rapprochement de la Chambre typo avec le Comité inter.

Le conflit des NMPP, lors duquel deux stratégies syndicales se sont affrontées au sein de la CGT – celle de la direction du SGLCE et celle des ouvriers de PDP soutenus par l'Inter – a conduit la direction du SGLCE à s'opposer à la direction fédérale. En effet, il s'est produit à ce moment-là un véritable basculement dans les rapports de force internes dans le Livre parisien.

– Le secrétaire général de la Filpac, « lâche » le SGLCE. La Filpac et notre Inter opèrent un rapprochement. Le SGLCE passe dans l'opposition.

– La Chambre typo se rapproche du Comité inter.

– Le secrétaire général de la Filpac est invité à une séance de clôture d'une assemblée générale d'Antrapresse… chose impensable quelques années plus tôt !

Le projet de constitution d'une union syndicale regroupant au niveau parisien les pôles de l'édition, de l'impression et de la distribution n'est que la conséquence naturelle de cette évolution. C'est le résultat d'un processus auquel le Syndicat des correcteurs a pendant quinze ans très activement participé

C'est en quelque sorte la consécration de la politique que nous avons menée depuis la rupture de l'Inter entre 1993 et 1997

L'association nationale des correcteurs et réviseurs, dans l'affaire, est malheureusement passée un peu à la trappe. Elle a été sacrifiée, en quelque sorte, à l'autel de la politique régionale. Au début des années 2000, beaucoup de choses ont

évolué et il fallait être sur tous les fronts. Le problème principal que nous avions à affronter était le manque de militants prêts à s'investir. Mettre cela sur le compte de la prétendue « crise du militantisme » est un peu facile, et n'explique rien, mais il est certain que la composition sociologique des « correcteurs nouveaux », qui a beaucoup évolué, est sans doute un élément d'explication : mais c'est un autre débat.

Antrapresse a encore de beaux jours devant elle, si ses militants savent résister à la tentation de croire que les causes qui ont présidé à sa création ont disparu. Lors de son assemblée générale des 2-3 octobre 2007, Antrapresse regroupait les journaux suivants et syndicats suivants : Nice Matin, Midi Libre, L'indépendant, Centre presse, La Montagne, La Dépêche du Midi, Le Dauphiné libéré, Le Progrès de Lyon, Midi Print, les SAD de Bordeaux et de Nice, le dépôt de presse de Tarbes, le Syndicat des correcteurs (Paris), Syndicat CGT-SPPS (Paris), Syndicat des imprimeries parisiennes (Paris).

La « normalisation » des relations avec la direction fédérale peut créer, chez certains militants, l'illusion que tout est réglé, qu'il n'y a plus de problème. Un appareil de pouvoir ne consent jamais à s'accommoder de l'existence d'une structure qui le conteste, ou qui peut potentiellement le contester. Lorsqu'il ne peut pas faire autrement, il fait tout au plus semblant de l'accepter. Dans leur grande sagesse, les « pères fondateurs » de l'association ont prévu les tentatives de récupération. Les associations fondatrices disposent de 50 % des voix en cas de litige.

* * *

IV. – Dernier acte

Depuis 1997 et la crise de l'« hébergement », la donne en presse parisienne avait beaucoup évolué sur deux points principaux : dans le secteur rédactionnel, on allait inexorablement vers le passage des ouvriers du Livre au statut de journaliste ; la Chambre syndicale typographique parisienne rejoignait l'orbite du Comité inter.

Le basculement des « alliances » au sein de la fédération conduisit inévitablement à des recompositions en termes d'organisation. Désormais, les « dissidents » sont écoutés. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Cette situation nouvelle allait inévitablement conduire à des recompositions au sein du Livre parisien. La question était de savoir quelle serait la place des correcteurs et s'ils seraient en mesure d'y jouer un rôle.

Après une dernière tentative pour se rapprocher des journalistes, qui avait échoué, et après le conflit des NMPP, la Chambre typo se rapprocha... de l'Inter « historique » ! Il lui aura donc fallu dix ans pour comprendre que pour se défendre il fallait un rapport de forces et que celui-ci se trouvait du côté des rotativistes – chose que les correcteurs avaient comprise depuis longtemps.

Enfin, pouvait-on se dire, on reconstituait une instance dans laquelle se trouvait l'ensemble du prépresse et de l'impression, unis, et regroupant la distribution – du moins, une partie de celle-ci. C'était la seule configuration qui puisse être efficace, quelles que soient les formes que cette configuration adopterait par ailleurs. Le Livre parisien retrouvait en quelque sorte ses racines historiques, celles qui avaient constitué sa puissance. L'alternative qui allait bientôt se poser aux correcteurs était : faut-il faire évoluer cette forme, s'adapter et rester dans l'orbite historique du Livre parisien ou faut-il conserver à tout prix la forme ancienne de leur existence et quitter cette orbite ?

Basculement au statut de journaliste

On savait depuis longtemps que les ouvriers du Livre dans le prépresse allaient basculer au statut de journaliste. La Chambre typo essayait depuis longtemps de négocier ce passage, qui avait justifié une tentative de rapprochement avec le SNJ CGT – lequel avait échoué. Mais il y avait maintenant une sorte d'accélération dans le processus.

Pour les correcteurs, il n'était évidemment pas question de refuser l'inévitable, mais de le contrôler. Le passage au statut de journaliste devait se faire dans le cadre d'un accord régional dans lequel auraient été négociées les conditions du passage à ce statut : la qualification, les salaires, la situation des « permanents » et le maintien de la permanence syndicale. Il s'agissait surtout d'éviter que le changement de statut se fasse par un sauve-qui-peut entreprise par entreprise. Cette position, défendue par plusieurs secrétaires successifs [147], outre qu'elle était juste dans son principe, présentait l'avantage de situer la négociation sous le parapluie de l'Inter. Malheureusement, entre 2005 et 2007, sous l'influence d'une nouvelle direction syndicale, le Syndicat des correcteurs se trouva divisé sur cette question faute que des perspectives claires soient clairement affirmées : certaines équipes de presse passèrent au statut de journaliste en dehors de tout cadre régional – *Le Monde*, *le Figaro* – tandis que d'autres se maintinrent dans le cadre régional et signèrent des accords, que les patrons ne contestèrent pas, d'ailleurs, lesquels stipulaient que la question se règlerait conformément aux accords régionaux signés par le Comité inter. L'indécision, le manque d'initiative, le manque d'expérience et l'absence totale d'imagination de la direction en place pendant ces deux années conduisit à une situation catastrophique qui faillit mener le syndicat à sa perte.

Le retour de la Chambre typo dans le giron du Comité inter était un fait extrêmement positif. Bien entendu, celle-ci n'interprétait pas les choses de cette manière. Dans un monde où on ne reconnaît jamais ses erreurs, il ne pouvait pas s'agir d'un « retour », façon « enfant prodigue ». Il reste que c'était bien là le dernier acte d'une série de tentatives infructueuses, sur plus de dix ans, pour s'insérer dans un système alliances permettant aux anciens typos de trouver un « positionnement » professionnel. D'une certaine manière, le retour au Comité inter s'expliquait par le simple fait qu'il n'y avait plus rien d'autre... Bien entendu, la position officielle de la Chambre typo – le discours que sa direction servit à ses militants – n'était pas celui-là : à les entendre, c'étaient au contraire les rotativistes qui se rapprochèrent des typos, grâce auxquels les imprimeurs rotativistes purent se constituer en syndicat…

Les relations entre la Chambre typo et le SGLCE s'étaient quelque peu distendues depuis des négociations sur les NMPP, où deux stratégies syndicales s'étaient affrontées, celle des représentants de PDP soutenus par l'Inter et celle de la direction du SGLCE. La direction de la Chambre typo estima qu'elle ne pouvait continuer de lier son sort à un syndicat qui développait des positions aussi irréalistes (Cf. *supra*, « La crise des NMPP »). C'est ce qui ressortait clairement de conversations informelles qui eurent lieu entre délégations de la Chambre typo et du Syndicat des correcteurs dans un café de la rue La Fayette, après que nos délégations, alors « concurrentes », se soient succédé au siège du syndicat patronal.

Par l'apport de ses adhérents, de ses militants, ce ralliement de la Chambre typo renforçait le Comité inter dans lequel se trouvaient les correcteurs depuis le début. Beaucoup d'entre nous avions eu l'occasion de mesurer la valeur de ces militants, autant à travers les luttes que nous avions pu mener ensemble que par les divergences parfois profondes que nous avions avec eux.

Les négociations sur les NMPP avaient également conduit, on l'a vu, à un autre basculement d'« alliances », celle qui liait la direction du SGLCE à la direction

[147] René Berthier, Alain Denizo, Bruno Monthureux.

fédérale. Désormais, c'est le SGLCE qui était dans l'« opposition ». Ce fossé allait s'agrandir avec le temps, d'autant plus traumatisant pour la *direction* de ce syndicat qu'elle n'avait pas la « culture » du minoritaire ; d'autant plus traumatisant également pour les *militants* qu'ils ne saisissaient pas les raisons de la relégation dont ils étaient les victimes. Ils se sentirent trahis par la direction fédérale. Pendant les négociations sur les NMPP, au moment où ils se sentirent lâchés par la fédération, ils allèrent jusqu'à organiser une manifestation à l'intérieur de l'immeuble de Montreuil en criant : « Muller trahison ! » Le secrétaire général n'avait pas mérité cela, car il avait au contraire constamment tenté de trouver un compromis entre les deux tendances qui s'affrontaient lors de ces négociations. Ces militants, dont le dévouement à leur tâche ne saurait être contesté, n'avaient pas compris les causes et les enjeux du conflit avec les rotativistes lorsque ceux-étaient encore au SGLCE ; ils comprenaient encore moins comment ils en étaient arrivés à se trouver dans la situation d'opposants à la direction fédérale, cette même situation où les rotos s'étaient trouvés pendant si longtemps.

La culture du minoritaire est une chose dont les correcteurs ont toujours usé avec brio. Être minoritaire sans se laisser manger par les gros est un authentique art qui demande de l'expérience, de la finesse, de l'imagination, *beaucoup* d'obstination, un pragmatisme à toute épreuve, une réelle capacité à bluffer, mais *surtout* une solide formation politique. Tous les secrétaires correcteurs, jusqu'au malheureux entracte de 2005-2007, avaient eu une solide formation politique, certes pas celle qui dominait dans la CGT, mais tout de même… La direction qui faillit mener le syndicat à sa perte entre 2005 et 2007 n'avait aucune de ces qualités, sauf l'obstination, mais à persévérer dans l'erreur.

Les correcteurs qui ont assumé des fonctions au sein du syndicat sont les mieux placés pour comprendre le traumatisme que doit provoquer, chez des militants qui ont toujours prétendu imposer leurs vues, le fait de ne plus pouvoir le faire. Le gâchis dans lequel se trouve le Livre parisien aujourd'hui aurait pu être évité si en 1997-1998 la direction du SGLCE avait accepté un compromis avec les rotativistes. La direction du SGLCE fit alors précisément ce que Machiavel recommandait instamment de ne pas faire : lorsque le chef d'une armée est sur le point d'obtenir la victoire, il faut toujours laisser au vaincu une porte de sortie ; sinon, se sachant perdu, il se bat avec désespoir et peut finalement vaincre.

A partir de 2005-2006, la perspective de constitution d'un syndicat du secteur de l'impression acheva de modifier radicalement le paysage. Le Syndicat des imprimeries parisiennes fut finalement constitué le 20 novembre 2006. Ainsi, les imprimeurs rotativistes, qui jusqu'alors étaient partie prenante du SGLCE dont ils constituaient en quelque sorte l'artillerie lourde et une partie notable de ses effectifs, se détacha définitivement de leur organisation d'origine. En dehors d'un petit nombre de photograveurs, le SGLCE, avec le départ des rotos, n'avait plus d'implantation dans ce qu'on appelle traditionnellement le « secteur graphique ».

Les ouvriers de PDP, relevant des NMPP, les avaient précédés et s'étaient eux aussi constitués en syndicat. C'était, là encore, la conséquence de dix années de conflits internes et de l'impossibilité à trouver un compromis, un *modus vivendi* avec leur direction syndicale. Leur revendication à l'origine était pourtant modeste : être une *section* à l'intérieur du SGLCE.

> Si notre section avait eu une marge de manœuvre suffisante pour suivre sa politique au sein du CILP tout en continuant à travailler avec la Section Messageries, jamais elle n'aurait éprouvé le besoin de se mettre en marge de cette structure. Depuis maintenant cinq ans, nous demandons notre reconnaissance officielle en tant que section à part entière à la FILPAC-CGT et, inlassablement, notre fédération nous envoie la même réponse : la section PDP étant structurellement une composante de la Section Messageries, elle ne peut pas être reconnue comme section syndicale. » Pascal Leboulch, *Cantonade* n°196-197.)

La crise de l'Inter, pour les ouvriers de PDP comme pour les imprimeurs rotativistes, était la conséquence du refus de leur direction syndicale d'accepter un

compromis. La direction fédérale s'était jusqu'alors fermement opposée à ce que les imprimeurs rotativistes se constituent en syndicat. Il est possible que son point de vue ait été infléchi par la nécessité dans laquelle elle s'était trouvée de s'appuyer sur les rotativistes parisiens pour mener avec le patronat les discussions sur les mutations du secteur de l'impression au niveau national, les militants rotativistes du « labeur » n'ayant pas l'expérience de ce genre de pratique.

En somme, tout ce pour quoi le Comité inter « canal historique », avec les imprimeurs rotativistes, les correcteurs et les ouvriers de PDP, s'était battu depuis dix ans trouvait sa confirmation dans le nouveau panorama qui se présentait à leurs yeux. Tout ce pour quoi le Syndicat des correcteurs s'était battu se voyait réalisé. Malgré les énormes difficultés qui s'annonçaient, l'unité des ouvriers du Livre parisien avait fait un grand pas – il manquait malheureusement le SGLCE – et il était possible d'envisager l'avenir avec confiance.

Le Comité inter se renforce de la Chambre typo

Le ralliement de la Chambre typo, dans un contexte de mutations profondes dans la presse nationale, suscita une réflexion importante sur la nécessité pour le Livre parisien de se renforcer, de mieux s'adapter aux défis qui se posaient, de trouver des formes d'organisation mieux adaptées. Personne ne contestait ce fait, et surtout pas les correcteurs qui ont été partie prenante de cette réflexion menée au sein du Comité inter, en particulier lors du mandat de Bruno Monthureux. La Chambre typo avait en l'occurrence grandement besoin du poids des rotativistes pour imposer un statut pour ses syndiqués en presse parisienne. Une première tentative faite en solo pour obtenir un statut avait échoué devant l'opposition du syndicat Force ouvrière des journalistes qui avait eu pour cela recours aux tribunaux [148]. L'intervention des rotativistes auprès des patrons régla l'affaire.

Jusqu'à cette date, il y avait deux « projets syndicaux » radicalement antagoniques, et cet antagonisme alimentait le conflit permanent qui divisait le Livre parisien.

• Le projet de la direction du SGLCE était – *et est toujours* – de constituer un syndicat dit « unique » dans lequel tout le monde se retrouverait, dans lequel les catégories de la presse auraient perdu leurs spécificités, n'auraient plus eu de représentation en tant que telle, et fonctionnant sur le mode qualifié de « démocratique », entendant par là que c'est la majorité qui décide en toutes choses. Dans la mesure où le SGLCE était de loin le syndicat le plus nombreux, toutes les autres composantes se seraient retrouvées systématiquement minoritaires et n'auraient plus eu la possibilité de faire entendre leur voix si la direction du syndicat n'était pas d'accord.

• Le projet du Comité inter était de maintenir une structure fédéraliste de coordination dans laquelle les composantes qui le constituaient, syndicats et catégories, conservaient une autonomie de décision sur les questions qui les concernaient et sur les négociations qui devaient être menées. Les décisions étaient prises par consensus, personne ne pouvant imposer à l'une des composantes une décision qu'elle ne pouvait accepter. C'était un mode d'organisation on ne peut plus libertaire mais, bien entendu, les intéressés l'auraient nié si on le leur avait dit.

C'était une situation plus difficile à gérer que dans le cas envisagé par le SGLCE où une petite majorité aurait pu imposer sa volonté à une grosse minorité ;

[148] Les typos avaient tenté de négocier leur passage dans les rédactions au statut de journaliste sous l'appellation d'une qualification inventée par eux mais qui n'existait pas dans la convention collective. FO n'eut aucun mal à faire rejeter par les tribunaux le projet des typos. Le relations de Force ouvrière et de la CGT dans le Livre ont toujours été conflictuelles ; en effet, les ouvriers du Livre ayant refusé la scission en 1947, FO n'a jamais réellement pu s'implanter dans ce secteur, sauf marginalement. Dans ces conditions, toute peau de banane contre la CGT était bonne à lancer.

mais au moins les décisions par consensus exigeaient que chacun argumente son point de vue, et imposait la nécessité de trouver des compromis acceptables par chacun.

Il ne serait pas faux de dire qu'il y avait une vision « centralisme démocratique » et une vision « fédéraliste libertaire » [149]…

Pendant plus de dix ans les correcteurs avaient soutenu une structure, le Comité inter « canal historique », parce qu'ils estimaient que les imprimeurs rotativistes, mais aussi les ouvriers de PDP, devaient conserver une expression et une existence propres dans le cadre du syndicalisme de la presse parisienne. Chacune des composantes de cette structure était étroitement unie dans la réflexion et dans l'action : le ciment de cette cohésion était que chaque composante gardait son indépendance pour ce qui concernait ses affaires propres, mais que la solidarité sans faille devait jouer en cas de problème.

Les rotos, qui imprimaient les titres de la presse parisienne, et les ouvriers de PDP qui les distribuaient, constituaient des secteurs clés en cas de conflit. Le soutien que les correcteurs avaient apporté à l'Inter n'était pas dénué de risque à un moment où le congrès de la fédération qui s'était tenu à Strasbourg en 1998 – en plein conflit sur l'« hébergement » – remettait en question l'existence des syndicats de métiers, donc du Syndicat des correcteurs. Une épée de Damoclès était suspendue au-dessus du syndicat et tout dépendait, pensait-on, de la volonté et de la capacité de l'appareil fédéral à faire appliquer la décision [150].

Le Comité inter avait été une structure dans laquelle le Syndicat des correcteurs était le seul syndicat : son rôle était donc essentiel car pour qu'un accord signé ait valeur conventionnelle, il fallait la signature d'un syndicat, ce que n'étaient pas les imprimeurs rotativistes ni les ouvriers de PDP, qui étaient des *catégories* au sein du SGLCE. La fonction du Syndicat des correcteurs dans cette structure était donc importante, juridiquement parlant, mais pas déterminante en termes de rapport de forces : une grève des correcteurs de presse n'aurait pas eu le même impact qu'une grève dans l'impression ou la distribution… Certains correcteurs avaient tendance à surestimer la fonction juridique du syndicat dans les rapports avec les patrons de presse. Ils pensaient que *parce que* nous étions un syndicat, et *puisqu'il* y avait une convention collective, les patrons de presse nous écoutaient et tenaient, peu ou prou, compte de nous. Ils ne voyaient pas que les correcteurs n'étaient des interlocuteurs que parce qu'ils faisaient partie d'une structure dans laquelle les imprimeurs rotativistes *imprimaient* les titres qu'ils corrigeaient, et les ouvriers de PDP les *distribuaient*.

Il était évident que la défense des intérêts des correcteurs de presse dépendait avant tout de la structure régionale dans laquelle ils étaient insérés, et *ensuite seulement* du syndicat des correcteurs lui-même. La totale incompréhension de ce fait allait conduire la nouvelle équipe dirigeante du syndicat, entre 2005 et 2007, à opérer une véritable rupture avec l'Inter au moment-même où celui-ci se réorganisait. En somme, au moment où la politique syndicale qu'il avait menée pendant quinze ans portait ses fruits, le Syndicat des correcteurs, sous l'impulsion d'une direction dénuée de vision stratégique, tourna le dos à cette politique.

Dès lors que les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de PDP, en tant que composantes de l'Inter, se constituaient en syndicat au même titre que le Syndicat des correcteurs, les rapports jusqu'alors existant au sein de cette structure devaient naturellement évoluer. Il n'était pas possible d'en rester à la situation antérieure. En

[149] Est-ce un hasard ? Les militants de la Ligue communiste, très minoritaires au Syndicat des correcteurs, défendirent toujours la version « centraliste » et prirent le parti du SGLCE dans le conflit des NMPP, s'opposant ainsi à la direction de leur syndicat.

[150] Lorsque je fus élu secrétaire du Syndicat des correcteurs, en 1999, et que je fis la visite de courtoisie d'usage auprès du secrétaire général de la fédération, je me rendis compte que celui-ci avait bien d'autres soucis en tête que de dissoudre le petit Syndicat des correcteurs… Le danger de la dissolution avait fait partie de l'arsenal argumentaire de certains camarades, destiné à « resserrer les rangs » autour d'un « ennemi commun ».

effet, on se trouvait dans une situation où la structure régionale comportait un syndicat dans le secteur de l'impression, un autre dans le secteur de la distribution et *deux* syndicats (le Syndicat des correcteurs et la Chambre typo) dans le prépresse (c'est-à-dire le secteur rédactionnel). Puisque le Comité inter – association de fait n'ayant pas d'existence juridique – n'était plus constitué que de syndicats, on pouvait envisager de créer une union syndicale.

Des discussions sur la réorganisation du Livre parisien commencèrent donc à s'engager entre 2003 et 2005 ; le secrétaire correcteur de l'époque, Bruno Monthureux, y avait joué un rôle non négligeable. Il s'agissait maintenant de dépasser l'antagonisme qui avait jusqu'alors divisé la CGT dans la presse parisienne. C'était un projet qui s'opposait à la vision totalisante du SGLCE sur le « syndicat unique », mais qui nécessitait une certaine remise en cause de la notion de syndicat de métier au sens étroit.

La raison essentielle qui justifiait cette mutation était que jusqu'alors la convention collective des ouvriers de la presse avait été signée à la fois par les syndicats *et* par les catégories professionnelles comprises à l'intérieur du SGLCE. Remettre en cause cette forme faisait alors courir le risque de remettre en cause également la convention collective et les statuts, auxquels les syndiqués étaient attachés. Mais peu à peu, il apparut que les mutations dans le mode de production et dans les relations sociales conduisaient inévitablement à terme à la remise en cause du statut d'ouvrier du Livre dans le prépresse, d'autant que les ouvriers du Livre allaient passer au statut de journaliste.

L'alternative était la suivante :

- On maintient une structure syndicale constituée par le « périmètre » traditionnel du Livre, c'est-à-dire les personnels qui constituaient traditionnellement le Comité inter, mais on en modifie et on en adapte les formes en intégrant éventuellement les personnels à statut journaliste.
- Les ouvriers passant au statut journaliste disparaissent en tant que structure, se dissolvent chez les journalistes, très peu syndiqués ; quant aux personnels conservant le statut ouvrier (impression, distribution), ils coupent les liens existant avec leurs camarades du prépresse et vivent une existence indépendante.

En d'autres termes : on reste ensemble et on tente de maintenir un rapport de forces, ou on se sépare et on se dissout dans la nature. Il est évident que les vœux des patrons se portaient sur la seconde solution, et malheureusement la nouvelle équipe qui arriva à la tête du Syndicat des correcteurs courant 2005 allait leur donner satisfaction.

Ce qui faisait l'efficacité du Comité inter était son implantation dans tous les secteurs : prépresse, impression, distribution, sa très forte syndicalisation et sa capacité à mener des luttes dans ces secteurs. Il y avait là un réel rapport de forces.

La dissolution des ex-ouvriers du Livre dans le secteur du journalisme, très peu syndiqué, divisé en de multiples syndicats, ne pouvait modifier de manière sensible le faible de rapport de forces qui le caractérise. Cette orientation conduisait en fait à briser totalement la force du Livre, d'autant que le SNJ CGT représente très peu de chose dans le secteur rédactionnel [151]. On comprend donc le soutien qu'apportaient les patrons de presse à cette orientation.

Mais il y a un autre point qu'il faut souligner. Les ouvriers du Livre sont organisés dans une fédération, la Filpac, c'est-à-dire une organisation nationale regroupant tous les syndicats CGT du secteur du livre, de la communication, du papier-carton au niveau national. Quitter le périmètre du Livre revenait *de facto* à quitter la Filpac. Adhérer au SNJ CGT, ou même mener une politique de rapprochement organique avec lui équivalait à quitter le Filpac. Le syndicat CGT

[151] Son principal secteur d'implantation est à FR3

des journalistes n'est pas une fédération, c'est un syndicat national. Autrement dit, on quitte une organisation de 20 000 adhérents pour une autre qui n'en a même pas 2 000, et qui, au niveau parisien, était faiblement implantée [152].

Voilà les choix qui se posaient aux correcteurs lorsque la Chambre typo décida de revenir dans le giron du Comité inter.

Projet d'union syndicale

Les débats qui eurent lieu au sein de l'Inter à partir de 2003 conduisirent à l'idée de créer une union syndicale regroupant trois secteurs : les sièges éditoriaux, l'impression, la distribution, constitués chacun en syndicats de « filières de métiers ». C'était là le terrain traditionnel d'implantation du Comité inter. Cet objectif était devenu possible du fait que les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de l'ex-section de PDP s'étaient organisés en syndicat, ce qu'ils n'étaient pas jusqu'alors. La structure ancienne de l'Inter, regroupant syndicats *et* catégories, n'avait plus lieu d'être.

Cependant la véritable nouveauté résidait dans l'idée de « syndicat de filières de métiers » dont la création était envisagée. Les trois secteurs délimités de l'impression, de la distribution et des sièges éditoriaux englobaient un certain nombre de métiers plus ou moins solidaires. La chose était diversement interprétée, cependant. Le syndicalisme corporatif au sens étroit était abandonné, mais l'insistance sur la notion de filières de métier maintenait une préoccupation essentielle sur cette idée de métier.

Comme d'habitude, ce sont les imprimeurs rotativistes qui avaient la vision la moins ambiguë. Ils ne s'étaient pas constitués en syndicat de *l'impression* – ce qui n'aurait concerné que les rotativistes proprement dits – mais de *l'imprimerie*. Autrement dit, l'ensemble des personnels travaillant dans les imprimeries (qui constituent des établissements séparés des titres proprement dits) étaient concernés : employés, cadres, etc. C'est cet ensemble-là qui constituait une filière de métier. La base sociale *potentielle* du syndicat était donc élargie. Certes, ce syndicat entrait en compétition avec le SGLCE auquel les rotativistes avaient jusqu'alors appartenu. La capacité du nouveau syndicat de l'impression à élargir sa base sociale auprès des personnels non ouvriers des imprimeries allait être un test décisif qui déciderait du succès ou de l'échec de la nouvelle orientation. Les imprimeurs rotativistes devraient rompre avec une tendance tout de même lourde aux réflexes catégoriels et se montrer attractifs envers ces nouvelles populations. Une véritable révolution culturelle…

---

[152] Les relations entre en SNJ-CGT et la Filpac sont complexes. La Filpac avait refusé l'adhésion du SNJ CGT, dans les années 70, au congrès du Havre... Pas mal d'encre a coulé dans les stylos depuis. Depuis l'élection de Michel Muller au secrétariat général de la Filpac un certain nombre d'initiatives ont été prises. En réponse aux questions que je lui posai, Michel Muller me répondit que la Filpac avait, je le cite :

« – décidé, au congrès d'Evian, de proposer au SNJ-CGT de participer à titre permanent, à notre CEN et au Bureau Fédéral ce que le SNJ avait accepté ;

« – devant la non-mise en œuvre de cette décision du congrès de la FILPAC, nous avons proposé, au congrès suivant, d'inviter le secrétaire général du SNJ-CGT de participer au Bureau Fédéral, au secteur presse, à sa convenance, quand il le souhaitait, ce que Michel Diard a accepté ;

« – devant la non-mise en œuvre de cette décision de congrès, nous avons proposé, lors d'une rencontre de nos deux secrétariats, à Michel Diard de créer un groupe de travail commun (bien avant notre signature de la CC des journalistes) ;

« – après notre signature, devant le bureau confédéral nous avons proposé que le SNJ-CGT conduise les délégations communes dans les réunions paritaires concernant les journalistes, que nous préparions ensemble le congrès de la FILPAC-CGT en novembre…

« Comme tu le vois, nous n'avons cessé de faire des appels au SNJ-CGT pour une bonne et simple raison : nous avions analysé assez tôt que le séisme qui touchait la presse allait faire essentiellement des victimes : les travailleurs et la CGT. Et que la chance de la CGT était de pouvoir confédérer l'ensemble des salariés de la presse, ce que les autonomes ne pouvaient faire. Analyse partagée en son temps par Gérard Gatinot, prédécesseur de Michel Diard… et par celui-ci. »

Dans le prépresse, la situation était radicalement différente. La non-prise en compte des particularités de ce secteur allait conduire à des conséquences fâcheuses. Pour la Chambre typo, dont le métier de base n'existait plus, il s'agissait de constituer dans les sièges éditoriaux un syndicat regroupant les ex-typos, très minoritaires et passés ou en voie de passer au statut de journaliste, et *tous les autres personnels* : employés, cadres… et journalistes. Mettant la charrue devant les bœufs, la Chambre typo constitua ce syndicat, qui fut appelé Info'com. C'était une coquille vide mais, dans l'esprit de ses fondateurs, une coquille destinée à se remplir. Malheureusement, l'initiative ne suscita pas l'enthousiasme. La maladresse tactique invraisemblable de la Chambre typo transforma une bonne idée en problème quasi insoluble. La direction de la Chambre typo avait procédé de manière volontariste, en contradiction avec le processus naturel de formation d'un syndicat. Un syndicat se forme lorsque un nombre significatif de salariés placés dans des conditions à peu près identiques d'exploitation et soumis à des conditions à peu près homogènes, en éprouvent le besoin. La Chambre typo fit le contraire : elle constitua un syndicat répondant à ce que sa direction estimait, arbitrairement, correspondre à un besoin et attendit des autres syndicats déjà en place dans les rédactions qu'ils adhèrent d'enthousiasme au projet.

Ainsi, le 18 mars 2006, lors de son VIIIe congrès, la Chambre typo annonça qu'elle avait modifié ses statuts et que désormais la base de son recrutement avait changé :

> (…) en vertu de ses nouveaux statuts, la « Chambre typo » sort définitivement de l'action sociale corporatiste et va désormais syndiquer tous les salariés travaillant dans l'information, la communication écrite, la conception et la réalisation graphique des centres éditoriaux dans les domaine de la presse, de l'édition, de la publicité, et du multimédia… »

La Chambre typo sortait d'autant plus définitivement de « l'action sociale corporatiste » qu'elle ne constituait plus une « corporation », puisque le métier sur lequel cette dernière se fondait n'existait plus. Dès lors, la Chambre typo entendit défendre les « intérêts matériels et moraux de tous les ouvriers, employés, techniciens (agents de maîtrise), cadres, graphistes, éditeurs et journalistes travaillant à Paris dans les centres éditoriaux sur tous les types de supports d'information et de communication. »

La Chambre typo se dota d'un nouveau logo, « Info'com ». Elle entendait désormais « sortir d'une structuration parisienne sclérosée par une organisation basée sur les anciennes catégories professionnelles ». Ce n'est bien sûr pas un hasard si l'une des organisations syndicales les plus corporatistes de France abandonnait cette structuration « sclérosée » précisément au moment où le métier sur lequel ce corporatisme se fondait avait disparu. Il s'agissait pour la direction de la Chambre typo de se constituer une nouvelle base sociale. Or le terrain était déjà occupé par d'autres syndicats de la CGT. Info'com empiétait sur des syndicats de la CGT déjà existants dans les sièges éditoriaux : SNJ CGT, Syndicat des correcteurs, syndicat des cadres, SGLCE [153], qui ne partageaient pas l'enthousiasme fusionnel de la Chambre syndicale typographique parisienne.

Les journalistes perçurent l'initiative comme une tentative de putsch, une OPA malveillante. Il s'agissait ni plus ni moins que de la création, sur les mêmes lieux de travail, d'un second syndicat regroupant les personnels à statut journaliste, ce qui était perçu comme un acte « inamical », outre que c'était en principe une initiative contraire aux statuts de la CGT [154]. Par ailleurs, les journalistes étaient constitués en syndicat national : Info'com était, quant à lui, un syndicat régional.

Pour les cadres techniques, constitués comme les journalistes en syndicat national, il s'agissait ni plus ni moins que d'une tentative d'annexion.

---

[153] Le SGLCE avait peu de temps auparavant absorbé à la cosaque les employés parisiens qui jusqu'alors adhéraient à un syndicat national.

[154] Il ne peut y avoir dans la même entreprise deux syndicats CGT organisant les mêmes personnels.

Alors qu'Info'com se présentait comme l'organisation enfin adaptée au recrutement de catégories nouvelles de personnels que le syndicat du Livre ne touchait jusqu'alors pas, une organisation nouvelle et ouverte, les dirigeants de la chambre typo montraient au contraire par leur démarche une ignorance totale de la psychologie de ces personnels ; ils montraient qu'ils étaient eux-mêmes restés fondamentalement « ouvriers du Livre », pratiquant moins le dialogue que le panzer-syndicalisme et la « démocratie compacte », expression inventée par un ancien secrétaire correcteur, Jacky Toublet. Peu habitués aux compromis et aux concessions avec leurs partenaires syndicaux, les dirigeants typos agissaient comme si on était encore à la belle époque où la CSTP avait 6 000 adhérents, alors que ses effectifs étaient tombés à 300. La démarche d'Info'com fut interprétée par tout le monde comme un ultimatum.

Sans doute le discours même des dirigeants de l'ex-Chambre typo allait-il dans ce sens, ce qui agaçait beaucoup de monde. Ils pratiquèrent le « ça passe ou ça casse ». Ils pensèrent sans doute, au début, pouvoir pénétrer en force dans les rédactions. Il n'en fut rien. La « gestion » par la Chambre typo de ses relations avec les journalistes a dès le départ été catastrophique. Son attitude générale – mais c'est valable aussi pour les photograveurs – a toujours été de considérer que les personnels à statut de journalistes avaient « pris leurs postes » [155].

Les créateurs d'Info'com posaient des conditions : les structures syndicales préexistantes devaient disparaître. Mais lesdites structures étaient d'autant moins disposées à disparaître qu'Info'com était clairement perçu comme la dernière en date des tentatives de la direction de la Chambre typo de survivre en tant que direction syndicale alors que ses effectifs disparaissaient, puisqu'ils passaient progressivement au statut de journaliste et qu'ils auraient dû, en bonne logique, adhérer au SNJ CGT.

Quant à la réaction des correcteurs, il n'y en eut pas pendant les dix-huit premiers mois du mandat Moreau-Proust – respectivement secrétaire et secrétaire adjointe (2005-2007). Ces deux responsables du syndicat, qui participaient de droit au réunions du bureau de l'Inter, omirent pendant cette période, et pour des raisons inexplicables, d'informer les syndiqués de l'évolution des débats. A l'Inter même, ils ne participèrent pas aux débats, ni pour dire qu'ils étaient favorables au projet en discussion – à savoir Info'com, dans lequel le Syndicat des correcteurs aurait dû se fondre – ni pour dire qu'ils étaient contre. Encore moins firent-ils de contre-propositions.

Les réunions du bureau de l'Inter n'étaient pas des réunions de patronage. Des désaccords surgissaient parfois. Dans ce cas, il fallait savoir s'imposer. Il fallait être capable de défendre ses mandants. Personne ne reprochera à un secrétaire de défendre bec et ongles sa boutique. Cela fait partie du jeu. Il n'y a pas d'exemple où, lors d'une réunion du bureau de l'Inter [156], un désaccord n'ait pas abouti à une solution acceptable. Mais pour qu'un compromis soit trouvé en cas de désaccord, encore faut-il faire des contre-propositions. Ce ne fut pas le cas. On se trouvait

---

[155] Exemple de « démocratie compacte » : le 10 février 2003 fut diffusé un « Communiqué du service édition de la Tribune », se plaignant que les ouvriers du Livre auraient proposé à la direction générale du titre de « remplacer les secrétaires de rédaction et les éditeurs ».

« La direction doit être claire dans ses objectifs et sortir de ce double langage. Selon le code de déontologie des journalistes, "un journaliste digne de ce nom ne sollicite pas la place d'un confrère ni ne provoque son renvoi en offrant de travailler à des conditions inférieures (…) Il tient le scrupule et le souci de la justice pour des règles premières…" Ces principes sont appliqués par les journalistes. Ils doivent aussi pouvoir en bénéficier.

« Nous n'acceptons pas le cynisme d'un syndicat lié à la CGT qui n'hésite pas à demander la suppression de certains emplois pour sauver les siens. Nous nous étonnons que la CGT, traditionnellement et historiquement tournée vers la défense des salariés et de l'emploi se fasse surtout, en l'occurrence, l'allié objectif de la direction.

« En guise de projet, supprimer des journalistes pour améliorer le journal est-ce vraiment une bonne solution ?

« La direction de La Tribune ne peut entamer de telles négociations dans notre dos. »

Evidemment, les journalistes, comme tout le monde, ont de la mémoire.

[156] Je fais référence à l'Inter « canal historique » constitué en 1997.

devant *une situation inédite dans toute l'histoire du Syndicat des correcteurs* : des élus correcteurs qui n'avaient pas d'opinion sur une question syndicale ! *Du jamais vu !* Les secrétaires correcteurs commirent une faute capitale, compte tenu du système de valeurs des ouvriers du Livre : ils se montrèrent incapables de défendre leur point de vue (mais ils n'en avaient pas) et incapables de défendre les intérêts de leurs mandants (qu'ils omirent d'informer). C'était là une faute impardonnable. Aux yeux des autres représentants de l'Inter, ils étaient totalement disqualifiés. Dans ces conditions, le silence du secrétaire correcteur et de la secrétaire adjointe laissait carte blanche à la direction de la Chambre typo pour mettre sur pied un projet à sa convenance, sans que personne ne fasse de contre-propositions.

Dans des conditions normales, cela aurait dû se passer ainsi : les typos font une proposition qui ne pouvait qu'être totalement à leur avantage (normal, c'est le jeu). Les correcteurs lèvent les bras au ciel et poussent des cris d'orfraie, déclarent que c'est inacceptable et annoncent qu'ils vont faire des contre-propositions. Le délai nécessaire est consacré : d'une part à alerter les équipes de presse, à convoquer les délégués correcteurs, faire des réunions d'information, bref faire monter la mayonnaise ; d'autre part à rencontrer en informelle les secrétaires des autres composantes de l'Inter pour expliquer le point de vue des correcteurs. Enfin, dernière étape : faire une contre-proposition réaliste.

Cependant, au bout de dix-huit mois, les secrétaires correcteurs sortirent plusieurs lapins de leur chapeau :

1. La revendication du statut de journaliste et la qualification de rédacteur-réviseur, qui relève du statut de journaliste. Cette qualification existe dans la convention collective des journalistes, mais elle n'était jusqu'alors appliquée qu'à la presse périodique. Il s'agissait de la faire appliquer en presse quotidienne. Cette orientation allait totalement à l'encontre des accords signés, qui conditionnaient le passage à une négociation régionale, et tournait le dos à la politique de l'Inter.

2. Dans cet esprit, les secrétaires correcteurs feront la promotion d'un accord aux termes duquel la double appartenance syndicale Syndicat des correcteurs-SNJ CGT serait établie [157], et qui disposait que le secrétaire correcteur était « associé » aux travaux de la direction du SNJ CGT et qu'il participerait aux réunions du comité national du SNJ CGT, ce qui signifiait implicitement que les choses sérieuses se passeraient désormais au SNJ CGT ; ce qui signifiait aussi une subordination du Syndicat des correcteurs au syndicat des journalistes. On apprendra par la suite qu'aucun accord ne fut signé, même après qu'une assemblée générale de correcteurs en eût accepté le principe, unilatéralement. Les syndiqués journalistes, qui tinrent leur congrès en décembre 2007, n'eurent jamais vent de cet « accord ». Cela n'empêcha pas le SNJ CGT d'empocher les demi-cotisations des correcteurs, peu nombreux il est vrai, qui se réclamaient de la double appartenance, ce qui donnait raison à ceux qui accusaient la direction en place de mener le syndicat à sa disparition progressive. Il y avait également ceux qui quittèrent tout simplement le syndicat pour le SNJ CGT, en quête d'un statut social plus valorisant. Les opposants à cet accord disaient qu'il signait en fait la disparition de fait du syndicat, sans contrepartie, et son départ de la Filpac, la fédération du Livre. C'est un accord qui n'arrangeait, circonstanciellement, que le SNJ CGT.

3. Les secrétaires correcteurs se rapprochèrent du SGLCE, syndicat auquel les correcteurs s'étaient constamment affrontés dans la mesure où ils avaient pendant quinze ans soutenu les imprimeurs rotativistes, eux-mêmes membres de ce syndicat, mais en opposition avec la ligne de sa direction. Cette volte-face fut interprétée comme une trahison par les rotativistes, et elle entérinait définitivement le choix de quitter l'orbite historique du Comité inter.

[157] Avec versement des cotisations moitié-motié.

Les secrétaires correcteurs tournaient littéralement le dos à une politique que leurs prédécesseurs avaient suivie avec fermeté et obstination. Ils rompaient une continuité d'orientation qui avait produit des résultats positifs et lançaient le syndicat vers l'inconnu : le SGLCE n'avait toujours pas abandonné ses positions sur le « syndicat unique » auquel les correcteurs s'étaient toujours opposés.

En termes de rapport des forces, c'était une absurdité totale : les journalistes CGT représentent une force négligeable dans les rédactions des titres de la presse parisienne. Quant au SGLCE, il était lui-même affaibli par le départ de 600 rotativistes.

Une très forte opposition à cette ligne s'organisa au sein du Syndicat des correcteurs, qui aboutit en 2007 au renvoi dans leurs équipes de *la totalité* des membres du comité syndical en place, moins un, celui qui, dans les comités précédents, avait mené avec succès le combat contre les Agessas [158] dans l'édition et bénéficiait auprès des syndiqués d'une aura incontestable.

Les « syndiqués nouveaux » sont arrivés

Le Syndicat des correcteurs, malgré l'aura « libertaire » qui l'entoure un peu malgré lui – les libertaires y sont très peu nombreux – fonctionne dans les faits sur un mode plutôt bonapartiste, moins par choix que par la force des choses : si les syndiqués sont capables de réagir vigoureusement en cas de crise, le reste du temps ils laissent la gestion des affaires courantes à leurs élus. Ce n'est pas : « Que fait le gouvernement ? », mais « Que fait le syndicat ? ». Le secrétaire y a un rôle déterminant. La succession des secrétaires depuis un peu plus dix ans a montré une extrême variété de tempéraments et de sensibilités politiques, mais le miracle de ce syndicat est que ses secrétaires avaient tous une vision pragmatique des choses [159] et il y avait une remarquable continuité dans ses orientations. L'idéologie était remisée au vestiaire. C'est ce qui a permis à ce syndicat, petit par le nombre mais à forte charge symbolique[160], non seulement de survivre mais d'avoir parfois un véritable rôle moteur dans la politique régionale. Cette succession pragmatique s'arrêta net lorsque Bruno Monthureux dut, pour des raisons de santé, abandonner son mandat au bout d'un an.

Le secrétaire qui assura les mandats de 2005 à 2007 était l'incarnation de ce qu'était devenu le syndicat. L'esprit « Livre » avait commencé de quitter celui-ci. Malgré son côté « enfant terrible de la Filpac » (l'expression est de Michel Muller), le Syndicat des correcteurs avait été fortement ancré dans la tradition du Livre parisien. Une partie non négligeable de ses effectifs avait été constituée d'anciens typographes. L'autre partie était constituée de syndiqués ayant souvent de fortes personnalités, aux opinions marquées, de militants révolutionnaires qui ne pouvaient plus trouver de travail et que le syndicat accueillait [161], mais aussi

---

[158] Il s'agit d'un mode de rémunération des correcteurs pigistes qui les assimile aux auteurs. L'employeur ne verse pas de cotisations sociales, celles-ci étant à la charge du correcteur. Ce procédé est illégal mais très largement employé dans l'édition. Le Syndicat des correcteurs gagna un procès contre l'éditeur Gallimard en mars 2007 après des années de procédures judiciaires. Ce fut une victoire décisive que le syndicat obtint dans un cadre extérieur au Comité inter, dont l'activité se limite à la presse. C'est une des raisons qui justifia la volonté des correcteurs de ne pas disparaître en tant que syndicat et de maintenir leur autonomie juridique.

[159] Successivement depuis les années 90 il y eut : Jacky Toublet, libertaire ; Xavier Langlade, Ligue communiste ; Christian Charron, issu du mouvement libertaire ; Philippe Lagrue, sans appartenance connue ; Floréal Cuadrado, issu des jeunesses libertaires espagnoles ; Richard Wilf, libertaire ; René Berthier, libertaire ; Alain Denizo, trotskiste lambertiste ; Bruno Monthureux, « transfuge » de l'ultra-gauche. Aucun communiste…

[160] Rappelons qu'il fut créé en 1881, c'est-à-dire avant même la création de la CGT !

[161] Pierre Monatte et Victor Serge, que tout le monde connaît, mais aussi d'autres moins connus : Nicolas Lazarévitch (militant ouvrier russe emprisonné en 1924 pour avoir monté un groupe anarcho-syndicaliste à l'usine Dynamo de Moscou), Gaston Leval (libertaire français membre d'une délégation de la CNT espagnole en Russie en 1922 et acteur de la guerre civile en Espagne), et bien d'autres.

d'authentiques asociaux que le syndicat récupérait et « réhabilitait » [162] ; tout ce petit monde constituant un microcosme soudé par l'amour du métier, une volonté farouche d'indépendance, mais aussi un sentiment largement répandu de solidarité ouvrière et internationaliste. Syndicat corporatiste, certes, mais internationaliste. Une « commission internationale » extrêmement active s'était longtemps occupée de soutenir les luttes ouvrières et démocratiques dans tous les pays, y compris à l'intérieur du bloc soviétique. Il ne serait pas exagéré de situer l'un des symptômes du déclin du syndicat au moment où cessa de se réunir la commission internationale…

Paradoxalement, un autre signal du déclin du syndicat pourrait être la création d'une école de formation au début des années 80 – Coforma, d'abord, puis Formacom, qui prit sa suite. C'est un paradoxe, car l'école contribua à ancrer fermement le métier de correcteur, avec un diplôme reconnu par l'État et par l'ensemble des éditeurs. Entre 30 et 40 correcteurs sont formés tous les ans par un stage de six mois. Plus de 80 % de réussite dans la recherche d'un emploi après le stage. Aujourd'hui des milliers de personnes passées par l'école des correcteurs sont disséminées dans toutes les entreprises de communication, occupant tous les postes, car la formation inclut des modules sur les différents logiciels employés dans la profession.

La composition sociale des nouveaux syndiqués se situe dans la petite bourgeoisie intellectuelle ou semi-intellectuelle, individualiste et souvent anti-syndicaliste. Si ceux qui se syndiquaient le faisaient en général pour de « bonnes » raisons : conviction de la nécessité d'une défense collective du métier et de leurs intérêts, on trouvait aussi parmi les nouveaux syndiqués des personnes qui n'avaient pas réussi à s'insérer dans le monde du travail et qui espéraient bénéficier de cette véritable prise en charge que constituait la permanence syndicale. C'était là l'effet pervers du contrôle syndical de l'embauche. Les autres catégories professionnelles de la presse ne souffrent pas de cet effet pervers parce que les éléments non conformes sont immédiatement éliminés, ce que l'« hyper-démocratisme » des correcteurs interdit.

Certaines équipes de presse étaient composées d'une majorité de « bras cassés », cas sociaux en tout genre qui étaient virtuellement pris en charge par leurs camarades – malades chroniques, dépressifs, alcooliques. Le *Journal officiel* devint la voie de garage de tous les inadaptés impossibles à caser en presse. Nombreux étaient ceux qui, une fois qu'ils étaient embauchés, quittaient le syndicat grâce auquel ils gagnaient quatre ou cinq fois le SMIC. Au JO, l'absentéisme, les dépressions nerveuses, l'alcoolisme, les congés d'invalidité devinrent un réel sujet d'inquiétude pour la direction. On accusa les conditions de travail, pas le mode de recrutement.

Parmi les nouveaux syndiqués, beaucoup étaient tout simplement des inadaptés au travail qui n'auraient jamais pu trouver et conserver un emploi, *quel qu'il soit*. Les habitudes hyper-démocratiques du Syndicat des correcteurs frisaient la démagogie. On put ainsi entendre un jour une syndiquée proclamer à la tribune d'une assemblée générale qu'il faudrait embaucher en priorité les cas sociaux. Je répondis que le jour où tous les cas sociaux seraient embauchés, il n'y aurait plus de syndicat. Un syndicat ne peut fonctionner si plus personne n'assume de mandats syndicaux, que ce soit dans les entreprises ou au comité syndical, et si plus personne ne paie de cotisations. Insensiblement, c'est ce qui arrivait. Un nombre croissant de syndiqués cessaient cotiser dès lors qu'ils étaient embauchés. Beaucoup d'entre eux étaient des gens que le syndicat avait littéralement tirés du

[162] Jacky Toublet me raconta que lorsqu'il était secrétaire, il y avait deux anciens « droits communs » qui avaient été condamnés à de lourdes peines et que le syndicat avait hébergés, formés, et qui avaient trouvé du travail grâce à cela. Les deux ex-taulards étaient d'une loyauté indéfectible envers le syndicat. Un jour Jacky eut un sérieux problème avec un syndiqué. Un problème strictement syndical – mais parfois ce genre de problème peut vous « prendre la tête »... Les deux gars vinrent le trouver et lui dirent : « Si tu veux, on s'en occupe… » Jacky eut beaucoup de mal à les convaincre de ne *surtout* rien faire.

ruisseau et qui y seraient retournés sans le syndicat. Les candidats au comité syndical étaient des syndiqués qui n'avaient pour la plupart aucune expérience syndicale dans une entreprise : quelques semaines après leur élection, ils cessaient pour la moitié d'entre eux de venir aux réunions.

Alors qu'il y avait traditionnellement toujours eu beaucoup plus de candidats que de postes à pourvoir au comité syndical, il devenait de plus en plus difficile de trouver le compte. Il est vrai que les plans sociaux avaient saigné les effectifs et que des militants encore jeunes et expérimentés quittaient la production. Ce phénomène était encore aggravé par l'exigence statutaire de la rotation des mandats, qui évacuait tous les cinq ans les militants de la direction du syndicat. Jusqu'alors, les militants expérimentés qui quittaient leur mandat au comité syndical à cause de la rotation quinquennale des mandats étaient immédiatement remplacés par d'autres militants expérimentés. Désormais, la relève n'existait pratiquement plus. Des élections furent même retardées faute de candidats en nombre suffisant. Il arriva même un jour qu'il y eut moins de candidats que de postes à pourvoir. Du jamais vu !

Dans un tel contexte, on comprend qu'ait pu arriver, à la direction du syndicat, des correcteurs qui n'avaient pas l'envergure nécessaire pour assumer cette tâche, et qui n'avaient pas non plus de légitimité vis-à-vis de leurs interlocuteurs au sein du Livre CGT.

C'est ce qui arriva pendant les deux mandatures 2005-2007. Ces deux années-là furent deux années sombres du syndicat. Celui-ci se trouvait à une période charnière. Il aurait fallu un secrétaire et un comité syndical énergiques, imaginatifs et ouverts au dialogue. Le secrétaire qui succéda à Monthureux, et son adjointe [163], qui joua un rôle déterminant, étaient tout sauf imaginatifs.

Pour comprendre l'ampleur des dégâts, il faut faire un point sur les accords qui avaient été signés par le Comité inter, accords auxquels le comité 2005-2007 tourna complètement le dos.

L'accord Recapp

Dans la période 2003-2007, des négociations serrées furent imposées par les patrons de presse confrontés à « d'importantes difficultés structurelles et conjoncturelles » afin que le secteur puisse « poursuivre ses efforts de modernisation et repenser ses modes de production pour assurer les moyens de son développement » (Accord Recapp – régime exceptionnel de cessation d'activité en Presse parisienne). Ces négociations conduisaient à des réductions d'effectifs – une fois de plus. Et afin « d'atténuer les conséquences de ces mutations, un plan d'accompagnement social est nécessaire, auquel l'Etat a décidé d'accorder un soutien exceptionnel ». L'air est connu. L'accord s'appliquait aux ouvriers ayant 50 ans et aux cadres techniques ayant 55 ans. Ces négociations, menées dans un contexte difficile, aboutirent à des accords qui n'étaient certes pas de grandes victoires mais qui limitaient la casse dans l'attente de jours meilleurs.

Il s'agit en fait d'une série d'accords qui forment un ensemble cohérent, qu'il serait fastidieux de détailler, mais qui permettent des transferts entre les entreprises en cas de sureffectif dans l'une et de sous-effectif dans l'autre.

L'annexe 3 du Recapp établissait une liste des précaires ayant vocation à être intégrés dans les effectifs de la PQN, en tant que titulaires ou en tant que contrats

[163] Le cas de l'adjointe au secrétaire qui assura la direction du syndicat pendant la période 2005-2007 est différent. C'était une authentique militante, qui avait longtemps été déléguée au *Journal officiel*. Ce titre, qui relevait de la convention collective des ouvriers de la presse, constituait cependant un monde à part, un monde relativement fermé. Les codes, les usages, n'étaient pas les mêmes qu'en presse. La secrétaire adjointe n'avait aucune expérience de la presse quotidienne, la « vraie », oserais-je dire, c'est-à-dire celle qui se trouvait hors JO. Cela ne l'empêcha pas, ayant des idées très arrêtées, d'avoir un rôle décisif dans la détermination de la politique du syndicat pendant ces deux années.

d'usage (CDD) là où des sous-effectifs étaient constatés. Ces précaires étaient partie intégrante du périmètre de l'accord. Jusqu'à cette échéance, les permanences syndicales étaient maintenues et on pouvait négocier leur adaptation.

Selon les termes de l'accord, le « permanent » peut éventuellement remplacer un départ dans le cadre du Recapp en cas de sous-effectif constaté. Cela peut donc être un permanent listé qui remplace un départ de « Recappé » mais cela peut être aussi, par exemple, un employé ou un journaliste à recaser. Si dans le Recapp il n'y avait pas *d'obligation* de remplacer un départ par un permanent listé mais seulement une priorité, il était évident que ce remplacement ne pouvait se faire à l'avantage des ouvriers du Livre que si était maintenue une structure régionale garantissant un rapport de forces et une réelle capacité de négociation. C'est pourquoi le choix des secrétaires correcteurs de la cuvée 2005-2007 apparaît totalement inexplicable : ils s'engagèrent dans une voie qui tournait le dos aux accords signés et qui les coupait de tout rapport de forces. Ils s'étaient convaincus que le salut des correcteurs passait par une « alliance » avec le SNJ CGT qui ne disposait que de forces insignifiantes en presse parisienne… et qui n'avait absolument aucun intérêt à soutenir le principe de remplacement des correcteurs partants par des correcteurs précaires listés, puisqu'ils avaient eux-mêmes des SR en sureffectif à caser !

Dans la mesure où les accords signés laissaient plusieurs années de répit, reportant à la fin de leur période d'application les négociations sur le changement de convention collective, négociations qui, par ailleurs, se seraient déroulées dans le cadre régional et non entreprise par entreprise, il était par conséquent urgent de ne pas aborder prématurément la question de ce changement de convention collective pour les correcteurs.

Ces accords, signés au terme de quatre années de négociations difficiles, n'étaient certes pas une grande victoire, mais permirent la mise en place de certaines lignes de défense. L'accord cadre du 30 novembre 2004 mettait en place les dispositions concernant la préservation de la définition du métier, l'inscription conventionnelle des ouvriers du Livre et la « gestion des remplaçants en contrat à durée déterminée d'usage », ce qui ressemblait furieusement à une permanence syndicale :

> Afin de promouvoir un haut niveau de qualité et de garantir la sécurité au travail, le recrutement par les entreprises de la profession, des salariés visés au paragraphe ci-dessus doit être établi en fonction de leur compétence professionnelle consacrée par un label professionnel attribué par les centres de formation professionnelle agréés par les signataires, suivant une procédure paritaire.
>
> La présentation des candidatures de salariés bénéficiant du label pourra notamment, dans le cadre de la réglementation et des usages professionnels, être réalisée par les bureaux de placement autorisés à fonctionner. »

Des accords négociés pendant plusieurs années et signés par le Comité inter maintenaient le principe du contrôle de l'embauche en créant notamment deux institutions nouvelles, l'Ipsar et la CPEFPPP (commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle de la presse parisienne).

L'accord du 15 avril 2005 définissait la grille hiérarchique des emplois et le statut du nouvel entrant.

L'accord sur l'Ipsar, institution paritaire dédiée aux permanents, instituait la gestion paritaire des permanents. C'est l'un des accords négociés avec le syndicat patronal (le SPP qui devint ensuite le SPQN), faisant suite à l'accord social et professionnel de 2004, à l'accord sur les grilles de qualifications et de salaires de 2005 comprenant le statut du nouvel entrant dans la profession, à l'accord sur les permanents listés et à l'accord sur la régionalisation des transferts. Les négociations sur la création de l'Ipsar étaient en voie d'achèvement mais le Syndicat des correcteurs ne participait pas aux négociations. Ses missions étaient de gérer régionalement la protection sociale des permanents (cotisations Mutuelle et régularisation) et à organiser les visites médicales et la sécurité (matériels et

carnets d'entreprise). Certains aspects administratifs restaient à régler pour arriver à une application définitive. Pour ce qui est de la prévoyance, sujet beaucoup plus complexe à traiter, un calendrier de réunions paritaires était en passe d'être arrêté. Les secrétaires correcteurs restèrent totalement en marge du processus. Le basculement dans la convention collective des journalistes qu'ils ont opéré prématurément a précipité la fin de la permanence des correcteurs. Les autres catégories ouvrières l'ont préservée grâce à l'accord sur l'Ipsar.

L'accord sur l'extension de la convention Recapp aux permanents liés aux bureaux de placement a été signé par le Comité inter, les patrons de presse et la Direction des médias.

Alors que le secrétaire correcteur avait abandonné le terrain, les imprimeurs rotativistes continuaient de négocier avec les patrons certains détails de cet accord, dont les correcteurs auraient pu bénéficier, négociation à laquelle le syndicat ne participait pas. Car l'Ipsar avait pour fonction de gérer, sur le plan régional, la protection sociale des permanents. C'était l'aboutissement d'une bonne dizaine d'années de revendications du Comité inter [164].

Pendant quatre ans, de 2003 à 2007, les secrétaires de l'Inter ont mené bataille pied à pied, gagné du temps et ont réussi à préserver l'essentiel : la permanence, les qualifications et les inscriptions conventionnelles. De la fin 2003 à juin 2005, les secrétaires du Syndicat des correcteurs – Denizo, Monthureux – avaient pris leurs responsabilités et se sont insérés activement dans ce processus. Malheureusement, le comité 2005-2007 a décidé unilatéralement de s'affranchir de l'ensemble de ces accords régionaux. Pendant toute cette période – deux ans –, rien n'a filtré sur les négociations concernant l'Ipsar. Le syndicat a fait le choix de laisser tomber, d'abandonner la permanence en presse, là où elle avait toutes les chances de pouvoir être maintenue.

Le passage prématuré, en ordre dispersé et non négocié au plan régional, à la convention collective des journalistes, passage entériné par une « déclaration commune » Syndicat des correcteurs-SNJ CGT, eut donc des conséquences dramatiques pour nos précaires et le bureau de placement. Les secrétaires se sont virtuellement retirés du Comité inter, *et donc de l'application d'un accord prévoyant le maintien des permanences syndicales*, et ont engagé le Syndicat des correcteurs dans un rapprochement avec un syndicat qui n'est pas signataire de cet accord et qui est par principe opposé aux permanences syndicales !

Dès lors que l'accord de rapprochement avec le Syndicat national des journalistes CGT fut annoncé à la tribune de l'assemblée générale des correcteurs (Cf. supra, « Projet d'union syndicale ») les patrons de presse le prirent pour argent comptant. La convention collective des ouvriers était mise au rebut, et l'annexe 3, qui offrait des garanties aux précaires, passait aux profits et pertes. C'est tout l'accord Recapp qui passait aux profits et pertes, ce qui donnait tout le loisir aux directions de transférer leurs sureffectifs chez les correcteurs, au détriment de nos « permanents ». Plusieurs postes furent ainsi perdus – quatre au *Figaro*. On arriva par la suite à cette situation absurde où des effectifs correcteurs furent une première fois réduits par suite d'un accord relatif à la convention collective des ouvriers, et une seconde fois lorsqu'ils furent devenus journalistes ! L'inconsistance des secrétaires de l'époque et la hâte, motivée en grande partie par une haine irrationnelle envers le typos, furent responsables de ce gâchis.

[164] Les permanents, toutes catégories confondues, n'étaient pas mensualisés. « Contraints », comme le prévoient les accords, à deux mois de congés annuels, ils ne cotisaient à aucune caisse pendant cette période. Ils mettaient donc six ans à accumuler les droits que les « piétons » obtenaient en cinq ans. En particulier les droits à la retraite. Les accords signés avaient trouvé une solution à ce problème. Les rotativistes, beaucoup plus intelligents que les correcteurs, avaient trouvé une parade : lorsqu'un de leurs permanents prenait un mois de vacances, il partait du 15 au 15 du mois suivant. Il n'y avait donc pas de rupture. Cependant, ce n'était qu'un « bidouillage » qui ne réglait pas la question de fond.

Le changement de convention collective était une issue dont personne ne contestait l'inévitabilité. La question qui se posait au comité sortant n'était donc pas : « Faut-il changer de convention collective ? », mais : « Quand, et comment ? » Ce changement aurait dû se faire de manière organisée, en obtenant des contreparties et des garanties. Malheureusement le comité Moreau-Proust a tourné le dos à cette option en ne faisant pas respecter les accords signés et en acceptant que deux entreprises – le *Figaro* et le *Monde* – s'en désolidarisent.

Le projet d'Info'com

Dans les premiers temps, la direction de la Chambre typo, avec son projet d'Info'com, pensait imposer son point de vue au forcing, à la fois auprès des correcteurs et auprès des autres organisations de la CGT en presse. Dans la culture des ouvriers du Livre, on procède rarement en finesse – ce qui n'empêche pas qu'on soit capable de mettre sur pied des stratégies « tordues », à l'occasion. Malheureusement pour la Chambre typo, son projet l'obligeait à s'engager dans un environnement sociologique qui n'était pas le sien, qu'elle connaissait mal. Elle commit erreur sur erreur, psychologiquement parlant. Et alors que le projet du Comité inter était juste, la Chambre typo apparut auprès de tout le monde comme une organisation d'autant plus arrogante qu'elle était sur le déclin, et qui entendait récupérer des adhérents au détriment de syndicats qui occupaient déjà le terrain en presse. Or les correcteurs, eux, sont très proches des journalistes, professionnellement et sociologiquement. Ils étaient dans les faits intégrés dans les rédactions depuis longtemps. Ils auraient pu jouer un rôle déterminant dans une structure nouvelle, quelle qu'en fût la configuration, et dans la définition de sa politique syndicale. Par l'expérience qu'ils avaient des relations avec les journalistes, les correcteurs auraient pu constituer un pont entre ces derniers et Info'com.

Bien entendu, la Chambre typo tenta son approche quelque peu annexionniste avec les correcteurs. Cela faisait partie du jeu. Il suffisait à ces derniers de dire « Non ! ». Contrairement aux journalistes, ils sont une partie intégrante du Livre parisien. Ils sont du sérail. Ils savent comment cela fonctionne. Sauf, malheureusement, la direction qui se trouvait à ce moment-là en place.

Mais il ne suffisait pas de dire non, il fallait trouver des appuis, il fallait en même temps proposer autre chose, et *expliquer pourquoi cet autre chose était mieux*. Les secrétaires correcteurs en restèrent à la surface des choses, prenant pour argent comptant les intentions affichées par la direction d'Info'com. Leur inexpérience de ce genre de situation et leur incapacité à proposer des solutions alternatives donnèrent l'impression pendant un moment qu'il n'y avait pas d'issue et que la seule solution était la disparition pure et simple du Syndicat des correcteurs, ce que les correcteurs n'étaient pas prêts à accepter. Au lieu de faire face, ils firent comme s'ils se trouvaient devant un ultimatum qui leur imposait de se soumettre ou de se démettre, accepter les termes proposés par la Chambre typo et dissoudre le Syndicat des correcteurs, ou quitter l'Inter. C'était ne rien comprendre à la manière dont les choses se passent dans la réalité.

C'est ainsi qu'en dramatisant la situation, en présentant les dirigeants de l'Inter comme des gens qui refusaient toute discussion, les secrétaires de la cuvée 2005-2007 n'eurent aucun mal, lorsqu'ils se décidèrent enfin à bouger, à convaincre les syndiqués que le salut se trouvait dans un rapprochement organique avec le SNJ CGT.

Par ses maladresses en matière de communication, et sans doute par la création d'Info'com de manière anticipée par rapport au niveau des débats en cours, les typos ont braqué beaucoup de monde. Ils ont lancé un message qui a été perçu comme un ultimatum : vous devez accepter nos conditions, un point c'est tout. Ce qui a été compris, ce n'est pas : « La Chambre typo veut constituer en presse parisienne une nouvelle structure qui rendra tout le monde plus fort », mais : « la

Chambre typo veut annexer tout le monde ». Personne de normalement constitué ne pouvait accepter une telle approche.

L'examen de la structure organisationnelle des différentes options qui auraient pu être *envisageables* permet de comprendre le non-dit de la seule option qui a été *envisagée*. Comme dit Hegel, l'homme est ce qu'il fait.

Les populations salariées dans les sièges éditoriaux et adhérentes à la CGT sont regroupées dans diverses organisations : les journalistes au SNJ CGT ; les ex-typos à la Chambre typo ; les correcteurs au Syndicat des correcteurs ; les photograveurs au SGLCE, les cadres au syndicat national des cadres, les employés au SGLCE.

On reste donc confondu devant la maladresse d'une initiative consistant à créer de manière volontariste un syndicat, puis ensuite à exiger que toutes ces populations y adhèrent d'enthousiasme.

Le bon sens aurait voulu qu'on propose à ces personnels et à leurs organisations de constituer une structure commune de coordination. Pour commencer. Avec des étapes. Mais ce projet présentait un défaut majeur : la direction de la Chambre typo perdait son statut dominant ; elle devenait une direction parmi d'autres. Et par surcroît la direction d'un syndicat dont les adhérents n'avaient pas de positionnement professionnel et qui passaient au statut de journaliste. Plus que jamais, Info'com apparaissait comme le dernier avatar de la stratégie de survie de la Chambre typo.

Il reste que, au moment où commencèrent les discussions au sein de l'Inter sur la réorganisation de la structure régionale, il était peu réaliste d'envisager la mise en place d'emblée d'une organisation regroupant l'ensemble des salariés des sièges éditoriaux.

Du fait de la proximité des deux catégories de personnels considérés, la mise en place d'une structure commune typos-correcteurs devait être une première étape, qui aurait pu donner le signal de discussions ultérieures avec d'autres organisations de la CGT dans les sièges éditoriaux. Cela aurait pu se faire très facilement, à la seule condition que la Chambre typo accepte l'idée d'étapes.

D'autant que les correcteurs n'ont aucun intérêt à la disparition des typos, avec qui ils se sont souvent engueulés mais aux côtés desquels ils se sont encore plus souvent battus. Ce ne sont pas les différentes tentatives de survie de la Chambre typo en tant qu'organisation qui sont critiquées par les correcteurs mais le fait que, par le passé, ces tentatives se sont toujours faites au forcing et *contre* quelqu'un, et en particulier les correcteurs.

Il ne s'agissait donc pas de rallier Info'com avec armes et bagages et sans condition, il s'agissait de discuter avec la Chambre typo d'une articulation commune grâce à laquelle on pouvait créer une organisation nouvelle. *Ce n'était pas du tout la même chose*, car dans cette perspective la discussion restait ouverte.

En l'absence d'interlocuteurs correcteurs pendant la période 2005-2007, les représentants des autres parties prenantes à l'Inter ont continué les discussions sans les correcteurs. Peut-on le leur reprocher ? Bien sûr que non.

Il est évident qu'en l'absence de correcteurs capables de faire valoir leur point de vue, les représentants typos ont bâti un projet à leur mesure à eux : ils n'avaient pas pour rôle de penser à la place des correcteurs. Alors, si les correcteurs ont eu un jour l'impression d'être mis le nez sur un projet déjà tout concocté, sur lequel il n'y avait plus grand chose à dire, c'est tout simplement parce que pendant 18 mois la direction du syndicat n'a pas du tout participé aux discussions qui se tenaient à l'Inter sur la question. Les secrétaires correcteurs ont littéralement abandonné le terrain, ce qui n'était pas du tout dans les habitudes de ce syndicat.

Pendant ces deux années de « traversée du désert », à partir de 2005, le Syndicat des correcteurs subit une crise grave. Le comité syndical ne fonctionnait pratiquement plus. Signe manifeste, pendant les deux années du mandat Moreau-Proust, il n'est plus fait, ni publié, de compte rendu des réunions hebdomadaires du

comité syndical. Or c'était là une tradition solidement établie. Si ces comptes rendus n'étaient pas des procès-verbaux, ils devaient au moins établir les grandes lignes des questions abordées et annoncer les décisions prises. C'était une chose à laquelle les syndiqués étaient très attachés.

La nature ayant horreur du vide, et particulièrement la nature syndicale, la quasi-abdication de la direction du syndicat sur le terrain des entreprises conduisit les équipes de presse à mener leur propre politique. Le syndicat lui-même se scinda virtuellement en deux : d'une part les secrétaires qui menaient une politique opaque, d'autre part les équipes de presse qui étaient coupées de leur direction. Mais il y a aussi une autre ligne de clivage : les équipes qui négocièrent le passage au statut de journaliste et celles qui appliquèrent les accords signés et estimaient que ce passage devait être négocié au niveau régional. Dans les premières, le syndicat disparut pratiquement, comme au *Figaro*, ou se trouvait très affaibli, comme au *Monde*. Dans les secondes, le syndicat maintenait ses positions.

Le fait que, les conditions évoluant, il faille adapter les structures syndicales à ces nouvelles conditions était une chose *parfaitement banale*. La question était donc de savoir si le contexte général dans lequel les correcteurs évoluaient avait suffisamment changé pour justifier, au minimum, une discussion sur ce point.

Fallait-il maintenir coûte que coûte le syndicat des correcteurs dans sa forme actuelle ? Était-ce là la garantie de la défense du métier et de l'ensemble des éléments qui constituaient la spécificité du syndicat *en presse*, et en particulier le bureau de placement ? Et, surtout, était-ce la seule existence du syndicat des correcteurs qui faisait que nous avions bénéficié de ces acquis, ou était-ce notre adhésion à une puissante structure régionale qui garantissait ces acquis ? Le fond du débat qui anima un peu ce syndicat tétanisé porta sur ces questions.

Il est évident que si le Syndicat des correcteurs n'avait pas été partie prenante du Comité inter, il aurait disparu depuis longtemps en presse parisienne. Ce point de vue se vérifiait à contrario : le secrétaire correcteur allait de défaite en défaite en presse sur cette question depuis qu'il avait choisi de ne plus s'appuyer sur le Comité inter. Au *Figaro*, les « alliés » du SNJ CGT étaient d'autant plus incapables de soutenir les correcteurs en quoi que ce soit… qu'il n'y avait *pas* de SNJ CGT dans ce titre : quatre correcteurs ont été insufflés dans le cassetin [165] par mutations internes, c'est-à-dire en court-circuitant la permanence syndicale, et ces nouveaux correcteurs ne comptaient bien entendu pas adhérer à la CGT.

Aux *Échos* se trouvait une déléguée syndicale SNJ CGT sans troupes et sans aucune crédibilité chez les journalistes, et par ailleurs fortement opposée aux correcteurs. La vraie question était : fallait-il rester dans le périmètre historique de l'Inter, là où nous disposions d'un rapport de forces ? Dans l'affirmative, la forme organisationnelle était alors secondaire, ce qui n'impliquait pas *nécessairement* la disparition du Syndicat des correcteurs. C'était une question de négociation interne à l'Inter.

Personne n'avait nié la nécessité de dialoguer avec les journalistes, puisque les correcteurs allaient adhérer à terme à leur statut. Mais *il n'y avait aucune urgence à passer journalistes*. Ce sont les patrons qui voulaient que les correcteurs passent au statut journaliste, essentiellement pour deux raisons : la réduction sensible des charges sociales, et l'affaiblissement de la force du Livre parisien. En acceptant sans réelle négociation le passage entreprise par entreprise des correcteurs au statut

[165] Traditionnellement, le cassetin était la partie de l'atelier, en général fermée, où étaient regroupés les correcteurs. C'était un lieu de travail en général brouillon et bruyant. Les correcteurs s'interpellaient fréquemment pour demander à la cantonade une précision sur une règle de grammaire ou l'orthographe d'un mot… d'où le titre de leur bulletin syndical. Avec la modernisation, la dislocation des cassetins devint un enjeu pour les patrons de presse car c'étaient des lieux de convivialité qui contribuaient grandement à la cohésion du groupe. Sous des prétextes fallacieux, les patrons tentèrent de disperser les correcteurs dans les salles de rédaction. Le syndicat et les syndiqués résistèrent farouchement à ces tentatives.

de journaliste, les secrétaires correcteurs faisaient un incroyable cadeau aux patrons de presse, sans contrepartie, et abandonnaient à leur sort les précaires correcteurs.

Les imprimeurs rotativistes font une proposition

Pour tenter de sortir de l'impasse, les rotativistes firent une proposition. En février 2007 ils proposèrent un projet de règlement de l'union des syndicats de l'impression, de la distribution et de l'édition, dans lequel il était notamment dit :

> La recomposition de notre structure de coordination régionale passera par la voie du dialogue et de la décision collective avec pour visée, au terme d'une période de transition, qui ne pourra pas excéder un an, la création d'une Union de trois syndicats de filières de métiers dédiés a la défense des qualifications et de leurs cadres conventionnels. »
>
> (…)
>
> Les organisations syndicales parisiennes du Livre (SIP, Info'com, Syndicat CGT-SPPS, Syndicat des correcteurs, Bureau parisien des cadres) affiliées à la Filpac-CGT, considérant l'identité de leur rôle dans le domaine de l'activité syndicale et partant de la nécessité de présenter un front unique, sont regroupées dans l'Union, en vue de coordonner et de décider des orientations, tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'action et des luttes. Au terme d'une période transitoire de douze mois, mise a profit pour mettre a plat les différends et dessiner collectivement les contours, le mode organisationnel et les plates-formes revendicatives propres à chaque secteur identifié dans le préambule, seront constitués trois syndicats de filières de métiers chapeautés par l'Union. »

La proposition, et la date à laquelle elle était faite, étaient habiles : en effet, un mois plus tard devait avoir lieu l'élection d'un nouveau comité des correcteurs. Deux années s'étaient passées sans que rien n'avance.

Le projet proposé par les imprimeurs rotativistes donnait une échéance d'un an pour discuter de la place des correcteurs dans la future union syndicale.

L'élection de mars 2007 chez les correcteurs sanctionna de manière écrasante la politique du comité sortant. Un seul fut réélu, le seul qui avait une réelle légitimité syndicale. Il apparut rapidement qu'aucun accord Syndicat des correcteurs-SNJ CGT ne fut jamais signé, ce qui explique qu'il n'en fut jamais mention dans les débats du congrès du SNJ CGT [166]. La secrétaire générale de ce syndicat reconnut qu'il ne s'agissait que d'un « accord tacite ». Cependant, cet « accord », tout virtuel qu'il fût, avait causé des dégâts importants. Les demi-cotisations que certains correcteurs versaient au SNJ CGT n'étaient, elles, pas tacites. D'autres, profitant des portes que les secrétaires sortants avaient ouvertes vers le SNJ CGT, y adhérèrent tout simplement, abandonnant le Syndicat des correcteurs.

La première initiative du nouveau comité syndical, élu en mars 2007, fut de renouer avec le Comité inter, mais il apparut évident que rien ne serait plus comme avant. Trop de choses avaient bougé pendant que les correcteurs étaient occupés ailleurs.

Il était temps de passer à l'initiative.

Le comité syndical demanda que le syndicat adhère à la convention collective des journalistes. Le comité sortant, qui pourtant proclamait sa volonté de « préserver le métier », n'y avait pas pensé. De cette manière, le Syndicat des correcteurs se trouvait à égalité avec les syndicats de journalistes sur les questions qui le concernaient. Cela mettait fin à une politique de « rapprochement » avec le SNJ CGT qui n'était que subordination du Syndicat des correcteurs audit syndicat de journalistes. Cela n'excluait évidemment pas un dialogue avec lui, mais au

[166] Malgré mes demandes répétées en assemblée générale, il fut impossible d'avoir communication du texte de cet accord signé par les deux parties. La présentation d'un document un an plus tard ne peut guère être considéré comme crédible.

moins il se faisait d'égal à égal. La « double appartenance » n'avait plus aucune justification.

En juillet 2007, la nouvelle secrétaire du syndicat, Anne Hébrard, proposa à la discussion des syndiqués un projet qui devait permettre d'entamer des discussions avec la Chambre typo :

Syndicat des correcteurs

Projet

Proposition à la CSTP/ Info'com

Depuis trois ans maintenant s'est posée au Comité inter la question d'une réorganisation de notre structure régionale du Livre CGT.

Le principe de cette réorganisation n'est pas en cause. En effet, plusieurs éléments nouveaux sont survenus qui imposent cette évolution : la constitution de la section des imprimeurs rotativistes en syndicat ; la constitution du syndicat de SPPS ; le retour de la Chambre typo au Comité inter. A eux seuls, ces trois éléments suffiraient à justifier de reconsidérer le mode de fonctionnement de notre organisation.

Les mutations importantes survenues en presse parisienne constituent un autre fait justifiant cette réorganisation. Les ouvriers du Livre, on le sait depuis longtemps, sont ou vont passer progressivement au statut de journaliste.

Le Comité inter, mais aussi le Syndicat des correcteurs en dehors d'une courte période, ont toujours dit que cette évolution devait se faire au terme d'une négociation régionale, et non en ordre dispersé, entreprise par entreprise.

Enfin, les évolutions dans la structure capitalistique de la presse nécessitent une profonde réorganisation du Livre parisien.

Les solutions proposées ont suscité de profondes réserves de la part des correcteurs, même chez ceux qui étaient le plus favorables à une réorganisation. Pour beaucoup de correcteurs, la démarche semblait erronée. On nous proposait de constituer de manière volontariste une structure dans laquelle étaient invités à adhérer l'ensemble des personnels de la presse. Ce procédé choquait naturellement les usages, les habitudes acquises, les susceptibilités.

Si la légitimité de l'objectif n'est pas remise en cause, la méthode employée ne tenait pas compte du facteur humain.

Devant les réticences des uns et des autres – pas seulement celles des correcteurs –, un projet de règlement de l'union des syndicats de l'impression, de la distribution et de l'édition a été proposé, afin de mettre en place une « recomposition de notre structure de coordination régionale ». Un délai d'un an a été prévu pour parvenir à trouver un accord.

Le comité syndical actuel a considéré comme une priorité de revenir dans la structure qu'il n'aurait jamais dû quitter : le Comité inter, et à la vie duquel il a très largement contribué.

Il n'est pas contestable que notre organisation régionale doit être adaptée au contexte d'aujourd'hui et il n'est pas envisageable que le Syndicat des correcteurs ne donne pas son avis sur cette question, afin « d'élaborer une politique syndicale à même de contrecarrer les offensives du patronat de la presse, du labeur et du secteur de la communication », comme le dit le projet de règlement de l'Uside.

Le Syndicat des correcteurs a adhéré à ce projet de règlement, lequel fixait une « période transitoire de douze mois », qui devait être « mise à profit pour mettre à plat les différends et dessiner collectivement les contours, le mode organisationnel et les plates-formes revendicatives propres à chaque secteur identifié dans le préambule ».

Si les réticences ou les réserves formulées par les camarades qui se sont trouvés en charge de notre syndicat pendant deux ans n'étaient pas entièrement dénuées de fondement, on peut cependant regretter que ces camarades n'aient pas su dépasser ces divergences et qu'ils n'aient pas su maintenir le dialogue.

Aujourd'hui, un premier pas a été fait dans notre adaptation à la situation nouvelle par notre demande d'adhésion à la convention collective des journalistes. Cette démarche peut contribuer à dépasser les divergences apparues sur la question de nos relations avec le SNJ CGT, sans que cela remette en cause la nécessité de relations suivies avec nos camarades journalistes de la CGT.

Le dialogue renoué avec l'Inter a fait apparaître la légitimité de certaines remarques que nous avons pu faire. Un certain nombre de préalables doivent être discutés concernant la représentation des correcteurs, leur capacité à négocier eux-mêmes des questions qui les concernent, et sur le fonctionnement de cette organisation.

Les correcteurs ne doivent pas engager cette discussion avec l'idée que le syndicat doit disparaître. Mais pour cela, le syndicat doit rester uni. Car nos militants demeurent encore maintenant un élément incontournable dans certains titres de la presse parisienne. Ces camarades doivent soutenir le comité syndical. Les syndiqués dans leur ensemble doivent soutenir le comité syndical.

Un pas doit être franchi avant le congrès de notre fédération en novembre.

Il est temps que le comité syndical propose à nos camarades de Blanqui d'entamer des discussions avec la Chambre typo- Info'com afin que nous mettions en place une structure commune dans laquelle nos syndicats auraient à la fois l'autonomie juridique et une instance de coordination commune. C'est cette structure commune qui représenterait dans l'union syndicale la filière de métier des sièges éditoriaux.

La proposition que nous faisons reste conforme aux motions votées par nos dernières assemblées générales, motions auxquelles le comité syndical est tenu de se conformer. Ces motions exprimaient les réserves des correcteurs face au projet qui leur était soumis mais ne contestaient pas la nécessité de l'adaptation de la structure régionale. Ces réserves ne pourront s'effacer que progressivement, avec l'habitude du travail commun.

Il nous paraît utile de souligner que les correcteurs sont présents également dans d'autres secteurs que la presse, notamment l'édition, où un important combat a été gagné sur la question des Agessas [167] : il appartiendra à la nouvelle structure de montrer qu'elle peut être un outil efficace dans la lutte des correcteurs dans ce secteur. Il lui reviendra de faire ses preuves.

Il est impératif que la situation progresse vite maintenant. Nous en appelons au réalisme de nos camarades de la Chambre typo afin qu'ils comprennent que si cette solution ne correspond peut-être pas à leur projet initial, elle constitue cependant une réelle avancée. Le même processus pourrait s'engager à la fois pour nos écoles et nos sections de retraités respectives, ce qui conduirait à une modification profonde du paysage syndical.

Ces discussions peuvent s'engager rapidement. De cette manière, nous aurions la possibilité de présenter à notre prochaine assemblée générale un projet sur lequel elle devra prendre position, et au prochain congrès de la Filpac un projet cohérent et global incluant à la fois nos deux syndicats, les écoles et les sections de retraités.

Dans l'état actuel des choses, et prenant en considération à la fois la situation du Syndicat des correcteurs et celle de la Chambre typo, la proposition que nous faisons est sans doute la seule qui soit susceptible d'aboutir à un résultat concret rapide et qui puisse constituer la base d'une évolution dans le sens d'un élargissement ultérieur vers d'autres champs de syndicalisation.

Il est temps que les correcteurs et les camarades de la Chambre typo s'unissent en vue des combats qui s'annoncent difficiles.

Il est temps qu'une structure régionale se mette effectivement en place pour organiser ce combat.

Il est impératif de renforcer notre organisation fédérale, la Filpac.

Anne Hébrard

Deux points importants se dégagent de ce document :

• Des militants étaient vigoureusement intervenus lors de plusieurs assemblées générales pour faire voter des résolutions exigeant que l'existence et l'autonomie juridique du syndicat ne soit pas remise en cause par le projet de réorganisation qui

[167] Le présent travail ne traite que de l'aspect « presse », mais le syndicat des correcteurs a aussi des syndiqués dans l'édition. Depuis plus de dix ans il se bat contre un système de rémunération inique des correcteurs pigistes, les Agessas. Les correcteurs sont en somme payés en droits d'auteur, et non pas en salaires. Ils doivent donc payer eux-mêmes l'ensemble des cotisations sociales dont bénéficient les salariés.

Le 16 mars 2007 les correcteurs étaient informés par leur forum syndical que l'éditeur Gallimard avait perdu son pourvoi en cassation contre le Syndicat des correcteurs. Gallimard avait été condamné pour « travail dissimulé » dans le procès intenté par le Syndicat des correcteurs. S'étant pourvu en cassation, l'éditeur a été débouté. Ainsi, sa condamnation en appel a-t-elle été confirmée. La justice a condamné la pratique consistant pour les éditeurs à verser des droits d'auteur (Agessa) au lieu de salaires.

C'est une avancée décisive dans le combat que le Syndicat des correcteurs mène depuis dix ans contre cette forme inique de rémunération. Le secteur édition du syndicat est animé depuis des années par Gilles Gomel, dont l'action opiniâtre a contribué à ce résultat. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il est le seul de l'ancienne équipe à avoir été réélu au comité syndical lors des élections de mars 2007.

serait discuté dans le cadre de l'Inter. Ces motions étaient manifestement destinées à contrer la volonté d'une très petite minorité du syndicat qui souhaitait la fusion avec Info'com. La proposition faite par la secrétaire des correcteurs s'en tenait donc à ces résolutions, mais ne fermait pas l'avenir dans un carcan et laissait toutes les possibilités ouvertes. Une difficulté surgissait cependant, dans la mesure où le projet du comité Inter prévoyait la présence, dans l'union syndicale à constituer, de *trois* pôles représentant l'impression, la distribution et les sièges éditoriaux. Le maintien du Syndicat des correcteurs aux côtés d'Info'com signifiait deux structures pour les sièges éditoriaux. Le projet des correcteurs de constituer une structure commune de coordination avec Info'com prévoyait que ce serait cette structure commune qui représenterait les sièges éditoriaux ; ainsi la représentation tripartite dans l'union syndicale serait maintenue. C'était un peu du bidouillage, mais les apparences étaient sauves. Ce projet permettait de réaliser deux exigences : le maintien du syndicat comme entité juridique autonome *et* une représentation unique des sièges éditoriaux dans l'union syndicale.

• Le texte proposait une discussion globale, à la fois sur la question des syndicats du prépresse, mais aussi sur les écoles et sur les sections de retraités. Or dans le Livre, les écoles professionnelles et les retraités constituent des enjeux importants. Ce qui était proposé, c'était donc une corbeille de mariage – ou plutôt de fiançailles – bien fournie.

Là encore, deux problèmes surgissaient.

En effet, le statut des retraités chez les correcteurs est très particulier. Ils ne constituent pas, comme dans les autres syndicats, des sections reléguées au second plan chargées d'organiser un banquet annuel et un concours de pétanque : ils sont considérés comme des syndiqués à part entière et votent aux élections désignant la direction syndicale *au même titre* que les actifs. Il y a un vote séparé des retraités pour désigner le bureau des retraités. C'est là l'héritage de conceptions anciennes, d'une époque où on considérait qu'un prolétaire est un prolétaire, qu'il travaille, qu'il soit au chômage ou qu'il soit retraité. C'est, si on veut, une vision « holistique » de la condition de syndiqué. Cette pratique, considérée avec stupéfaction par les autres organisations du Livre, est tout de même tempérée par une disposition statutaire qui empêche les retraités de s'exprimer sur les questions revendicatives concernant les entreprises ; néanmoins, les retraités participent à l'élection du comité syndical comme tout syndiqué. L'idée de base est que dans la mesure où le syndicat s'occupe entre autres choses de la défense du pouvoir d'achat des retraités, il n'y a pas de raison que les retraités ne contribuent pas à l'élection de leur direction syndicale. Les confédérations syndicales qui se plaignent de la désaffection des retraités envers le syndicalisme pourraient utilement méditer l'expérience du syndicat des correcteurs et se demander si, en donnant plus de pouvoir à ceux qui ont quitté la production, ces derniers ne s'intéresseraient pas plus aux affaires syndicales.

Dans la foulée de la déclaration de juillet 2007, Annick Béjean, secrétaire de la section des retraités et moi-même rencontrâmes les retraités typos. La rencontre fut, comme il fallait s'y attendre, fraternelle et chaleureuse [168] mais on sentait qu'il y avait deux approches du problème trop différentes. La direction de la Chambre typo – celle des actifs, s'entend – voyait d'un très mauvais œil un rapprochement entre retraités correcteurs et typos qui aurait pu contaminer ces derniers.

Pour ce qui concerne les écoles, la proposition des correcteurs posait également des problèmes. En effet, dans le Livre parisien, chaque syndicat, chaque catégorie professionnelle ou presque avait son école et y tenait jalousement, car la formation des professionnels était un élément stratégique vital dans la survie syndicale de ces catégories. Seulement, la dispersion était devenue un facteur de gaspillage et l'âge d'or des subventions pour la formation était passé. Il s'était instauré une réelle

[168] Autour d'un verre, typos et correcteurs se sont toujours très bien entendus.

concurrence sur ce terrain, chaque catégorie bataillant, au sein des entreprises, pour décrocher le maximum de subventions pour les stages, y compris au détriment des autres écoles. La proposition faite impliquait donc une remise en cause sérieuse des pratiques en cours, que la Chambre typo, encore une fois, n'était pas disposée à remettre en cause.

La proposition faite par la secrétaire des correcteurs en juillet 2007 était donc véritablement un coup de pied dans la fourmilière, mais qui était nécessaire pour faire bouger les choses. En outre, elle avait l'avantage d'être unitaire et de répondre à des problèmes globaux – attitude en général appréciée chez les militants du Livre.

Effectivement, les choses bougèrent. Dès la rentrée – le 25 septembre – eut lieu une réunion entre représentants correcteurs et typos pour rédiger une déclaration commune. Un texte, court mais dense, fut finalement signé :

« Déclaration du 25 septembre »

Les représentants du Syndicat des correcteurs et d'Info'com-CGT se sont rencontrés le 25 septembre 2007 afin de mettre en place les modalités par lesquelles ils pourraient constituer un groupement syndical des sièges éditoriaux qui sera la structure commune représentant les sièges éditoriaux dans le cadre du projet d'union syndicale des salariés des secteurs éditoriaux, de l'imprimerie et de la distribution initié par le Comité inter.

Dans ce but des discussions seront engagées pour définir tout d'abord les contours de cette organisation commune, le mode de désignation de sa direction, les modalités de fonctionnement du groupement syndical (objectifs, représentants, revendications communes…) afin que, conformément aux vœux des syndiqués correcteurs, des garanties soient mises en place concernant son fonctionnement.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette démarche régionale les représentants du Syndicat des correcteurs et d'Info'com-CGT s'engagent à promouvoir le rapprochement de leurs collectifs syndicaux des entreprises de presse afin de créer des sections communes en capacité d'établir des plates-formes revendicatives communes.

Les représentants des deux parties ont conscience de la nécessité de ne pas perdre de temps. Cependant, considérant les enjeux auxquels les travailleurs du Livre, de la presse et de la communication en général sont confrontés, il est important que ce groupement syndical puisse être susceptible d'évolutions. Il appartiendra aux syndiqués des deux organisations respectives de se prononcer sur ces évolutions.

En particulier, cette structure commune doit être ouverte à d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent, afin de renforcer le poids de la CGT dans ce secteur.

Conformément au projet syndical de la Filpac, cette structure commune ne se limitera pas à la presse parisienne mais devra étendre son champ d'action dans l'édition, la presse périodique, la publicité et l'ensemble des secteurs où se trouvent des travailleurs de la communication.

Cette « déclaration commune » était un texte réaliste, dans la mesure où elle ne fermait la porte à aucune évolution ultérieure et laissait la possibilité d'intégrer d'autres structures : les cadres (ce qui n'était pas à exclure, à terme) ; les journalistes (sans aucune illusion) et les employés.

C'est avec beaucoup de réticence que les typos signèrent, mais ils le firent : le congrès de la Filpac devait se tenir en novembre et il leur était absolument nécessaire d'y présenter quelque chose de positif – ce qu'ils ne manquèrent pas de faire. Pour dire la vérité, les correcteurs avaient un peu joué sur l'urgence. Il est vrai que les correcteurs aussi avaient une assemblée générale en octobre, mais pour eux, que le texte soit signé ou non n'était pas vital. Dans un cas la secrétaire présentait quelque chose de positif aux syndiqués et c'était bien ; dans l'autre cas elle annonçait que les propositions faites étaient inacceptables et qu'il fallait revoir la copie, et elle se montrait comme une élue qui défendait bien sa boutique.

La Chambre typo se hâta de ne pas appliquer les termes de l'accord, mais c'était tout à fait prévisible.

C'est que deux visions, deux approches inconciliables du syndicalisme se heurtaient, l'une centralisatrice, l'autre fédéraliste.

La première consistait à créer de toutes pièces une structure et d'exiger que les autres composantes de la presse y adhèrent d'enthousiasme.

La seconde consistait à procéder de manière progressive en fédérant les initiatives, à constater si elles fonctionnaient, et ensuite à aller plus loin. C'était plus long, mais évitait le piège de la coquille vide.

Les typos ne pouvaient pas accepter l'idée d'un groupement typo-correcteurs dans lequel les correcteurs auraient gardé – ne serait-ce que transitoirement – leur indépendance. Pourtant, c'était la seule solution pour que se constitue une union syndicale impression-distribution-sièges éditoriaux, à laquelle les rotativistes tenaient beaucoup. Une telle union syndicale aurait pu se constituer dès le lendemain de la signature de la déclaration du 25 septembre. Il n'en fut rien.

Les typos ne pouvaient pas non plus accepter l'idée d'une structure de type fédéraliste et ouverte représentant les sièges éditoriaux. La déclaration du 25 septembre constituait un « groupement syndical » ouvert *potentiellement* aux autres structures syndicales de la presse, qui pouvaient y adhérer à titre égal. C'était inacceptable car le rôle hégémonique des typos aurait été contesté.

Il y avait un autre point important pour les dirigeants d'Info'com qui tenaient absolument à la constitution de sections syndicales d'entreprise. La légitimité de l'existence de sections syndicales d'entreprise n'est pas contestable en principe, mais dans ce cas, l'exigence de typos cachait maladroitement, une fois encore, leur volonté hégémonique qui apparut clairement lorsque la discussion s'engagea sur la question de la désignation des candidats aux élections et la nomination des délégués syndicaux.

Les correcteurs craignaient en outre que la volonté insistante de constituer des sections syndicales dans les entreprises ne conduise à remettre en cause toute politique régionale, ce qui était aussi, soit dit en passant, une façon détournée de remettre en cause la constitution d'une union syndicale – et plus les choses avançaient, plus les représentants correcteurs soupçonnaient les typos de se désintéresser en fait de cette question. Les soupçons furent confirmés lors des discussions sur la « déclaration commune » lors de laquelle les typos tentèrent d'occulter la notion d'union syndicale dans le texte.

Les correcteurs firent valoir que pour qu'il y ait une section syndicale il devait y avoir un seul syndicat, ce qui n'était pas le cas. Les correcteurs proposèrent un compromis en introduisant le terme de « sections communes », qui conserve le mot « section » mais qui suggère simplement l'idée d'action commune. Bien entendu Info'com, dans sa communication tous azimuts, transforma les « sections communes » en « sections syndicales ».

L'encre à peine sèche, les typos se lancèrent, au nom d'Info'com, dans une opération de communication tous azimuts à *l'Equipe*, à la *Tribune*, au *Monde*, histoire de montrer qu'ils sont là, ce qui allait totalement à l'encontre de l'idée de « sections communes » qu'ils avaient signée. Mieux, la *Lettre d'Info'com* d'octobre 2007 *ne mentionnait même pas la déclaration commune*. Cela ne les empêcha de demander au correcteur délégué syndical des *Échos* de signer avec eux un texte sous la seule en-tête d'Info'com… C'était une parfaite application du principe : ce qui est à moi est à moi, ce qui est à toi est négociable.

Tout cela était parfaitement prévisible. La secrétaire des correcteurs dut protester vigoureusement. Elle passa d'ailleurs beaucoup de temps à contrer les accrocs que faisait Info'com aux accords signés, les typos ne se rendant pas compte que chacune des protestations, publiques en général, de la secrétaire des correcteurs était une démonstration auprès des autres composantes de la presse de l'incapacité d'Info'com à travailler loyalement avec un partenaire.

L'accord du 25 septembre aurait pu être l'occasion de lancer auprès de l'ensemble des salariés de la presse le message qu'Info'com avait enfin choisi une politique d'ouverture. Or le message qu'ils lançaient était : nous n'avons pas changé.

Alors, « que faire et où aller ? », comme disait Bakounine.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte qu'aucun des syndicats de la CGT présents dans les sièges éditoriaux ne peut s'en sortir tout seul.

La structuration catégorielle, par métiers, n'est pas seulement un héritage des ouvriers du Livre ; les journalistes sont organisés en syndicat professionnel au niveau national, ce qui leur donne pratiquement le statut de fédération, mais, pour ce qui est la CGT, sans les effectifs correspondants. Remettre en cause cette structuration catégorielle est sans doute nécessaire ; mais si elle se fait, elle devra toucher aussi les journalistes, qui ne sont pas moins corporatistes que les ex-ouvriers du Livre. Certains correcteurs ont choisi l'adhésion chez les journalistes, mais la majorité, pour l'instant, bien qu'ayant acquis ou en passe d'acquérir le statut de journaliste, restent au Syndicat des correcteurs et à leur fédération, à laquelle ils sont attachés.

Imaginer, comme l'ont fait les typos, la constitution d'un syndicat interprofessionnel de manière volontariste, c'est imaginer que les syndiqués – ou les non-syndiqués – vont adhérer à une structure créée de presque rien par une catégorie professionnelle dont le métier a disparu et dont les effectifs sont passés au statut de journaliste – le tout dans un contexte où les syndiqués CGT sont éparpillés dans plusieurs syndicats. La création d'un syndicat de plus, dans ces conditions – Info'com – apparaît comme un facteur de division supplémentaire. Mais, comme c'est une tradition dans le mouvement ouvrier français, ceux qui créent la division se dirent toujours « unitaires ».

Or avant même la création d'Info'com les militants CGT au sein des titres parisiens, toutes catégories confondues, avaient pris conscience de la nécessité de se regrouper et avaient crée des collectifs CGT qui rassemblaient tout ce monde, et qui fonctionnaient, y compris avec les journalistes ! Ce n'était pas la situation idéale, ce n'était pas la grande machine centralisée avec une direction toute-puissante, mais c'était, à un moment donné, le mieux de ce qu'il était possible de faire. C'était le réel opposé au fantasme. Ces collectifs fonctionnaient même avec les militants du SGLCE ; ils auraient peut-être été une manière, très progressive, de nouer le contact avec les journalistes, de renouer le contact avec le SGLCE et peut-être sortir enfin de cette crise interminable qui opposait les différentes composantes du Livre.

Car la crise qui a frappé le Livre parisien à partir de 1993 n'est pas terminée. Elle s'est déplacée.

La situation des correcteurs dans l'Inter s'est normalisée avec l'élection d'une équipe qui a renoué avec la ligne qui lui a toujours à leur syndicat. Les effectifs en presse ont beaucoup diminué, affaiblissant le Syndicat des correcteurs mais, au contraire de la Chambre typo dont la *totalité* des effectifs, eux aussi en baisse dramatique, sont exclusivement en presse, ceux des correcteurs n'y sont que pour la moitié. Le Syndicat des correcteurs se réoriente vers le secteur de l'édition, qu'il avait trop délaissé. Le succès spectaculaire d'une longue procédure judiciaire contre Gallimard sur la question des Agessas, menée avec obstination par le responsable du secteur édition du syndicat ainsi que le travail commun avec le syndicat des cadres CGT, contribuent sans doute à ce retour.

Le point noir du Livre parisien aujourd'hui n'est pas dans les sièges éditoriaux. Dans ce secteur, le passage des effectifs de la Chambre typo au statut de journaliste a provoqué une rupture des équilibres en place, mais un équilibre nouveau finira par se créer. Un peu comme des plaques tectoniques qui entrent en collision mais qui finissent par se stabiliser. Appelons cela le « syndrome de l'ascenseur » :

lorsqu'une personne entre dans un ascenseur où il y a déjà du monde, tout le monde est obligé de bouger…

La politique du passage en force, héritée d'un autre âge du syndicalisme, était possible dans un contexte où les travailleurs étaient syndiqués dans leur écrasante majorité, encadrés, disciplinés et se référaient à la même culture syndicale – autrement dit avec une population sociologiquement homogène. Dans un secteur professionnel hétérogène, où la syndicalisation est d'autant plus faible qu'il y a une multitude de syndicats, dont la composition sociologique est extrêmement hétéroclite, ce genre de pratique n'est pas possible. Le passage en force ne peut pas marcher. C'est l'hétérogénéité sociologique elle-même du milieu rédactionnel qui rend impossible le passage en force, mais qui constitue peut-être un facteur positif quant à l'avenir du syndicalisme dans ce secteur.

Le point noir du Livre parisien se trouve aujourd'hui dans le secteur de la distribution. Les élus de la CGT de Paris Diffusion presse, qui représentaient à l'origine 400 ouvriers, ont rallié l'Inter « canal historique » parce qu'ils entendaient conserver la maîtrise de leur destin et refusaient de se soumettre aux directives de leur direction syndicale, dont ils contestaient tout simplement la compétence. Ils estimaient que la direction du SGLCE conduisait le syndicat à sa perte par une accumulation d'erreurs tactiques successives.

> En 1995, nous avons pris la décision de quitter la Section Messageries parce que nous étions en désaccord complet avec sa politique que nous trouvions suicidaire, parce qu'elle consistait purement et simplement à refuser toutes les propositions de la Direction des NMPP sans jamais proposer aucune solution alternative ! Nous étions, à cette époque, déjà conscients de la nécessité de développer un syndicalisme adulte qui serait, par ses propositions constructives, à même de faire de l'organisation syndicale un partenaire incontournable dans la mise en place des décisions clés concernant l'avenir de l'entreprise. Le bureau de la Section Messageries était, lui, foncièrement opposé à l'élaboration d'un projet CGT pour les NMPP et préférait, à l'époque, poursuivre sa politique de refus systématique. Aujourd'hui, les choses n'ont pas changé et nous sommes à la fois désolés de constater les résultats catastrophiques de cette attitude archaïque, et satisfaits d'avoir choisi la bonne décision. » (Pascal Leboulch, interview dans *Cantonade* n°196,1997.)

A partir de 1998, l'Inter dans sa composante rotos-correcteurs-PDP devient une puissance absolument incontournable en presse, qui est a l'origine de toutes les initiatives. La non-reconnaissance de la qualité de section des ouvriers de PDP devenait alors secondaire dans la mesure où dans les faits, personne, chez les patrons, ne songeait contester leur représentativité. Comme le dit Leboulch :

> Cinq ans, enfin, que, dans les faits, notre section est perçue par ses interlocuteurs comme la section CGT-PDP, section incontournable du CILP... Ni la Direction Générale des NMPP, ni le Syndicat de la Presse Parisienne (SPP), ni le Syndicat de la Presse Magazine d'Information (SPMI), ni le Conseil Supérieur des Messageries (CSM), ni les Ministres successives de la Communication, Mesdames Trautmann et Tasca, ne mettent en cause la représentativité et la légitimité de notre section lors des rencontres ou des négociations que nous avons régulièrement ensemble.
>
> Seuls le SGLCE et la coordination « employés-cadres-ouvriers » des NMPP continuent à nier notre représentativité. » (*Ibid*.)

La bataille des ouvriers de la distribution contre la direction des NMPP, commencée en 1998, qui dura plusieurs années, contribua à éroder la force de la section PDP. Au terme d'une lutte épuisante contre la direction de l'entreprise, rendue encore plus difficile par des oppositions permanentes avec la direction du syndicat, la partie « distribution » de l'Inter se retrouva considérablement affaiblie par suite des mutations, des départs dans le cadre des plans sociaux. Ils se sont épuisés dans la bagarre. C'est dans ce contexte que les élus de PDP, devenu entre temps SPPS, décidèrent de quitter le SGLCE et de se constituer en syndicat. C'était pour les ouvriers du nouveau syndicat une victoire à la Pyrrhus.

Pendant le conflit des NMPP la direction fédérale avait fini par se rallier à la stratégie de l'Inter, contre celle du SGLCE, mais n'avait jamais ouvertement condamné ce dernier. Ce n'était d'ailleurs pas son rôle, qui est de rassembler.

On était dans une situation d'attentisme pratiquement sans issue : les conflits d'orientation syndicale s'exacerbent au sein même de l'entreprise SPPS, où existent maintenant deux syndicats CGT ! Au Comité inter, les ouvriers de la distribution, les anciens de PDP, se retrouvent là aussi affaiblis après presque cinq années de lutte. Leur présence y est cependant nécessaire, ne serait-ce que symboliquement, car le projet d'union syndicale de l'Inter prévoit, à côte des secteurs de l'imprimerie et des sièges éditoriaux, un secteur distribution. Mais ils n'ont plus le rapport de force. Ils ont peut être gagné politiquement, mais le SGLCE tient maintenant le terrain, et le fait qu'il soit dans l'« opposition » ne change rien.

Pourtant, le SGLCE n'est pas exclu du projet de l'Inter dont les statuts, rédigés par les rotativistes, restent ouverts au compromis. Qu'on en juge :

> Le présent règlement prend en compte la position exprimée par les représentants du SGLCE qui refusent la mise en oeuvre d'une structure de coordination de syndicats de l'édition, de l'impression et de la distribution. Si cette position venait à évoluer, les représentants de l'Union des syndicats examineront les conditions d'intégration du SGLCE. » (Déclaration des syndicats parisiens réunis en assemblée générale le 15 mars 2007.)

Les élus du syndicat de SPPS proposèrent à la fin du mois de septembre 2007 un « projet syndical pour la distribution » dans lequel est affirmée la nécessité « de constituer un syndicat Filpac-Cgt dans lequel seront regroupés les travailleurs des différents secteurs de la distribution ». C'était clairement un projet de réunification : ce syndicat, est-il dit, « proposera au SGLCE de mettre en place un calendrier de discussions afin de trouver les conditions satisfaisantes pour que chacune des parties représentées puisse avoir pour objectif de construire un syndicat représentant l'ensemble des salariés de la distribution et être partie prenante du projet de l'union syndicale de l'impression, de la distribution et de l'édition (USIDE). »

Le document conclut :

> Les querelles du passé doivent être surmontées pour que nous puissions tous reprendre l'initiative, reprendre l'offensive, surtout dans la période actuelle où un gouvernement particulièrement réactionnaire et ayant fait main basse sur la majorité des médias nous prépare de sales coups qui nécessiteront bientôt une forte mobilisation. »

Cette proposition fut accueillie par une fin de non-recevoir, et c'est regrettable car c'était une manière de main tendue vers une discussion qui pouvait aboutir à une réunification. La direction du SGLCE, figée dans une attitude rigide, refusait encore une fois tout compromis. C'était incompréhensible car une réponse positive à la proposition des responsables du syndicat SPPS pouvait être également le prélude à un retour dans l'Inter, où le SGLCE aurait pu de nouveau jouer pleinement le rôle qui était le sien.

L'alternative qui se présente aujourd'hui est la suivante :

• Les parties prenantes de la distribution décident de surmonter les querelles du passé afin de trouver le moyen de reconstituer une force syndicale dans le secteur, et tout le monde y gagne ;

• Le conflit du Comité inter commencé entre 1993 et 1997 continue indéfiniment, avec simplement un changement de distribution dans les rôles, le SGLCE prenant la place des imprimeurs rotativistes.

Il est évident que le second terme de l'alternative constitue une situation qui ne peut pas perdurer. Les parties concernées sont bien placées pour savoir que dans le processus dialectique, l'état de contradiction ne peut pas se maintenir perpétuellement. La question reste de savoir de quoi le dépassement sera fait : soit une régression totale où tout le monde aura à y perdre, soit un renforcement.

La réunification du secteur de la distribution reste aujourd'hui une priorité, mais une « paix des braves » sans vainqueur ni vaincu ne pourra se faire si les protagonistes n'apprennent pas l'art difficile du compromis.

Principe de réalité et fantasme

La situation en 2007 n'est plus du tout la même que dix ans auparavant. L'histoire s'est accélérée. Si des recompositions inévitables ont eu lieu, les rapports de forces ne sont plus les mêmes. C'est une raison supplémentaire pour que des réformes soient engagées au niveau de l'organisation parisienne. Les imprimeurs rotativistes n'ont plus la même capacité de frappe, bien que leur puissance reste importante. Les évolutions prévisibles dans l'imprimerie peuvent les mettre en difficulté s'ils ne sont pas en mesure de négocier leur positionnement dans les années à venir. Pour cela, ils ont besoin d'une structure régionale forte, en amont – sièges éditoriaux – et en aval – distribution. Or les choses se passent mal dans les deux cas.

La nouvelle direction du Syndicat des correcteurs avait conscience de la situation des imprimeurs rotativistes et de leur besoin de soutien. Ainsi, Anne Hébrard, la secrétaire des correcteurs, déclara-t-elle lors d'une assemblée générale :

> « Nos camarades de la direction d'Info'com prennent la grave responsabilité de saboter la mise en place d'une structure fonctionnant dans les sièges éditoriaux au moment où la constitution d'une union syndicale régionale devient plus que jamais nécessaire. C'est une responsabilité que nous – Syndicat des correcteurs et Info'com – avons vis-à-vis de nos camarades rotativistes car ils seront les premiers visés par les plans patronaux. » (Rapport d'activité de la secrétaire, AG mars 2008.)

♦ En amont, la réorganisation dans les sièges éditoriaux ne répond pas aux attentes. Ignorants du contexte, les imprimeurs rotativistes ont fait confiance à la Chambre typo, persuadée que son projet d'Info'com rallierait une partie substantielle du prépresse. Pendant les deux années où les correcteurs ont fait défaut dans les débats de l'Inter, il n'y a eu aucun contre-poids, aucune contre-proposition réaliste aux plans des typos, qui ont pu échafauder un projet irréaliste auquel finalement personne ne voulait se rallier. Et lorsque les correcteurs sont revenus au bercail, la direction de la Chambre typo, qui s'était entre-temps renouvelée, était figée dans une voie dont elle ne voulait pas s'écarter. Le maintien obstiné d'une fiction de syndicat regroupant des personnels qui ne sont pas d'accord pour y adhérer bloque toute évolution vers une solution réaliste du problème.

Le problème auquel le Syndicat des correcteurs est désormais confronté est le contraste entre ceux qui appliquent le principe de réalité et ceux qui restent dans le fantasme, ceux qui se placent du point de vue rationnel et ceux qui se placent du point de vue du rêve. Discuter avec quelqu'un avec qui on n'est pas d'accord mais qui reste dans la réalité des choses est possible. Éventuellement on s'engueule, puis on trouve un compromis. La vraie difficulté, c'est quand on discute avec quelqu'un avec qui on a globalement le même projet mais qui s'obstine à rester dans le fantasme. C'est ce qui se passe entre le Syndicat des correcteurs et Info'com.

Hegel avait distingué le développement selon le concept et le développement selon la nature. En langage décodé, ça signifie : analyser la réalité avec l'idée qu'on s'en fait, ou l'analyser à partir des faits qu'on constate. On a une application parfaite de cette distinction dans la manière dont Info'com aborde la question de la réorganisation de l'organisation syndicale régionale en presse, et la façon dont le Syndicat des correcteurs l'aborde.

Info'com applique le principe du développement selon le concept. Les typos ont *conçu* l'idée d'un syndicat qui regrouperait l'ensemble des personnels de la presse : ex-typos passés au statut de journaliste, correcteurs, journalistes, cadres, employés et j'en oublie peut-être. Ils ont *conçu* cette structure avant même d'avoir examiné la réalité des choses.

Le Syndicat des correcteurs, après le malheureux égarement des années 2005-2007, tente d'en rester à la réalité, sur le terrain. Et la réalité, c'est que personne n'est d'accord pour entrer avec enthousiasme dans Info'com. Pour la simple raison qu'une personne normalement constituée n'accepte pas qu'on lui dise : « J'ai conçu un projet qui va faire ton bonheur, il ne te reste plus qu'à y adhérer, et puis c'est tout. »

L'idée initiale de l'Inter reste bonne, parce qu'elle est *rationnelle* : constituer trois pôles syndicaux 1. Dans les sièges éditoriaux ; 2 Dans l'impression ; 3 Dans la distribution. Cette structuration correspond simplement à la division du travail en presse et à la place que les uns et les autres occupent dans les rapports de production. C'était d'ailleurs la structuration qui existait, à l'état embryonnaire, au sein de l'Inter que j'appelais « canal historique », avec les correcteurs, les imprimeurs rotativistes et les ouvriers de Paris Diffusion Presse.

Les tentatives de la nouvelle direction du Syndicat des correcteurs de ramener leurs camarades typos à plus de réalisme échouèrent et cet échec est en grande partie la conséquence du désengagement des correcteurs par rapport à l'Inter pendant les deux années où le projet d'union syndicale était en élaboration.

♦ En aval, dans la distribution, la situation est pire. Les ouvriers de PDP se sont usés dans la lutte qu'ils ont menée conjointement contre la direction des NMPP et leur propre direction syndicale ; ils sont affaiblis par l'érosion incroyable des effectifs qu'ils ont subie. L'ancien Inter n'a plus, dans le secteur de la distribution, qu'un petit syndicat d'une soixantaine d'adhérents. Le SGLCE reste donc un élément incontournable de toute stratégie globale dans le Livre parisien. Or une partie des causes du conflit entre les imprimeurs rotativistes et la direction du syndicat a disparu puisque maintenant les rotos ne sont plus au SGLCE : ils ont constitué un syndicat. Restent donc les divergences de stratégie. La question est de savoir si c'est un obstacle insurmontable à un travail commun.

Car la problématique réalité/fantasme existe aussi dans les relations entre le Comité inter et le SGLCE, ce dernier ayant eu – et ayant encore – le projet d'englober dans ses rangs la totalité des ouvriers du Livre dans un syndicat dit « unique », auquel personne ne voulait adhérer, pas plus les correcteurs que la Chambre typo, d'ailleurs.

La secrétaire des correcteurs se faisait la voix du principe de réalité lorsqu'elle déclarait à l'assemblée générale de mars 2008 :

> Nous ne sommes pas contre les camarades du SGLCE. Ils ont leur place légitime dans l'union syndicale que nous voulons bâtir : cette place est d'ailleurs mentionnée dans le projet de statuts de l'union syndicale. Mais pour l'instant, le SGLCE n'a pas abandonné le projet syndical qu'il défend depuis quinze ans, et auquel le Syndicat des correcteurs s'est toujours opposé. »

En d'autres termes, si une issue à la crise qui perdure au sein du Livre parisien est envisageable, il faudra que les uns et les autres abandonnent définitivement l'idée de faire le bonheur des gens malgré eux et de les unifier de force dans des structures auxquelles ils n'ont pas envie d'adhérer. Le principe de réalité veut que le projet de l'Inter n'est pas viable sans un pôle distribution fort, et que dans la distribution, *il y a le SGLCE.* Subsidiairement, dans la distribution, il y a aussi le syndicat SPPS, c'est-à-dire les anciens ouvriers de PDP.

Conclusion

Il n'y a aucune prétention à l'objectivité dans le présent essai. Je pense qu'aucun des protagonistes des événements relatés ne me le reprochera, dans la mesure où tous les militants du Livre parisien ont dû prendre position et défendre leur point de vue bec et ongles. Ce que j'ai tenté de montrer, c'est le mouvement ouvrier réel. On est loin des grands principes.

« Prolétaires de tous les pays unissez vous ! » et « Si tous les gars du monde voulaient se donner la main » n'avaient pas cours. Les coups tordus n'étaient pas rares. Nous n'avons pas affaire à un mouvement ouvrier imaginaire mais au mouvement ouvrier réel. Nous ne sommes pas dans le registre « classe contre classe » où un Prolétariat mythique affronte dans un combat aussi titanesque que grandiose, et évidemment uni comme un seul homme derrière une direction infaillible le Capital buveur de sang.

Nous sommes dans un registre où le patronat de presse est loin d'être homogène et où se forgent de discrètes alliances que Marx et Bakounine auraient qualifiées de contre-nature. Nous sommes dans un registre où s'affrontent, entre couches sociales à l'intérieur de la classe ouvrière, des antagonismes d'intérêt et de pouvoir dont l'ampleur ne permet pas de les qualifier de « secondaires ».

Autour du débat sur des formes d'organisation incompatibles se cristallise un combat pour l'hégémonie de certaines couches sociales – ou de catégories professionnelles – sur le Livre parisien. Il va de soi que le projet de la direction du SGLCE visait à garantir le contrôle de celle-ci sur l'organisation parisienne de la CGT du Livre. Mais la direction du SGLCE représentait également les catégories qui n'étaient pas strictement « professionnelles », celles qui n'avaient pas réellement un métier. Les ouvriers des NMPP sont dans l'ensemble des ouvriers non qualifiés qui ont bénéficié pendant longtemps d'un phénomène d'« aspiration » vers le haut grâce à la puissance globale de la CGT du Livre. Le cas de PDP est une exception : les ouvriers de cette entreprise liée à l'« usine à gaz » NMPP et adhérents du SGLCE ont fait le choix en quelque sorte politique de lier leur sort au Comité inter et ont revendiqué, contre la direction de leur syndicat, leur constitution en métier par la mécanisation – avec tous les risques que cela comportait.

La forme fédéraliste défendue par le Comité inter « canal historique » visait à assurer l'autonomie de décision de ses différentes composantes.

Le choix de la CSTP – la Chambre typo – de lier son sort au SGLCE alors même qu'elle n'approuvait pas le projet de « syndicat unique » reflète l'ambiguïté de sa position : soucieuse avant tout de défendre le positionnement professionnel de ses adhérents – et personne ne peut le lui reprocher – elle a lié son sort à au projet syndical du SGLCE parce qu'elle pensait que la puissance, le rapport de forces, se trouvaient de ce côté-là. Il lui aura fallu dix ans pour réaliser que ce n'était pas le cas.

Le relatif échec du Comité inter « canal historique » réside dans l'incapacité dans laquelle il s'est trouvé de se poser auprès des militants des autres catégories comme une réelle alternative, comme une alternative globale. Cet échec relatif est dû au repli sur soi des rotativistes qui avaient fini par développer une mentalité un peu paranoïaque – mais, comme on dit, ce n'est pas parce qu'on est parano qu'on n'a pas d'ennemis. La méfiance des rotos était parfaitement justifiée, mais ils n'ont pas pu ou voulu la surmonter. Leur activité dans le Comité inter visait essentiellement à défendre leurs intérêts catégoriels et ceux des catégories membres du Comité inter – ce dont lesdites catégories ne se plaignaient pas, d'ailleurs.

Ils étaient comme dans une forteresse assiégée. Entourés d'ennemis, ils faisaient de temps en temps une sortie en force, mais se dépêchaient ensuite de rentrer derrière la sécurité de leur muraille. Quelques tentatives faites par les correcteurs de sortir de ce ghetto furent simplement écartées sans discussion : comme par

exemple de lier les journalistes au Comité inter. Rétrospectivement, il semble absolument évident qu'une telle proposition aurait été rejetée par les journalistes de la CGT, mais au moins la proposition aurait pu être envisagée. Il y aurait au moins eu le précédent d'une tentative.

Les correcteurs ont longtemps bénéficié de la puissance du Comité inter, et ils l'ont payée en retour par un soutien inconditionnel – hors le malheureux entracte de 2005-2007. C'est grâce aux imprimeurs rotativistes que le Comité inter a pu survivre et qu'ont pu être négociés des accords permettant à de nombreux ouvriers une fin de carrière dans des conditions décentes. Un membre de la direction de la section des imprimeurs rotativistes me déclara un jour, avec autant de pertinence que d'ironie, que ce sont en réalité les rotativistes qui ont « hébergé » les correcteurs. Il avait parfaitement raison.

Car il ne faut pas négliger les carences du syndicat des correcteurs lui-même, qui furent énormes. Le mode d'élection de la direction syndicale, annuel, la rotation quinquennale des mandats – principe excellent en théorie – mettent la direction du syndicat en situation préélectorale permanente et constitue une réelle entrave à la mise en œuvre d'une politique suivie sur le long terme. Le changement permanent de direction constitue une réelle difficulté pour les directions des autres syndicats ou catégories qui doivent s'adapter à chaque fois à de nouvelles têtes. La restriction générale de l'emploi en presse et la réduction du travail distribué aux précaires aggravent les tensions internes au syndicat et accroissent le danger d'une gestion arbitraire du bureau de placement : c'est là un effet pervers du contrôle de l'embauche. Placé entre de mauvaises mains, celui-ci peut conduire à de réelles pratiques maffieuses. Ce phénomène a été particulièrement évident pendant le mandat 2005-2007 : cependant, un des miracles de ce syndicat, qui a les qualités de ses défauts, est sa capacité à réagir vigoureusement en cas de crise. Tous les responsables de ces dérives ont été écartés à l'élection de 2007.

Mais la principale carence du Syndicat des correcteurs a été sans doute son incapacité à se positionner comme élément moteur de la CGT dans les rédactions – ce que les rotativistes auraient souhaité. Cette carence est sans doute liée au mode de recrutement des correcteurs. Depuis 1980 son école a progressivement formé de plus en plus d'universitaires qui se recyclaient dans la correction. La composition sociale des équipes de correcteurs en presse est maintenant principalement constituée d'éléments qu'on pourrait qualifier d'intellectuels petits-bourgeois, individualistes, pour qui les idéaux de solidarité du syndicalisme, à de trop rares exceptions près, sont incompréhensibles. La génération qui a vécu mai 68 et le conflit du *Parisien libéré* a pratiquement disparu. Il devient aujourd'hui presque impossible chez les correcteurs de trouver des candidats pour assumer des mandats syndicaux.

Pourtant, il reste encore des forces vives dans le syndicat. La question est de savoir si elles seront capables de lui faire remonter la pente.

Pendant la période que nous avons tenté d'étudier, l'ampleur des divergences d'orientation, l'importance des enjeux de pouvoir atteignirent des sommets jamais vus dans le Livre parisien. Les antagonismes ne pouvant plus être dépassés par le débat syndical, la direction du SGLCE eut recours à plusieurs reprises à la justice « bourgeoise », notamment lors des négociations sur les NMPP, contre le Comité inter « canal historique ». Marc Peyrade, secrétaire général de la Chambre typo, qui faisait à ce titre partie du groupe opposé au Comité inter « historique », fit devant les juges une déposition exemplaire dans laquelle il déclara, en substance, que face aux patrons *il n'y avait qu'un seul Comité inter*. Cette affaire concernait les ouvriers du Livre, pas la justice. Certes, il y avait eu, dans un passé récent, d'autres recours à la justice : la direction du SGLCE avait porté devant les tribunaux des litiges avec les imprimeurs rotativistes concernant des nominations de délégués syndicaux au *Parisien*. Mais maintenant, le SGLCE remettait en cause la légitimité

même du Comité inter et demandait aux tribunaux de statuer sur cette question. C'était du jamais vu.

Cette histoire, dont la conclusion ne peut être que provisoire, est racontée à partir du point de vue des correcteurs, mais elle retrace malgré tout l'essentiel des débats et des combats qui ont été menés.

Cette histoire, j'en ai bien conscience, a le défaut de n'aborder que le point de vue des directions syndicales ; en sont pratiquement absents les syndiqués « de base » [169]. Bien souvent, les conflits qui opposaient leurs directions restaient incompréhensibles pour les syndiqués et n'empêchaient pas l'activité militante dans les entreprises, ni la fraternité, ni les « A la » [170], ni les bouffes dans les restaurants des Halles, la nuit après le travail. Mais pour raconter cela, il faudrait un autre livre [171].

Dans d'autres fédérations de la CGT, le conflit aurait probablement été réglé vite fait bien fait par voie d'exclusions et de mise au pas forcée. Cela n'a pas été le cas dans le Livre. La raison en est simple : nous vivons encore aujourd'hui dans le climat de 1947 lorsque les ouvriers ont refusé la scission. Le culte de l'unité reste vivace.

Peut-être revient-il aujourd'hui aux militants de forcer leurs directions respectives à renouer le dialogue. Car l'une des causes de la longueur de la crise se trouve sans doute dans la carence de l'information sur ses enjeux. Le bulletin du Syndicat des correcteurs, *Cantonade*, a littéralement servi pendant toute cette période de « journal officieux » de l'Inter en diffusant beaucoup d'informations, mais il va de soi que son impact restait limité.

Peut-être les ouvriers du Livre ont-ils quelque chose à apprendre des correcteurs, malgré tout. Si l'élection annuelle de la direction syndicale avec une durée butoir de cinq ans constitue un réel handicap, la désignation de directions syndicales pratiquement à vie est également un facteur de sclérose. L'introduction d'une réelle rotation des mandats – élections tous les deux ans avec un maximum de dix ans par exemple – permettrait à des approches neuves de pénétrer dans les comités syndicaux. *Elle éviterait en particulier aux permanents à vie, et qui n'ont parfois pratiquement jamais travaillé, d'élaborer des stratégies syndicales visant moins la défense de leurs mandants que leur survie perpétuelle en tant que permanents.* Elle permettrait aux syndiqués de juger leurs dirigeants sur pièces en fonction des résultats qu'ils ont obtenus.

De même, l'introduction de tribunes libres dans les bulletins syndicaux permettraient d'une part aux syndiqués de s'exprimer, d'autre part aux directions

---

[169] L'argument ne vaut bien entendu pas pour les correcteurs : nous avons rapporté dans ce travail les interventions que les syndiqués firent en assemblée générale et dans les tribunes libres. Ceux qui se plaignaient du manque d'information n'avaient par conséquent pas d'excuses : ils ne venaient pas aux AG ou ne lisaient pas leur bulletin syndical.

[170] Le « A la » est la chanson traditionnelle des typographes pour rendre hommage à celui qui offre à boire :

A la santé du confrère
Qui nous régale aujourd'hui
Ce n'est pas de l'eau de rivière
Encore moins de celle du puits
A la, à la, à la,
A la santé du confrère
Qui nous régale aujourd'hui
Pas d'eau, pas d'eau, pas d'eau… » (bis).

Ce n'est certes pas de la grande littérature, mais pendant longtemps tous les prétextes étaient bons pour faire un « A la ».

[171] Au moment même où je relis le présent travail paraît un livre qui comble cette lacune : « Touche pas au plomb ! », écrit par Isabelle Repiton, journaliste, et Pierre Cassen, typographe (éditions Le Temps des cerises).

syndicales de percevoir les évolutions qui se font jour parmi les syndiqués, de voir d'où vient le vent, mais aussi de connaître leurs analyses [172].

En dix ans, de 1997 à 2007, une page importante dans l'histoire des ouvriers du Livre a été tournée. Le paysage a totalement changé. Dans peu de temps, le Livre parisien tel que nous l'avons connu aura disparu, mais il ne faut pas sombrer dans la nostalgie, ni dans le désespoir.

Les militants d'aujourd'hui doivent savoir quel a été leur passé. C'est, j'en suis convaincu, à ce prix qu'ils auront un avenir.

Ce que j'affirme est valable en particulier pour les correcteurs : leur syndicat, petit par la taille [173], a été un grand syndicat dont ils peuvent être fiers. Il leur appartient de se le réapproprier et de faire en sorte que son esprit ne disparaisse pas.

Les réductions importantes d'effectifs des quatre ou cinq dernières années ont considérablement affaibli le Livre parisien. Même les le bastion que constituait le secteur de l'impression a été durement frappé. Les correcteurs ont eux aussi subi de manière dramatique ces réductions d'effectifs en presse parisienne. Pourtant, tel le Phénix, il peut renaître de ses cendres dans d'autres secteurs, comme dans l'édition. Au contraire de l'ex-Chambre typo dont le recrutement se faisait essentiellement en presse parisienne, le Syndicat des correcteurs est une structure « multi-secteurs » dont les effectifs ont constamment été pour moitié hors presse quotidienne. Le comité syndical des années 2007-2008 a intelligemment opéré une réorientation stratégique dans ce secteur, dont il est encore trop tôt pour dire s'il sera fructueux.

La CGT du Livre dispose d'une réserve exceptionnelle de militants dévoués, infatigables, qui se battent sur tous les terrains pour défendre les travailleurs : dans les entreprises, dans les institutions sociales, dans les associations. Les quinze années de conflit interne, qui auraient pu être évités, ont constitué un énorme gâchis pour tous ces militants. C'est à eux – à eux *tous* – que je dédie ce travail.

Octobre 2006 – juillet 2008

Post scriptum

Entre juillet 2008, date à laquelle j'ai interrompu le travail sur ce document, et aujourd'hui, beaucoup de choses se sont passées, qui mériteraient d'être développées.

Je laisserai cette tâche à un autre, qui prendra le relais.

Place aux jeunes.

[172] La pratique des tribunes libres dans le bulletin des correcteurs constitue une réelle charge, en termes de coûts, car certains numéros comportaient une quantité importante de tribunes libres. Mais la démocratie syndicale n'a pas de prix...

[173] 508 adhérents au moment où j'ai terminé mon mandat de secrétaire en 2003.

A N N E X E S

Annexe I. – Déclaration des imprimeurs rotativistes

Précisions sur la notion d'hébergement aux correcteurs et notamment à ceux qui ne travaillent pas en presse quotidienne

4 décembre 1997
(Extraits)

C'est parce que nous partageons quelques idées (pas toutes) avec le Syndicat des correcteurs sur ce que devrait être le rôle du Comité inter et que nous avons les mêmes doutes quant à l'efficacité d'un syndicat unique (ou unitaire, comme ils disent) tel que le conçoivent le SGLCE et la majorité fédérale que nous nous sommes adressés à lui.

Nous pensons également avec les correcteurs que les divergences à l'intérieur de la CGT peuvent et doivent être surmontées, et qu'il est grand temps de sortir des impasses et de l'enlisement provoqués par l'autoritarisme de certains, lancés dans une lutte éperdue pour le pouvoir absolu et suicidaire pour toute l'organisation syndicale parisienne. »

Quelles sont nos divergences ?

Non, ce n'est pas un problème d'incompatibilité d'humeur entre dirigeants syndicaux qui est posé ici. Si c'était le cas, il suffirait de changer les hommes pour que les problèmes s'estompent.

Pour nous le mal est plus profond et plus grave qu'il n'y paraît.

Nous pensons que l'entrée de nos professions dans la modernité, en l'occurrence le monde numérique, ne signifie pas la mort de notre métier, et que c'est de nos savoir-faire et de notre qualification que dépendront nos emplois dans les entreprises modernisées que nous voyons naître sous nos yeux.

Nos statuts et nos conventions collectives devront évoluer ? Certains métiers vont disparaître ? Certes... Mais nous refusons de tout brader sous prétexte d'adaptation moderniste. On ne construit jamais à partir de rien. Et la revendication, par certains, de l'emploi à tout prix parce qu'on a un statut ne nous semble pas sérieuse. Seuls des métiers et des qualifications seront pourvoyeurs d'emplois.

Il ne s'agit donc pas là de la nostalgie d'une caste de privilégiés ou de repli corporatif égoïste, de se sauver du naufrage contre les autres, mais bien d'une divergence profonde quant à l'évolution des industries de la communication et des stratégies syndicales que nous pouvons y développer.

Nous ne voulons pas de scission, nous croyons que les différences de jugement, que les différences d'opinion quant à la façon d'adhérer et de développer l'action revendicative doivent trouver leur place naturelle dans l'organisation syndicale.

La règle majoritaire ne doit pas étouffer et condamner à la disparition des minorités.

Nous ne voulons pas que d'autres que nous, grâce aux règles centralisatrices du fonctionnement majoritaire, parlent et négocient à notre place les problèmes qui nous concernent. Nous ne demandons pas aux partisans du syndicat d'entreprise ou du syndicat unique de changer d'opinion ou de renoncer à leur projet : nous voulons être reconnus pour ce que nous sommes, parler pour ceux que nous représentons et construire librement, dans la CGT, l'outil syndical dont nous croyons avoir besoin.

Pour l'avenir de la CGT, pour son rayonnement et toutes les luttes à venir, les imprimeurs rotativistes s'engagent avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à reconstruire et à renforcer un Comité inter rénové, ouvert, solidaire et pluriel.

Annexe II. – Tableau comparatif montrant les modifications dans le règlement du Comité inter voulues par le SGLCE et amendements proposé par le Syndicat des correcteurs

PROJET DE RÈGLEMENT DE L'INTER, PAR LE SGLCE, FÉVRIER 1998 PUBLIE DANS *LE LIVRE PARISIEN CGT-FILPAC*, MAI JUIN 1998	RÈGLEMENT DU COMITÉ INTER PRESSE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR, Dernière mise à jour le 24 avril 1989
PRÉAMBULE *L'unification des syndicats du Livre – Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP), Syndicat des correcteurs, Syndicat du livre et de la communication écrite (SGLCE), bureau parisien du Syndicat national des cadres et techniciens du Livre et de la communication (SNCTLC) et le bureau du Syndicat national des employés de la presse et du Livre (SNEPL) – étant, sans aucun doute, dans un délai déterminé, la réalité de demain *, ce qui correspond à une efficacité syndicale renforcée, il n'en est pas moins vrai que cette unification ne peut s'opérer subitement mais par étapes successives dont certaines ont déjà été franchies.* *Lors de sa mise en place, le Comité intersyndical du Livre parisien (CILP) correspondait objectivement, mais plus ou moins consciemment, au besoin de combler les vides créés dans le front syndical par l'existence pluraliste de nos organisations.* *A cet effet, le CILP mis en place devait permettre une coordination intersyndicale, celui-ci ayant évolué depuis par phases successives.* *Le Comité inter presse se doit de passer à une nouvelle étape en tenant compte, naturellement, des structures plurisyndicales encore existantes et s'affirmer comme une coordination des différents syndicats **.* * Le comité syndical des correcteurs précise que le Syndicat des correcteurs n'a pas accepté l'idée que « l'unification des syndicats parisiens du Livre [...] était [...] la réalité de demain ». Pour le Syndicat des correcteurs, la coordination mise en place grâce au CILP apparaît suffisante. ** Amendement du syndicat des correcteurs : Ajouter « et catégories	**PRÉAMBULE** *L'unification des syndicats parisiens du Livre (Syndicat général du Livre [SGL]), Chambre syndicale typographique parisienne (CSTP), Syndicat des correcteurs, bureau exécutif des Cadres techniques parisiens [BECTP]) étant, sans aucun doute, dans un délai déterminé, la réalité de demain, ce qui correspond à une efficacité syndicale renforcée, il n'en est pas moins vrai que cette unification ne peut s'opérer subitement mais par étapes successives dont certaines ont déjà été franchies.* *Lors de sa mise en place, le Comité intersyndical du Livre parisien (CILP) correspondait objectivement, mais plus ou moins consciemment, au besoin de combler les vides créés dans le front syndical par l'existence pluraliste de nos organisations.* *A cet effet, le CILP mis en place devait permettre une coordination intersyndicale, celui-ci ayant évolué depuis par phases successives :* *1) adoption, le 7 mai 1974, d'un règlement modifiant positivement celui de septembre 1965 ;* *2) Pour améliorer très sensiblement notre outil syndical, face à l'ampleur des lutte menées et donc des besoins existants, des modifications de fait, dès 1975 (conflit du Parisien Libéré) sont tout naturellement apportées :* *– participation des délégués syndicaux au comité inter ;* *– bureau étoffé (ratifié officiellement, le 16 mars 1977) avec pouvoir de décision ;* *– souci d'une plus grande démocratie syndicale, etc. ;* *– en 1978, compte tenu des effets de la modernisation sur les possibilités de l'activité du bureau du comité inter, recherche et dégagement de solutions financières permettant à celui-ci de conserver son efficacité.*

professionnelles » afin de lire : « ... s'affirmer comme une coordination des différents syndicats *et catégories professionnelles* ».	*Le Comité inter (secteur presse) se doit de passer à une nouvelle étape en tenant compte, naturellement, des structures pluri-syndicales encore existantes et s'affirmer comme une coordination des différents syndicats.*
ARTICLE PRÉLIMINAIRE Les organisations syndicales parisiennes du Livre (CSTP, Syndicat des correcteurs, SGLCE, bureau parisien du SNCTLC et bureau du SNEPL ***) affiliées à la FILPAC CGT, considérant l'identité de leur rôle dans tous les domaines de l'activité syndicale et partant de la nécessité impérieuse de présenter un front unique, sont regroupées dans le CILP en vue de coordonner et de décider des orientation, tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'action et des luttes. Cela ne peut mettre en cause l'existence des syndicats ayant leurs propres statuts et composant le Comité inter presse, mais représente une étape vers le syndicat d'industrie. *** Amendement du syndicat des correcteurs : lire « bureau *parisien* du SNEPL »	**ARTICLE PRÉLIMINAIRE** Les organisations syndicales parisiennes du Livre (SGL [secteur presse], CSTP, Syndicat des correcteurs, BECTP) rattachées à la FILPAC CGT, considérant l'identité de leur rôle dans tous les domaines de l'activité syndicale et partant de la nécessité impérieuse de présenter un front unique, sont regroupées dans le CILP (secteur presse) en vue de coordonner et de décider des orientations, tant sur le plan revendicatif que sur le plan de l'action et des luttes. Cela ne peut mettre en cause l'existence des syndicats ayant leurs propres statuts et composant le Comité inter presse, mais représente une étape vers le syndicat d'industrie. Il est mis en place une commission d'étude et de réflexion à laquelle participent les trois syndicats du livre parisien et le BECTP, constituant le comité inter, sur ce que pourrait être le syndicat d'industrie
Article Ier Le Comité inter presse est formé : – des représentants nommément désignés des trois syndicats, des bureaux SNEPL et SNCTLC **** cités dans l'article préliminaire ; – des délégués syndicaux des entreprises de presse, adhérents des syndicats cités dans l'article préliminaire et ayant l'investiture du Comité inter presse. Au cas où une entreprise de presse n'aurait pas l'effectif nécessaire donnant droit à la désignation d'un délégué syndical, le Comité inter presse pourra, après examen, admettre à siéger en son sein un représentant de l'entreprise concernée. **** Amendement du syndicat des correcteurs : Lire : « des bureaux *parisiens* du SNEPL et du SNCTL ».	**Article Ier** Le Comité inter presse est formé : – des représentants nommément désignés des trois syndicats et du BECTP cités dans l'article préliminaire ; – des délégués syndicaux des entreprises de presse, adhérents des syndicats cités dans l'article préliminaire et ayant l'investiture du Comité inter presse. Au cas où une entreprise de presse n'aurait pas l'effectif nécessaire donnant droit à la désignation d'un délégué syndical, le Comité inter presse pourra, après examen, admettre à siéger en son sein un représentant de l'entreprise concernée.
Article 2 Le Comité inter presse a pour rôle : **A. – Dans le domaine des revendications** a) De coordonner les revendications émanant des salariés des différents entreprises de presse, ainsi que celles posées par les syndicats *****.	**Article 2** Le Comité inter presse a pour rôle : **A. – Dans le domaine des revendications** a) De coordonner les revendications émanant des salariés des différents entreprises de presse, ainsi que celles posées par les syndicats ou par les sections

***** Amendement du syndicat des correcteurs : remplacer « salariés » par « travailleurs » et ajouter à la fin du paragraphe « et les catégories professionnelles ». b) De les mettre au point, au même titre que les revendications générales et, le cas échéant, d'établir une plate-forme d'action commune pour les faire aboutir. c) D'apporter son appui à l'aboutissement de toute revendication particulière établie et posée avec son accord ******. ****** Amendement du syndicat des correcteurs : Après « accord », ajouter : « A cet effet, le bureau de l'Inter organise en son sein trois délégations – ouvrière, employés, cadres – qui géreront les conventions collectives respectives ».	techniques pour ce qui concerne le SGL) ; b) De les mettre au point, au même titre que les revendications générales et, le cas échéant, d'établir une plate-forme d'action commune pour les faire aboutir : c) D'apporter son appui à l'aboutissement de toute revendication particulière établie et posée avec son accord.
B. – Dans le domaine de l'action syndicale en général a) Rechercher les possibilités d'une position commune et d'une action continue. b) Faire appliquer les décisions prises par la Confédération, la Fédération et l'URIF, en les adaptant à l'échelon parisien. Les représentants syndicaux auprès des comités d'entreprises, les secrétaires de GIA, les secrétaires de comités d'entreprise relevant des trois syndicats et bureaux du SNCTLC et du SNEPL participent aux réunions du Comité inter presse quand celles-ci sont dites « élargies ». Il en est de même, selon les nécessités et la nature des questions à débattre, des administrateurs CGT des organismes paritaires cités à l'article 4, s'ils ne sont pas déjà membres de plein droit du Comité inter presse. Dans le cas d'organismes paritaires dont les mandats sont prévus dans les syndicats respectifs, le Comité inter presse examinera les candidatures présentées par les syndicats et/ou par les entreprises relevant de son secteur d'activité. Les charges financières sont supportées par les organisations composantes sur la base d'une clé de répartition établie par elles.	**B. – Dans le domaine de l'action syndicale en général** a) Rechercher les possibilités d'une position commune et d'une action continue. b) Faire appliquer les décisions prises par la Confédération, la Fédération et l'URIF, en les adaptant à l'échelon parisien. Les représentants syndicaux auprès des comités d'entreprises, les secrétaires de GIA, les secrétaires de comités d'entreprise relevant des trois syndicats **et** du BECTP participent aux réunions du Comité inter (secteur presse) quand la réunion du comité inter est dite « élargie ». Il en est de même, selon les nécessités et la nature des questions à débattre, des administrateurs CGT des organismes paritaires cités à l'article 4, s'ils ne sont pas déjà membres de plein droit du Comité inter (secteur presse). Dans le cas d'organismes paritaires dont les mandats sont prévus dans les syndicats respectifs, le Comité inter (secteur presse) examinera les candidatures présentées par les syndicats et/ou par les entreprises relevant de son secteur d'activité.
Article 3 La composition du Comité inter presse	**Article 3** La composition du Comité inter (secteur

s'établit comme suit : 1) Le bureau du Comité inter presse. 2) Les syndicats : CSTP 4 membres Syndicat des correcteurs 1 membre SGLCE 4 membres Bureau du SNCTLC 1 membre Bureau du SNEPL 1 membre 3) Les délégués syndicaux des entreprises de presse ayant l'investiture du Comité inter presse, adhérents des syndicats cités ci-dessus.	presse) s'établit comme suit : 1) Les secrétaires des syndicats et du BECTP composant le comité inter, soit 4 membres ; 2) Les syndicats : SGL (secteur presse) 15 membres BECTP 1 membre Correcteurs 1 membre CSTP 4 membres 3) Dans le but d'assurer la préparation de la continuité de direction des syndicats et catégories techniques, il est ajouté : 8 membres pour le SGL 1 rotativiste 1 photograveur 1 messageries 2 départs-imprimeries 1 électro-mécanicien 1 auxiliaire Maurice Lourdez (détaché à la Confédération) 1 membre pour la CSTP 1 membre pour le Syndicat des correcteurs 1 membre pour le BECTP. 4) Les délégués syndicaux des entreprises de presse ayant l'investiture du Comité inter presse, adhérents des syndicats cités ci-dessus. Pendant ses absences pour cause de congés payés, maladie ou de formation, le délégué syndical peut être remplacé aux réunions du Comité inter par le représentant syndical auprès du comité d'entreprise, ou, à défaut, par le secrétaire de GIA ou, à défaut encore, par le secrétaire du comité d'entreprise. Les employés de presse, regroupés dans leur syndicat (le Syndicat national des employés de la Presse et du Livre [SNEPL], affiliés à la FILPAC-CGT, doivent pouvoir faire entendre leurs remarques et suggestions, mais être aussi au fait des orientations et décisions prises. Pour ce faire, le SNEPL siège, à titre d'observateur, aux réunions du comité inter Dans cette même optique, la Section unique des retraités du Livre (SURL) dispose d'un siège d'observateur.
Article 4 Le Comité inter presse procède, également, à la désignation de ses représentants à tous les organismes dans lesquels il est partie prenante en tant que tel	**Article 4** Le Comité inter (secteur presse) procède, également, à la désignation de ses représentants à tous les organismes dans lesquels il est partie prenante en tant que tel

(conseils d'administration de la caisse Gutenberg, de la CAPSAG, de la CCIM, de la section presse de Médiafor, de la MNPLC, etc. et diverses commissions existants ou à venir). Il donne l'investiture syndicale aux délégués syndicaux et représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, sur présentation du collectif des délégués du personnel CGT ou du GIA. Il donne pareillement son agrément aux candidatures CGT aux élections de délégués du personnel et au comité d'entreprise, après avis des syndicats et sections concernés.	(conseils d'administration de la caisse Gutenberg, de la CAPSAG, de la CCIM, de l'AGEFAFOP, de la MNPL, etc. et diverses commissions existantes ou à venir). Il donne l'investiture syndicale aux délégués syndicaux et représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, sur présentation du collectif des délégués du personnel CGT ou du GIA. Il donne pareillement son agrément aux candidatures CGT aux élections de délégués du personnel et au comité d'entreprise, après avis des syndicats et sections concernés.
Article 5 Le Comité inter presse désigne nominativement son bureau et son secrétariat. a) Bureau (délégation permanente) Il est composé des représentant nommément désignés des syndicats, soit : 2 CSTP 2 Syndicat des correcteurs 5 SGLCE ******* 2 Bureau parisien du SNCTLC 2 Bureau du SNEPL ******* Amendement du syndicat des correcteurs : Réécrire la délégation du SGLCE de la manière suivante : « 2 rotativistes, 2 photograveurs, 2 messageries, 2 départs imprimerie, 2 électromécaniciens, 2 auxiliaires, 2 agences de presse, 2 PDP-REC ». Il n'y a pas de possibilité de cumuler le mandat de délégué syndical d'une entreprise de presse avec celui de membre du bureau du Comité inter presse. b) Secrétariat Le secrétariat est issu du bureau et constitué nominativement de 7 membres : – un secrétaire général ; – un secrétaire général adjoint ; – un secrétaire de chacune des cinq organisations composantes. Le secrétariat se réunit, dans la mesure du possible, avant la réunion du bureau du Comité inter presse pour préparer son ordre du jour. Le secrétariat est chargé de la correspondance, des convocations et de représenter le Comité inter presse en toutes circonstances après en avoir reçu le mandat de celui-ci. Il est habilité à prendre des décisions selon l'urgence de la situation. Il rend compte de son activité au bureau et au	**Article 5** Le Comité inter presse désigne nominativement son secrétariat et son bureau. Secrétariat Les secrétaires permanents (secteur presse pour le SGL, CSTP) ou non permanents (Syndicat des correcteurs, BECTP) en sont membres de droit. Le secrétariat est constitué nominativement de 9 membres : 1 + 4 SGL 1 BECTP 2 correcteurs 2 CSTP Le secrétariat se réunit, dans la mesure du possible, avant la réunion du bureau de l'interpresse, pour préparer son ordre du jour. Le secrétariat est chargé de la correspondance, des convocations et de représenter le comité inter en toutes circonstances après en avoir reçu le mandat de celui-ci. Il est habilité à prendre des décisions selon l'urgence de la situation. Il rend compte de son activité au bureau et au comité inter. Bureau (délégation permanente) Il est composé des représentants nommément désignés des syndicats et catégories techniques, soit : 16 SGL 2 rotativistes 2 photograveurs 2 messageries 2 départs-imprimeries 2 électro-mécaniciens 2 auxiliaires 2 agences de presse Roger Lancry (secrétaire du comité inter)

Comité inter presse.	René Bouyrie (détaché auprès de la Fédération) 1 BECTP 2 correcteurs 4 CSTP Le secrétariat composé de 10 membres, est issu du bureau. Il n'y a pas de possibilité de cumuler le mandat de délégué syndical d'une entreprise de presse avec celui de membre du bureau du Comité inter presse.
Article 6 Le bureau (délégation permanente) du Comité inter presse se réunit tous les lundis après-midi et, au minimum, une fois par semaine pour examiner et faire le point de la situation générale et, éventuellement, suivant l'urgence, prendre des décisions. Il mène régionalement les négociations d'intérêt général partant des orientations définies par le Comité inter presse et rend compte de son activité à ce dernier. Il peut mandater une commission spécialisée pour mener une négociation, mais celle-ci ne peut signer les accords possibles.	**Article 6** Le bureau (délégation permanente) du Comité inter (secteur presse) se réunit tous les lundis matin et, au minimum, une fois par semaine pour examiner et faire le point de la situation générale et, éventuellement, suivant l'urgence, prendre des décisions. Il mène régionalement les négociations d'intérêt général partant des orientations définies par le Comité inter presse et rend compte de son activité à ce dernier.
Article 7 Chaque année, dans le mois qui suit la tenue des assemblées générales statutaires des syndicats et des bureaux du SNCTLC et du SNEPL, le Comité inter presse procède, après vérification des mandats, au renouvellement de son bureau, des commissions et mandats représentatifs.	**Article 7** Chaque année, dans le mois qui suit la tenue des assemblées générales statutaires des syndicats et du BECTP, le Comité inter procède, après vérification des mandats, au renouvellement de son bureau, des commissions et mandats représentatifs.
Article 8 Le Comité inter presse ne peut prendre des mesures mettant en cause l'autonomie des syndicats et bureaux du SNCTLC et du SNEPL. Au cas où une question engageant l'orientation syndicale surviendrait, celle-ci devra être résolue par : – la recherche d'un compromis ; – le recours auprès des organismes syndicaux (FILPAC CGT, etc.) pour tenter de rapprocher les positions en présence. Après l'utilisation des deux procédures précisées ci-dessus et en cas de désaccord persistant, chaque syndicat peut donner, sous sa responsabilité, les consignes qu'il juge utiles.	**Article 8** Le Comité inter (secteur presse) ne peut prendre de mesures mettant en cause l'autonomie des syndicats et bureaux du BECTP. Au cas où une question engageant l'orientation syndicale surviendrait, celle-ci devra être résolue par : – la recherche d'un compromis ; – le recours auprès des organismes syndicaux (FILPAC CGT, etc.) pour tenter de rapprocher les positions en présence. Après l'utilisation des deux procédures précisées ci-dessus et en cas de désaccord persistant, chaque syndicat peut donner, sous sa responsabilité, les consignes qu'il juge utiles.
Article 9 Le Comité inter presse se réunit au minimum une fois par mois, à la Maison du	**Article 9** Le Comité inter presse se réunit au minimum le troisième lundi de chaque mois,

Livre (94, boulevard Blanqui, 75013 Paris), un réunion de bureau le précédant. Le Comité inter presse « élargi » aux représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, aux secrétaires de GIA et aux secrétaires de comités d'entreprise se réunit une fois tous les deux mois en fonction des nécessités de l'activité syndicale.	à la Maison du Livre (94, boulevard Blanqui, 75013 Paris), un réunion de bureau le précédant. Le Comité inter presse « élargi » aux représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, aux secrétaires de GIA et aux secrétaires de comités d'entreprise se réunit une fois tous les deux mois en fonction des nécessités de l'activité syndicale.
Article 10 Le Comité inter presse peut décider la mise en place de commissions spécialisées ou permanentes correspondant à ses besoins d'activité.	**Article 10** Le comité inter presse décide la mise en place de commissions : – secteur social et juridique ; – comité d'entreprise et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – formation professionnelle ; – action et propagande (sous l'égide du secrétariat et des secrétaires administratifs du SGL et de la CSTP). Il est fait appel aux membres du comité inter (délégués syndicaux) pour compléter ces groupes de travail dont la liste sera nominative et qui disposeront de leur propre rapporteur.
Règlement du Comité inter presse adopté le 20 novembre 1979 complété le 19 décembre 1979 mis à jour le 3 février 1986 mis à jour le 13 décembre 1988 mis à jour le 24 avril 1989 mis à jour le 26 février 1998	

Annexe III. – Communiqué

Paru dans *Le Monde* du 16 janvier 1998

Adresse à la Confédération générale du travail et aux salariés de la presse et de la communication

IL N'EST PAS COURANT d'exposer des divergences syndicales par journaux interposés. C'est la situation que nous subissons depuis trop longtemps qui nous contraint à utiliser ce moyen pour nous faire entendre. Puisque nos démarches et nos courriers sont restés lettre morte.

Ce n'est pas un scoop. Il s'agit d'un constat sinistrement banal ; le syndicalisme est entré depuis longtemps dans une crise profonde.

La « pensée unique » syndicale, hélas, existe aussi ! Sur fond de bureaucratisation sclérosante et de caporalisme enragé.

Le droit élémentaire à la libre expression tout comme l'existence de la pensée non conformiste n'y ont guère de place. Nombreux sont les salariés de ce pays qui ne se sentent plus représentés ni défendus par les syndicats aujourd'hui. Dans la presse aussi, bien sûr, les effets de cette crise se font durement sentir :

– la Filpac est passée, en vingt-cinq ans, de 80 000 à moins de 20 000 adhérents ;

– actuellement, c'est un bon tiers des syndiqués qui quitte le Syndicat général du Livre CGT ; ils ne veulent pas des structures nouvelles mises en place lors de son dernier congrès. Ils ne veulent plus être représentés par sa direction. Ils ont donc demandé l'asile syndical au Syndicat des correcteurs, lequel, fidèle à sa tradition de solidarité et soucieux de l'unité des travailleurs du Livre, y a répondu ;

– le Comité intersyndical du Livre parisien n'a plus d'activité.

Or c'est à cette coordination non autoritaire – les décisions y sont prises à l'unanimité et chaque syndicat ou catégorie membre compte pour un – de syndicats et de catégories que nous devons nos salaires, notre statut professionnel, notre protection sociale, nos régimes de retraite complémentaire, nos organismes de formation.

Au cours de ces dernières années de modernisation accélérée du monde de la communication écrite, nous devons à sa capacité de négociation avec le SPP d'avoir avec pragmatisme sauvé l'essentiel.

Pour nous, l'actuel dysfonctionnement du Comité inter est le fruit monstrueux et particulièrement amer des orientations politiques de la direction du SGL et de la Filpac.

Les dirigeants de ces deux structures veulent en finir avec le syndicalisme de métier, avec l'esprit du fédéralisme et tentent d'imposer un syndicalisme d'entreprise fortement centralisé. Pour ces camarades qui ne travaillent plus depuis longtemps, l'organisation syndicale sur la base du métier, ce serait ringard, dépassé, voire réactionnaire... Pour eux, la modernité, ce serait le syndicat unique de masse organisé par branches d'industrie. Les travailleurs de la communication n'auraient donc plus de métier, ils se définiraient désormais par leur présence en tant que salariés dans un secteur industriel et non plus par leur savoir-faire.

Nous ne nous laisserons pas imposer une stratégie dont la faillite est prévisible : chaque fois qu'elle a été appliquée, les syndicats se sont vidés de leurs forces vives.

Nous ne voulons pas de cette orientation syndicale

Ce n'est pas la première fois que ces deux conceptions inconciliables de l'activité et des structures syndicales s'affrontent dans la CGT.

La CGT elle-même n'est-elle pas née de cette opposition de l'union de la Fédération nationale des syndicats, guesdiste et centralisatrice, et de la Fédération des Bourses du travail, fédéraliste et antiautoritaire?

Et, aujourd'hui, il faudrait se soumettre et accepter sans broncher – la mode n'est· elle donc pas en ces jours de gauche plurielle à un débat large et ouvert ? – que l'un des deux courants d'opinion fondateurs de la CGT soit éliminé par l'autre ?

Nous voulons continuer notre action de militants syndicaux au sein de la CGT. Et nous entendons bien que notre droit à la différence d'opinion soit respecté.

Nous ne voulons pas d'un syndicalisme soumis aux seules règles de l'organisation économique où nous serions réduits au rôle de simples exécutants, masse de manœuvre malléable pour quelques bureaucrates irresponsables, dont le seul objectif en l'occurrence est la préservation de leurs fonctions et privilèges.

Nous ne voulons plus être représentés par les partisans et les promoteurs d'une organisation du travail indifférenciée où tout le monde fait tout et est interchangeable. Nous défendrons nos savoir-faire, nos qualifications, la maîtrise des techniques que nos métiers exigent.

Nous n'accepterons pas d'être réduits à former les bataillons d'une main-d'œuvre décervelée appliquant les recettes et les modes d'emploi limités à des dispositifs techniques que l'avidité des forces économiques au service du patronat a promus.

Nous voulons un syndicalisme responsable, moderne et sans compromissions, mais capable d'être un interlocuteur crédible pour animer le paritarisme qui pérennisera nos statuts, notre protection sociale et l'avenir de nos métiers.

Nous pensons que le syndicalisme de métier peut être, bien loin de tout corporatisme, la réponse concrète et collective aux préoccupants problèmes de la modernité. Il est un des cadres dans lesquels peut se tisser le lien social et politique qui permette aux citoyens que nous sommes d'agir et de penser dans la liberté et la raison.

Paris, le 12 janvier 1998.
Les secrétaires :
Roland Bingler,
Floréal Cuadrado,

Annexe IV. – Proposition d'orientation (1997)

1. Proposition d'hébergement des trois sections (imprimeurs rotativistes, PDP et REC) de façon conservatoire, transitoire et réversible. Cette proposition a pour objet premier d'éviter la scission syndicale, et en second lieu, de permettre aux camarades de ces catégories de pouvoir être représentés et de pouvoir s'exprimer au congrès fédéral.

2. Fin janvier, une première assemblée générale extraordinaire préparatoire au congrès fédéral sera convoquée et, si nécessaire, élira la commission de révision des statuts (article 76). Publication d'un bulletin spécial sur le sujet insérant toutes les contributions reçues au plus tard le 5 janvier 1998.

3 Si les événements nous obligent à prendre des décisions importantes pour le syndicat, un référendum sera organisé sur les conclusions de la seconde assemblée générale extraordinaire qui examinera les conclusions de la commission des statuts (article 76) La date éventuelle de cette seconde AG extraordinaire sera fixée ultérieurement, probablement après la tenue du congrès fédéral.

4. Si ces propositions d'orientation sont acceptées par l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 1997, un courrier sera adressé au secrétaire confédéral afin de lui exposer la situation et le sens de notre démarche unitaire.

5. Quoi qu'il arrive, il ne saurait être question pour le Syndicat des correcteurs des toucher :

– à son autonomie d'orientation, de gestion, et administrative, notamment à la rotation des mandats ;

– à l'autonomie de notre école.

6 décembre 1997
Le secrétaire délégué
Floréal Cuadrado

Annexe V. – Subventions : Mesures décidées 1997-1999

(en millions de francs)

Fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires.

1997	15,7
1998	19
1999	20

Fonds d'aide aux quotidiens de province à faibles ressources en petites annonces (afin de compenser les effets de la hausse des tarifs postaux).

1997	7,8
1998	7,8
1999	8,2

Fonds d'aide à la PHR (afin de compenser les effets de la hausse des tarifs postaux).

1997	7
1998	8
1999	8,4

Charges téléphoniques : aide au fac-similé.

1999	6,6

Fonds d'aide au portage.

1997	15
1998	45
1999	49,5

Fonds presse multimédia.

1997	6,4
1998	8,7

1999	15

Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

1998	21,5
1999	22

Fonds de modernisation de la presse.

1998	130
1999	200

TOTAL DES AIDES

1997	**51,9**
1998	**240**
1999	**329,7**
	621,6

Secrétaires correcteurs depuis 1993

	En italique : les secrétaires adjoints
1991-1992	Toublet
1992-1993	Charron ?
1993-1994	?
1994-1995	?
1995-1996	Philippe Lagrue *Jean-Paul Zimmermann*
1996-1997	Lagrue Philippe *Cuadrado*
1997-1998	Cuadrado *Laporte*
1998-1999	Cuadrado *Berthier*
1999-2000	Wilf *Berthier - Viaux-Peccate*
2000-2001	Berthier *Dutheil*
2001-2002	Berthier *Dutheil*
2002-2003	Berthier *Dutheil*
2003-2004	Denizo *Monthureux*
2004-2005	Monthureux *Moreau*
2005-2006	Moreau *Proust*
2006-2007	Moreau *Proust*
2007-2008	Hébrard (Anne) *Cols*

Sommaire

I. – La cassure 6
La question du « règlement de l'Inter » 15
Opposition à la direction fédérale 21
Parenthèse sur la scission de 1947 28
Retour à « Corporatisme et unité » 30
L'« alliance » avec les rotos 32
La question de l'« hébergement » des rotos 35
Réformes de structure 40
Crise interne au Syndicat des correcteurs 46
« L'Inter ne fonctionne plus… » 49
Les réactions sur l'« hébergement » 56
Le débat sur l'« hébergement » dans les tribunes libres de *Cantonade* 70
II. – Les débats 77
Remise en perspective : l'origine de la crise des relations typos-correcteurs 77
Offensive patronale 80
Des choix catastrophiques 82

Défense du métier 84
Temps nouveaux, syndicats nouveaux ? 87
Rentabilité syndicale 88
Centralisation accrue 88
« Dépasser » les conventions collectives 89
S'adapter aux normes européennes 89
III. – 1998 : une année charnière 91
Sur le projet de constitution d'un pôle professionnel de retraite (mai 98) 91
Débat sur le règlement du CILP 97
Débat sur la réduction du temps de travail (avril 98) 99
La convention FNE (octobre 1998) 102
La mutuelle, débats et initiatives 104
Négocier à tout prix ? 108
Débat sur le prépresse (novembre 98) 110
1. L'attitude des journalistes 110
2. L'attitude des ouvriers du Livre 114
3. Le point de vue des correcteurs 115
Édition spéciale 127
Qui sont les scissionnistes ? 128
La crise des NMPP 130
Le conflit NMPP - *Parisien* 135
L'Association nationale des correcteurs et Antrapresse 149
Oppositions 156
IV. – Dernier acte 160
Basculement au statut de journaliste 161
Le Comité inter se renforce de la Chambre typo 163
Projet d'union syndicale 166
Les « syndiqués nouveaux » sont arrivés 170
L'accord Recapp 172
Le projet d'Info'com 175
Les imprimeurs rotativistes font une proposition 178
Principe de réalité et fantasme 187
Conclusion 189
..... 193
A N N E X E S 193
Annexe I. – Déclaration des imprimeurs rotativistes 193
Annexe II. – Tableau comparatif montrant les modifications dans le règlement du Comité inter voulues par le SGLCE et amendements proposé par le Syndicat des correcteurs 194
Annexe III. – Communiqué 200
Adresse à la Confédération générale du travail et aux salariés de la presse et de la communication 200
Annexe IV. – Proposition d'orientation (1997) 202
Annexe V. – Subventions : Mesures décidées 1997-1999 202